



FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE
DEPARTEMENT D'ECONOMIE RURALE

Thèse

En vue de l'obtention du diplôme de Doctorat es sciences

Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie.

Filière : Sciences Agronomiques.

Spécialité: Développement Rural.

**Contribution à l'Etude Technico- Economique du Processus de
Privatisation des Moulins en Algérie :
Cas des Moulins de Tiaret**

Présentée et soutenue publiquement le: 07/03/2023

Par HORRI KHELIFA

Composition du Jury

Président : Prof. Dellal Abdelkader.
Examineur : Prof. Cheriet Abed.
Examineur : Prof. Djermoune Abdelkader.
Examineur : Prof. Sadoud Abdelkader.
Examineur : Dr. Sid Ali Ramdane.

Directeur de Thèse : Dr. Dahane Azedine.
Co Directeur de Thèse : Prof. Boukella Mourad.

Dédicaces

Je dédie ce travail:

***** A mes Regrettés Parents,**

***** A ma famille.**

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à remercier vivement tous ceux qui m'ont aidé, soutenu et encouragé de près ou de loin pour concrétiser ce travail et je cite à ce propos :

*Mon directeur de thèse : Mr. Dahane Azedine,

* Mon co-directeur de thèse : Mr. Boukella Mourad,

*Dr. Zoubeidi Malika,

* Le staff de l'entreprise ERIAD de Tiaret,

* Mes amis enseignants,

* A mes chères amis et plus particulièrement,

- Mr. Bouafia Benaouda (Moudjahid et EX Directeur du CFA Tiaret).

S O M M A I R E

<p style="text-align: center;">Partie I Céréaliculture, industrie céréalière et politique alimentaire: Quelles relations et pour quels objectifs ?</p>

Introduction.

Chapitre I:

La politique alimentaire en Algérie : Une priorité sociale et économique.

Introduction.

1.1 Le model alimentaire en Algérie.

1.1.1 Quelle définition ?

1.1.2 Facteurs influençant l'évolution du mode de consommation alimentaire.

1.1.3 Principaux produits consommés :

1.2 Place de la politique alimentaire dans les différentes orientations économiques.

1.2.1 Politique alimentaire dans l'économie planifiée (1970-1989).

1.2.2 Politique alimentaire en phase de transition économique (1990 2000).

1.2.3 Politique alimentaire dans une économie de marché (1970-1989).

1.3 La demande alimentaire en Algérie

1.3.1 Les facteurs déterminants de la demande alimentaire.

1.3.2 L'offre alimentaire : quelle stratégie ?

1.3.3 Politique des prix et subventions : une politique coûteuse.

Chapitre II.

La céréaliculture en Algérie : Contraintes et missions.

Introduction.

2.1 Le marché des blés en Algérie :

2.1.1 L'offre domestique en blés :

2.1.2 Rôle et missions de l'OAIC et des CCLS.

2.1.3 Formes de subvention de la filière céréales.

2.2 Politiques céréalières en Algérie.

2.2.1 Modernisation de la culture céréalière (1970/1980):

2.2.2 Place au capital privé en remplacement du monopole de l'Etat (1980-1988) :

2.2.3 Politique d'ajustement structurel et réformes économiques postérieures
(Depuis 1989 à nos jours) :

2.3 Caractéristiques du marché mondial des céréales.

2.3.1 La production.

2.3.2 La consommation.

2.3.3 Les prévisions céréalières.

Conclusion.

Chapitre III.
l'industrie céréalière en Algérie.
Un potentiel important face à des contraintes d'approvisionnements.

Introduction.

3.1 Marché des produits céréaliers en Algérie.

3.1.1 La production de semoule et de la farine locale.

3.1.2 Les importations de semoules et de la farine.

3.1.3. Les pâtes alimentaires et le couscous.

3.2. Les variables fondamentales de la demande et son évolution (1999 à 2003).

3.2.1 La variable démographique.

3.2.2 Modèle de consommation et habitudes alimentaires.

3.2.3 Pouvoir d'achat, niveau de vie et consommation céréalière.

1.3 Prévisions de l'offre et de la demande en dérivés céréalières (1999 à 2003).

3.3.1 Offre prévisionnelle.

3.3.2 Demande prévisionnelle.

3.3.3 Adéquation offre-demande.

Conclusion.

Chapitre IV:
Présentation du Portefeuille de la SGP « CEGRO » en Algérie:
Un secteur public stratégique.

Introduction:

4.1 Fiche technique du Portefeuille de la SGP « CEGRO ».

4.1.1 Création et restructuration.

4.1.2. Evaluation du marché potentiel Groupe Industriel « SGP CEGRO ».

4.1.3 Capacités de production des semouleries et des minoteries en Algérie en 2008.

4.2 L'activité productive du groupe SGP CEGRO.

4.2.1 Evolution physique de la production du groupe SGP CEGRO.

4.2.2 Evolution des agrégats économiques :

4.2.3 Evolution des agrégats financiers :

4.3 Mesures de redressement du groupe SGP CEGRO.

4.3.1Etat des lieux.

4.3.2 Les axes stratégiques.

4.3.3 L'état d'application des mesures de redressement.

Conclusion.

PARTIE II:
La privatisation des moulins en Algérie:
Une nouvelle réforme pour de meilleures performances

Chapitre V:
La privatisation des entreprises publiques en Algérie.
Une nouvelle alternative économique aux objectifs ambitieux.

Introduction.

5.1 Evolution de la politique économique des entreprises publiques.

5.1.1 prise en charge de l'héritage coloniale. Autogestion et sociétés nationales.
De 1962 à 1979.

5.1.2 Allègement du monopole d'Etat et début des réformes. Emergence de l'entreprise
Publique économique

5.1.3 : Désengagement de l'Etat et libéralisation de l'économie.

5.2 Le cadre juridique et opérationnel du processus de privatisation.

5.2.1 Le dispositif juridique de la privatisation.

5.2.2 Les organes de la privatisation.

5.2.3 Fonctionnement des organes de privatisation

5.3 Procédures de privatisation.

5.3.1 Quelques concepts sur la privatisation

5.3.2 Fonctionnement des organes de privatisation.

5.3.3. La stratégie de privatisation du gouvernement.

Conclusion.

Chapitre VI:
Présentation des filiales du groupe Eriad Tiaret: Un patrimoine en difficultés.

Introduction:

6.1 Présentation générale du groupe ERIAD Tiaret.

6.1.1 Diagnostic des différentes fonctions du groupe.

6.1.2 Evolution des capacités de trituration.

6.1.3 Evolution des réalisations par rapport aux objectifs.

6.2 Evolution de la structure de la production

6.2.1 Structure par produit

6.2.2 Pour la production de la farine.

6.2.3 Taux d'extraction:

6.3 Forces et Faiblesses:

6.3.1. L'outil de Production et son activité:

6.3.2 Les autres fonctions.

6.3.3 Le groupe et l'entrée en Bourse.

Conclusion.

Chapitre VII

Evaluation du patrimoine des moulins de Tiaret: Cadre juridique et technique.

Introduction.

7.1 L'historique des méthodes d'évaluation:

7.1.1 Le processus d'évaluation:

7.1.2 Présentation des méthodes d'évaluation:

7.1.3 Présentation des méthodes d'évaluation (cas des moulins de Tiaret).

7.2 Processus d'évaluation des moulins de Tiaret.

7.2.1 Techniques d'évaluations utilisées.

7.2.2 Explication des éléments de calcul.

7.2.3 Valeurs Obtenus.

7.3 Détermination de la valeur de l'action et de leur nombre.

7.3.1 Valeur de l'action.

7.3.2 Déroulement du processus de calcul pour chaque méthode:

7.3.3 Résultats obtenus.

Conclusion.

Chapitre VIII

La privatisation des Moulins de Tiaret: Procédures, contraintes et objectifs.

Introduction:

8.1 Les filiales privatisées du groupe ERIAD Tiaret.

8.1.1 Procédures à suivre dans le cadre de la privatisation.

8.1.2 Présentation des Tableaux d'amortissement des filiales privatisées.

8.1.3 suivi des engagements des repreneurs.

8.2 Le bilan des paiements des moulins privatisés du groupe ERIAD Tiaret arrêté au 31/12/2009.

8.2.1 Contraintes rencontrées pour la privatisation des filiales du groupe ERIAD Tiaret.

8.2.2 Bilan de la liquidation de la filiale « Les moulins de Tiaret » arrêté au 31/12/2008.

8.2.3 Bilan de la liquidation arrêté au 31/12/2009:

8.3 Le bilan des paiements des moulins privatisés du groupe ERIAD Tiaret arrêté au 31/12/2009.

8.3.1 Contraintes rencontrées pour la privatisation des filiales du groupe ERIAD Tiaret.

8.3.2 Bilan de la liquidation arrêté au 31/12/2009:

8.3.3 Bilan final de privatisation des Moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2012.

Conclusion.

Conclusion générale.

Sigles et Abréviations.

AMORT: Amortissement.

BAD: Banque algérienne de développement.

BADR: Banque algérienne de développement rural.

BD: Blé dur.

BFR: Besoins en fonds de roulement.

BNA: Banque nationale d'Algérie.

BNEDER: Bureau national d'études pour le développement et l'économie rurale.

BT: Blé tendre.

CA: Chiffre d'affaires.

CAF: Capacité d'autofinancement.

CCLS: Coopérative des céréales et des légumes secs.

CD: Centre de distribution.

CIC: Coopérative des industries céréalières.

CIHEAM: Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

CNP: Conseil national de la planification.

CNPE: Conseil national des participations de l'Etat.

COREP: Comité pour la réforme des entreprises.

CREAD: Centre de recherches en économie appliquée pour le développement.

DA: Dinar algérien.

DCT: Dette à court terme.

DLMT: Dette à long et moyen terme.

DSA: Direction des services agricoles (Wilaya).

EBE: Excédent brut d'exploitation.

EP: Entreprise publique.

EPE: Entreprise publique à caractère économique.

ERIAD: Entreprise régionale des industries céréalières et dérivés.

FAO: Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation.

FMI: Fonds monétaire international.

FP: Fonds de participation.

FP: Fonds propres

FRN: Fonds de roulement net.

HAB: Habitant.

I. Meunerie: Issues de meunerie.

IAA: Industries agroalimentaires.

MADR: Ministère de l'agriculture et du développement rural.

MB: Marge brute.

MCA: Modèle de consommation alimentaire.

OAIC: Office algérien interprofessionnel des céréales.

OMC: Organisation mondiale du commerce.

ONS: Office national des statistiques.
ONU: Organisation des nations unies.
PAS: Programme d'ajustement structurel.
PIB: Production intérieure brute.
PIBA: Production intérieure brut agricole.
PNB: Produit national brut.
QX: Quintaux.
RBE: Résultat brut d'exploitation.
RDT: Rendement.
RE: Résultat de l'exercice.
REP: Résultat d'exploitation.
RHE: Résultat hors exploitation.
RNE: Résultat net de l'exercice.
SN.SEMPAC: Société nationale des semoules, des pâtes alimentaires et des couscous.
SPA: Société par actions.
TUCP: Taux d'utilisation des capacités de production.
TVA: Taxe sur valeur ajoutée
UP: Unités de production.
USD: United states dollar.
VA: Valeur ajoutée.

Liste des Tableaux.

N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
1-1	Composition (pour 100g de grains entiers).	24
1-2	Evolution du taux démographique en Algérie. (Ces données sont arrêtées le 1er juillet de l'année correspondante). (Variante moyenne de la prévision).	30
1-3	Evolution du PIB de 2005 à 2017.	31
1-4	Evolution du revenu brut par habitant et par mois.	31
1-5	Evolution des productions agricoles (en tonnes).	32
1-6	Evolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2016 (en DA courants).	36
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
2-1	Les rendements céréaliers en Algérie (1962-2018).	48
2-2	Evolution des importations des blés en volume.	49
2-3	facture alimentaire (2000-2017).	50
2-4	Synthèse des moyens logistiques déployés par l'OAIC dans la filière céréalière.	54
2-5	Evolution du niveau de collecte par rapport à de la production du blé.	56
2-6	Evolution de la collecte du blé par la CCLS.	57
2-7	Évolution des prix des céréales : prix à la production (y compris prime de la collecte) pour la période 1995/2008.	59
2-8	Les formes de soutiens publics à la filière blé.	59
2-1	Schéma n°1. Structure de fonctionnement de la filière Blé en Algérie	42
2-2	Schéma n°2. Représentation systémique de la filière Blé et de son positionnement dans son contexte socio-économique en 2020	43
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
3-1	Potentiel de production National des unités de transformation céréalière:	70
3-2	Prix à la production et à la trituration des céréales en Algérie, 2013 (DA/q).	70
3-3	Prix à la commercialisation des dérivés des céréales en Algérie, 2013.	71
3-4	Les filiales céréales détenues par le groupe AGRODIV 2022.	73
3-5	Evolution de la production de la semoule et de la farine des ERIAD de 1995 A 1998.	74
3-6	Evolution des ventes des ERIAD.	75
3-7	Besoins en Blés des semouleries privées en 1998.	77
3-8	Evolution des importations de semoules et de farine.	79
3-9	Importation de Blé Tendre en tonnage et en valeur (2004-2007).	79
3-10	Importation de Blé Dur en tonnage et en valeur (2004-2007).	79
3-11	Evolution de la Production de pâtes et de couscous par les ERIAD	80
3-12	Evolution des importations de pâtes et de couscous.	81
3-13	Résultats de la simulation pour l'offre des ERIADs à l'horizon 2021: Taux de croissance annuel moyen 2,5%.	87-88
3-14	Estimation de la demande alimentaire en Algérie à l'horizon 2021	90
3-15	Estimation des écarts offre/demande céréales à l'horizon 2021.	91-92
3-16	Evolution des prévisions de production, de consommation et d'importation des céréales par l'Algérie à l'horizon 2020	94
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
4-1	Part du marché globale du Groupe Industriel « SGP CEGRO » en semoule et en farine. Année 2008.	100
4-2	Part du marché de la Filiale Ouest en semoule et en farine. Année 2008.	101
4-3	Part du marché de la Filiale Centre en semoule et en farine. Année 2008.	101
4-4	Part du marché de la Filiale Est en semoule et en farine. Année 2008.	101
4-5	Capacités de production et demande du marché. (Farine + semoule). (Avant la restructuration). Année 2008.	102
4-6	Part du secteur privé et du secteur public dans la couverture annuelle de la demande. (Avant la restructuration). Année 2008.	103

4-7	Capacités de production et demande du marché. (Farine + semoule). Année 2008	103
4-8	Part du secteur privé et du secteur public dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008	104
4-9	Part de la Filiale Ouest des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008	104
4-10	Part de la Filiale Centre des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008.	105
4-11	Part de la Filiale Est des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008	106
4-12	Etat cumulé de la production:	107
4-13	Taux d'utilisation des capacités (TUC) des groupes:	108
4-14	Etat physique consolidé des ventes par produit :	109
4-15	Etat physique des ventes par groupe.	109
4-16	Evolution du prix d'achat des produits : (blé dur et blé tendre).	109
4-17	Etat comparatif du chiffre d'affaires entre les groupes (2008/2009).	110
4-18	Structure du chiffre d'affaires par groupe (2008/2009).	111
4-19	Etat comparatif de la V.A entre les groupes (2008/2009).	113
4-20	Evolution de l'EBE par groupes (2007 à 2009).	114
4-21	Evolution du R.E par groupes (2008 / 2009).	115
4-22	Evolution du R.N par groupes (2008 / 2009).	115
4-23	Evolution du R.N par groupes (2008 / 2009).	116
4-24	Montants de l'A.N par groupes (année 2009).	116
4-25	Evolution de la trésorerie des groupes. (Année 2008/ 2009).	117
4-26	Evolution de la trésorerie nette des groupes. (Année 2008/ 2009).	117
4-27	Evolution de la trésorerie nette des groupes. (Année 2008/ 2009).	119
4-28	Evolution de l'actif net des ERIADs.	125
4-29	Evolution du chiffre d'affaires des ERIADs.	126
4-29	Evolution de la VA et du chiffre d'affaires des ERIADs.	127
4-30	Le doublement des capacités de production de deux minoteries :	134
4-31	Capacités de production récupérées suite à la reconversion de quatre semouleries à l'arrêt en minoteries	135
4-32	Capacités de production récupérées suite à la reprise d'activité de moulins fermés ou en liquidation:	135
4-33	Le montant des investissements approuvés pour la production des issues de meunerie.	136
4-34	Evolution des capacités de production des Pâtes alimentaires.	136
4-35	Développement du réseau de distribution des ERIADs	137
4-36	Evolution des principaux agrégats financier de l'unité de Frenda – Eriad Tiaret.	138
4-37	Evolution des principaux agrégats financiers complexes meuniers d'ES-Senia Oran.	139
4-38	Evolution des principaux agrégats financiers complexes meuniers De Corso Boumerdès.	139
4-39	Evolution des principaux agrégats financiers de la boulangerie industrielle de Constantine	140
4-40	Evolution des principaux agrégats financiers du meunier Mekerra SBA	140
4-41	Evolution des principaux agrégats financiers du meunier d'Ain Bessem.	141
4-42	Evolution des principaux agrégats financiers de la biscuiterie chocolaterie d'Oran.	142
4-43	Evolution des principaux agrégats financiers de la biscuiterie chocolaterie Blida.	142
4-44	Evolution des principaux agrégats financiers de la biscuiterie chocolaterie Sétif.	143
4-45	Evolution des principaux agrégats financiers de la biscuiterie chocolaterie Constantine.	143
4-46	Evolution des principaux agrégats financiers de la Couscousserie Saida.	144
4-46	Evolution des principaux agrégats financiers de l'unité (pâtes alimentaires) de Boussaâda	144
4-47	Evolution des principaux agrégats financiers de la boulangerie industrielle Sétif.	145
4-48	Evolution de la production physique des groupes ERIAD et SMIDE. Période 2015-2019.	146
4-49	Evolution de la production physique des groupes ERIAD et SMIDE. Période 2015-2019.	146
4-50	Evolution globale de la production physique de dérivées céréalières. Période 2015-2019.	147
4-51	Evolution des Agrégats financiers pour les filiales ERIAD et SMIDE.	147
4-52	Evolution des Agrégats financiers des filiales du portefeuille en partenariat.	148
4-53	Evolution des Agrégats financiers consolidés.	148

N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
5-1	Entreprise en autogestion recensées en Janvier 1964.	153
5-2	Bilan des EPL autonomes créés.	155
5-3	Bilan des EPL dissoutes après redéploiement.	155
5-4	Dépenses engagées par l'état dans l'assainissement financier des entreprises publiques à la fin 1999 (en milliards de DA).	158
5-5	Les fondements juridiques de création et de fonctionnement des organes de la privatisation.	162
5-6	Définitions du concept de privatisation.	164
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
6-1	Les capacités de trituration du blé dur par filiale et par produit.(année 1998).	174
6-2	Les capacités de trituration du blé tendre par filiale et par zone. (Année 1998).	175
6-3	Les capacités de production des pâtes et de la semoule du groupe Eriad Tiaret,	176
6-4	Capacités de trituration du groupe pour l'année 2000.	176
6-5	Evolution des capacités de production de la semoule et de la farine par filiale. (1996/ 1999).	177
6-6	Evolution du taux de réalisation des objectifs d'investissement d'augmentation des capacités de trituration du blé dur et du blé tendre pour le groupe ERIAD Tiaret.	178
6-7	Evolution des taux de la production des dérivées céréalières des filiales du groupe ERIAD Tiaret.	179
6-8	Evolution de la production du groupe ERIAD Tiaret de 1989 à1998.	183
6-9	Evolution de la production du groupe ERIAD Tiaret de 1996 à1998 par filiale.	184
6-10	Les normes d'extraction appliquées pour les dérivées céréalières.	186
6-11	Les normes d'extraction appliquées par les filiales du groupe.	186
6-12	Evolution des achats de blé dur par filiale entre 1996 et 1998.	187
6-13	Cadence d'approvisionnement des filiales du groupe ERIAD Tiaret en fonction de leurs capacités de trituration.	188
6-14	Les achats en valeur du blé dur par filiale.	188
6-15	principaux fournisseurs des filiales du groupe ERIAD Tiaret en 1998.	189
6-16	Evolution du prix moyen d'achat du blé dur entre 1996 et 1998.	189
6-17	Capacités de stockage du blé dur par filiale et par nombre de jours de couverture des besoins de la production.de blé tendre et selon leurs capacités de trituration pour l'année 1998.	190
6-18	Présentation des infrastructures de stockage disponibles au niveau des filiales du groupe pour l'année 1998.	191
6-19	Evolution des Achats physiques du blé tendre par filiales du groupe entre 1996 et 1998.	192
6-20	Classement des filiales du groupe ERIAD Tiaret selon leurs achats	193
6-21	Montants des achats du blé tendre par filiales pour l'année 1998.	193
6-22	Répartition des achats de blé tendre en quantités et en valeurs et par filiales pour l'année 1998.	194
6-23	Evolution des prix unitaires moyens d'approvisionnement du blé tendre par filiales pour les années 1996 et 1998.	195
6-24	Capacités de stockage du blé tendre par filiale année 1998.	195
6-25	Structures de stockage de la farine par filiale année 1998.	196
6-26	Structures de stockage des issues par filiale année 1998	196
6-27	Evolution des ventes des produits céréalières en quantité et en valeur de 1996 à 1998.	197
6-28	Evolution des ventes du groupe ERIAD Tiaret de 1983 à 1998.	198
6-29	Evolution des ventes du groupe ERIAD Tiaret en quantités et en valeurs durant l'exercice 1998.	198
6-30	Evolution du chiffre d'affaires du groupe ERIAD Tiaret par clients durant l'exercice 1998.	199
6-31	Prix unitaires de vente par produit et par client- Année 1998.	200
6-32	Inventaire des structures de distribution du groupe ERIAD Tiaret pour l'année 1998.	200
6-33	Programmes d'investissement réalisés au profit du groupe ERIAD Tiaret durant la période 195-1998.	201
6-34	Projets d'investissement au profit du groupe réceptionnés durant l'année 1999.	202
6-35	Les projets de reconversion des semouleries en minoteries du groupe entamés durant l'année 1999.	203
4-36	Evolution des principaux agrégats financier de l'unité de Frenda – Eriad Tiaret.	204
6-37	Programme des Micro-investissements prévus pour la phase 1999-2001 au profit du groupe.	206
6-38	Evolution des effectifs par filiale et par statut juridique durant la période 1996-1998.	207
6-39	Evolution de la masse salariale ainsi que du ratio MS/VA du groupe de 1993 à 1998.	208
6-40	Evolution de l'actif consolidé du groupe ERIAD Tiaret pour les exercices 1996 à 1998	209
6-41	Evolution du passif consolidé du groupe ERIAD Tiaret pour les exercices 1996 à 1998.	209

6-42	Evolution de quelques ratios financiers.	210
6-43	Evolution du passif et de l'actif consolidés du groupe ERIAD Tiaret pour l'exercice 2000.	210
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
7-1	Principales informations à collecter.	219
7-2	Présentation comparative des méthodes d'évaluation des entreprises.	222
7-3	Hypothèses et paramètres relatives aux méthodes d'évaluation.	223
7-4	Présentation du bilan réévalué du groupe Eriad Tiaret (exercice 2000).	232
7-5	Les résultats nets des exercices 2001 à 2005 selon les scénarios et les variantes.	233
7-6	Hypothèses et résultats des projections.(Voir détails annexe CHAP 7).	234
7-7	méthode de calcul par les cash flux actualisés.	234
7-8	Les valeurs obtenues par la méthode des flux financiers:	236
7-9	méthode de calcul par les cash flux actualisés.	239
7-10	Barème de calcul de la valeur du Bâti.	240
7-11	Taux de vétusté appliqué pour le bâti selon sa nature.	241
N° du Tableau	Intitulé du Tableau.	N° de page
8-1A	Echéancier de cession des « Moulins de Mahdia ».	254
8-2A	Echéancier de cession des « Moulin de Relizane ».	255
8-3A	Echéancier de cession des « Moulins de Mostaganem ».(Révisé).	256
8-5A	Echéancier «les Moulins de Tiaret ».	256
8-4A	Echéancier de cession Semoulerie Minoterie Media.	257
8-1B	Echéancier ACQUEREUR Moulins de Mahdia.	259
8-2B	Echéancier ACQUEREUR Moulin de Relizane.	260
8-3B	Echéancier Acquéreur Moulins de Mostaganem (révisé).	261
8-4B	Echéancier SARL AKOUAS Acquéreur travailleurs Semoulerie Minoterie Media.	262
8-5B	Echéancier de cession des Moulins de Tiaret.	262
8-6	bilan des paiements des Moulins du groupe Eriad Tiaret cédées arrêté au 31/12/2009.	263
8-7	bilan des paiements des autres Moulins du groupe Eriad Tiaret cédées arrêté au 31/12/2009.	264
8-8	Bilan de la privatisation des moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2009.	265
8-9	Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Mostaganem » Arrêté au 31/12/2012.	271
8-10	Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Mostaganem ».Arrêté au 31/12/2012.	272
8-11	Nature de l'endettement.	273
8-12	Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Relizane » Arrêté au 31/12/2012.	273
8-13	Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Mostaganem ». Arrêté au 31/12/2012.	274
8-14	Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Tiaret » 275	276
8-15	Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Tiaret». Arrêté au 31/12/2012.	276
8-16	Nature de l'endettement.	277
8-17	Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Mahdia » Arrêté au 31/12/2012.	277
8-18	Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Mahdia ». Arrêté au 31/12/2012.	278
8-19	Nature de l'endettement.	278
8-20	Etat des Intérêts Moratoires.	279

Listes des figures et des schémas.

Figure n°1-1	Importation Algérienne de céréales en volume et en valeur.	35
Figure n°2-1	: répartition générale des terres.	44
Figure n°2-2	Figure n°2-2: Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx.	46
Figure n°2-3	Figure n°2-3. Evolution des superficies, des productions et des rendements des céréales d'hivers durant la période 2015-2019.	47
Figure n°2-4	Figure n°2-4. Evolution de la production céréalière mondiale (utilisation et stocks).	64
Figure n°2-5	Figure n°2-5. Evolution des stocks, de la production et de la consommation au niveau du marché mondial des céréales. (de 1984 à 2021).	66
Figure n° 4-1	Structure du chiffre d'affaire par groupe. Année 2009.	112
Figure n°4-2	Evolution du chiffre d'affaire depuis l'an 2000	112
Figure n°4-3	Structure de V.A par groupe. Année 2009	113
Figure n°4-4	Evolution de la valeur ajoutée	127
Figure n°1-1	Importation Algérienne de céréales en volume et en valeur.	35

Résumé:

Le secteur des industries céréalières est un secteur économique public stratégique. Il constitue le maillon fort de la filière céréalière en Algérie. Son importance vitale réside dans sa capacité à satisfaire les besoins de la population en dérivées céréalières de base ; la semoule et la farine, deux produits alimentaires indispensables dans l'alimentation quotidienne des citoyens. Aussi c'est un secteur moteur pour la croissance et le développement de cette filière et du secteur agricole tout entier. Sa contribution dans l'économie nationale et dans la stabilité sociale du pays est incontestée. Ce secteur, longuement orchestré par l'Etat, a été sujet de plusieurs réformes qui visaient sa modernité et sa performance économique. Les conclusions avancées par les chercheurs du domaine, affirment que ce secteur, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, notamment en matière d'investissement, de subvention et de mesures protectionnistes, demeure un secteur peu performant et incapable d'assumer son rôle de garant de la réussite de la politique alimentaire adoptée par l'Etat.

Cela dit, la gestion publique de ce secteur semble passer à côté des objectifs alimentaires tracés par l'Etat qui décide, avec la libéralisation de son économie, de lever sa main sur ce secteur et d'ouvrir son capital aux opérateurs économiques privés. Ainsi se lance, dès le début des années 2000, le processus de privatisation de ce secteur ciblant, dans un premier temps, les unités de transformation les moins performantes. Un processus qui représente une alternative économique de choix qui va permettre un développement économique harmonieux de ce secteur menacé par l'expansion rapide de la concurrence du secteur privée. Une logique libérale de gestion qui va substituer une logique publique dépassée. Cela dit, notre étude se veut une recherche qui va mettre la lumière sur le déroulement de ce processus de privatisation, ses mécanismes, ses objectifs, ses contraintes et ses limites.

Les mots clés: Moulins, Alimentation, Public, Dépendance, Semoule, Farine, Libéralisme, Privatisation, Performances, Etat, Régulation, Marché,

Summary:

The cereal industries sector is a strategic public economic sector. It is the strong link in the cereal chain in Algeria. Its vital importance lies in its capacity to satisfy the needs of the population in basic cereal derivatives; semolina and flour, two indispensable food products in the daily diet of citizens. It is also a driving force for the growth and development of this sector and the entire agricultural sector. Its contribution to the national economy and to the social stability of the country is undisputed. This sector, long orchestrated by the State, has been the subject of several reforms aimed at its modernity and economic performance. The conclusions put forward by researchers in the field affirm that this sector, despite the efforts made by the public authorities, particularly in terms of investment, subsidies and protectionist measures, remains a poorly performing sector that is incapable of assuming its role as guarantor of the success of the food policy adopted by the state. That said, the public management of this sector seems to be missing the food objectives set by the state, which decided, with the liberalisation of its economy, to lift its hand on this sector and to open its capital to private economic operators. Thus, in the early 2000s, the process of privatisation of this sector was launched, initially targeting the least efficient processing units. This process represents an economic alternative of choice which will allow a harmonious economic development of this sector threatened by the rapid expansion of competition from the private sector. A liberal management logic that will replace an outdated public logic. This said, our study is intended as a research that will shed light on the course of this privatisation process, its mechanisms, objectives, constraints and limitations.

Key words: Mills, Food, Public, Dependency, Semolina, Flour, Liberalism, Privatisation, Performance, State, Regulation, Market.

ملخص:

يعتبر قطاع الصناعات القمحية من القطاعات الاقتصادية العمومية الاستراتيجية. فهو يمثل الحلقة الاقوى في شعبة الحبوب بالجزائر. اهميته المتميزة تكمن في قدرته على تلبية احتياجات الساكنة من المشتقات القمحية القاعدية الاساسية - السميد و الفرينة - منتوجين اساسيين في القوت اليومي للمواطنين. كذلك هو قطاع محرك في تنمية هذه الشعبة و قطاع الفلاحة ككل. مساهمته في الاقتصاد الوطني و في الاستقرار الاجتماعي مؤكدة. شهد هذا القطاع المسير من طرف الدولة لفترة زمنية طويلة؛ عدة اصلاحات تهدف الى تحديثه و تنمية نجاعته الاقتصادية. النتائج التي خلص اليها الباحثون في هذا الميدان؛ تؤكد ان هذا القطاع و بالرغم من الجهود الجبارة المبذولة من طرف السلطات العمومية خاصة في مجال الاستثمار؛ الدعم و السياسات الحمائية؛ بقي قطاعا هشاً غير قادرا على الالمام بالدور المنوط به في مجال انجاح السياسة الغذائية التي تبنتها الدولة. الامر الذي يؤكد على فشل النظرة العمومية في تسيير هذا القطاع و عدم قدرتها على تحقيقه اهداف هذا القطاع. الامر الذي دفع بالدولة الى الغاء احتكارها لهذا القطاع و فتح راس ماله امام المتعاملين الاقتصاديين الخواص في ظل الانفتاح على السوق و تحرير النشاط التجاري و الاقتصادي. حيث باشرت الدولة في بداية سنوات 2000 عملية خصخصة الوحدات الانتاجية التحويلية لهذا القطاع بدءا بالوحدات التي تميزت بأقل نجاعة اقتصادية قبل تعميمها على كافة الوحدات. هذه الخصخصة كانت بمثابة البديل الاقتصادي الانجع الذي سيسمح بتطوير هذا القطاع و تحسين مردوديته الاقتصادية في ظل اكتساح القطاع الخاص لهذا السوق. و من هنا جاءت دراستنا المتواضعة هذه لتسليط الضوء على مراحل تنفيذ هذه الخصخصة؛ آلياتها؛ اهدافها و العراقيل التي واجهتها.

الكلمات المفتاحية: المطاحن - الغذاء - الجمهور - التبعية - السميد - الطحين - الليبرالية - الخصخصة - الاداء - الدولة - التنظيم - السوق

Chapitre Introductif.

A- Introduction.
B- Problématique et hypothèses.
C- Méthodologie.

A- Introduction :

Il est clair que le problème alimentaire constitue une préoccupation universelle à caractère d'urgence, il est proclamée, dès la naissance de la FAO en 1945 lors de la conférence des Nations unies sur l'alimentation et l'agriculture tenue du 8 mai au 15 juin 1943, à Hots Springs (État de Virginie, États-Unis).¹ Une organisation dont la mission est d'aider techniquement les pays à éradiquer le fléau de la faim et d'opter pour des politiques alimentaires fiables et durables qui leur permettraient d'assurer une alimentation équilibrée à leur population. Ce droit à l'alimentation a été également prescrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations-Unies de 1948, défendu par la conférence internationale sur la nutrition au début des années 90 et approuvé par la FAO au sommet mondial de l'alimentation en 1996². Ces instances ont incité les pays touchés par ce phénomène social à revoir leurs politiques en matière de sécurité alimentaire et à prendre en charge les objectifs nutritionnels de la population dans leurs plans de développement économique et social et à formuler des politiques alimentaires et nutritionnelles concrètes visant à améliorer les modes de consommation dans leur planification socio-économique.

Ainsi, et devant ces interpellations incessantes, les autorités des pays en voie de développement se sont orientés vers l'adoption et la concrétisation du concept de la sécurité alimentaire. Un concept, nouveau, définit comme étant «l'état caractérisant un pays capable d'assurer une alimentation saine et équilibrée à sa population»³.

Ainsi, les pays touchés par ce phénomène ont adopté dès l'année (1979) le concept de stratégie alimentaire. Un concept définit par le Conseil Mondial de l'Alimentation (CMA) comme étant « un moyen qui permet à un pays d'arriver à un plus grand degré d'autosuffisance, grâce à un effort intégré visant à accroître la production vivrière, améliorer la consommation des denrées alimentaires et éliminer la faim. Elle consiste en un examen de la

¹ **John R. Lupien** Directeur Division des politiques alimentaires et de la nutrition à la FAO in Maire « les politiques alimentaires en Afrique du nord, D'une assistance généralisée aux interventions ciblées ». Éditions KARTHALA, 1995 p.8.

² **Rastoin J.L.** « Le modèle alimentaire méditerranéen : un levier stratégique durable pour les entreprises »:Les Cahiers du CREAD n°94/2010.p.10.

³ **Rastoin J.L., & Ghersi G.**, 2010. Le système alimentaire mondial :concepts et méthodes, analyses et dynamiques, Quae, Paris, 591 p . cité par Jean-Louis Rastoin « le modèle alimentaire méditerranéen : un levier stratégique durable pour les entreprises » Les Cahiers du CREAD n°94/2010 p.10

situation alimentaire d'un pays qui sert ensuite de base à l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures, de programmes et de projets ayant pour but d'atteindre les objectifs alimentaires du gouvernement. La réalisation d'une stratégie demande le renforcement des capacités nationales et la mobilisation d'une aide extérieure additionnelle.....)⁴. Une définition qui souligne ,entre autre, l'urgence et l'importance accordé au problème alimentaire en général et à l'amélioration de la situation alimentaire des individus en particulier par l'engagement affirmé de la responsabilité des gouvernements des pays concernés dans la prise en charge réelle de ce problème. Cela est rappelé, également, par le Conseil Mondial de l'Alimentation (CMA) qui souligne que « Cette démarche place donc les problèmes alimentaires au cœur de la responsabilité de l'Etat. Les stratégies alimentaires réclament une planification multisectorielle pour atteindre l'objectif de la politique d'autosuffisance alimentaire.)⁵.

L'Algérie, à l'instar des autres pays, s'est appropriée, au lendemain de son indépendance, le droit et le devoir de prendre en charge l'alimentation de sa population. Une décision qui s'insère dans une logique historique et un choix économique et politique légitime proclamé par l'autorité politique de l'époque. Cette mission avait comme objectif primordiale, la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population. Elle fut classée comme une priorité nationale dans la politique économique du pays et inscrite dans les différents plans de développement adoptés à partir des années 70 ,notamment, après l'émergence du phénomène du « choc vivrier » en 1973, à l'origine d'une crise alimentaire sans précédent. L'Etat se trouve donc contraint d'assurer une alimentation suffisante pour promouvoir le développement et garantir une certaine <<paix sociale >> »⁶.

Cette importance accordée à l'alimentation de la population, s'est confirmée d'avantage, dès 1974, où des orientations stratégiques ont été assignées à l'agriculture et à l'alimentation pour se libérer de la dépendance alimentaire et

⁴ **Martine Padilla - Francis Delpeuch - Geneviève Le Bihan - Bernard Maire** « les politiques alimentaires en Afrique du nord, D'une assistance généralisée aux interventions ciblées ». Éditions KARTHALA, 1995 p.9.

⁵ **Padilla et al.** Op cité p.9.

⁶ **Padilla et al.** Op cité p.9.

préserver la souveraineté du pays. Ainsi une stratégie alimentaire fut mise en place et inscrite dans la Charte nationale de 1976⁷. Une charte qui stipule que:

**** La mission assignée à l'agriculture, dans le cadre de notre stratégie de développement, de satisfaire les besoins nationaux en produits agricoles pose, sur le plan de la production, non seulement un problème de volume, mais aussi et surtout un problème de diversification. Si l'augmentation en volume de la production peut répondre à la progression de la demande du point de vue quantitatif, il reste que l'amélioration du niveau de vie des masses populaires se traduit également par une évolution qualitative des habitudes alimentaires de la population**.**

La gestion de la politique alimentaire du pays fut monopolisée exclusivement par L'Etat qui s'est fixé un contrôle strict de l'alimentation.⁸ Il instaure, donc, des appareils et des institutions publiques qui lui permettent de gérer aussi bien la production que les importations et la distribution par une politique de subvention pesante donnant accès à toute la population, notamment la plus démunie, d'avoir une alimentation équilibrée.

Le secteur agricole était au cœur des choix économiques du pays compte tenu du rôle important qui lui a été assigné pour réussir la politique alimentaire préconisée par l'Etat. Un rôle déterminant qui se résume essentiellement dans « la promotion et la mise en place d'une agriculture fonctionnant selon le modèle technologique dominant au plan mondial (mécanisation, semences hybrides, engrais chimiques, pesticides.....), économiquement capable d'assurer l'amélioration continue du pouvoir d'achat des populations qui en vivent, de répondre aux besoins alimentaires d'une population urbaine croissante, de participer à l'effort d'investissement engagé par l'Etat.⁹

-- Cet

intérêt accordé au secteur agricole fut ressenti d'avantage pour la céréaliculture qui occupe toujours « une place prépondérante à la fois dans la production agricole et agroalimentaire de l'Algérie et dans la consommation alimentaire des ménages »¹⁰.

En effet, le modèle de consommation des algériens est basé essentiellement sur la consommation des céréales notamment le blé dur et le blé tendre sous toutes leurs formes (pain, pâtes alimentaires, couscous, etc.) et qui assure une part

⁷ Padilla . op cité p.9.

⁸ M Boukella : Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques et performances depuis l'indépendance.

⁹ Bourenane N. Agriculture et alimentation en Algérie : entre les contraintes historiques et les perspectives futures in Bedrani S. (ed.) , Campagne P. (ed.) .Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes. Montpellier : CIHEAM - Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21 1991 pages 145- 157.

¹⁰ Jean-Louis Rastoin et El Hassan Benabderrazik Céréales et oléo protéagineux au Maghreb Pour un co développement de filières territorialisées. Chap 1 p.05 EPEMED 2004.

importante des apports énergétiques et protéiniques de la ration alimentaire journalière des citoyens. En effet « les Algériens consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation. Le blé dur demeure la base de l'alimentation en Algérie (semoule, principalement, et pâtes). On observe cependant une progression rapide du blé tendre (pain, biscuiterie, pâtisserie) avec l'occidentalisation du modèle de consommation. »¹¹

Un objectif qui, malgré les multiples contraintes, naturelles, techniques, financières et sociales, semble atteint en partie. En effet Sur les plans quantitatif et qualitatif, l'algérien moyen – comme ses voisins marocains et tunisiens – se nourrit bien mieux aujourd'hui qu'au début de l'indépendance¹². Une réalité affirmée par les résultats et les conclusions tirées des enquêtes nationales de consommation relatives aux périodes 1966/1967, 1979 /1980, 1988 et 2011, qui laissent apparaître une nette amélioration de la consommation alimentaire après presque cinquante ans d'indépendance (1967-2011) aussi bien pour les produits céréaliers (blé dur, blé tendre et dérivées) que les produits d'origine animale telle que : la volaille, les œufs et le lait en plus des poissons, fruits et légumes.

Cela dit, cette amélioration de la consommation de la population n'est rendu possible que par un recours massif aux importations des produits de larges consommation comme les blés, huiles de graines, sucre, lait). Un constat qui permet d'affirmer qu'à la fin des années 60, la production agricole pouvait assurer plus de 90 % des besoins alimentaires de la population, alors que dès le début des années 80 elle n'assurait plus que 30 %. La balance commerciale agricole connaissait un revirement spectaculaire dès 1974 : le déficit s'installe durablement, remettant en cause les objectifs de l'autosuffisance alimentaire¹³.

Des produits stratégiques qui composent le model de consommation des algériens et constituent une part essentielle de la ration alimentaire consommée au pont où le seuil minimum de nutrition des couches sociales les plus pauvres est déterminé directement par le prix des blés¹⁴ compte tenue de ce modèle de consommation dominant.

¹¹ **Jean-Louis Rastoin et El Hassan Benabderrazik.** « Céréales et oléo protéagineux au Maghreb Pour un Co-développement de filières territorialisées. EPEMED. p4. 2014.

¹² **Slimane BEDRANI. Foued CHERIET.** « Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales » Les cahiers du CREAD n°100-2012 .p.140.

¹³ **Omar Bessaoud, Mohamed Tounsi** « Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 » Options Méditerranéennes, Série. B / n°14, 1995 p.110 CIHEAM-IAM, Montpellier (France).

¹⁴ Fouad Chehat. « La filière blé » Cahiers du CREAD n°79-80, 2007, page 1.

Une capacité d'importation importante générée par une forte démographie et conjuguée à une politique de subvention par les prix inconditionnée des produits alimentaires de base menées par l'état; aggrave la dépendance alimentaire du pays et met en péril toutes les politiques et stratégies de la sécurité alimentaire adoptées jusqu'ici par les pouvoirs publics. Une situation alarmante qui s'accompagne de lourdes factures et de fortes incertitudes en raison de la volatilité des marchés.¹⁵

Cette politique d'importation des produits alimentaires de base, rendue possible grâce à une rente pétrolière conséquente, a été mise en cause dès l'année 1986 après la chute inattendue et brusque du prix du pétrole, principale recette du pays. Cette situation délicate alourdie par une dette extérieure, sans cesse croissante, plonge le pays dans une crise économique sans précédent. Une crise qui dévoile l'échec et l'incohérence de la politique de développement du pays menée jusqu'ici, notamment en matière de politique alimentaire soutenue depuis le début des années 1970 par l'autorité publique. Un constat amer qui contraint les décideurs dès l'année 1988 à s'engager dans une nouvelle vision politique marquée par le déclenchement d'un processus de restructurations économiques long et complexe.

Un processus qui vise, à moyen et long terme, un retrait progressif de l'Etat de la gestion directe de l'activité économique et son désengagement total de toute forme de soutien et de subvention. Cette nouvelle politique a été initiée dès l'année 1994 par l'adoption du programme de stabilisation conclu dans l'accord de « stand-by » suivi du programme d'ajustement structurel soutenu par un accord de facilité de paiement négocié, pour les deux programmes, avec le F.M.

Une politique de développement, nouvelle, dictée et soutenue par le FMI avec des exigences strictes imposant, la privatisation des entreprises publiques, la dévaluation du dinar, la réduction de la demande globale, le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux et du soutien alimentaire.

Des mesures qui se sont répercutées défavorablement sur le niveau de consommation des couches démunies malgré l'adoption, par l'Etat, à partir de 1991, d'un système indemnitaire basé sur un ciblage administratif. Un dispositif qui s'est avéré inefficace et incapable de concorder le rythme d'évolution des prix¹⁶ à la consommation. La pauvreté s'installe d'avantage au sein de la population et l'alimentation se dégrade aussi bien quantitativement que qualitativement.

¹⁵ **Jean-Louis Rastoin et El Hassan Benabderrazik.** « Céréales et oléo protéagineux au Maghreb Pour un Co-développement de filières territorialisées. EPAMED .p9. 2014

¹⁶ L'augmentation la plus Spéculaire qu'a connu l'indice des prix à la consommation est celle de l'année 1994, celle-ci a atteint 41,3%. Rapporté par le Conseil National Economique et Social.

Cela dit, et afin de rendre ce rôle nourricier de l'Etat possible, les pouvoirs publics et grâce à la rente pétrolière, se sont lancés dans un vaste programme d'investissement visant l'instauration d'un tissu industriel puissant. Un tissu industriel capable de provoquer une réelle croissance économique du pays par son effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités. Cette mission assurée exclusivement par l'Etat, au nom de l'intérêt général, a favorisé l'émergence de monopoles étatiques ou l'entreprise publique constituée, à la fois, un excellent facteur d'accumulation économique et un lieu d'expression et de conflits des intérêts politiques et sociaux.

Le mode de contrôle de ces entreprises régies par une gestion centralisée des objectifs, souvent irréalistes, définies dans des plans de développement immanent des hautes instances étatiques et orchestrée par de multiples tutelles ; rend la mission de l'Etat plus difficile et incertaine compte tenu des risques économiques encourus.

Ainsi, et pour mener à bien cette mission, l'Etat impose une surveillance stricte et serrée sur l'activité de ces entreprises. Il conçoit, alors, des plans d'investissement démesurés par rapport à la rentabilité financière et économiques de ces entreprises et affirme ses engagements en matière d'aide et de soutien financiers et administratifs sous toutes ses formes ; prêts, subventions...etc. Des mesures qui font intervenir plusieurs instances étatiques et forcent ces entreprises à subir une subordination organique et fonctionnelle et limite d'avantages ces initiatives managériales.

Cette logique de monopole étatique sur l'activité et la gestion des entreprises publiques a touché également le secteur agroalimentaire où, on assiste à une intervention très déterminée des pouvoirs publics dans la prise en charge et la régulation des principales filières agroalimentaires par la mise en place d'instances étatiques « sociétés nationales et offices publics » détenant le monopole de transformation, d'importation et de distribution en gros des produits alimentaires de base.

Ces instances publiques seront donc, responsables de l'exécution des politiques de sécurité alimentaire et de la réalisation de ses objectifs définis par les pouvoirs publics. Une mission qui s'avère difficile à mener dans un contexte socio politique délicat marqué par une forte demande sociale, conjuguée à une centralisation, par l'Etat, du pouvoir décisionnel de gestion et une incapacité du secteur agricole à satisfaire les besoins de ces entreprises de transformation. Des contraintes qui ont favorisées un recours massif aux importations des produits alimentaires de première nécessité au détriment d'une meilleure intégration du secteur agricole dans la sphère économique du pays.

Ce monopole d'Etat proclamé dès le début des années 70 et affirmées dans les différentes politiques de développement du pays, confirment d'avantage le rôle exclusif et la main prise des pouvoirs publics sur le développement économique et social du pays. Un Etat qui se proclame seul propriétaire de l'entreprise et

l'architecte incontesté de son développement et de sa modernisation dont il a fait sa mission fondamentale.

Cela dit et sous l'emprise totale de la logique politico sociale de ses tutelles centrales, l'entreprise publique se trouve complètement détourner des lois et des mécanismes du marché et devient par conséquence une unité politico- administrative chargée de fonctions économiques, définies, notamment, dans la répartition des revenus, mais aussi, et surtout, de l'ensemble des ressources gérées par l'État. De ce point de vue, les déficits financiers de l'entreprise publique apparaissent comme le résultat des logiques étatiques dominantes peu soucieuses de l'efficacité économique car construites sur des ressources extérieures à l'entreprise (rente énergétique) qui permettaient au pouvoir politique de satisfaire les revendications immédiates de toutes les couches sociales sans avoir à négocier la contrainte productive au niveau des entreprises.

L'échec d'une telle logique économique fut ressenti aussi bien pour l'entreprise publique qui affirme son incapacité à jouer son rôle économique dans l'amélioration des agrégats macroéconomiques du pays mais aussi pour les pouvoirs publics qui constatent l'échec de leurs politiques et stratégies alimentaires et de développement. Une situation d'avantage aggravée par la crise pétrolière survenue en 1986 dévoilant la fragilité de l'économie algérienne et affirmant la crise d'un système monopolistique rentier fortement dépendant des cours incontrôlables des matières premières sur le marché mondial.

Cela dit, et malgré l'amélioration modeste de certaines agrégats macro-économiques (croissance du PNB par habitant, amélioration de l'espérance de vie, progression des disponibilités alimentaires moyennes, baisse du taux de la mortalité infantile, etc.), le bilan de cette phase économique reste loin d'être positif comme il a été escompté par les pouvoirs publics dans les différents plans de développement qui se sont succédées depuis l'indépendance du pays.

Un bilan négatif, à travers lequel, apparait l'échec de la logique économique menée, jusqu'ici, par l'Etat et qui s'est soldé sur des résultats économiques et sociales dérisoires ; une économie sous-développée et loin d'être en mesure de répondre aux besoins, sans cesse croissants, de la demande sociale en matière d'alimentation, de logement, d'emploi, de santé, d'éducation, etc, par une offre de biens et services disponibles dans le temps et dans l'espace en quantité et en qualités adéquates. Aussi l'échec des politiques agricoles et agroalimentaires a aussi contribué dans l'aggravation de la dépendance alimentaire du pays qui s'est tourné vers un recours massif et systématique des importations de denrées alimentaires essentiels (blés, lait, huiles, sucre) au détriment de la production agricole locale demeurée insignifiantes et loin de répondre aux besoins alimentaires de la population. Une mesure qui alourdit la facture alimentaire du pays, ravage ses ressources financières en devise et déséquilibre sa balance commerciale.

La crise financière, sans précédent, induite par la chute brutale du cours du pétrole en 1986, interpelle les décideurs politiques à revoir leur conception en matière de développement économique. C'est ainsi qu'un nouveau processus de réforme économique est enclenché favorisant une logique libérale de l'économie susceptible d'atteindre un meilleur équilibre macro-économiques grâce à une économie productive et donc rentable et mieux intégrée au marché. Cette nouvelle politique économique instaurée dans un contexte socio-économique et politique délicat marqué par une faiblesse des ressources de paiement extérieurs, un poids écrasant de la dette extérieure, une dévaluation importante de la monnaie sous la pression des directives strictes dictées par les bailleurs de fonds (FMI) au début des années 90 et par une dégradation du pouvoir d'achat de la population affectant négativement la progression de la demande interne; complique d'avantage la réussite de cette mission.

L'Algérie se trouve donc, vers la fin des années 80, face à une nouvelle phase de restructuration de son économie, orientée vers l'adoption progressive des lois de marché à la demande insistée des bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale).

Une réforme centrée sur la levée de la main prise de l'Etat et de son ingérence dans la sphère économique. Un rôle qui sera confié, dorénavant, à la concurrence qui deviendra l'instrument central de régulation économique soutenu par une série de réformes profondes et sérieuses qui touchent, entre autre, la réforme du système de planification, la libéralisation du commerce extérieur, la réforme financière, et la libéralisation des prix. Ainsi l'Etat se désengage de la lourde mission de gestion des entreprises qui sera confiée, alors, au partenaire privé prêt à mettre en œuvre ses capacités managériales.

Un autre objective de ces réformes économiques vise à donner à l'entreprise publique une certaine autonomie de gestion et de prise de décision et instaurer un nouveau mode de régulation macroéconomique dans lequel, l'intervention directe des pouvoirs publics sont très limités.

Le plan d'ajustement structurel initié par l'Etat dès l'année 1994, suit à l'échec des politiques d'auto-ajustement économiques suivies auparavant, vient pour affirmer cette volonté de libéralisation de l'économie Algérienne et répondre aux orientations du FMI. Une libéralisation axée sur le libre échange du commerce et du taux de change, la maîtrise des dépenses publiques, l'accroissement des recettes budgétaires, la limitation de la subvention et du soutien des prix par l'Etat, la dévaluation de la monnaie nationale...etc. des mesures qui concourent pour instaurer, à moyen et long terme, un équilibre macroéconomique adéquat.

Le bilan négatif de la restructuration des entreprises publiques économiques lancé dès l'année 1988 et qui s'est soldé, en 1996, par une vaste opération de dissolution de ces entreprises, a donné lieu à l'apparition d'un nouveau

processus de réformes économiques dit de « restructuration industrielle » adopté dans une nouvelle perspective caractérisée par:

- * Un retrait progressif de l'État de la sphère économique et se contente uniquement par son rôle de régulateur et de puissance publique.
- * Une mise à niveau des entreprises publiques économiques permettant d'améliorer leur performance économique et financière et leur compétitivité sur le marché local et internationale moyennant une meilleure modernisation de leur outil de production et par une bonne insertion dans la division internationale du travail.

Pour cela un regroupement sectoriel des entreprises d'une même filière est opéré pour garantir une bonne synergie et une meilleure complémentarité entre ces entreprises permettant d'atteindre et de promouvoir même les exportations.

Cette nouvelle organisation de l'entreprise la rendre rentable et compétitive et, par conséquent, et concoure à la réussite de la politique de restructuration industrielle nouvellement adoptée. Ainsi un nouveau schéma organisationnel¹⁷ est mis en place regroupant l'ensemble des entreprises de même vocation dans des entités dite « holding » contrôlés exclusivement par le conseil national des participations de l'État (CNPE). Une institution qui affirme, encore une fois, la main prise de l'Etat, sur l'économie national en tant que puissance publique et actionnaire unique des holdings.

La réussite d'une telle politique ne peut être garantie que si elle est appuyée par une série d'autres réformes nécessaires et obligatoires. Ainsi les pouvoirs publics entament ces réformes dites de «seconde génération» visant la restructuration du secteur public financier, l'ouverture aux investissements étrangers et la privatisation progressive des entreprises publiques. Des réformes qui s'avèrent insuffisantes avec les incohérences constatées dans la mise en œuvre du processus de restructuration industrielle, et les faibles résultats obtenus donnant, ainsi, raison à une nouvelle politique économique lancée à partir de 1999 affirmant la volonté de l'Etat à procéder à une réelle libéralisation de l'économie par l'adoption et la mise en place d'un nouveau dispositif de restructuration industrielle mettant fin au rôle des holding et ouvrant la voie à un processus rapide de privatisation des actifs publics.

Cette privatisation visait, en fin de compte, une mise à niveau des entreprises publiques économiques, par l'amélioration de leur compétitivité et de leur performance managériale en prévision à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Un objectif qui s'est concrétisé par l'adoption du processus de libéralisation

¹⁷ Les principes directeurs de ce schéma ont été explicités dans l'exposé des motifs de l'ordonnance N° 95-25 du 28 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'État.

économique et son ouverture sur le marché mondial et le démantèlement du monopole de l'Etat exercé sur l'économie nationale.

Aussi ces réformes économiques initiées dès 1988 par les pouvoirs publics, avaient pour missions la libéralisation de la gestion de l'économie nationale par un retrait progressif et totale de l'Etat de cette sphère et un repositionnement adéquat de son rôle autant qu'un intervenant régulateur de l'économie. Ce retrait plus au moins ressenti de l'Etat a permis aux différents intervenants économiques, entreprises, agriculteurs et consommateurs de concevoir et de concrétiser leurs propres stratégies de développement tout en adaptant leurs moyens humains et matériels et leurs potentialités managériales aux contraintes sociopolitiques et économiques difficiles marquées par une rareté des ressources financières externes causée par la chute de la rente pétrolière l'augmentation alarmante de l'endettement public.

Dans ce contexte économique hostile, la politique de l'autosuffisance alimentaire, tant défendue par les pouvoirs publics, est classée en second rang des priorités nationales face aux nouvelles orientations politiques qui optent, plutôt, pour une nouvelle alternative économique fondée sur le principe de réalisation des équilibres macro-économiques et de la sécurité alimentaire dans une dynamique économique internationale régie par la globalisation, la régionalisation et les nouvelles règles du commerce international.

Cette nouvelle approche économique, semble aussi limitée et loin d'être en mesure de répondre aux préoccupations économiques et sociales qui pèsent sur l'Etat. En effet, les conclusions et les constats avancés par les spécialistes ainsi que le FMI s'accordent à dire que cette approche économique n'a permis qu'une modeste stabilité du cadre macro-économique induite par la mise en œuvre du PAS, et une très faible relance de l'économie réelle des entreprises économiques.

Cette faible performance économique est constatée pour tous les secteurs de l'économie nationale notamment pour le secteur agroalimentaire de base. Un secteur stratégique à portée socio-politique, également, géré et monopolisé, jusqu'ici, par l'Etat. Un secteur qui devrait jouer un rôle déterminant dans l'économie nationale, non seulement comme un moteur de relance et de développement du secteur agricole par une meilleure rationalisation et une bonne valorisation des ressources agricoles en amont et en aval, mais surtout, comme un secteur garantissant la disponibilité quantitative et qualitative des denrées alimentaires de base et à des prix abordables pour la population. A cet effet il devrait permettre l'instauration d'une bonne stabilité et cohésion sociale et d'éviter l'échec embarrassant des choix politiques.

Ainsi, l'objectif majeur escompté des choix économiques lancés depuis l'indépendance du pays, était d'améliorer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques des différents secteurs d'activité. Une performance qui devrait permettre d'atteindre un niveau de performance économique et financière adéquat, une meilleure compétitivité et une douce intégration dans la sphère de l'économie marchande.

Le secteur agroalimentaire, concerné lui aussi par ces réformes économiques, attire, de par son importance stratégique, une attention particulière et privilégié des pouvoirs publics. Un secteur qui contribue à hauteur de 75% de la production brute du secteur et assure la mission d'approvisionnement alimentaire des populations¹⁸. Les effets des réformes économiques initiées par l'Etat, ont permis d'opérer des mutations profondes au sein des entreprises de ce secteur sans pour autant donner les résultats satisfaisants escomptés. Un constat confirmé par l'ensemble des spécialistes en la matière qui s'accordent à dire que les causes réelles de cette faible performance du secteur, notamment pour les industries de céréalières de première transformation, résident, surtout, dans sa gouvernance par un monopole d'Etat qui privilégie une logique sociale plutôt qu'économique. Une logique qui exclut, le plus souvent, le souci d'atteindre des objectifs de rentabilité et de compétitivité et de performances managériales au profit d'objectifs quantitatifs, soutenus par une politique de subvention des prix permettant de satisfaire les besoins de la population en denrées essentielles (semoule et farine) et à des prix accessibles à tous.

B- Problématique et hypothèses de recherche:

La succession des différentes réformes économiques et politiques de développement que nous venons de relater plus haut place la question alimentaire du pays au cœur des préoccupations de l'Etat. L'alimentation de la population est la clé de la stabilité sociale et politique du pays. C'est, aussi, le noyau central autour duquel s'articulent tous les efforts de l'Etat et se définissent les objectifs économiques et sociales du pays. la question alimentaire est à l'origine de toutes les réformes subit par le secteur agricole et agroindustriel notamment la céréaliculture et l'industrie céréalière. Des réformes qui placent ces secteurs au cœur de l'économie alimentaire en assumant le rôle d'approvisionnement de la population en denrées alimentaires de base (semoule et farine). Un rôle que le secteur des industries céréalières devrait assumer efficacement dans cette nouvelle approche économique de privatisation. Longtemps, orchestré par l'Etat, ce secteur stratégique est proposé à la privatisation. Une nouvelle approche économique qui le libère de l'emprise du monopole d'Etat et l'intègre dans un environnement de libre échange régie uniquement par les lois du marché. Une autonomie de gestion et de décision qui lui permettent, en principe, d'accomplir pleinement sa mission que lui a assignée l'Etat à savoir contribuer à la réussite de la politique alimentaire du pays en assurant un approvisionnement régulier et a des prix accessibles de la population en denrées alimentaires de base. Cette mission délicate est une préoccupation majeure que nous voulons traiter à travers la problématique suivante:

¹⁸ **Bencharif A et al.** – Introduction au management agro-industriel dans les économies en transition. Le cas du Maghreb. CRIAA, ENSAM-CIHEAM/IAMM, 1999, 294 P

« Dans quelle logique socio-économique devrait être envisagé la politique de privatisation des moulins en Algérie afin de lui assurer un développement économique adéquat permettant de couvrir la demande du marché en denrées alimentaires de base sans pour autant compromettre le pouvoir d'achat des citoyens ?

Une problématique pertinente et complexe qui nécessite des réponses graduelles et complémentaires au fur et à mesure que nous progressons dans notre travail de recherche. Pour cela, nous jugeons utile que cette problématique doit être fractionnée en interrogations élémentaires et complémentaires pour mieux appréhender sa portée et d'en apporter, par conséquent les réponses adéquates logiques et objectives.

Une première question pertinente peut être formulée concernant les aspects de la politique alimentaire en Algérie, ses fondements et ses objectifs et son impact dans l'existence et le développement des industries céréalières en Algérie. Cette question peut être formulée comme suit :

- 1- Quel est l'impact de la politique alimentaire en Algérie sur le développement de l'industrie céréalière. Et quels relations et aspects de complémentarité les caractérisent ?

Une seconde question aussi pertinente que la première et indissociable concerne l'importance de la céréaliculture et de l'industrie céréalières dans les politiques agricoles et dans la politique alimentaire du pays.

- 2- Quelles missions ont été assignées à la filière céréalière et plus précisément à l'industrie céréalière pour mener à bien la politique alimentaire et quelles en été les contraintes et les limites?

Et enfin une dernière question importante que les précédentes concerne les raisons réelles du désengagement de l'Etat de l'appropriation et de la gestion du secteur des industries céréalières (les moulins) au profit du partenaire privé en proposant ce patrimoine public stratégique à la privatisation.

- 3- Dans quel cadre technique et juridique s'est déroulé le processus de privatisation des moulins en Algérie? et quelles en étaient les contraintes et les objectifs ?

Pour répondre à ces interrogations, nous adoptons les hypothèses suivantes:

Hypothèse 1.

La privatisation des moulins en Algérie, autant que nouvelle alternative économique de développement, est un choix opéré par les pouvoirs publics pour

mieux réussir la politique alimentaire du pays à la place de la logique monopolistique de l'Etat.

Hypothèse 2.

La privatisation des moulins en Algérie répond à la logique de la généralisation de l'économie de marché et de libre échange dictée par les institutions monétaires internationales (FMI, BM, OMC) qui exigent le retrait de l'Etat de la sphère économique et l'abandon du mode de gestion centralisé des entreprises publiques.

Hypothèse 3.

La faible performance économique des moulins et l'ampleur de leur déficit budgétaire provoqué par le manque d'initiative, l'absence d'une pratique managériale efficace et l'absence de compétitivité contraint l'Etat à privatiser ces moulins pour mieux les intégrer dans la logique du marché et se déresponsabilise de leur gestion et de leur subvention.

Hypothèse 4.

Le caractère social des produits alimentaires de première nécessité (semoule et farine) consommés par la majorité des algériens dont le pouvoir d'achat est limité ; contraint les pouvoirs publics à opter pour une privatisation, mais contrôlée, du secteur des industries céréalières de première transformation grâce aux instruments de régulation de l'Etat (monopole des importations des blés, subvention de la production et de la consommation) pour garantir la stabilité sociale.

C- Méthodologie.

Résoudre cette problématique et trouver des réponses scientifiques objectives et logiques fiables pour les différentes interrogations que nous avons posées, nécessite, sans doute, l'élaboration d'une méthodologie scientifique, structurée et cohérente susceptible d'apporter des éléments de réponses logiques et de permettre d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses avancées.

Pour cela, nous avons structuré notre méthodologie en deux volets distincts mais complémentaires que nous présentons comme suit :

Premier volet intitulé.

**« Céréaliculture, industrie céréalière et politique alimentaire:
Quelles relations et pour quels objectifs? »**

Ce volet est structuré en quatre chapitres.

Un premier chapitre intitulé:

« La politique alimentaire en Algérie: Une priorité sociale et économique ».

Nous nous intéressons à l'étude de la politique alimentaire en Algérie autant que facteur de stabilité sociale. Nous allons démontrer qu'effectivement l'alimentation de la population, constituée, à la fois, un souci et une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans l'Algérie indépendante. Ainsi l'Etat devient, le seul garant de cette mission qui la considère comme un devoir et une priorité nationale. Il opte pour une politique alimentaire, conçue, gérée et soutenue exclusivement par l'Etat pour permettre à la population, majoritairement pauvre, d'acquiescer des produits alimentaires de base (semoule, farine), à des prix accessibles à tous et atteindre à long terme une sécurité alimentaire certaine. Cette politique alimentaire s'insère dans une logique économique monopolistique où l'Etat est le seul opérateur économique. Une politique qui a connue plusieurs changements au rythme des réformes économiques initiées par l'Etat surtout depuis son indépendance. Ceux-là sont d'autant d'éléments que nous allons aborder dans ce chapitre en essayons, à chaque fois, d'établir la relation et les interactions qui existent entre politique alimentaire et politiques agricoles et agro-industrielles notamment celles concernant la filière céréalière (céréaliculture et industrie céréalière) et cela grâce à une recherche bibliographique riche et diversifiée puisée des travaux de recherche des spécialistes connus dans le domaine.

Un second chapitre intitulé:

« La céréaliculture en Algérie: Contraintes et missions».

Nous allons s'intéresser à la filière céréale qui constitue le secteur clé de la réussite de la politique alimentaire adoptée par l'Etat après son indépendance. Composée exclusivement de semoule et farine, le modèle de consommation des Algériens est à l'origine de l'importance économique accordée par les pouvoirs publics à la céréaliculture dans les différents plans de développement. Cela dit et malgré les efforts considérables consentis par l'Etat pour développer cette culture et d'en faire une source d'approvisionnement potentiel de matières premières indispensables pour l'industrie céréalière ; les rendements de cette culture restent faibles et loin de satisfaire les besoins de cette industrie. Des besoins fortement compensés par des importations massives opérées auprès des marchés mondiaux des céréales et à des prix élevés. Une tendance qui alourdit les dépenses budgétaires de l'Etat en devise, accentue la dépendance alimentaire du pays et met en cause sa politique et sa sécurité alimentaire. Tous ces aspects seront traités dans ce chapitre grâce à une étude bibliographique qui relate les aspects des différentes politiques agricoles et agroalimentaires entamées par l'Etat (surtout dans la céréaliculture).

Dans un troisième chapitre intitulé:

« L'industrie céréalière en Algérie :

Un potentiel important face à des contraintes d'approvisionnements ».

Nous relatons l'importance de la céréaliculture dans l'économie agricole nationale et son rôle dans la production céréalière notamment les blés (BD et BT), deux produits indispensables pour le fonctionnement de l'industrie de transformation. Aussi nous aborderons le fonctionnement du marché céréalier national à travers l'analyse de l'offre et de la demande céréalière et le rôle déterminant des pouvoirs publics dans sa régulation. Une régulation orchestrée par des politiques de subvention, de soutien et d'importation. De même, dans ce chapitre nous exposerons les contraintes (techniques, juridiques et agro-climatiques) qui défavorisent le développement de cette culture et rendent toutes les politiques et les réformes agricoles inefficaces. Egalement, nous analysons l'ampleur des importations des blés et leurs incidences sur la dépendance alimentaire de l'Algérie. Une indépendance qui met en jeu la politique alimentaire du pays.

**Un quatrième et dernier chapitre de ce volet intitulé:
« Présentation du Portefeuille de la SGP « CEGRO » en Algérie:
Un secteur public stratégique ».**

Nous exposant l'importance que présente le secteur public de l'industrie céréalière représenté par le portefeuille SGP CEGRO dans l'approvisionnement régulier et sans contraintes de la population en denrées alimentaires de base à des prix accessibles. Une importance que l'Etat soutien par des programmes d'investissement d'envergure pour accentuer ses capacités de trituration et répondre ainsi à la demande exprimée en semoule et farine, principales composantes de la ration alimentaire des Algériens. Des capacités importantes qui restent malheureusement exploiter seulement à hauteur de 35% en raison de l'expansion d'un secteur privé mieux adapté aux règles du marché et plus compétitif. Ainsi, le secteur public, malgré le soutien inconditionné de l'Etat, reste impuissant devant le savoir-faire commercial et managérial du secteur privé qui s'accapare de plus en plus de parts de marché détenues auparavant par le secteur privé.

**Deuxième volet intitulé
« La privatisation des moulins en Algérie:
Une nouvelle réforme pour de meilleures performances ».**

Ce volet est également structuré en quatre chapitres.

Un premier chapitre intitulé:

**« La privatisation des entreprises publiques en Algérie.
Une nouvelle alternative économique aux objectifs ambitieux ».**

Dans ce chapitre, nous intéresserons aux processus de privatisation des entreprises publiques en Algérie. Nous exposerons les raisons et les finalités, les procédures juridiques et techniques, les contraintes et les résultats. Un processus qui entre dans le cadre des réformes économiques initiées par l'Etat après l'abandon du mode de gestion monopolistique et l'ouverture sur l'économie de marché. Une nouvelle réforme économique qui veut donner à l'économie nationale une meilleure relance grâce au rôle déterminant du secteur privé. Une réforme qui permet à l'entreprise économique d'être plus performante et plus compétitive dans un environnement d'activité et d'échange régi uniquement par les lois du marché.

**Un deuxième chapitre intitulé:
« Les moulins de Tiaret: un patrimoine public en difficultés»**

Dans ce chapitre, nous présenterons une fiche technique et économique détaillée de cette industrie de transformation issue de la restructuration de l'ex SN SEMPAC. Une présentation orientée particulièrement vers l'identification des filiales relevant du groupe ERIAD Tiaret, leurs capacités de production et de commercialisation, leurs sources d'approvisionnement, leurs plans de développement et d'investissement, leurs mode de gestion et d'organisation. Nous analyserons aussi leur contribution dans la couverture de la demande des produits céréaliers sur le territoire qu'elles desservent. Les contraintes liées à la qualité des produits et au problème de la concurrence du secteur privé et leurs répercussions sur la productivité, les rendements et la rentabilité financière de ces filiales. Tous ces aspects seront traités dans ce chapitre grâce à l'exploitation et au traitement des informations quantitatives et qualitatives issues des différents bilans d'activité (productions, commerciales, approvisionnements, financiers et comptables) de ces filiales.

**Un troisième chapitre intitulé:
« Evaluation du patrimoine des moulins de Tiaret:
Cadre juridique et technique ».**

Dans ce chapitre, nous exposerons le processus d'évaluation des actifs des moulins de Tiaret dans toutes ses étapes. Une évaluation qui va permettre de calculer une valeur ou un prix de cession de ces moulins et le proposer aux nouveaux acquéreurs potentiels. Une évaluation réalisée grâce au concours du centre national d'assistance technique (CNAT) désigné par décret pour procéder à cette évaluation des moulins en Algérie. Nous présenterons, aussi dans ce chapitre, la nature et la qualité des informations quantitatives et qualitatives utilisées pour cette évaluation ainsi que les techniques choisies, leurs fiabilités et leurs limites. Nous apporterons également des jugements sur la fiabilité des valeurs et des prix de cession calculés d'après les méthodes choisies et leurs incidences sur la vraie estimation de ce patrimoine proposé à la privatisation.

**Un quatrième chapitre intitulé:
« La privatisation des Moulins de Tiaret:
Procédures, contraintes et objectifs ».**

Dans ce chapitre nous étudierons les différentes phases du processus de privatisation des moulins de Tiaret relevant du groupe ERIAD Tiaret. Nous exposerons toutes les actions qui ont caractérisé chacune de ces phases et leurs conformités avec les procédures juridiques fixés dans ce domaine. Nous présenterons les nouveaux acquéreurs de ces moulins, leurs prix de cession et les modalités de paiement de ce prix. Des détails que nous relatons grâce au tableau d'amortissement relatifs à chaque acquéreur. Nous présentons également le bilan de cette privatisation et les contraintes rencontrées dans sa mise en application notamment celles relatives au non-respect des engagements pris par ces acquéreurs en matière de paiement du prix de cession, de la réalisation du programme d'investissement et de formation et de création de postes d'emploi. Des faits qui ont marqués ce processus de privatisation et qui nous ont permis de porter un jugement sur sa pertinence économique.

**Chapitre I :
La politique alimentaire en Algérie :
Une priorité sociale et économique**

Introduction.

La question alimentaire était et reste toujours, une préoccupation majeure et universelle pour les Etats qui se sont engagés à prendre en charge et d'une manière

très sérieuse ce problème. Cela dit, la reconnaissance de l'ampleur et de la portée du problème alimentaire et ses conséquences néfastes sur la stabilité sociale et politique des pays et sur leur développement, n'est affirmée qu'au début des années 70 avec l'apparition de la crise alimentaire en 1973. Une crise qui a contraint tous les pays, sous la pression et l'insistance d'instances internationales (FAO, CMA, les nutritionnistes notamment) à œuvrer pour l'adoption et la mise en place de politiques et de plans de développement intégrant pour la première fois des objectifs de nature alimentaire et nutritionnelles. Des actions qui se sont affirmés trop tardivement selon certains spécialistes qui soulignent, « il est regrettable de constater qu'il a fallu attendre 1974 pour voir le monde entier prendre soudain conscience de l'ampleur de la malnutrition depuis vingt ans, nous, nutritionnistes, le clamons à la face du monde sans échos. Si les politiciens se décidaient enfin à accorder à la bataille contre la malnutrition la place qu'elle mérite dans leurs plans d'action, un grand pas en avant serait certainement fait ». ¹⁹

Cette obligation pour les pays d'adopter des politiques alimentaire et nutritionnelles concrètes et sérieuses dans leurs plans de développement, est affirmée d'avantage en novembre 1974, lors de la conférence mondiale de l'alimentation afin d'améliorer les modes de consommation dans leur planification socio-économique. ²⁰

La réaction des pays en voie de développement à cette obligation s'est manifestée vers la fin des années 70 par la mise en place de politiques et de plans intégrant les objectifs alimentaires et nutritionnels dans leurs orientations économiques des objectifs qui visent, surtout, l'amélioration du bilan alimentaire et nutritionnel des populations les plus défavorisées par une meilleure diversification de la ration alimentaire moyenne des citoyens.

L'importance et l'intérêt grandissant accordé au problème alimentaire a conduit les pays en voies de développement à adopter, dès l'année 1979, un nouveau concept consolidant d'avantage la question alimentaire. Il s'agit de « stratégie alimentaire » qui fut intégrée dans les orientations économiques de ces pays pour confirmer d'avantage l'ampleur du problème alimentaire et nutritionnel de la population et ses incidences sur le devenir sociale, économique et politique de ces pays.

Une stratégie alimentaire que définit le Conseil Mondial de l'Alimentation (CMA) comme étant « un moyen qui permet à un pays d'arriver à un plus grand degré d'autosuffisance, grâce à un effort intégré visant à accroître la production vivrière, améliorer la consommation des denrées et éliminer la faim. Elle consiste en un examen de la situation alimentaire d'un pays qui sert ensuite de base à l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures, de programmes et de projets ayant pour but

¹⁹ **Michel Ganzin**, directeur de la division des politiques alimentaires et de la nutrition -1975.

¹⁹ **Bencharif .A**, Les objectifs de l'économie agro-alimentaire. Les cahiers du CREAD, no 7/ 8 – 1986.

d'atteindre les objectifs alimentaires du gouvernement. La réalisation d'une stratégie demande le renforcement des capacités nationales et la mobilisation d'une aide extérieure additionnelle..... »²¹. Cette démarche place donc « les problèmes alimentaires au cœur de la responsabilité de l'Etat. Les stratégies alimentaires réclament une planification multisectorielle pour atteindre l'objectif politique d'autosuffisance alimentaire ».²²

1- Le model alimentaire en Algérie.

1.1 Quelle définition ?

En absence d'une définition universelle du modèle alimentaire, les spécialistes le définissent comme étant « un système élaboré à partir d'un ensemble de règles, de choix et de pratiques d'ordre technique, social, symbolique et politique et va bien au-delà de la nature des aliments consommés. Il se trouve au confluent de la culture du pays dont l'identité et les valeurs de la société et des individus qui la composent, de sa situation économique, de la politique publique de l'État, des revenus des ménages et de l'état sanitaire de la population ».²³

Il est caractérisé par une forte consommation de céréales, légumineuses, fruits, herbes aromatiques et huile d'olive et par une consommation modérée de produits laitiers d'origine variée (chèvre et brebis essentiellement la vache dans une moindre mesure), d'œufs et de vin, ainsi qu'une consommation limitée de poisson et faible en viandes.

Les spécialistes s'accordent à dire que c'est un régime hautement nutritif reconnu par l'OMS et la FAO comme un modèle alimentaire de qualité, sain et durable, et de ce fait, il constitue l'un des meilleurs moyens de prévention sanitaire par l'alimentation.

1.2 Facteurs influençant l'évolution du mode de consommation alimentaire.

Plusieurs facteurs influencent de façon directe ou indirecte les mutations du modèle de consommation d'un pays. Ces facteurs peuvent être d'origine technologique, sociologique, économique ou culturelle et aussi politique. Ils opèrent des changements notables au niveau des comportements alimentaires et des pratiques des consommateurs.

Les pratiques alimentaires des Algériens sont tributaire des politiques de développement du pays. L'Etat s'est engagé, à travers différents plans après son indépendance à assurer l'alimentation des citoyens par une prise en charge réelle des défaillances alimentaires et nutritionnelles héritées de la période coloniale. Aussi, l'Etat cherchait à augmenter le degré d'autosuffisance en assurant un approvisionnement alimentaire accessible et stable par a mis en œuvre de plusieurs mécanismes telles que :

²¹ Padilla. M : Les politiques alimentaires en Afrique du nord. Paris : Karthala, 1995. p 15-34.

²² Padilla. Op cité.

²³ Chikhi, Kamel / Padilla, Martine (2014) : Alimentation en Algérie, quelles formes de modernité ? Revue méditerranéenne d'économie, agriculture et environnement, N°13, 3, pp. 50-58

- 1- Les politiques de subventions ;
- 2- La valorisation du potentiel agricole existant ;
- 3- Développement des filières agroalimentaires
- 4- Importations d'appoint en facteurs de production agricoles.
- 5- Recours intensif à l'importation des produits de base.

Ces facteurs influencent l'évolution du modèle de consommation sur deux plans :

1.2.1 Sur le plan quantitatif :

1.2.1.1 L'explosion démographique:

La croissance rapide de la population totale en Algérie a influencé de façon spectaculaire le niveau de consommation des citoyens. On note à ce propos que cette population estimée à 10.8 millions d'habitants à l'indépendance, passe à 43.3 millions en 2020²⁴. Cette démographie importante a induit une forte demande sur les produits alimentaires de base.

1.2.1.2 Revenus et niveau des dépenses des ménages:

L'amélioration du niveau de vie des Algériens ces dernières années grâce à l'accroissement de l'emploi et aux revenus des ménages a contribué positivement sur les quantités de produits alimentaires consommés. Ainsi et selon les données statistiques disponibles²⁵, le montant annuel perçu par les ménages est passé de 15,5 milliards de dinars en 1969 à 181 milliards de dinars en 1988, et s'élevait à 11 381,5 milliards de dinars en 2018²⁶.

1.2.1.3 L'ampleur des importations:

Le déficit alimentaire interne a contraint les autorités à recourir aux importations pour combler cet écart et répondre à la demande alimentaire grandissante de la population. Une pratique qui devient une constante dans la politique alimentaire du pays et induit une très lourde facture honorée grâce à la rente pétrolière. Une facture qui ne cesse d'augmenter d'année en année et qui passe de 684 millions de dollars en 1974 à 9,75 milliards de dollars en 2011 avant de se stabiliser autour de 8 milliards de dollars ces dernières années. Une facture alimentaire qui représente près de 30 % du total des importations ces importations sont constituées des céréales qui représentent plus ou moins quatre milliards de dollars par an, par le lait et ses dérivés (1 milliard de dollars), talonnés par l'importation

²⁴ Bessaoud, Omar / Pelissier, Jean Paul / Rolland, Jean Pierre Paul / Kherchimi, Widded (2019) : Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée

²⁵ ONS. Enquête statistique 2011 sur les dépenses des ménages.

²⁶ Bessaoud, Omar / Pelissier, Jean Paul / Rolland, Jean Pierre Paul / Kherchimi, Widded (2019) : Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée

du sucre (800 millions de dollars)²⁷. Ainsi, la part des importations dans la composition de la ration est passée de 36% à 68 % ces dernières années.²⁸

1.2.2 Sur le plan qualitatif :

Il faut signaler que la ration alimentaire sous-entend la quantité des aliments qu'une personne doit consommer par jour afin de subvenir aux besoins de son corps. Elle est calculée par ration alimentaire moyenne, exprimée en calories.

Les données statistiques disponibles montrent que la ration alimentaire consommée par un Algérien est passé de 1723 calories en 1962 à 2944 en 1990²⁹. Elle s'élève aujourd'hui à 3343 calories, ce qui signifie qu'elle dépasse largement les besoins énergétiques recommandés par l'OMS (2700

Calories)³⁰. L'Algérie est donc classée dans la catégorie des pays à faible niveau de faim (classement IFPRI).

1.3 Structure de la consommation alimentaire :

Le modèle de consommation des Algériens est dominé par la consommation des céréales et du lait (39,22 %) pour les céréales et (20,6%) pour les produits laitiers, le sucre et sucreries (10%) et les huiles et corps gras (10%). Les céréales assurent 59 % des apports en calories de la ration et 70% des protéines³¹ comme cela est démontré, dans le tableau n°1, pour la composition chimique et énergétique de 100 grammes de blé tendre et de blé dur.

Tableau n°1-1. Composition (pour 100g de grains entiers).

Composition (pour 100g de grains entiers)	Blé tendre	Blé dur
Eau (g)	13,5	13
Énergie (k joules)	1 398	1 383
Énergie (kcal)	334	331
Glucides (g)	67,3	63
Lipides (g)	2	2,5
Protides (g)	11,7	14

²⁷ CNIS – Douanes Algérienne.

²⁸ **Données faostat** cité in « Dépendance alimentaire et politiques agricoles : le cas de l'Algérie Amel BOUZID* & Slimane BEDRANI cahiers du cread p.2.pp9

²⁹ **Frahi, Said** (1999) : L'évolution de la consommation alimentaire en Algérie de 1962 aux années 90, *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, N°37-38, pp. 151-157

³⁰ **Bessaoud, Omar / Pelissier, Jean Paul / Rolland, Jean Pierre Paul / Kherchimi, Widded** (2019) : Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, *ENPARD Méditerranée*

³¹ **ONS.** Enquête statistique 2011 sur les dépenses des ménages.

Fibres alimentaires (g)	9,6	9,5
Calcium (mg)	30	35
Magnesium (mg)	173	100
Phosphor (mg)	340	390
Sodium (mg)	5	5
Potassium (mg)	370	—
Fer (mg)	3,4	4,5
Vit B1 (mg)	0,45	0,5
Vit B2 (mg)	0,1	0,09
Vit PP (mg)	5	6
Vit E (mg)	2,5	3
Biotine (mg)	0,005	0,01
Acide folique (mg)	0,05	0,04
Vit B6 (mg)	0,45	0,5

Source: Répertoire générale des aliments 1991. (Blé tendre).

1.3.1 Place de la politique alimentaire dans les différentes orientations économiques.

La question alimentaire était au cœur des préoccupations économiques et sociales des pouvoirs publics. Une préoccupation affichée dans les différents plans de développement adoptés par l'Etat, dans la charte nationale et dans le discours politique des dirigeants. Pour certains auteurs³² le rôle interventionniste de l'État est déterminant dans le fonctionnement des marchés agricoles et agroalimentaires. Une politique qui cible en premier lieu, l'amélioration de la ration alimentaire par une meilleure satisfaction qualitative et quantitative des besoins alimentaires et nutritionnels de la population notamment des couches défavorisées. Cette intervention de l'Etat est justifiée compte tenue de l'ampleur du problème que présente la question alimentaire. Ce rôle interventionniste de l'Etat dans la régulation des marchés est difficilement contesté au sein des économies des pays en développement³³. Dans ce qui suit, nous allons aborder les différentes phases de l'évolution de la politique alimentaire en Algérie. Une évolution étroitement liée avec les réformes économiques et agricoles entreprises par l'Etat depuis son indépendance à nos jours.

³² **Giner, C. (2010).** Nouvelles pistes de création de valeurs dans le secteur agroalimentaire, Éditions OCDE. 40 p.

³³ **Boussard, J-M, Delorme, H, Fabre, P. (2007).** Pratiques et nécessité de la régulation des marchés agricoles. Revue Grain de sel, NEE n°27, avril 2007, pp. 31-55.

³⁴ **Bencharif. A:** Eléments de réflexion sur la dynamique de la consommation en Algérie. Economie Appliquée et Développement.. no14 1988. p 37-69. CREAD (Alger).

³⁵ **Padilla. M :** Les politiques alimentaires en Afrique du nord. Paris : Karthala, 1995. p 15-34.

³⁶ **Le premier plan quadriennal (1970-1973) :** objectifs : La satisfaction alimentaire de la population en produits alimentaires de base. Un objectif qui va stimuler l'évolution et l'amélioration de la consommation alimentaire et transformer progressivement le model de consommation des Algériens.

1.3.1.1 Phase 1 : Le monopole d'Etat (1967 -1989).

Assurer une alimentation saine et équilibrée pour tous les algériens, était un choix et un défi pour l'Etat Algérien qui, dès le début de son indépendance opte pour une politique alimentaire appuyée par une politique de subvention des prix visant :

- 1- La satisfaire les besoins alimentaires des citoyens et à des prix accessibles.
- 2- Le ciblage des couches sociales les plus démunies concernées par la politique d'amélioration de la consommation, limitation des disparités entre couches sociales et suppression de toutes formes de sous-alimentation dans le pays»³⁴.
- 3- Une meilleure diversification de la consommation en favorisant les produits alimentaires d'origine animale riches en protéines au détriment des produits de bases composants le modèle de consommation des Algériens.

Cela dit, l'alimentation de la population devient une affaire d'Etat et une mission exclusive confiée aux pouvoirs publics qui deviendront seuls responsables de la gestion et de la régulation de la politique alimentaire du pays. Une volonté sincère et déterminée qui s'est manifesté un peu tard par rapport aux pays maghrébins voisins comme cela est souligné par certains spécialistes de la question alimentaire ³⁵ «l'Algérie fût tardive à adopter une réelle politique alimentaire mais c'est sans doute elle (par rapport aux pays d'Afrique du nord Egypte, Maroc et Tunisie) qui est allée le plus loin dans les réformes et la réflexion globale».³⁶

Cette phase était, donc, caractérisée par une gestion centralisée de l'économie nationale et un monopole exclusif de l'Etat sur l'ensemble des secteurs d'activité et plus spécialement le secteur agricole et agroalimentaire. Ainsi, et pour réussir sa politique alimentaire, L'Etat, et après avoir procédé à la nationalisation des terres détenus par les grands propriétaires et lancé, par la suite, le fameux projet de la révolution agraire et instauré le cadre juridique de la gestion du secteur agricole et de son développement, s'est lancé, à travers les différents plans de développement³⁷,

³⁷ **Le premier plan quadriennal (1970-1973)** : objectifs : La satisfaction alimentaire de la population en produits alimentaires de base. Un objectif qui va stimuler l'évolution et l'amélioration de la consommation alimentaire et transformer progressivement le modèle de consommation des Algériens.

Le second plan quadriennal (1974-1977) : deux objectifs : a- Le ciblage des couches sociales les plus démunies concernées par la politique d'amélioration de la consommation, limitation des disparités entre couches sociales et suppression de toutes formes de sous-alimentation dans le pays. b- Une meilleure diversification de la consommation en favorisant les produits alimentaires d'origine animale riches en protéines au détriment des produits de bases composants le modèle de consommation des Algériens.

Le premier plan quinquennal (1980-1984) : Objectifs : a- l'importance d'accès des catégories les plus pauvres à une consommation améliorée et diversifiée. b- une réduction du degré d'indépendance alimentaire du pays.

Le deuxième plan quinquennal (1985/1989): Objectif : un équilibre nutritionnel adéquat axé sur une amélioration qualitative de la ration journalière des citoyens.

³⁸ **Bencharif .A** : Eléments de réflexion sur la dynamique de la consommation en Algérie. Economie Appliquée et Développement.. no14 1988. p 37-69. CREAD (Alger).

dans un vaste programme d'investissement dans tous les secteurs atteignant plus de 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour relancer l'économie nationale. Les grands objectifs de cette relance sont :

- 1- Une valorisation rationnelle des ressources agricoles,
- 2- Un ciblage efficace des filières agroalimentaires à développer notamment les céréales, le lait et les fruits et légumes,
- 3- Une réduction conséquente des importations des produits agricoles et l'allègement de la facture alimentaire du pays.

Cela a permis un développement significatif des activités productives et des revenus. Aussi on assiste à une évolution du nombre de la population et à une forte urbanisation. Des résultats économiques positifs qui ont influencé d'une manière très marquée les habitudes alimentaires de la population et stimulé « l'évolution de la consommation des produits alimentaires suppose une transformation du modèle de consommation qui permettra la satisfaction des besoins pour les produits les plus nécessaires»³⁸. Les disponibilités alimentaires se sont améliorées en quantité et en qualité. L'accès à l'alimentation et à des prix abordables est devenu facile pour tous les citoyens grâce à la politique des subventions et du soutien des prix à la consommation. Le développement du secteur agricole local grâce à la politique d'intensification de la production animale et végétale, a permis au citoyen de se nourrir bien et mieux. Cette performance alimentaire reste, cependant, tributaire, en grande majorité, de la politique d'importation pratiquée pour combler le déficit alimentaire du pays mettant en cause l'objectif de l'autosuffisance alimentaire du pays.

1.3.1.2 Phase 2 : Le désengagement progressif de l'Etat (1990- -1999).

Cette phase a marquée l'histoire de l'Algérie, connue sous le nom de la décennie noir, cette période s'est caractérisée par un ralentissement très marqué de l'activité économique suite au fléau du terrorisme. Un phénomène à l'origine de tous les malheurs, économiques, sociales et politiques du pays. Durant cette période, et malgré les contraintes, l'Etat a continué ses réformes économiques tout en valorisant d'avantage la contribution du secteur privé dans la sphère économique. Un rôle important cédé aux partenaires privés pour relancer l'économie nationale dans tous les secteurs notamment le secteur agricole. Cependant, et malgré la volonté de tous,

l'économie nationale n'a pas connue de réelles performances durant cette période en raison du faible niveau des investissements par manque de ressources financières conséquentes. En effet, la volatilité de la rente pétrolière, le faible taux du PIB du au ralentissement de l'activité économique, l'ampleur des besoins de la population, ont affecté profondément la réalisation des objectifs économiques fixés. Le secteur agricole et agroalimentaire affiche des résultats dérisoires, une valeur ajoutée minime et un volume de production faible, l'endettement du pays s'accroît, le niveau des importations atteint ses hauts niveaux, les objectifs de la politique alimentaire sont mis en cause et la ration alimentaire du citoyen ne connaît pas d'évolution sensible. Ainsi, l'Etat et malgré les réformes économiques engagées (le PAS), contenu à supporter et à assurer l'alimentation de ses citoyens et à des coûts exorbitants dans un contexte économique, sociale et politique hostile caractérisé, surtout, par la fermeture des entreprises publiques et la compression des effectifs, l'explosion du niveau de chômage, la dévaluation du dinar, la chute du pouvoir d'achat et l'accroissement du niveau d'inflation. Pour alléger ces malheurs, l'Etat a mis en place certaines mesures qui visent la lutte contre la correction de la précarité, la mise en place d'un système d'assurance chômage et d'un dispositif de compensation pour les effectifs de travailleurs compressés, un filet social pour le soutien ciblé des revenus faibles pour les chefs de familles.

1.3.1.3 Phase 3 : Libéralisation de l'économie (2000 à nos jours)

Cette phase de la vie économique du pays, s'est caractérisée par une meilleure performance, tant sur le plan économique et social que sur le plan de la stabilité politique. Plusieurs programmes et plans de développement ³⁹ ont été lancés, notamment dans le domaine agricole et agroalimentaire pour finaliser et concrétiser les objectifs fixés dans les phases précédentes. Des programmes renforcés et appuyés par un niveau d'investissement très conséquent visant à moderniser l'agriculture et améliorer ses performances en matière de productions, de rendements et de diversification. La contribution du secteur privé dans cette phase était très déterminante suite à la privatisation des entreprises publiques telles que « les moulins » et par l'encouragement de l'investissement privé dans le domaine agricole et agroalimentaire. A cet effet des facilités financières importantes ont été accordées aux partenaires privés pour créer leurs entreprises et monter leurs affaires grâce aux crédits bancaires et aux incitations fiscales et parafiscales. Toutes ces mesures ont été induites par une rente pétrolière importante collectée durant cette phase. L'examen

³⁹ a- Plan National du Développement Agricole et Rural (PNDAR), de 2000 à 2008.

b- Le programme de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) en 2009-2015.

c- le programme *Filaha* 2016-2019 a permis d'achever les programmes par filière initiés par la politique PRAR, surtout la filière de blé.

du bilan de ces réformes nous laisse affirmer que les résultats économiques obtenues, surtout dans le domaine agricole et agroalimentaire sont nettement meilleurs que ceux réalisés dans les phases précédentes. A cet effet on constate une résorption totale de la dette extérieure, une amélioration du niveau du PIB et du PIBA, un rééquilibre plus au moins durable de la balance commerciale, une meilleure accumulation des réserves de change, diminution du taux de chômage et une maîtrise du taux d'inflation. Ces performances économiques se sont répercutées positivement sur la situation alimentaire du pays, tant sur le plan des disponibilités et de l'accessibilité que sur le plan de la qualité de la ration du citoyen en général et des couches défavorisées en particulier. L'amélioration des revenus des ménages ont favorisé le niveau des dépenses alimentaires. Cela dit, ces performances constatées ont été réalisées à des coûts très élevés en raison des politiques de subvention et de soutien préconisées par l'Etat pour réussir sa politique alimentaire et garantir la stabilité sociale. Une politique alimentaire qui survie, surtout, grâce au recours systématique et de plus en plus important aux importations de denrées alimentaires de base pour subvenir aux besoins grandissant de la population ⁴⁰ et combler l'écart constaté dans le secteur agricole local.

1.3.2. La demande alimentaire en Algérie.

L'analyse de l'évolution de la demande alimentaire en Algérie comme il a été conclu dans les différentes enquêtes de consommation et études est étroitement liée à certains nombre de déterminants qui ont marqué la vie socio-économiques des Algériens depuis l'indépendance et jusqu' au nos jours. Ces facteurs déterminants sont :

- 1- La forte croissance démographique ;
- 2- L'expansion de l'urbanisation;
- 3- L'amélioration du niveau de vie ;
- 4- La politique de subvention des prix à la consommation.

1.3.2.1 Les facteurs déterminants de la demande alimentaire.

Le niveau et l'évolution quantitative et qualitative de demande alimentaire exprimée par les citoyens sont influencés par plusieurs facteurs d'ordre social, et économique. La connaissance et la maîtrise de ces facteurs permettent aux dirigeants d'en

⁴⁰ Feliachi K., 2000. Programme de développement de la céréaliculture en Algérie. In : Actes du 1^{er}

Symposium Internat sur la filière blé enjeux et stratégie, 7-9 février, Alger. Ed. OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales), Algérie, pp. 21-28.

connaître les interactions et de concevoir des plans et des stratégies alimentaires fiables et réalistes.

1.3.2.2 Les facteurs sociaux.

1- La démographie: une croissance non maîtrisée.

Sans doute la demande alimentaire est très influencée par le niveau de la croissance démographique et par le nombre des individus d'une population. Elle évolue proportionnellement à cette croissance qui génère une demande alimentaire de plus en plus importante et diversifiée hors porté des potentialités du secteur agricole locale. Un phénomène qui a favorisé le recours systématique aux importations et accentué le niveau d'indépendance alimentaire et dévoilé, par conséquence, les limites de la politique alimentaire en Algérie. Cette croissance démographique a évolué dans un contexte social libre échappant à tout contrôle induisant ainsi des taux de croissance démographique important allant jusqu' à la valeur de 3.5%. Ainsi et selon le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Cette croissance démographique est passée de plus de 12 millions d'habitant environ en 1966 à plus de 45 million en janvier 2022 comme cela est illustré dans le tableau ci-après avec un taux d'évolution démographique qui est passé respectivement de 2,75% à 1,92%.⁴¹

2- Amélioration générale du niveau de vie.

Sans doute, tous les spécialistes s'accordent à dire que le niveau de vie des Algériens s'est nettement amélioré depuis l'indépendance grâce à la politique sociale et économique conduite par l'Etat orchestrée grâce à une subvention généralisée .

Tableau n°1-2. Evolution du taux démographique en Algérie.

(Ces données sont arrêtées le 1er juillet de l'année correspondante).

(Variante moyenne de la prévision).

1966	12 728 199	2.75 %
2015	39 329 159	2.06 %
2016	40 141 959	2.07 %
2017	40 973 729	2.07 %
2018	41 812 243	2.05 %

⁴¹ Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
https://countrymeters.info/fr/Algeria#population_2022

2019	42 644 123	1.99 %
2020	43 454 229	1.90 %
2021	44 287 681	1.92 %
2022	45 137 119	1.92 %

Source: Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

3- Urbanisation

Aussi le phénomène de l'urbanisation a connu une importante évolution et mutation depuis l'indépendance causant ainsi des disparités très marquées entre les milieux urbains et les milieux ruraux. Ces derniers qui se voient désertés au détriment des villes devenant surpeuplés et foyers de tous les maux. A cet effet, et selon toujours les données statistiques disponibles, la population urbaine est passée de 38,84% en 1966 à 52,09% en 1990 et à 59,92% en 2000 pour atteindre en 2021 un taux de 73,73% de la population totale en Algérie⁴².

Cette désertion de la population du milieu rural vers les villes en quête de nouvelles opportunités d'emploi et des conditions de vie sereines, a fortement contribué dans l'aggravation du phénomène de l'exode rural devenu ainsi une source de préoccupation majeure des pouvoirs publics.

1.3.3 Les facteurs économiques.

1.3.3.1 La croissance positive du PIB.

Le développement économique qu' a connu le pays depuis son indépendance et jusqu' à nos jours surtout dans le secteur des hydrocarbures (voir tableau n°3) a fortement contribué à l'amélioration du niveau de vie des citoyens et cela grâce à la politique sociale menée par l'Etat en matière d'alimentation, d'emplois, de santé et d'éducation.

Tableau n°1-3 : Evolution du PIB de 2005 à 2017.

Années	2005	2009	2010	2015	2016	2017	2018(e)	2019 (p)
Volume	100,3	137,2	150,6	170,4	175,49	170,4	188,3	200,2

Source: ONS (e) : estimation, (p) : prévision

1.3.3.2 L'amélioration du revenu des ménages et du pouvoir d'achat des individus.

⁴² **Banque mondiale** – perspective monde date de consultation 23/03/2022.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=DZA&codeStat=SP.URB.TOTL.IN.ZS>

L'amélioration des revenus des ménages (comme cela est illustré dans le tableau ci-après) grâce à la politique d'emplois et des salaires préconisée par l'Etat a permis d'améliorer le pouvoir d'achat de la majorité des citoyens.

Tableau n°1-4 : Evolution du revenu brut par habitant et par mois.

U : Dollars US

année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
montant	184	219	252	292	342	358	351	343
année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
montant	-----	459	458	400	352	328	332	334

Source : Banque Mondiale 2020. Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.

1.3.4 L'offre alimentaire : quelle stratégie ?

L'offre alimentaire a été et pour toujours une préoccupation majeure des pouvoirs publics et un souci constant autour duquel s'articulait tous les efforts et actions entrepris par l'Etat pour garantir une disponibilité suffisantes et contenue des produits alimentaires de base au service de la population et à des prix abordables. Pour cela l'Etat a opté pour une planification de la consommation alimentaire en agissant directement sur trois leviers principaux : les disponibilités des produits alimentaires, la politique de subvention à tous les niveaux de la filière agro-alimentaire et la politique de soutien des prix à la consommation. Ces actions ont été menées grâce aux différentes politiques et programmes agricoles menés par l'Etat (PNDAR, Renouveau agricole et rural, Plan Filaha, etc.) et qui ont permis une réelle croissance des disponibilités agricoles et agroalimentaires dans les différentes filières stratégiques (blés, lait cru, légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, etc.). Cela dit et compte tenu des résultats de production obtenue ces vingt dernières années (2000/2020), nous pouvons affirmer que, globalement, le bilan de ces politiques agricoles est positif comme c'est illustré dans le tableau suivant.

Tableau n°1-5 – Evolution des productions agricoles (en tonnes).

Produits	1995-1999	2011-2015	Croît en %
Céréales	2 590 044	4 196 602	62
Légumes secs	44 338	88 008	98
Légumes frais	2 113 454	11 321 378	436
Pomme de terre	1 078 757	4 436 260	311
Raisins	203 600	509 827	150
Olives	217 100	547 984	152
Agrumes	432 650	1 202 486	178
Dattes	365 600	857 441	135
Lait (1000 l)	1 583 500	3 700 000	134

Source: MADRP (2017).

1.3.4.1 Les disponibilités des produits alimentaires:

Il est clair que lorsqu'on évoque le concept de disponibilité alimentaire cela sous-entend l'offre globale des produits alimentaires. Une offre constituée par la production agricole locale brute ou transformée additionnée aux produits alimentaires importés et ceux stockés. Cela dit, et selon les données statistiques disponibles, la structure de l'offre alimentaire globale est dominée par les importations.

1.3.4.2 La production agro-alimentaire.

Devant les limites du secteur agricole et son incapacité à jouer son rôle d'exportateur de produits agricoles comme il le faisait à l'époque coloniale, les pouvoirs publics décident dès le premier plan quadriennal (1970-1973) d'abandonner, momentanément, l'objectif d'exportation et de focaliser les efforts de ce secteur exclusivement sur les priorités nationales qui se résument dans ce qui suit :

1- Assurer une production agricole en quantité et qualité suffisante permettant d'assurer une nourriture saine, disponible et accessible à tous à des coûts étudiés tenant compte du pouvoir d'achat des couches les plus défavorisées ; aussi cette production devrait permettre une amélioration et une diversification de la consommation et assurer également des débouchés aux produits industriels.

2- Mettre, en aval, à la disposition du secteur industriel la matière première nécessaire à son fonctionnement cela va permettre d'alléger et de réduire la facture d'importation de cette matière. Un objectif qui va donner à ce secteur des potentialités financières conséquentes lui susceptibles d'améliorer sa plus-value et par conséquent les revenus de sa main d'œuvre et de freiner l'exode rural vers les villes.

Une mission qui paraît cependant délicate compte tenue de part, faible, des ressources allouées à l'agriculture par rapport aux autres secteurs de l'économie. Un secteur agricole «défavorisé sur le plan de l'affectation de la force de travail qualifiée et de l'affectation de cadres administratifs et économiques compétents»⁴³.

Aussi, et vu les résultats dérisoires réalisés par le secteur agricole en matière de production et de productivité agricole comme le témoignent les données statistiques disponibles et cela malgré la multiplicité des réformes agraires et des politiques agricoles qui l'ont régité depuis l'indépendance ; nous pouvons dire que ce secteur n'a pas réussi à accomplir les missions qui lui ont été assignées et qui se résument principalement dans la satisfaction des besoins quantitatives et qualitatives de la

⁴³ **Bedrani S** : - Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 : 1 'Algérie Luxembourg Offices des publications des Communautés Européennes. 1993 78 p.

population en produits agricoles et alimentaires indispensables et d'alléger le degré d'indépendance alimentaire du pays.

1.3.4.3 Le développement des industries agro-alimentaire: un développement extraverti.

Le souci de développer les industries agro-alimentaires en Algérie est justifiée par deux objectifs importants: contribuer à l'indépendance alimentaire du pays d'une part et «favoriser le développement agricole par l'effet d'entraînement prêté à ces industries du fait de la régularité et de la garantie des débouchés qu'elles apportent aux producteurs.»⁴⁴.

Des industries qui ont connu un développement rapide, lors des premiers plans de développement, ce qui a entraîné une importation massive de matières premières agricoles indispensables à leur fonctionnement. A ce propos, certains spécialistes du domaine⁴⁵ estiment que « le secteur des industries alimentaires est de plus en plus alimenté par des matières premières importées. Les importations destinées à l'industrie ont ainsi dépassé le milliard de dollars en 1988 représentant ainsi 60% des importations totales de produits alimentaires et 80% des matières premières nécessaires au fonctionnement des industries alimentaires).

Le secteur des industries agro-alimentaires est représenté par plusieurs branches d'activité, dont 75% relèvent du secteur public. L'Etat est particulièrement présent par ses moyens de régulation lorsqu'il s'agit d'industries classées stratégiques car elles assurent des produits de large consommation comme les céréales, le sucre, le lait et les huiles. Des industries qui, cependant, n'arrivent pas à couvrir toute la demande alimentaire de la population en ces produits de base d'où le recours systématique aux importations pour combler l'écart moyennant une facture alimentaire très lourde honorée grâce à une rente pétrolière elle-même aléatoire et incertaine à cause des fluctuations des prix sur le marché mondial de l'énergie.

1.3.4.4 Les importations des produits agro-alimentaires.

Face à l'incapacité du secteur agricole national à assurer un approvisionnement adéquat et régulier du marché local en denrées alimentaires de base ; l'Etat s'est orienté vers l'importation massive et systématique de ces denrées pour combler le déficit en ces denrées et répondre à la demande grandissante de la population. Une alternative impérative sachant qu'elle représente (60% du poids de la consommation alimentaire moyenne nationale et procure 80 à 90% de la valeur énergétique et protéique alimentaire)⁴⁶.

⁴⁴ **Perthuis C.** - L'Algérie face au déséquilibre alimentaire. Thèse de doctorat. Université de Montpellier 1. 1984. 305 p.

⁴⁵ **Bencharif. A.** - Les industries agro-alimentaires dans une économie en transition: les contraintes macro-économiques. Montpellier : CIHEAM-IAMM. Programme INTERMED de l'Union Européenne. 1997,23 p.

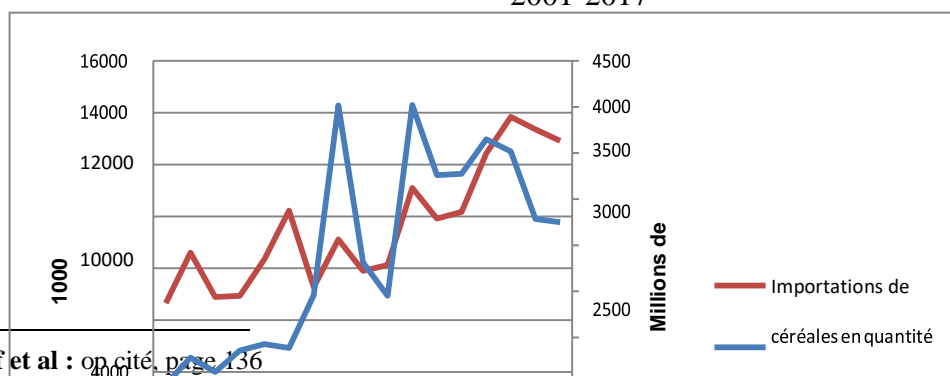
⁴⁶ **Bencharif A., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., Sahli Z., (1996),** - La filière blé en Algérie : Le blé, la semoule et le pain. Paris: Khartala, 1996.229 p.

Grâce aux importations massives (voir figure n°1), l'Algérie est considéré comme acheteur potentiel sur les marchés mondiaux des produits alimentaires. «Elle est classée parmi les 10 premiers importateurs de blé et de céréales secondaires dans le monde. Elle était devenue également l'un des plus grands débouchés des surplus laitiers du monde, essentiellement pour l'Europe, et l'un des marchés captifs en matière d'exportation d'huiles brutes (de colza et de tournesol), de sucre roux et de semences sélectionnées»⁴⁷. A ce propos Le volume de ces importations a atteint en 2017 près de 13 millions de tonnes de céréales pour une valeur globale de 2,75 milliards de dollars (voir graphe ci-dessous)⁴⁸. De même, la facture des importations agroalimentaires en 2019 a atteint 8,07 milliards de dollars, contre 8,57 mds USD en 2018, enregistrant une baisse de plus de 501 millions de dollars, soit -5,85%. En 2019, la facture des céréales, semoule et farine représentent 33,5% de la structure des importations alimentaires, avec près de 2,71 mds USD, contre 3,06 mds USD en 2018, en baisse de 358,6 millions USD, (-11,70%).⁴⁹

Afin de garantir la sécurité alimentaire du pays, de mettre à la disposition de la population des produits alimentaires largement subventionnés, l'Etat faisait recours, d'une façon systématique et accrue aux marchés et aux crédits extérieurs. « Les importations agroalimentaires ont constitué un des instruments clé de la politique alimentaire de l'Etat et ont permis de réguler la ration alimentaire de la population. »⁵⁰.

Les disponibilités en produits de base, par définition céréales, oléagineux, sucre et lait vont être assurés par des importations de plus en plus importantes, à cause d'une production et d'une consommation faiblement interconnectées et évoluant chacune avec sa propre dynamique. Quant aux produits d'origine animale (lait, viandes blanches et les œufs) seront disponibles grâce (comme nous l'avons déjà noté) à une production fortement dépendante en amont, du marché extérieur.

Figure n°1-1 - Importation Algérienne de céréales en volume et en valeur 2001-2017



⁴⁷ Bencharif et al : op cité, page 136

⁴⁸ Omar Bessaoud et al (janvier 2019), Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée –Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, P32-CHEAM- Montpellier pp 81

⁴⁹ Direction Générale des Douanes, (2019). Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie période : année 2019. Rapport de la Direction des études et de la prospective, Alger, 32p.

⁵⁰ Bencharif A. et Bedrani S., Les systèmes agro-alimentaires face aux défis de la libéralisation et l'internationalisation: l'exemple algérien. *Economia Agro-alimentaria* 1998/08. Vol 3 .n 2. p 13-52.

Source. Trade market.

1.3.4.5 La politique des prix et les subventions : une politique coûteuse.

La défaillance du secteur agricole, dont le premier objectif était de nourrir la population aux prix les plus bas, se traduira (en plus des importations) par des efforts considérables des pouvoirs publics en matière de soutien des prix à la consommation. Le recours au prix à la production garanti et au plafonnement des prix à la consommation se sont avérés comme les principaux outils d'intervention publique sur les prix du blé⁵¹.

L'apparition du système de subvention remonte à la fin du premier plan quadriennal. En 1974, les autorités centrales décident formellement d'allouer une partie du budget de l'Etat au soutien des prix. Les subventions vont alors concerner simultanément les secteurs de la production et de la consommation.

Le système de subvention devait contribuer à l'élévation de la production et assurer la satisfaction des besoins les plus essentiels. Le rôle de l'Etat consistait à :

- * soutenir les prix des imputs agricoles et des produits alimentaires destinés à la Consommation humaine;
 - * à administrer et fixer des prix indépendamment des coûts pour les entreprises;
 - * recourir systématiquement au marché mondial pour assurer l'approvisionnement
- Des marchés internes en cas de pénuries potentielles.

Tableau n°1-6: Evolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2016 (en DA courants).

Années	Pain (250g)	Semoule (kg)	Lait (L)
1984	0,70	1,80	1,00
1987	0,80	2,00	1,50
1989	1,00	2,30	1,70
1992	1,00	2,30	4,00

⁵¹ Lerin, F., Lemeilleur, S, Michel, P. (2009). Volatilité des prix internationaux agricoles et alimentaires et libéralisation en Afrique du Nord, Options Méditerranéennes : Série B, Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord, n.64, p. 9-91

1994	3,00	18,00	8,50
1995	5,00	20,00	12,00
1996	6,00	21,60	15,00
1997-2001	7,50	31,00	20,00
2001-2018	8,00	38,00*	25,00

Source : Ministère du commerce. ONS * en 2017.

1.3.4.6 Les dépenses alimentaires.

Selon les résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages réalisée en 2011⁵²; un montant de 4 489,5 Md DA ont été dépensés par les ménages algériens, contre 1 531,4 Md DA en 2000. Certaines disparités ont été constatées entre les zones urbaines et les zones rurales. A ce propos, les résultats de cette enquête affirment que ces dépenses alimentaires sont plus conséquentes en milieu urbain qu'en milieu rural en raison de l'urbanisation croissante de la population dont le taux est passé de 58,3% en 2000 à 66,3% en 2011.

L'enquête affirme aussi que l'alimentation représente 42% des dépenses des ménages algériens bien devant les dépenses « logement et charges » (20,4%), « transport et communications » (12%) et « habillement » (8%). Le poids de l'alimentaire est plus ressenti dans les zones rurales (plus pauvres). Les ménages les plus défavorisés dépensent 202 Md DA pour leur alimentation, contre 590 Md DA pour la population la plus favorisée.

Le montant de la dépense annuelle alimentaire par tête est de 51 073 DA au niveau national, certaines disparités sont constatées entre zone urbaine et zone rurale. Ainsi, on enregistre un montant annuel de cette dépense de l'ordre de 52 634 DA en zone urbaine contre 48 005 DA en zone rurale.

Cela dit et compte tenu de l'importance du phénomène de l'alimentation et ses impacts directes sur la stabilité sociale et le développement économique ; les pouvoirs publics ont opté pour une politique de subvention généralisée consacré exclusivement aux produits de base (farine, pain, lait, huile, sucre,...) comme cela est illustré dans le tableau ci-après. A ce sujet on note que l'Algérie a dépensé en 2013 près de 1,35 Md EUR⁵³ pour subventionner une gamme élargie de produits alimentaires de base notamment après les « tensions sociales » survenues début 2011 suite à l'envolée des prix des produits agricoles sur le marché mondiale⁵⁴.

⁵² Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011. Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011. Collections Statistiques N° 195, Série S : Statistiques Sociales.

⁵³ Etude réalisée par UBIFRANCE bureau d'Alger Agro ligne N° 97 - Novembre / Décembre 2015.

⁵⁴ O.Besaaoud. – projet d'appui à l'initiative ENPARD – Méditerranée. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie.p.74.

Conclusion.

La question alimentaire a toujours été et reste un souci et une préoccupation majeure pour les nations. Elle constitue, en effet, un défi socioéconomique et une menace pour la stabilité politique et sociale des pays et une source d'émergence de fléaux telles que la famine, la malnutrition, les maladies, l'immigration clandestine, le trafic de tout genre...etc. une raison pour laquelle, tous les pays ont été interpellés pour une prise en charge réelle, sérieuse et efficace du problème alimentaire de leurs population par la mise en place de politiques et de stratégies alimentaires cohérentes susceptibles d'assurer une disponibilité alimentaire saine et durable pour la population à des prix accessibles.

Cela dit, l'Algérie à l'instar des autres pays, s'est engagée pour prendre en charge le problème alimentaire de sa population et faire de cette mission un devoir et une affaire exclusive de l'Etat. Ainsi une politique alimentaire fut adoptée et concrétisée à travers les différents plans de développement initiés à partir des années 70 et qui ont permis, certes, une amélioration quantitative et qualitative appréciable de la ration alimentaire du citoyen par une contribution modeste du secteur agricole nationale mais surtout grâce à une politique d'importation systématique des produits alimentaires de base et une politique de subvention généralisée.

En effet, nul ne peut nier les efforts considérables consentis ces dernières années par l'Etat pour assurer une alimentation saine, équilibrée et accessible à sa population. Une réalité confirmée par Food Policy Research Institute qui place l'Algérie entre 1992 et 2016 dans le groupe des pays à faible niveau de faim. Durant cette période, le taux de la population sous-alimentée par rapport à la population totale est passé de 7,4 % à 2 %, la prévalence de l'amaigrissement chez les enfants de moins de 5 ans a chuté de 7,4 % à 4,1 %, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a chuté de 22,9 % à 11,7 %) le taux de mortalité des enfants de moins de 5 est passé de 4,5 % à 2,6 %. Ainsi l'Algérie réalise en 2016 un score de 8,7 (pays à faible risque alimentaire) sur une échelle qui compte 50 points et se place au 22^{ème} rang mondial sur un total de 113 pays, devant le Maroc (28^{ème}) ou l'Egypte (45^{ème})⁵⁵ sauf que cet objectif s'est réalisé à un coût très élevé due à une dépendance alimentaire réglée par une facture en devise très importante. La balance commerciale est négative depuis 2015 et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 107 % en 2014 à 76 % en 2017.

⁵⁵ IFPRI, (2016). Global Hunger Index. Armed Conflict and the Challenge of Hunger.

Les réserves de change de l'Algérie, qui avaient atteint un plafond record de près de 200 Mds US en 2013, connaissent une baisse drastique (moins de 100 mds US en 2017 et 90 milliards en 2018)⁵⁶.

Cette vision de la politique alimentaire préconisée par les pouvoirs publics basée quasi exclusivement sur une politique d'importation massive et une politique de subvention généralisée de la consommation des produits alimentaires de base doit être revue et réformée car elle coûte trop chère au trésor public et demeure très fragile face aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole, principale source en devise pour l'économie nationale. Les grands axes de réforme de cette politique alimentaire peuvent être résumés comme suit:

1. Une politique alimentaire qui doit encourager une production agricole locale au détriment du recours à l'importation par la mise en place d'une politique agricole réaliste et cohérente qui permet d'augmenter la production agricole et améliorer les rendements et la productivité des différentes productions végétales et animales de première nécessité et à des coûts étudiés.
2. Développer les circuits de commercialisation et de distribution des produits alimentaires de base afin de faciliter au citoyen l'accès dans le temps et dans l'espace à ces produits et de mettre fin à la spéculation et de bien contrôler le marché des produits alimentaires et agroalimentaires.
3. Encourager la recherche scientifique agronomique et celles des autres secteurs et domaines situés en amont ou en aval du secteur agricole. Cela permettrait d'améliorer les rendements agricoles et diversifier la production et d'atteindre un degré d'efficacité et d'efficience du facteur travail pour les autres secteurs en relation.
4. Instaurer des instances chargées de la collecte et du traitement de l'information et des données statistiques relatives à l'activité économique et de les mettre à la disposition des chercheurs pour des fins d'étude et de recherche.
5. Revoir la politique de subvention à la production et à la consommation et de mettre en place des mécanismes qui permettraient d'orienter cette politique vers les cibles désirées afin d'augmenter l'efficacité de cette politique et de faire face aux opportunistes. Dans le chapitre suivant, nous allons nous intéresser aux caractéristiques de la culture céréalière, ses politiques, ses missions et ses objectifs ainsi que ses contraintes et ses limites.

⁵⁶ Bessaoud, Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée – Rapport de synthèse sur l'Agriculture en Algérie, p26.

Chapitre II.

La céréaliculture en Algérie: Contraintes et missions.

Introduction.

La filière des céréales en Algérie et plus particulièrement la filière de blé constitue l'épine dorsale de l'agriculture. Elle fait l'objet d'une préoccupation majeure dans les différentes politiques économiques et agricoles du pays depuis son indépendance. C'est une filière stratégique dans l'économie algérienne et un maillon incontournable du système alimentaire Algérien. Elle domine l'industrie agroalimentaire en Algérie.

L'évolution de la consommation alimentaire et le facteur par référence de l'analyse de la dynamique de la filière des céréales en Algérie. Une filière qui constitue le maillant fort de l'activité agricole en Algérie de par son importance dans l'approvisionnement du marché local en denrées alimentaires de base (blé dur et blé tendre surtout) principaux composants du modèle de consommation des Algériens.

La consommation des céréales, au début de l'indépendance, fournit 70% des calories, en moyenne à la population Algérienne à dominance rurale (environ 80% de la population totale). Ces apports énergétiques sont assurés en premier lieu par le blé dur, puis l'orge et enfin le blé tendre.

Les données du commerce extérieur⁵⁷ place L'Algérie comme l'un des plus grands pays consommateurs de céréales au monde. Une demande alimentaire annuelle estimée à (9 Mt par an, toutes céréales confondues). Une demande qui assure une consommation humaine moyenne à plus de 200 kg de céréales par an et par habitant.

La production locale contribue à hauteur de 30% dans la couverture de ces besoins alimentaires. Selon les données statistiques disponibles ; La production algérienne de céréales est d'environ 5 Mt/an (2,5 Mt de BD, 1 Mt de BT et 1,5 Mt d'orge).

Les importations algériennes de céréales comble le déficit et contribue à hauteur de 70% de la couverture des besoins alimentaires en céréales des Algériens. Elles sont estimées, selon les années, entre 8 et 11 M t (dont 3 M t de maïs destiné à l'alimentation animale dont 4 et 5 Mt proviennent de France et sont essentiellement constituées de blé tendre (BT) destiné à produire de la farine pour la fabrication de baguettes.

Plusieurs pays participent à l'approvisionnement du marché algérien, parmi eux et toujours en tête, l'UE avec la France (40 %) et l'Allemagne (14 %). L'Amérique du Nord avec les USA et le Canada avec des parts respectives de (6,5 %) et (5 %). La Russie (12,5 %) et l'Ukraine (4,75 %) qui participent avec un rôle secondaire dans l'approvisionnement national. Le reste des pays (environ 35) ne se partagent que 17 % du marché algérien⁵⁸(Chehat. 2010).

⁵⁷ Etude réalisée par UBIFRANCE, bureau d'Alger Agro-ligne N° 97 - Novembre / Décembre 2015.

⁵⁸ Chehat, F. (2010). La filière des blés en Algérie : analyse macro et méso économique. Report de recherche. PAMLIM-CIHEAM-IAMM : Perspectives Agricoles et agroalimentaires Maghrébines Libéralisation et Mondialisation, mars 2010.

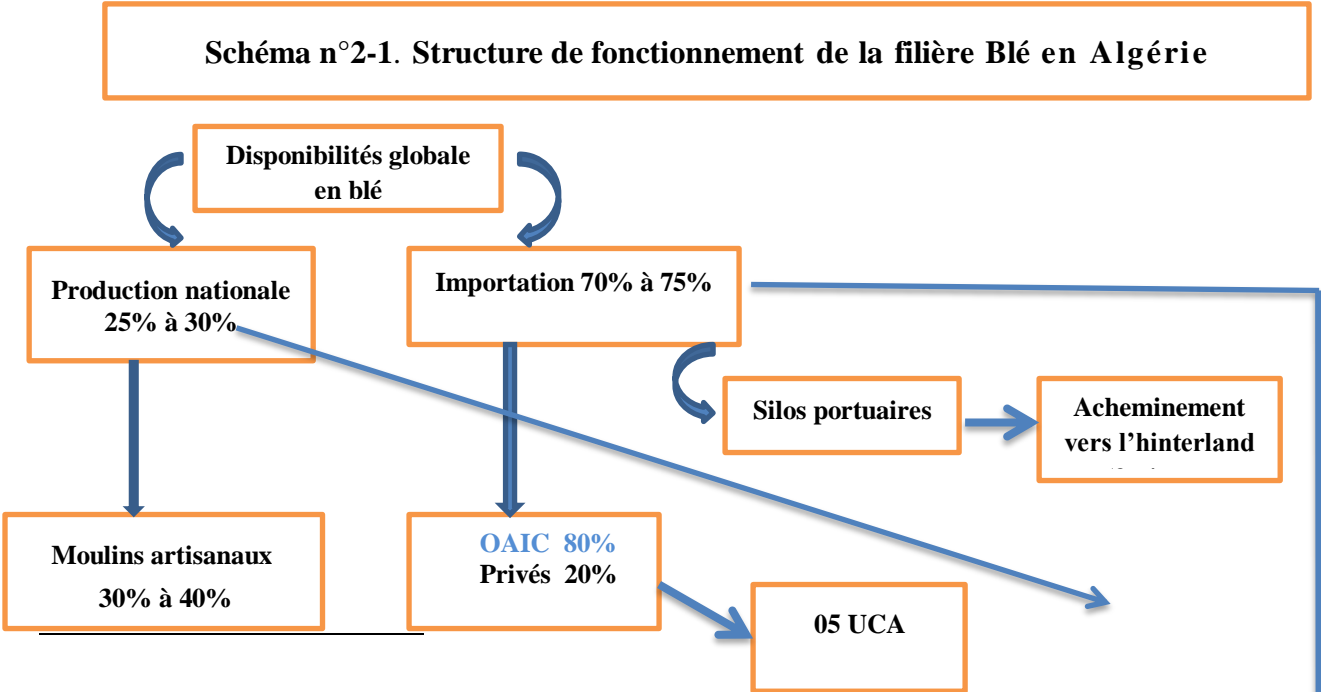
⁵⁸ Les données statistiques de la direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD).

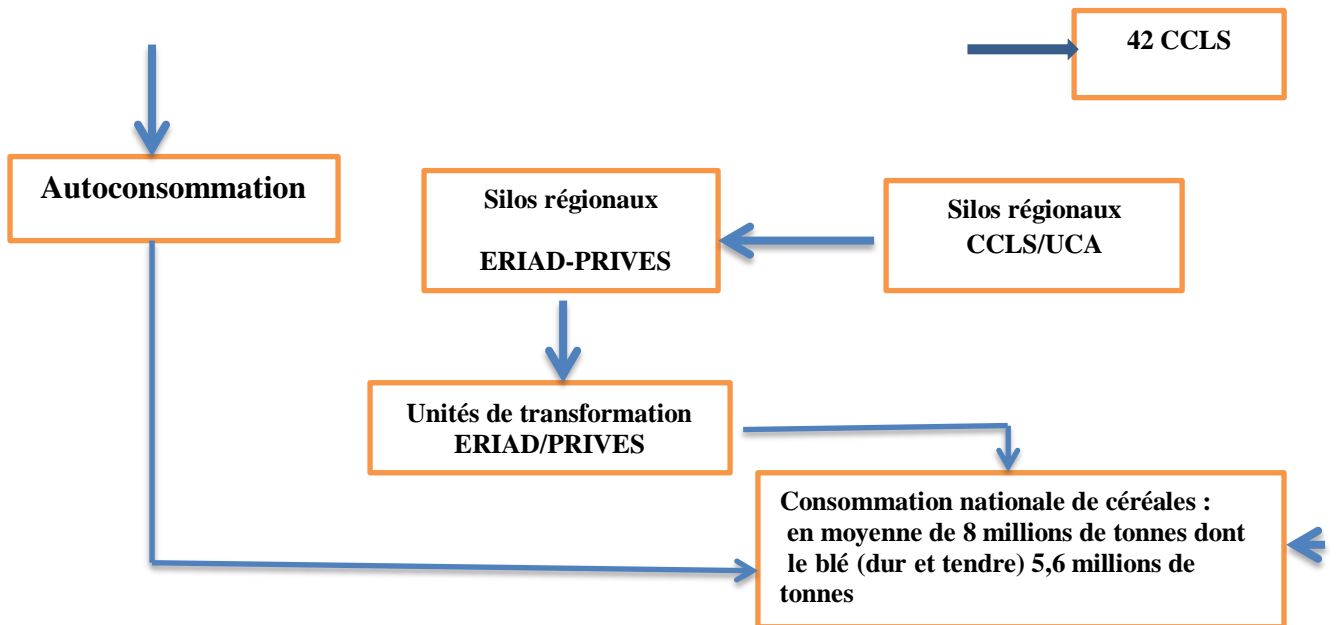
Cette politique d'importation⁵⁹ a atteint en 2019 le montant de 8,07 milliards de dollars, contre 8,57 mds USD en 2018, avec une baisse de plus de 501 millions de dollars, soit -5,85%, expliquée essentiellement, par une diminution des importations quantitatives des céréales, lait et produits laitiers, des sucres et des légumes.

Les céréales (semoule et farine) qui représentent 33,5% de la structure des importations alimentaires, ont atteint près de 2,71 mds USD, contre 3,06 mds USD en 2018, en baisse de 358,6 millions USD, (-11,70%).

Cette filière se caractérise par un schéma de fonctionnement long et complexe régie par des mécanismes et outil techniques et juridiques et financiers souvent incohérents et inefficaces comme cela est schématisé ci-après.

Dans ce chapitre, nous allons aborder tous ces aspects et tenter d'expliquer les vrais raisons des contraintes qui limitent le développement de cette culture et qui se situent le long de la filière notamment ceux relatifs aux approvisionnements, à la production, la collecte et l'environnement international.



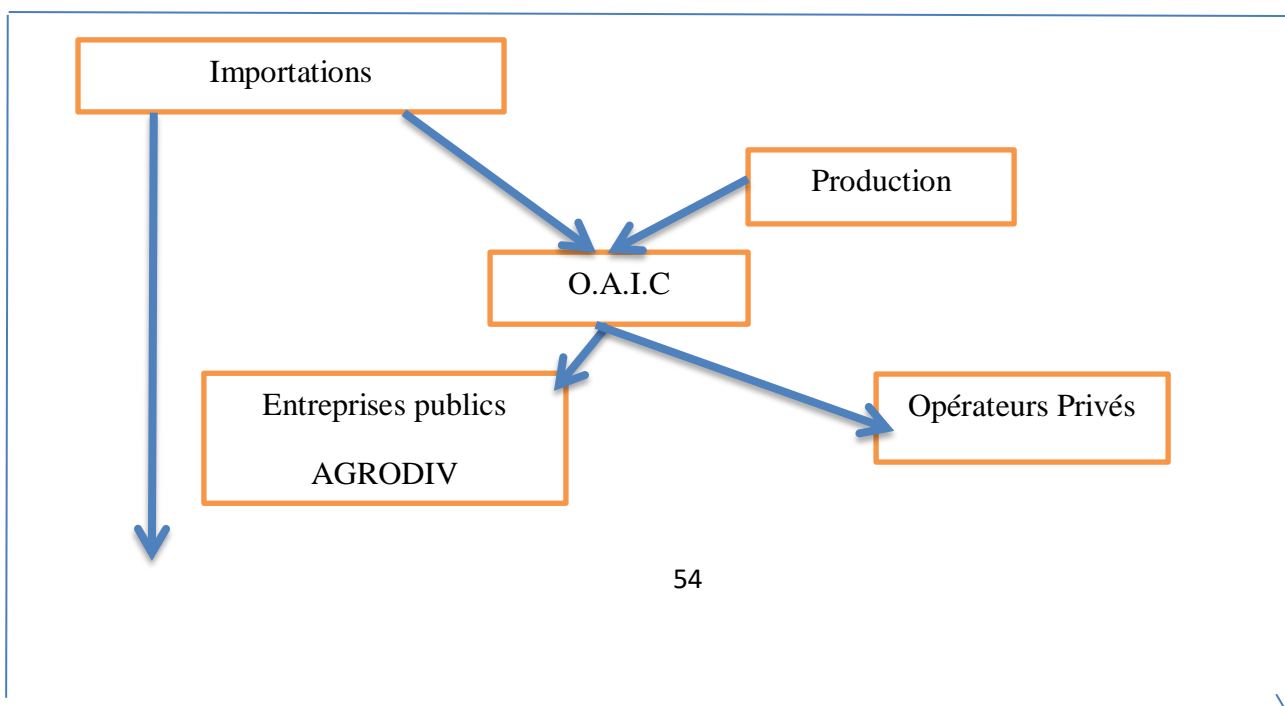


Source. Selon les informations recueillies du service commercial de la CCLS Tiaret 2018.

2.1 Le marché des blés en Algérie :

L’approvisionnement du marché local en blé dur et blé tendre, matières premières indispensables à l’activité de transformation des moulins est assurée par deux sources importantes : l’offre domestique et les importations assurées par le marché mondial des céréales. Les disponibilités totales en ces deux produits stratégiques sont gérées par l’OAIC qui assure leur collecte et leur distribution aux entreprises publiques de transformation représentées par le groupe AGRODIV et aux opérateurs privés du même secteur comme cela est schématisé ci-après.

Schéma n°2-2. Représentation systémique de la filière Blé et de son positionnement dans son contexte socio-économique en 2020.

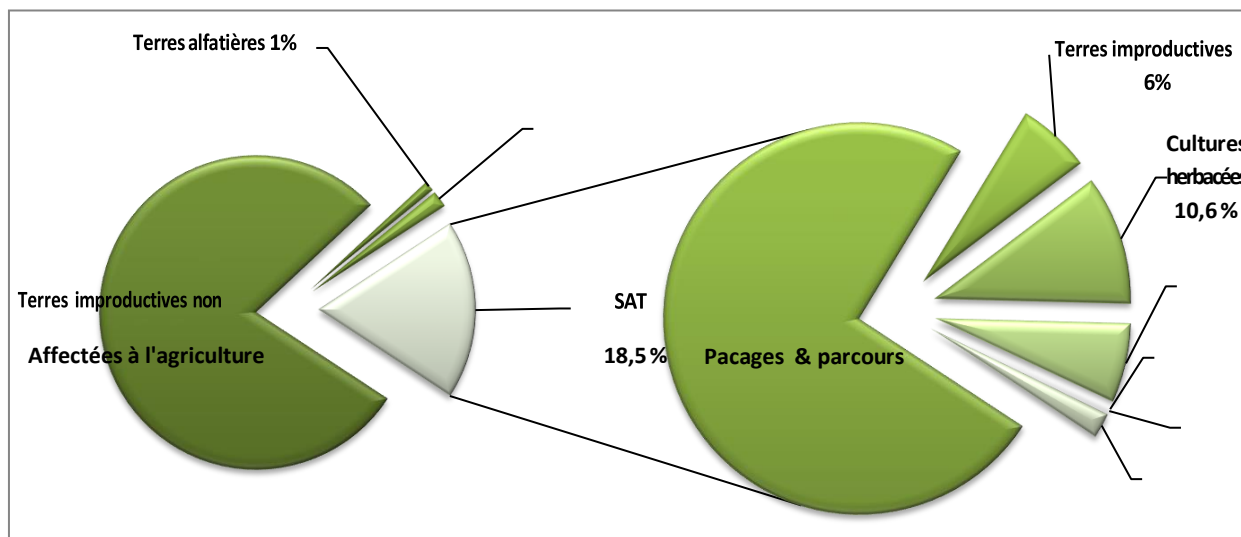


Source. Selon les informations recueillies du service commercial de la CCLS Tiaret 2018.

2.1.1 L'offre domestique en blés :

Il faut noter tout d'abord que la céréaliculture est une culture ancestrale, pratiquée par l'homme dans plusieurs pays à travers le monde. Elle assure la production de denrées alimentaires de base surtout le blé dur et le blé tendre et constitue de ce fait la principale source de l'alimentation des individus. Elle se classe comme préoccupation majeure pour les décideurs politiques et fait l'objet de politiques et de stratégies sérieuses dans les différents programmes de développement et de planification économiques des pays. Elle constitue également l'épine dorsale de l'activité agricole toute entière. Aussi elle demeure, sur le marché mondial, un moyen de pression économique et politique exercé sur les pays consommateurs notamment les pays pauvres. Algérie est l'un des pays les plus consommateurs des céréales dans le monde. Le blé dur et le blé tendre transformés en semoule et farine, indispensables à la fabrication du couscous, pattes et baguette de pains, constituent les composants principaux du modèle de consommation des Algériens. Ces deux produits constituent le principal apport calorifique et protéique de la ration alimentaire des Algériens et une part importante de leurs dépenses alimentaires. La pratique de la céréaliculture est présente dans la grande majorité des exploitations agricoles du pays. Elle occupe une part importante de la Surface Agricole Utile du pays qui peut atteindre près de 80 % de cette surface. Elle est conduite dans la majorité des exploitations agricoles de manière très extensive et donne des rendements moyens ne dépassant guère les limites des 10-12 quintaux à l'hectare. Peu d'exploitations, dites modernes, pratiquent une céréaliculture intensive et récoltent de ce fait des rendements bien meilleurs qui peuvent atteindre les 50 quintaux à l'hectare grâce aux techniques d'irrigation avancée (irrigation par pivots). Il faut noter cependant que pour longtemps, le système de culture dominant a été partout un système reposant sur un assolement céréales/jachère avec une rotation la plus souvent biennale avec, 40 à 50% de la Surface Agricole Utile sont emblavés en céréales et 30 à 40 % sont livrés à la jachère. Dans ce système et jusqu'au début des années 90, l'orge occupera la première place dans les préférences de la totalité des exploitants, bien avant le blé dur, le blé tendre et, l'avoine comme cela est illustré dans la figure n°3.

Figure n°2-1 : répartition générale des terres.



Source : DSASI (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), juillet 2021. Superficies et productions. Série B 2019 : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

A ce propos et selon les données statistiques disponibles⁶⁰, la superficie cultivée en céréales, depuis l'époque coloniale et à ce jour, oscille annuellement entre 2,4 et 3,2 millions d'hectares, soit 28% à 40% de la SAU totale. La culture du blé dur se classe en premier rang avec une superficie annuelle moyenne de 1,39 million d'hectares durant la période 1965/2019. Un choix cultural favorisé par des mesures incitatives à la production prises par les pouvoirs publics en faveur des fellahs producteurs. Parmi ces mesures, l'instauration des prix de vente attractifs⁶¹ pour le blé dur équivalent à 4 500 DZD/Qx. La culture du blé tendre, quant à elle, se place en troisième position après l'orge avec une superficie moyenne annuelle de 624.700 hectares durant la même période (1965-2019), soit 33% de la superficie moyenne des blés durant la période 1965/2019 et 23,51% de la superficie moyenne des céréales durant la même période (1965-2019) moyennant un prix de vente équivalent à 3 500 DZD/Qx.

2.1.1.1 La production locale du blé.

La céréaliculture est pratiquée par la majorité des exploitants. On compte 600 000 céréaliculteurs soit près de 60 % de l'effectif global des exploitations⁶². Selon les données statistiques communiquées par la DSASI⁶³ ; La production céréalière moyenne a connu une nette évolution depuis les années 70. Ainsi, durant

⁶⁰ DSASI (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), 2020. Statistiques de Série B : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

⁶¹ Décret N° 88-153 du 26 juillet fixant les prix et les modalités de paiement et les conditions de stimulation de la production des céréales et des légumes secs et réglementant les relations entre les différents opérateurs pour la période allant du 01/08/1988 au 31/09/1990.

⁶² R.G.A Recensement général des agriculteurs, 2013.

⁶³ DSASI, MADR 2020. (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), 2020. Statistiques de Série B : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

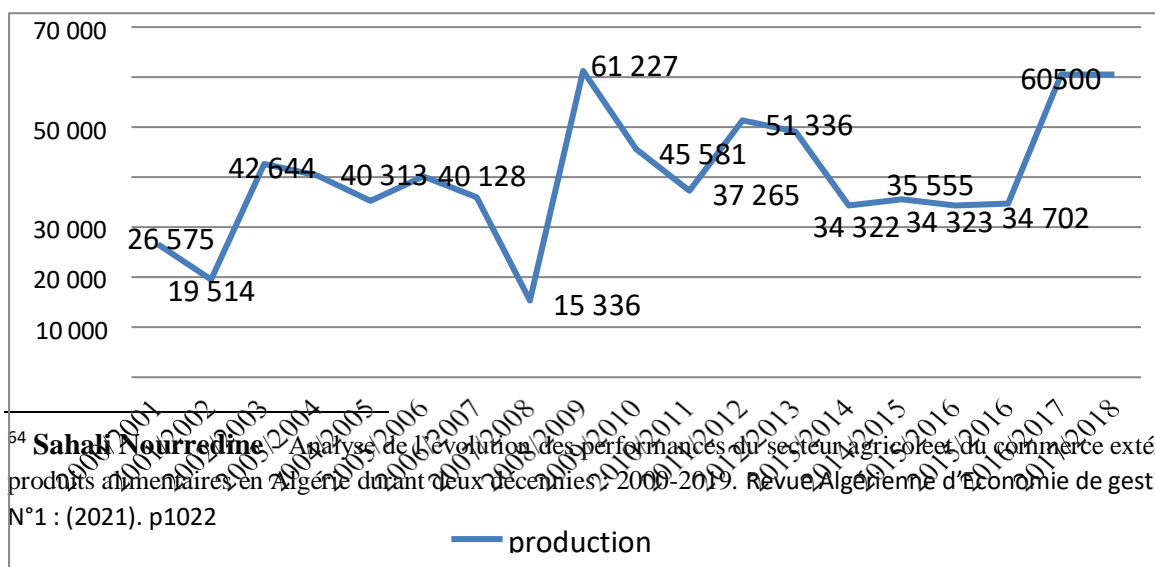
la période 1962-1998, elle était inférieure à vingt millions de quintaux avec une très légère tendance à la hausse depuis le quinquennat 1962-67, avec un taux annuel de croissance qui envoie les 0,30%. Ce niveau faible de production est dû en grande partie aux conditions agro-climatiques défavorables. la production moyenne des blés enregistrée Durant la période 2009-2019 est de l'ordre de 3,04 million de tonnes cultivés sur une superficie de 1,7 million d'hectares et avec des rendements moyens des blés atteignant les 1,73 tonnes/ha. Cela dit, cette même production moyenne des blés a enregistrée durant la période 1998-2008, un niveau équivalent à 2,02 million de tonnes récoltés sur une superficie de 1,6 million d'hectares, avec un rendement moyen égale à 1,21 tonnes/ha.

En Algérie, seules les périodes de récoltes de 1990-91, de 1991-92 et de 1995-96, ont connues des niveaux de production exceptionnelle avec respectivement (38 millions de quintaux), (33,3 millions de quintaux) et (49 millions de quintaux !).

De même, la production céréalière a connu une croissance durant les campagnes 2009/2010 et 2017/2018 avec des niveaux de production respectifs de 61.227.000 quintaux et 60.500.000 quintaux toutes céréales confondues comme cela est illustré dans le graphe n°1.

Aussi et selon toujours les données du ministère de l'agriculture, la structure de la production céréalière est dominée par la production des blés estimée à (64,72%) et dont la première place revient au blé dur avec (48,3% du total) devant la production de l'orge, qui elle dominait le blé dur durant les années 70 et 80. Cette augmentation de la production du blé dur est due principalement à une forte augmentation des superficies semées qui évolue de 35,61% des emblavements en 1987/1992 à 41,86% en 1992/1998.

Figure n°2-2: Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx.⁶⁴



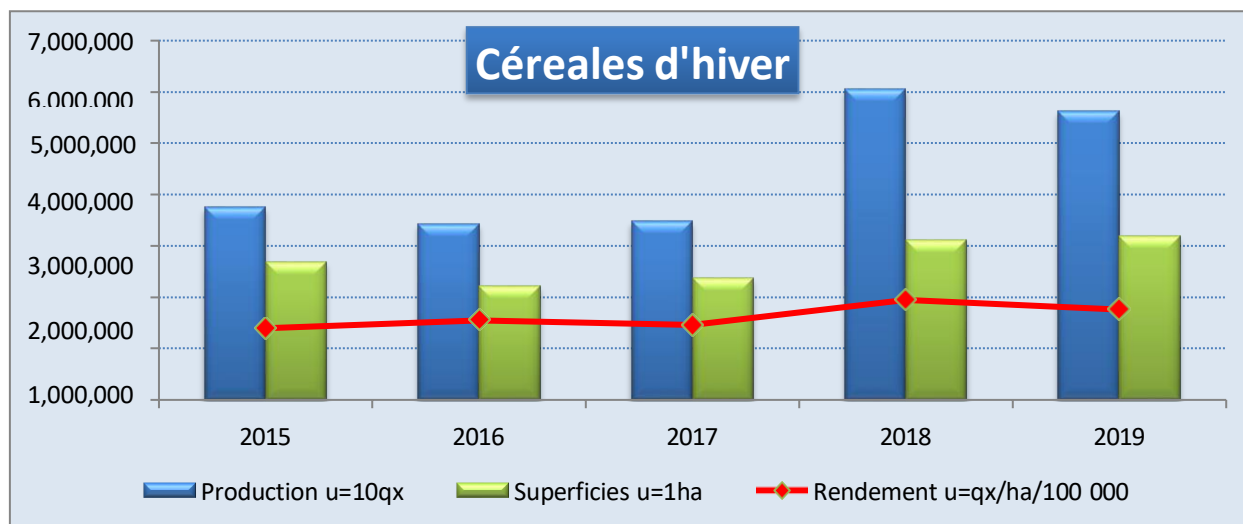
⁵⁴ Sahali Nourredine, Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie durant deux décennies, 2009-2019. Revue Algérienne d'Economie de gestion Vol. 15, N°1 : (2021). p1022

Source : sahali Noureddine, 2021.

L'extension des superficies emblavées (voir graphe n°2) s'est répercuté positivement sur l'accroissement des volumes de production qui passent d'une moyenne de 8,8 millions de quintaux en 1987-92 à 13,7 millions de quintaux en 1992-98. ces performances constatées au niveau de la production du blé dur est la conséquence directe de deux facteurs importants.

- 1- L'adoption d'une nouvelle politique des prix vers la fin des années 1980, favorisant une hausse sensible des prix garantis à la production pour les blés (dur et tendre) que pour les orges ;
- 2- Les contraintes liées à l'approvisionnement régulier des marchés ruraux, tant en grains et en semences qu'en semoules et qui s'est fait ressentie au cours des années 1987 à 1992.

Figure n°2-3. Evolution des superficies, des productions et des rendements des céréales d'hivers durant la période 2015-2019.



DSASI (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), juillet 2021. Superficies et productions. Série B 2019 : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

2.1.1.2 Evolution des rendements céréaliers.

D'autre part, l'analyse de l'évolution des rendements céréaliers durant les trois décennies (1962-1998), permis d'affirmer que les rendements céréaliers n'ont pas

connus une réelle évolution positive malgré les efforts techniques et financiers déployés. Des rendements le plus souvent stagnants ou en régression comme cela est constaté pour le blé tendre et l'avoine. Un phénomène dû principalement aux aléas climatiques, le non-respect des techniques culturales, la qualité du sol et le faible financement des intrants ainsi que la conduite extensive de cette culture. De ce fait, nous pouvons dire que les faibles performances enregistrées soit au niveau de la de production soit pour les rendements sont dues principalement à l'extension des superficies semées, sans amélioration de la productivité de la terre. Par contre, les rendements céréaliers obtenus durant 2009/2018 sont nettement meilleurs en raison des conditions climatiques plus au moins favorables et des mesures incitatives prises par l'État en faveur des producteurs notamment en matière de subvention (voir tableau ci-après). Cependant, et malgré ces résultats positifs, les rendements céréaliers demeurent faibles par rapport aux objectifs fixés dans les différentes politiques agricoles initiées par l'Etat depuis l'année 2000 (PNDA et PNDRA). Cette faible performance de l'offre domestique du blé, creuse l'écart entre disponibilités et besoins de la population et de l'industrie céréalière sur le marché intérieur souvent corrigé par un recours massif et systématique aux importations de blé.

Tableau n°2-1. Les rendements céréaliers en Algérie (1962-2018).

années	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Rdts qx/ha	8,14	8,04	5,30	6,06	4,04	6,31	7,05	6,15	6,38
années	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Rdts qx/ha	5,88	6,72	4,94	4,98	8,45	6,91	4,11	5,86	5,62
années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Rdts qx/ha	7,60	6,46	5,93	5,80	5,47	9,13	8,37	7,60	5,74
années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Rdts qx/ha	7,60	5,74	7,60	6,88	11,15	9,43	7,42	7,49	8,30
années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Rdts qx/ha	8,46	10,70	8,83	11,07	10,59	14,70	13,44	15,01	15,04
années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rdts qx/ha	12,54	10,34	16,54	14,74	16,43	16,78	18,13	13,69	14,00
années	2016	2017	2018						
Rdts qx/ha	10,20	9,90	17,59						

Source. Fichiers électroniques et site Web de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

L'ampleur de l'écart entre offre locale en blé et besoins du marché intérieure peut être appréhendée par les faits suivants :

1. Un taux de croissance démographique annuel élevé axillant entre (3,2% et 2.5%) engendrant un accroissement démographique important qui est passé de 12,09 millions d'habitants en 1966 à 43,42 millions en 2019⁶⁵.

2. Des conditions agro climatiques défavorables caractérisées par une pluviométrie faible et irrégulière influençant défavorablement le niveau de la production et des rendements céréaliers. En effet, les spécialistes du domaine⁶⁶ citent que la céréaliculture algérienne est conduite en mode pluviale, engendrant une production dépendante de la précipitation (Tabet-Aoul, 2008 ; Chabane & Boussard, 2012 ; Benmehaia *et al.* 2020). Aussi au problème de la pluviométrie s'ajoutent, le non-respect des techniques culturales et des facteurs d'intensification, le faible taux d'utilisation de la mécanisation et pour conclure, la faible production des semences réglementaires (certifiés et ordinaires) qui ne couvre que de 30% en moyenne des besoins nationaux en semences⁶⁷.

3. Des politiques agricoles inadaptées faisant du secteur agricole un secteur à faible production de richesse.

4. Une politique d'importation accrue qui défavorise le développement des capacités de production locales et instaure un sentiment d'un laissé- aller chez les producteurs locaux. Une facture alimentaire toujours plus élevée (Sari, 2001), dominée par le blé qui figure au premier rang des importations (Berry, 2008) absorbant (36,45%) de la facture d'importation alimentaire en 2012 (Ministère des Finances, 2013).

2.1.1.3 Les importations.

Face au déficit du secteur agricole à satisfaire les besoins du marché local en blés (environ 30%) ⁶⁸l'Algérie se voit contraint de recourir systématiquement aux importations pour combler cet écart (soit 70% des besoins). Ces importations ne cessent d'augmenter de plus en plus depuis l'indépendance ⁶⁹en raison de l'ampleur de la démographie et de la faible production locale fortement conditionnée par les aléas climatiques. Il faut noter que, en raison de son faible volume de production (environ 20% du total des blés produits localement) ; l'importation du blé tendre destiné à la fabrication de la farine pour faire du pain représente plus de 50% des

⁶⁵ ONS, 2019. « Statistiques sur l'activité industrielle. Annuaire statistique. Série E : Statistiques économiques, N°105 ».

⁶⁶ Tabet-Aoul M, 2008 ; Chabane & Boussard, 2012 ; Benmehaia et al. 2020.

⁶⁷ ITGC, 2010 « Cultures et coûts de production des grandes cultures. Éditions ITGC, Algérie ».

⁶⁸ Benbakhti O., 2008, « Le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles » in Chentouf T., L'Algérie face à la mondialisation, Dakar, Codesria, pp. 87-97.

⁶⁹ Bedrani S., Boukhari N., Djennane A., 1993. «Éléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. Cahiers Options Méditerranéennes, 1(4): 121-150 ».

importations totales des blés. Le tableau n° 2 et n°3 retrace l'évolution des importations de blé en quantités et en valeur durant la période 1999 -2015⁷⁰.

Tableau n°2-2 : Evolution des importations des blés en volume.

U : 10⁶ tonnes.

1999-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2,59	2,25	2,8	6,72	6,5	5,7	5,2	7,4	8,0	8,3	7,4	8,4

Source : O, Bessaoud, 2018.

Ce recours massif aux importations de blé engendre une facture alimentaire très salée qui alourdi le déficit budgétaire du pays. Ces importations de blé représentent, à elles seules, 30% du montant globale de la facture alimentaire du pays. L'Algérie,

par cette pratique et face à l'échec de ses politiques agricoles et agroalimentaire devient un pays importateur de céréales par référence ⁷¹ mettant en péril toute sa politique alimentaire et sa souveraineté nationale. Le tableau n°3 chiffre l'évolution du montant des importations de céréales durant la période 2000- 2017.

Tableau n°2-3 : facture alimentaire (2000-2017).

U : En milliards de dollars US.

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2104	2015	2016	2017
2,5	2,4	2,8	2,7	3,6	3,6	3,8	5,0	7,8	5,9	6,0	9,8	9,0	9,5	11,0	9,3	8,0	8,4

Source : O, Bessaoud, 2018.

2.1.2 Rôle et missions de l'OAIC et des CCLS.

2.1.2.1 Création et mission de l'OAIC.

Afin d'assurer un contrôle stricte sur le marché des blés et d'assurer sa bonne régulation en raison du caractère sociale qu'il présente ; l'Etat a créé des institutions chargées d'accomplir cette mission de la meilleure façon qui soit. Il s'agit de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C) et des Coopératives de Céréales et Légumes Secs (C.C.L.S.). Ainsi et à partir de 1962, l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C) fut créé par l'Ordonnance du 12 juillet 1962, promulguée sept jours après l'indépendance du pays. Cet établissement, avec le concours des CCLS,

⁷⁰ O. Bessaoud, « L'Algérie et le marché des céréales, cours « géostratégies alimentaires en Méditerranée : L'enjeu céréalier », Académie d'agriculture de France, cession du 23/05/2018 ».

⁷¹ Divéco, 2008, « Programme d'appui à la Diversification économique soutenu par la Commission européenne, Rapport de formulation, draft mars, 51 p.

⁷¹ Données collectées auprès des services de l'OAIC Tiaret 2018.

était chargé d'assurer la régulation du marché local des blés par une application rigoureuse de la politique d'Etat adoptée en matière d'approvisionnement, de prix et de qualité des blés distribués à tous les niveaux de la filière, production (semences), transformation et consommation.

Il faut rappeler que ces prérogatives assignées à l'OAIC étaient auparavant, durant la période coloniale, attribuées à la Section Algérienne de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (S.A. O.N.I.C) chargée de la régulation du marché algérien des céréales jusqu' l'année 1970.⁷²

L'OAIC, sera donc chargé de l'organisation et de la régulation du marché des céréales. Il devra assurer un ajustement permanent de l'offre et de la demande interne par un ajustement adéquat manifesté par des prix stables et uniformes dans tout le territoire. Une mission difficile qui donne à l'O.A.I.C le droit de disposer d'un monopole stricte et exclusive sur :

- 1- La collecte de la production intérieure des céréales ;
- 2- Le monopole des importations, du stockage, du transport et de la distribution des céréales.

2.1.2.2 Organisation de l'OAIC et des CCLS.

L'OAIC avec nouveau statut d'EPIC⁷³, se voit chargé d'une nouvelle mission économique qui s'inscrit, en effet, dans l'objectif de réorganisation de la filière céréalière, et met désormais l'Office face à la fois à une logique de marché ouvert à d'autres opérateurs ainsi qu'à ses obligations qui découlent de ses missions de service public :

- assurer une disponibilité suffisante et à tout moment des céréales et dérivés en tout point du territoire national.
- exécuter le programme national d'importation de céréales dans les meilleures conditions de prix, de coût, de qualité et de délai.
- Organiser la collecte de la production nationale des céréales et la livraison des intrants aux céréalicultures.
- Gérer et mettre en œuvre pour le compte de l'État l'ensemble des actions d'appui à la production de céréales.
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures tendant à assurer la péréquation des frais de transport.
- Stimuler la production nationale de céréales et dérivés au moyen de mécanismes financiers et/ou d'intervention directe.⁷⁴

⁷³ Décret exécutif n°97-94 du 23/03/1997.

⁷⁴ <https://www.oaic-office.com/Historique.html>. Consulté le 03/07/2022.

Pour réussir cette mission, l'OAIC s'est fait doter d'un certain nombre de coopératives dites coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS). Ces coopératives constituent un réseau de silos stockeurs de céréales. Elles comptaient quarante-deux (42) coopératives en 1998. La majorité d'entre elles (trente-six (36)) sont créés dans les zones productrices de céréales et de légumes secs. Le reste soit six coopératives (06), créés en dernier, certaines sont situées dans les zones steppiques comme (Djelfa, Biskra, Laghouat). Leur mission est d'approvisionner les éleveurs en céréales secondaires (orges principalement). d'autres sont implantées dans les zones sahariennes comme (Béchar, Ouargla, Adrar) pour soutenir le développement de la céréaliculture en zones arides et de faciliter l'approvisionnement régulier des populations locales.

Point de vue juridique, les C.C.L.S. sont des sociétés à capital variable qui jouissent d'une autonomie financière. Elles constituent l'instrument d'exécution pratique des missions confiées à l'OAIC. Leur rôle consiste à :

- 1- Collecter, conditionner et stocker les céréales (surtout blé dur, blé tendre et l'orge) livrés par les agriculteurs de leur circonscription administrative ;
- 2- Assurer le conditionnement et la livraison des semences des différentes céréales aux agriculteurs ;
- 3- Assurer la réception et le stockage des importations de blé dur et de blé tendre, surtout, effectuées pour leur compte par l'O.A.I.C ;
- 4- Assurer l'approvisionnement des entreprises de transformation des céréales (minoteries et semouleries, fabriques d'aliments du bétail) installées dans leur zone d'intervention ;
- 5- Mettre à la disposition des éleveurs locaux les céréales secondaires aliments de bétail) ;
- 6- Assurer l'expédition de l'excédent des céréales à exporter vers les ports d'embarquements.

2.1.2.3 Logistique des CCLS.

Les C.C.L.S détiennent 458 points de collecte à travers le territoire national avec une capacité théorique globale de stockage de 26 533 600 quintaux. Une capacité nettement supérieure à la production locale des céréales estimée à environ moins de vingt millions de quintaux). Ces silos de stockage sont répartis en deux catégories :

- 1- Des silos dits primaires, soit 180 silos, représentant des moyens de stockage conventionnels construits soit en béton ou en métalliques et adaptés pour une bonne conservation des céréales stockées.) ;
- 2- Des silos dits secondaires, en nombre de (278), constitués principalement de magasins, hangars et aires de stockage destinés à stocker des céréales pour une durée limitée avant d'être déstocker. Ces silos constituent, donc, des

silos de transit capables des réceptionner et de stocker des céréales dans des conditions acceptables.

L'emplacement de ces silos à travers le territoire national, montre qu'ils sont mal répartis géographiquement ce qui peut provoquer des problèmes de stockage et de distribution en périodes de bonne récolte. Ainsi on remarque que :

- 1- Sept (07) C.C.L.S. au centre du pays détiennent 72 centres de collecte, avec une capacité théorique de stockage de 3 542 000 quintaux, soit 14,66 % des capacités nationales ;
- 2- Quiz (15) C.C.L.S, à l'Ouest du pays, détiennent 180 points de collecte d'une capacité de stockage de 11 275 950 quintaux, soit 46,67 % du total national ;
- 3- Quatorze (14) C.C.L.S à l'Est du pays détiennent 189 points de collecte avec une capacité de stockage de 8 589 400 quintaux, soit 36,56 % des capacités nationales ;
- 4- Trois (0.3) C.C.L.S. dans la zone steppique avec six centres de stockage totalisant une capacité de 654 000 quintaux ;
- 5- Trois (03) C.C.L.S dans le Sahara avec 11 points de stockage d'une capacité théorique globale de 98 000 quintaux.

Aussi et afin de mieux gérer ces flux de stockage et de déstockage des céréales détenues par les C.C.L.S. D'autres organismes furent créés pour faciliter les missions des C.C.L.S. il s'agit des U.C.A (Unions de Coopératives Agricoles) en nombre de cinq (05) chargées de gérer et de répartir au mieux les stocks de report détenus par les C.C.L.S. à la veille de chaque campagne de moisson-battage. Ces U.C.A sont toutes implantées au niveau des principaux ports de débarquement (Oran, Mostaganem, Alger, Bejaïa et Annaba) compte tenue de l'importance des quantités de céréales importées chaque année (surtout BT, BD) pour approvisionner le marché local face au déficit de l'offre locale. Ces U.C.A gèrent et régulent les flux des stocks et les répartissent convenablement sur les C.C.L.S en tenant compte des capacités de réception et des rythmes de rotation que peut supporter chacune de ces C.C.L.S. La capacité additionnelle des stocks de céréales aux niveaux des U.C.A est estimée à 1 614 000 quintaux environ. Cette capacité de stockage des U.C.A s'ajoute à celle détenue par les C.C.L.S pour donner la capacité globale de stockage des céréales disponible en Algérie. Ces U.C.A font recours à l' U.C.C (Union des Coopératives de Céréales) qui est une sorte de centrale d'achat qui détient le monopole d'acquisition - sur le marché intérieur ou sur le marché mondial -de matériel, d'outillage, d'intrants (ficelle, fil, emballage, produits de traitement).

Aussi, les C.C.L.S détiennent une flotte de moyens de transport composée de 1 847 camions (recensée en 1998) dont la charge utile varie de 2,5 tonnes à 20 tonnes par engin, soit une charge totale de 27.720 tonnes par rotation. Cette flotte assure

l'approvisionnement des silos appartenant aux C.C.L.S à travers tout le territoire national et peuvent approvisionner, exceptionnellement certains clients potentiels propriétaire de minoteries ou de semouleries. La synthèse des moyens logistiques déployés par l'OAIC dans la filière céréale en Algérie est résumée dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°2-4: Synthèse des moyens logistiques déployés par l'OAIC dans la filière céréalière.

	REGION EST	REGION CENTRE	REGION OUEST	Total
Nombre de port	4 ports : ANNABA, SKIKDA, DJEN-DJEN ET BEJAIA	2 ports : ALGER TENES	3 ports : MOSTAGANEM, ORAN ET GHAZAOUET	9 ports
Capacités de stockage portuaire	109300 tonnes	88300 tonnes	266700 tonnes	464300 tonnes
La desserte et le nombre de CLLS	1. AIN M'LILA. 2. ANNABA 3. BATNA 4. BISKRA 5. B.B.ARRERIDJ 6. CONSTANTINE 7. GUELMA 8. KHENCHELA 9. MILA 10. BOUAGHI 11. SETIF 12. SKIKDA 13. SOUK AHRAS 14. TEBESSA	1. BLIDA 2. BERROUAGHIA 3. BOUIRA 4. EL KHEMIS 5. DJELFA 6. LAGHOuat 7. M'SILA 8. TENES	1. ADRAR 2. AIN TEMOUCHENT 3. BECHAR 4. FRENDA 5. HAMAM BOUHADJAR 6. LAMTAR 7. MAHDIA 8. TISSEMSILT 9. MASCARA 10. OUED RHIOU 11. RELIZANE 12. ORAN 13. RELIZANE 14. SIDI BEL ABBES 15. SAIDA 16. SFISEF 17. TELEGH 18. TIARET 19. TLEMCEN	42 CCLS
Capacités de stockage dans l'hinterland	923554,4 tonnes	295700 tonnes	797198 tonnes	2016452,4 Tonnes
organisation de transport routier	AGRO-ROUTE EST SISE A CONSTANTAINE	AGRO-ROUTE CENTRE SISE A BLIDA	AGRO-ROUTE OUEST SISE A ORAN	3 filiales de transport routier
Transport ferroviaire	services régionaux de la SGT filiale OAIC/SNCF	SGT filiale OAIC/SNCF sise à DAR ELBIDA	services régionaux de la SGT filiale OAIC/SNCF	1 filiale de transport ferroviaire
Capacité de transport routier	800 Camions	440 Camions	300 Camions	1540 Camions
Capacités totale de STG	710 wagons		710 Wagons	

Source: données récoltées auprès de l'OAIC 2018.

Il faut cependant noter que, cette flotte de transport n'est pas opérationnelle à pleine capacité en raison de la vétusté d'une partie considérable de ses camions, soit environ 40 % du total du parc roulant, qui sont trop âgés et parfois amortis. Un constat qui se répercute sur la capacité réelle de transport des C.C.L.S qui vont se limiter, en moyenne, à 13 tonnes par camion au lieu de 20 tonnes. Devant cette contrainte, l'O.A.I.C et les C.C.L.S se voient obligés de faire recours aux moyens de location externes pour combler ce déficit et assurer convenablement

l'approvisionnement du marché local en céréales. Le transport ferroviaire, avec son réseau qui s'étend sur (4 400 km) exclusivement dans la partie nord du pays, joue un rôle modeste dans le transport des céréales. Son implantation géographique réduit fortement sa contribution dans le transport des céréales stabilisée autour de (moins de 30 % des tonnages transportés). Le transport du reste du tonnage des céréales est assuré par la Société Nationale de Transports Routiers (S.N.T.R) et d'autres transporteurs privés.

Les contraintes que pose le manque des moyens de transport obligent, parfois, l'O.A.I.C et les C.C.L.S à inviter leurs clients potentiels tels que (E.R.I.A.D, O.N.A.B) à s'approvisionner directement des ports de débarquement afin d'éviter tout retard dans les livraisons et qui peut nuire au fonctionnement de ces entreprises. La synthèse des moyens logistiques déployés par l'OAIC dans la filière céréale en Algérie est résumée dans le tableau n°1 ci-dessous.

2.1.2.3 Collecte du blé local.

Les C.C.L.S, face aux contraintes des moyens de transport, n'arrivent souvent pas à assurer le transport de la collecte des céréales depuis les lieux de récolte et jusqu'aux magasins de stockage. Elles font appelle donc à la participation et à la contribution des agriculteurs eux même pour assurer le transport de leurs propres récoltes vers les silos de stockage.

L'évolution des quantités de blés locaux collectées par les C.C.L.S permet de tirer un ensemble d'enseignements :

Selon les données statistiques disponibles⁷⁵, nous constatons que les C.C.L.S collectent une quantité de céréales relativement modeste, soit 52,48 % environ, par rapport à la production domestique globale et dont les blés représentent 80%du volume totale collecté⁷⁶. Ce niveau de collecte a atteint son maximum, soit 57,49 % de la production moyenne au cours du quinquennat 1987-92. Il faut noter également que l'objectif global de collecte de la totalité de la production n'a jamais été atteint par les C.C.L.S. le tableau n°3 illustre bien le niveau de la collecte des blés par rapport à la production totale des céréales durant la période 1962-1998.

Tableau n°2-5 : Evolution du niveau de collecte par rapport à de la production du blé.

(U= Qx).

	BLE DUR	BLE TENDRE
--	----------------	-------------------

⁷⁵ **Sources:** MADR, 2000, Revue Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche O.A.I.C/D.S.A.P. Bilans annuels consolidés.

⁷⁶ **Source :** O. Bessaoud, l'Algérie et le marché des céréales, cours « géostratégies alimentaires en Méditerranée : L'enjeu céréalier », Académie d'agriculture de France, cession du 23/05/2018.

Période	Production (1)	Collecte (2)	(1)/(2) en %	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3) en %
1962/67	8 962 058	4 110 099	45,86	2 778 497	1 751 423	63,03
1967/72	9 080 522	4 053 476	44,64	5 455 030	3 838 868	70,37
1972/77	8 239 016	3 526 077	42,80	4 868 566	3 671 213	75,41
1977/82	7 475 084	3 865 209	51,07	4 265 696	3 263 703	76,51
1982/87	7 202 132	2 921 937	40,57	3 913 834	2 589 945	66,17
1987/92	8 841 974	5 083 507	57,49	3 603 646	2 282 525	63,33
1992/93	7 960 650	5 128 257	64,42	2 204 380	1 375 209	62,39
1993/94	5 624 280	2 107 585	37,47	1 515 360	808 879	53,38
1994/95	11 696 430	3 679 114	31,46	3 277 860	1 782 382	54,38
1995/96	20 345 700	6 697 734	32,92	9 480 340	3 965 914	41,83
1996/97	4 554 000	1 681 001	36,91	2 060 000	989 545	48,04
1997/98	10 650 055	4 549 420	42,71	4 840 660	3 571 770	73,87
Moy.92/98	10 138 619	3 973 852	39,19	3 896 433	2 082 283	53,44

Source : CCLS Tiaret, 2018.

Il faut noter également que la livraison de la récolte du blé tendre est assurée en grande partie (soit 67,17 % en moyenne) par les agriculteurs eux même vers les silos des C.C.L.S. Le faible niveau de l'autoconsommation quotidienne de la farine issue du BT par les ruraux explique en partie le niveau important de cette livraison. Aussi la place seconde qu'occupe la culture du BT dans la sole céréalière (après le blé dur et les orges) montre la faible influence que peuvent exercer les livraisons de blé tendre au sein de la collecte globale des C.C.L.S. Le tableau n°4 résume l'évolution de la quantité du blé et des céréales secondaires collectées par la CCLS durant la période 1999-2017⁷⁷. Il ressort également qu'une partie significative de la production domestique de blés (56,85%) échappe à la collecte organisée par les C.C.L.S. Pour tenter d'obtenir l'adoption de techniques de production plus intensives afin d'augmenter la récolte globale et pour tenter de drainer une plus grande proportion de cette récolte vers les silos des C.C.L.S., l'Etat essaiera de peser sur les comportements des céréaliculteurs par une politique des prix.

Il faut noter que, selon les données statistiques disponibles, le niveau de la collecte des blés par la CCLS est toujours inférieur au volume de la production. Ainsi on constate que durant la période 2009-2019, l'écart moyen constaté entre la

⁷⁷ Source : O Bessaoud, 2018 l'Algérie et le marché des céréales, cours « géostratégies alimentaires en Méditerranée : L'enjeu céréalier », Académie d'agriculture de France, cession du 23/05/2018.

production et la collecte des blés est de 44,53%, alors qu'il était de 32,70%. Durant la période 1998-2008⁷⁸. Un écart important due surtout au phénomène de l'auto consommation et qui échappe totalement du circuit de commercialisation et du programme de régulation de la filière.

Tableau n°2-6. Evolution de la collecte du blé par la CCLS.

Unité : 10⁶ QX

Années	Quantités collectées
1999-2008	7,0
2009	21,7
2010	13,2
2011	14,4
2012	20,3
2013	20,0
2014	15,9
2015	16,5
2016	14,8
2017	16,2

Source : O. Bessaoud,2018.

2.1.3 Formes de subvention de la filière céréales.

La politique de subvention de la production céréalière et le plafonnement des prix à la consommation suivie par l'Etat est l'une des actions les plus pratiquée pour gérer, contrôler et encourager les producteurs à produire d'avantage de céréales notamment le blé dur, le blé tendre et d'orge⁷⁹.

Les prix incitatifs garantis pour les producteurs sont fixés au début de chaque campagne et sont imposés au marché des céréales pour maitriser le schéma de son fonctionnement. L'analyse de l'évolution de ces prix et leurs effets sur l'évolution de la production céréalière en Algérie, démontre les limites de cette politique de subvention qui s'est soldé par un bilan céréaliier déficitaire. Ainsi, durant la période 1963 à 1973, ces prix garantis sont restés quasiment stables et loin de compenser le taux d'inflation qu'a connu le marché des céréales. Cette stabilité des prix à la production conduite par l'Etat est justifiée, semble-t-il, par la tendance à la baisse des prix des céréales sur le marché mondial. Ces prix garantis deviennent même inferieurs à partir de la période 1968-1975 et conduisent à un recul de la production nationale des céréales.

⁷⁸ **DSASI, MADR 2020.** (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), 2020. Statistiques de Série B : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

⁷⁹ **Lerin, F., Lemeilleur, S, Michel, P. (2009).** Volatilité des prix internationaux agricoles et alimentaires et libéralisation en Afrique du Nord, Options Méditerranéennes : Série B, Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord, n.64, p. 9-91

A partir de 1973, on assiste à une flambée des prix des céréales sur le marché mondial suit à une hausse spectaculaire des prix du pétrole qui se voient presque quadruplés et également suit à la politique commerciale des céréales appelée « arme alimentaire » conduite par les Etas Unis, premier vendeur des céréales sur le marché mondial. Une politique axée sur le ralentissement des ventes de céréales (rétention des stocks) et sur la réduction des surfaces agricoles emblavées.

Une politique qui contraint les pays importateurs et très dépendants de marché mondial des céréales comme le cas de l'Algérie à opter pour une nouvelle politique de prix à la production pour inciter les producteurs céréaliers locaux à produire d'avantage pour limiter le niveau des importations et alléger sa facture alimentaire. Cette augmentation des prix à la hausse est constatée dès le début de l'année 1983, des prix au profit de la production des blés largement supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial. L'Etat maintient cette politique des prix jusqu'à ce que les prix mondiaux des céréales baissent et se stabilisent suit à la relance des grands pays producteurs et exportateurs (U.S.A., C.E.E.) à leur guerre commerciale. Le marché des céréales se stabilise, les prix baissent et les importations deviennent plus aisées grâce aux aménagements des modalités de financement opérés par les fournisseurs étrangers. A partir de la campagne céréalière 1992-93, on assiste à une réelle hausse du prix minimum garanti à la production pour le blé tendre et le blé dur comme cela est illustré dans le tableau ci-après. L'analyse du volume de production des blés (tendre et dur), montre que cette hausse du prix garantis à la production ⁸⁰n'avait, en conséquence, aucune influence significative sur l'augmentation de la production locale et moins encore sur le niveau des quantités livrées aux C.C.L.S. par les céréaliculteurs. Le tableau n°06 résume l'évolution des prix à la production des différentes espèces cérésières de 1995 à 2008.

Tableau n°2-7 : Évolution des prix des céréales : prix à la production
(y compris prime de la collecte) pour la période 1995/2008.

Unité : DA/Ql.

Espèce	Blé dur	Blé tendre	Orge	Avoine
1995 à 2002	1.900	1.700	1.000	1.100
2003/2005	1.900	1.700	1.400	1.500
2005/2006	2.000	1.800	1.500	1.600
2006/2007	2.100	1.950	1.500	1600
2007/2008	4.500	3.500	2.500	1.600

Source : données de L'ITGC, 2009.

La politique de soutien des prix à la production initiée par l'Etat en 1988 par la promulgation du décret N° 88-153 visait en premier lieu la stabilisation des prix des

⁸⁰ **Décret N° 88-153 du 26 juillet** fixant les prix et les modalités de paiement et les conditions de stimulation de la production des céréales et des légumes secs et réglementant les relations entre les différents opérateurs pour la période allant du 01/08/1988 au 31/09/1990.

produits céréaliers à la consommation sur l'ensemble du territoire. Une politique qui s'inscrivait dans le contexte plus global des politiques alimentaires adoptées depuis l'indépendance. Le tableau n°4 résume les différentes formes de soutien adopté par l'Etat au bénéfice de la filière céréale en Algérie.

Tableau n° 2-8. Les formes de soutiens publics à la filière blé.

Type d'action	Forme de soutien	Mécanismes de soutien
Soutien des prix aux producteurs	Montants soutiens plafonné	des Achat de la production à un prix garanti : 45 000 DA/tonne pour le blé dur 35 000 DA/ pour le blé tendre
Travaux au sol	Montant plafonné	montant non déterminé/ha
Acquisition d'intrant	des soutiens	montant non déterminé/ha
		Préservation des revenus des agriculteurs
Prime de collecte du blé	Montant plafonné des soutiens	Soutien plafonné : montant non déterminé/quintal de blé dur montant non déterminé/quintal de blé tendre
	Fonctionnement	Prime fixée annuellement sur la base des prix d'importation et les prix de références. Prime accordée aux exploitants livrant la production aux CCLS
		Soutien aux intrants énergétiques
Électricité et carburant	Montants soutiens plafonné	Selon les régions de production montant non déterminé/ha

Source : Ministère de l'Agriculture de l'Algérie. Document de travail. 2011 cité par:

Hilel Hamadache, « Réforme des subventions du marché du blé en Algérie: une analyse en équilibre général calculable », p45- thèse de doctorat délivrée par Montpellier Supagro - Centre International d'Études Supérieures en Sciences Agronomiques.

2.1 Politiques céréalières en Algérie.

Selon les études réalisées dans le domaine des politiques agricoles en Algérie, ils existent, en général, trois phases distinctes qui ont caractérisées l'évolution de la politique céréalière en Algérie depuis l'indépendance et jusqu'à nos jours. Des politiques qui diffèrent par leurs objectifs et leurs actions mais qui reflètent toutes les efforts de développement consentis par l'Etat et les résultats obtenus en matière de performance de la céréaliculture⁸¹. Ces phases peuvent être présentées comme suit :

2.2.1 Modernisation de la culture céréalière : mécanisation et intensification. (Décennies 70 et 80):

⁸¹ **Djermoun A.** « La production céréalière en Algérie : les principales caractéristiques », Revue Nature et Technologie. n°01/Juin 2009.

Cette phase de la politique céréalière qui s'étale sur presque 25ans après l'indépendance jusqu' à la fin des années 80, est caractérisée par une prise en charge progressive, par l'Etat Algérien, d'un secteur agricole surexploité et épuisé par la colonisation. Un secteur déstructuré et sous développé conduit d'une manière très extensive et qui génèrent des productions et des rendements dérisoires loin de satisfaire les besoins alimentaires de la population. Ainsi et après avoir procéder à la nationalisation des terres agricoles⁸², l'Etat a affiché sa volonté, à travers les différents plans de développement, à prendre en charge la mission délicate de développer ce secteur stratégique et d'en faire un secteur moteur de l'économie. Cette préoccupation des pouvoirs publics s'est manifestée d'avantage pour la céréaliculture. Une culture vivrière importante qui domine toutes les autres activités du secteur agricole et dans la mission principale est de satisfaire les besoins alimentaires de la population en denrées alimentaires de base essentiellement les blés (dur et tendre) indispensables à la production de semoule et de farine. A cet effet, nous assistons, dès le lancement du plan triennal (1967-1969) aux préparatifs du lancement du projet de la révolution agraire (début de l'année 70). Un projet ambitieux et réformiste dans les objectifs est de moderniser le secteur agricole et de faire de la céréaliculture, une culture intensive, productive et rentable capable d'atteindre les objectives alimentaires et économiques dont elle est responsable. Les aspects de cette modernisation de la céréaliculture se sont manifestés spécialement dans l'introduction des techniques culturales adéquates, l'utilisation des engrais fertilisants et des produits phytosanitaires (herbicides et insecticides) indispensables et le recours à une mécanisation agricole généralisée et complète.

Ces aspects de l'intensification de la céréaliculture sont plus présents dans les exploitations privés que dans les exploitations étatiques vers la fin des années 60 ; par contre, on assiste à une réelle concrétisation de l'objectif de l'intensification de cette culture à partir du premier plan quadriennal (1970-1973) et du second plan quadriennal (1974-1977).

Cela dit, et d'après les résultats obtenus durant cette phase ; les spécialistes s'accordent à dire que les objectif de l'intensification de la céréaliculture n'ont pas été atteints malgré leurs réaffirmation dans la charte nationale en raison des faibles budgets d'investissement étatiques alloués à cette culture.

2.2.2 Place au capital privé en remplacement du monopole de l'Etat. (1980-1988).

⁸² Aït-Amara H., 1999, « La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », Options méditerranéennes, CIHEAM.

Conscient du rôle important que peu joué le secteur privé dans le développement du secteur agricole et plus spécialement dans l'intensification de la céréaliculture ; l'Etat commence progressivement, durant la décennie 80, à céder place au capital privé pour mieux moderniser cette culture et améliorer d'avantage sa production et ces rendements. Vers la fin de cette période une lecture objective des résultats obtenus, nous laisse affirmer que certaines performances, en matière de rendements en été enregistré pour la filière blé. Ainsi on constate une évolution positive pour les rendements du blé dur soit 28,3% et 7,14% pour le blé tendre. Des rendements acceptables mais qui sont loin d'atteindre les objectifs escomptés de l'intensification. Aussi cette performance limitée des rendements et de la production n'a pas empêché le recours massif aux importations pour combler le déficit du secteur agricole local afin de subvenir aux besoins alimentaires grandissant de la population notamment pour les blés (dur et tendre). Ces réformes peu cohérentes et qui coutent chères à l'Etat à cause des subventions ⁸³affirment leurs limites et leurs faibles efficacités.

2.2.3 Politique d'ajustement structurel et réformes économiques postérieures. (Depuis 1989 à nos jours):

Face aux limites de politiques agricoles antérieures ; l'Etat s'est lancé dès le début des années 90 dans une nouvelle phase de réformes agraires visant à promouvoir le rôle économique déterminant du secteur agricole national. Ainsi l'Etat lance, en premier lieu, un processus d'auto-ajustement économique suivi par le plan d'ajustement structurel (PAS) qui visent, entre autre, un réel développement de la céréaliculture et une meilleure concrétisation de la politique alimentaire nationale. A cet effet, de nouveaux statuts juridiques sont accordés à des entreprises étatiques d'importance stratégique telles que les ERIADs et l'ENIAL qui deviennent des entreprises publiques économique (EPE) à part entière avec une autonomie de gestion et de prise de décision selon la logique et les lois du marché.

D'autres institutions étatiques importantes, se voient donner les mêmes privilèges durant cette phase. Il s'agit de l'OAIC qui active directement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et qui «continue à être tenu par des obligations découlant de la politique d'appui à la production locale des céréales, ce qui se traduit par la fixation de prix garantis à un niveau élevé par rapport à ceux du marché mondial, par une garantie de collecte de la totalité des livraisons par les producteurs, par une quasi

⁸³ Adair P., 1983, « Rétrospective de la réforme agraire en Algérie (1972-1982) », Revue Tiers Monde, t. 24, n° 93, pp. 153-168.

garantie de l'approvisionnement des exploitations en semences ainsi que des aides multiformes dans le cadre de l'appui à la production »⁸⁴

La logique économique de l'Etat derrière ces réformes a, certes permis une amélioration significative, mais toujours limitée, de la production et des rendements céréaliers (environ 6,49%), mais surtout elle a gardé ce monopole discret de l'Etat dans la régulation et même la gestion de cette filière stratégique. A cela, s'ajoutent les contraintes économiques, surtout financières, en raison de la dépréciation de la monnaie nationale et la volatilité de la rente pétrolière empêchant l'Etat d'appliquer pleinement sa politique de subvention à tous les niveaux de la filière céréalière pour mieux stimuler la production et la productivité de cette culture.

Ces réformes économiques engagées durant cette période n'ont pas permis de chasser la logique sociale de l'Etat qui défend son rôle nourricier de la population au détriment de la logique économique moyennant des mécanismes de subvention et de soutien inadéquat permettant au citoyen d'accéder aux denrées alimentaires de base (surtout le semoule et la farine) à des prix supportables.

Ces réformes se sont poursuivies à partir 1996 avec un objectif primordiale, la libéralisation du secteur agricole et la poursuite du processus du désengagement de l'Etat de la sphère agricole tout en renforçant les prérogatives de l'OAIC désormais seul responsable de l'importation des farines et des semoules. Le FNDA à son tour se voit confié la responsabilité de financement de la production céréalière moyennant la politique de soutien des prix consacrée uniquement aux blés (dur et tendre) en application du programme d'intensification des céréales (PIC)⁸⁵ mis en œuvre en 1998 (19000 DA/T pour le blé dur, 17000 DA/T pour le blé tendre) .

Un autre programme ambitieux est déclenché pour la période 2000-2008, le Plan National du Développement Agricole et Rural (PNDAR) qui a poursuivi et renforcé les réformes précédentes et qui s'est soldé sur des résultats significatives en matière de production et de rendements. La période 2009-2015 voit la naissance d'un autre programme de réformes agraires, le programme de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) et qui avait comme objectif majeur, l'amélioration de la productivité des céréales par l'utilisation d'irrigation d'appoint visé et poursuivi également par un autre programme complémentaire, le programme *Filaha* 2016-2019 pour concrétiser et finaliser les programmes par filière initiés par la politique PRAR et consacré

⁸⁴ **Chehat F**, « Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne », options méditerranéennes, Série B/ n°8 – Crises et transitions des politiques en méditerranée.

⁸⁵ Ce programme comporte des mesures d'incitation à la production telles que : l'instauration d'une prime de rendement, la stabilisation des prix garantis aux producteurs, la réduction des taux de crédit pour la mécanisation des labours et la systématisation des préfinancements entre agriculteurs et les CCLS pour l'achat des intrants industriels.

surtout à la filière blé. Ce programme a introduit le dispositif de sécurisation de la production des céréales par la diffusion de l'irrigation d'appoint. A ce titre, les données statistiques avancent des chiffres dérisoires pour les superficies de céréales irriguées durant la période 2000-2019 ne représentant que 5,25% ⁸⁶de la surface moyenne des céréales durant la même période(Estimation par les auteurs sur la base des statistiques du DSASI, 2020).⁸⁷

3.3. Caractéristiques du marché mondial des céréales.

3.3.1 La production.

Selon les données statistiques de la FAO, la production mondiale des céréales en 2021 est estimée à 2.799 millions de tonnes avec un taux de croissance égale à 0,8% par rapport à l'année 2020. La production de céréales secondaire, quant à elle, est évaluée à 1.502 millions de tonnes en 2021 avec une augmentation du volume de production égale à 18,9 millions de tonnes par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est très marquée pour le maïs qui substitue la production de l'orge.

La production de blé pour l'année 2021 est évaluée à 777 millions de tonnes, presque identique au volume de la production de l'année 2020. La production du riz a connue également une hausse significative en 2021 par rapport à l'année précédente en raison des conditions climatiques favorables enregistrées dans les pays producteurs (Bangladesh, les Philippines et la Côte d'Ivoire), moins que pour le Mali où la superficie consacrée à la riziculture a connu une contraction plus ou moins significative. Cela dit, la production mondiale du riz en 2021 a atteint le niveau de 520,8 millions de tonnes (en équivalent riz usiné) avec une hausse de 0,7% par rapport à la production de l'année 2020⁸⁸. Le graphe n°3 ci-dessous résume l'évolution de la production mondiale des céréales ainsi que la consommation et les stocks durant la période 2011/2012 à 2021/2022 (FAO Stat 2021).

Figure n°2-2. Evolution de la production céréalière mondiale (utilisation et stocks).



3.3.2 Consommation.

Selon toujours la même source, la consommation mondiale des céréales en 2021/2022 est estimée à 2.785 millions de tonnes, soit une augmentation de 0,9% par rapport à l'année 2020/2021. La consommation mondiale de blé devrait croître de 0,7% durant l'année 2021/2022 en raison de la consommation alimentaire élevée prévu en Asie et en Afrique. L'utilisation des céréales secondaire connaîtrait, elle aussi, une Hausse symbolique de 0,2% durant l'année 2021/2022 par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation de l'utilisation du maïs dans l'alimentation animale, en particulier au Brésil, au Canada et en Chine, et dans la production d'éthanol aux États-Unis d'Amérique. Cette hausse de la consommation du maïs est allégée par une régression de la consommation de l'orge en 2021/2022 en raison des faibles récoltes principalement au Canada, dans l'Union européenne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Aussi en raison du recul des importations d'orge par Arabie saoudite par rapport à l'année dernière 2020/2021. En définitif, l'utilisation du riz pour l'année 2021/2022 devrait progresser de 1,8% avec un pic d'utilisation égale 520,7 millions de tonnes. La consommation alimentaire connaîtrait une évolution de 1,6% en 2021/2022 avec 424,6 millions de tonnes et une hausse de 11,9 % de l'utilisation dans l'alimentation animale avec 22,3 millions de tonnes.

3.3.3 Les prévisions céréalières.

Selon les données de l'USDA⁸⁹, les prévisions concernant les stocks en fin 2022 seraient de 856 millions de tonnes. Le rapport stocks/utilisation de céréales au niveau mondial, quant à lui, resterait presque le même que celui de 2020-2021 avec un taux de 29,9%, ce qui représente une offre mondiale confortable. De même, les stocks mondiaux de blé connaîtraient une croissance 4,2% .La même tendance est apportée aux stocks mondiaux de céréales secondaires qui vont aussi connaître une augmentation de 2,4% par rapport à leurs niveaux d'ouverture. Une augmentation due principalement au niveau des stocks de maïs qui connaîtraient une croissance de 5,5% des stocks mondiaux de maïs suit aux surstocks constatés en Ukraine dû à la suspension des exportations. Les stocks mondiaux d'orge, à l'inverse connaîtraient une décroissance de 12%. Les stocks mondiaux de riz à la fin de la campagne 2021-

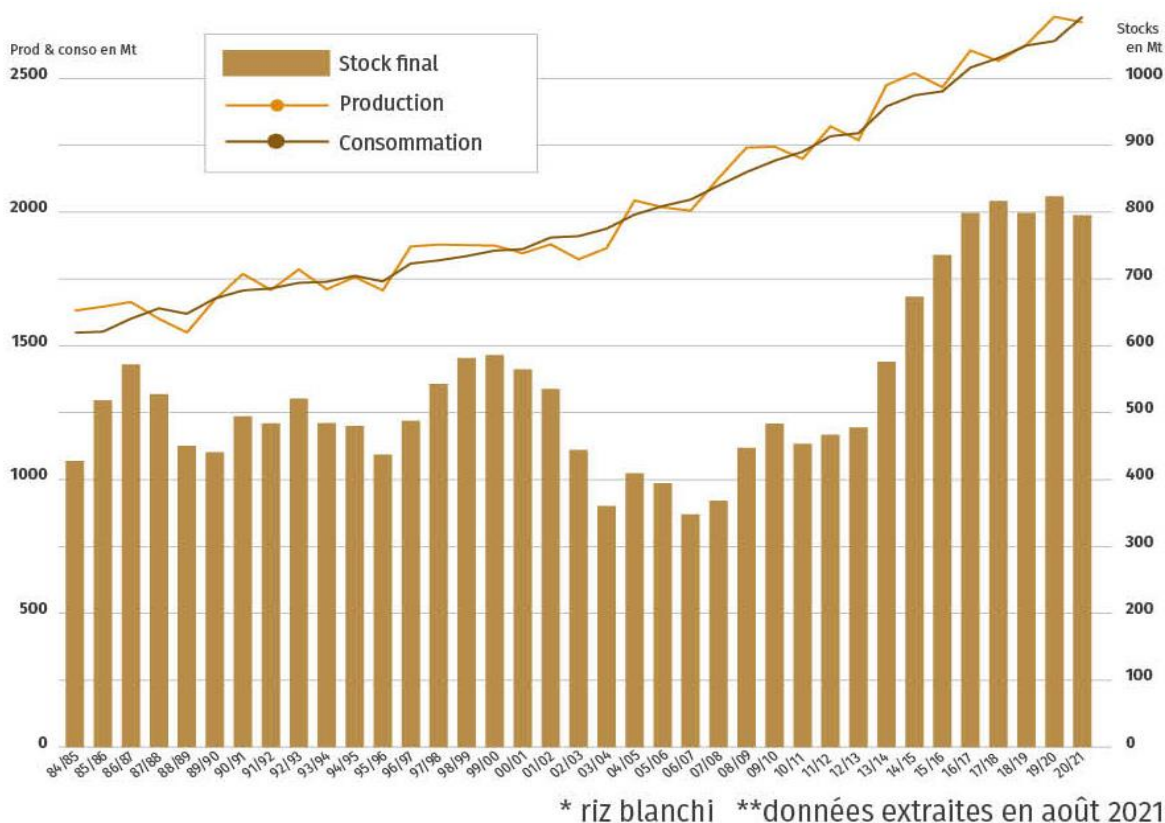
⁸⁹ USDA (United State département of agricultural), article publié le 12/07/2022 par la revue « les affaires » <https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/production-mondiale-de-ble-l-usda-revoit-a-la-baisse-ses-previsions/634503>.

2022 devraient s'établir à 192,7 millions de tonnes ; soit une progression annuelle de 1,2%. Le graphe n°4 illustre l'évolution des stocks, de la production et de la consommation au niveau du marché mondial des céréales.

Figure n°2-3. Evolution des stocks, de la production et de la consommation au niveau du marché mondial des céréales. (De 1984 à 2021).

Le marché mondial des céréales

Source : USDA**



Conclusion.

La céréaliculture en Algérie revêt une importance capitale dans la politique agricole et alimentaire du pays. Elle constitue l'épine dorsale de l'activité agricole et occupe le premier rang dans l'utilisation de la surface agricole utile. Aussi, sa pratique absorbe une main d'œuvre importante et contribue de manière conséquente dans l'amélioration du PIBA. Elle représente l'outil de mise en œuvre de la politique alimentaire du pays. C'est une activité privilégiée dans les différentes politiques et stratégies agricole et agroalimentaire initiées par l'Etat depuis son indépendance. A ce sujet, les spécialistes affirment que « la filière céréalière en Algérie, notamment celle des « blés » revêt une importance stratégique dans la mesure où elle a toujours

été instrumentée dans le sens de la mise en œuvre des politiques alimentaires de l'Etat à travers la politique de contrôle des prix et le monopole exercé sur les importations »⁹⁰.

Cela dit, et malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour développer cette filière stratégiques par divers actions et outils incitateurs, les résultats obtenus sont peu convaincants et demeurent dérisoires par rapport aux objectifs escomptés. En effets les données statistiques disponibles témoignent des limites des différentes politiques agricoles et agroalimentaires mises en œuvre par l'Etat dans ce domaine à partir de l'année 2000 à l'instar du programme d'intensification céréalière initié en 1998, le Plan National du développement agricole et rural (PNDAR), de 2000 à 2008, , le programme du Renouveau Agricole et Rural (PRAR) en 2009-2015 et enfin le programme *Filaha* 2016-2019. Ces plans et programmes ont, certes, favorisé une amélioration modeste des productions et des rendements céréalières surtout pour les blés (dur et tendre) grâce à la politique du soutien des prix et de la subvention des intrants, mais non guère aidé à limiter la dépendance alimentaire du pays et le recours massif aux importations de denrées alimentaires.

Cette faible performance de la production céréalière locale s'est répercutée négativement sur le fonctionnement et le rendement du secteur des industries de première transformation (les Moulins) situé en aval. Un secteur stratégique chargé d'approvisionner régulièrement et en quantités suffisantes le marché local en semoule et farine indispensables à l'alimentation des citoyens. Un secteur qui fonctionne grâce, surtout, aux blés importés (surtout le blé tendre) en raison du déficit de la production locale qui contribue, à peine, aux limites des 35 à 40% des besoins de ce secteur en blé. Une préoccupation que nous aborderons avec plus de détails dans le chapitre suivant consacré au secteur des industries de transformation céréalière en Algérie.

⁹⁰ **Abdelkader Djermoun.** Le développement de la filière céréalière en Algérie : une forte dépendance des blés. Revue Des économies nord Africaines ISSN : 1112-6132 Vol 14 / N ° (18) 2018,P 19-26.

Chapitre 3.

L'industrie céréalière en Algérie.

Un potentiel important face à des contraintes d'approvisionnements.

Introduction.

L'industrie céréalière en Algérie est un secteur industriel très important et un maillon incontournable de la filière céréalière. Situé en aval de la sphère de production, ce secteur joue un rôle déterminant dans l'approvisionnement du marché local en produits alimentaires de base (semoule et farine) indispensables à la consommation quotidienne des citoyens et composants clés du modèle de consommation des Algériens. Ce secteur occupe la première place dans le secteur des industries agroalimentaires en Algérie. Il détient des capacités de trituration importantes avec un taux d'utilisation équivalents à 79,5%⁹¹. Sa vocation principale est la trituration du blé dur et du blé tendre, selon un processus de fabrication dit de première transformation, pour produire respectivement de la semoule et de la farine indispensables à la fabrication du pain. Ses sources d'approvisionnement sont le secteur agricole national avec environ 30% des besoins mais surtout des importations qui couvrent l'écart de 70% de ses besoins. Il faut noter cependant que ces importations sont dominées par le blé tendre destiné à la fabrication de la farine. Sa mission principale est d'approvisionner le marché local en semoule et en farine. Deux denrées alimentaires indispensables pour l'alimentation quotidienne des Algériens et composants de base de leur modèle de consommation. Le développement de ce secteur fait l'objet d'une préoccupation majeure des pouvoirs publics comme cela est démontré dans les différents plans et programmes de développement agricole et agro industriels. Ce secteur était dominé, avant le début des réformes initiées vers la fin des années 80 début des années 90 par les entreprises publiques⁹². Avec le retrait de l'Etat de la sphère économique et la libéralisation du marché vers la fin des années 90 et début des années 2000, ce secteur connaît un ample mouvement de libéralisation⁹³ surtout, après la privatisation des unités de production (les moulins) appartenant aux ERIADs.

⁹¹ ONS (Office National de Statistiques), 2019. Statistiques sur l'activité industrielle. Annuaire statistique. Série E : Statistiques économiques, N°105. Office National de Statistiques, Algérie.

⁹² Les 5 ERIAD (entreprises régionales des industries céréalières et dérivés d'Alger, Constantine, Sétif, Sidi Bel Abbès et Tiaret), créées en 1987 par démantèlement de l'entreprise nationale SN SEMPAC sont des entreprises publiques économiques relevant du fonds CEGRO de la Société Générale de Participations (SGP) de l'Etat algérien.

⁹³ A Bencharif., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., SahliZ., 1996. La filière blé en Algérie. Paris: Éditions Kartala-CIHEAM.

Le secteur des industries céréalières connaît, parfois, des crises de fonctionnement causées principalement par des problèmes d'approvisionnement en grains. Des perturbations d'approvisionnement à l'origine d'arrêts ou de ralentissement du processus de trituration provoquants, ainsi, des pénuries de semoule et de farine sur le marché local et l'apparition de phénomènes de spéculation.

Ces crises d'approvisionnement trouvent leurs explication, soit dans la volatilité du marché mondial des céréales en période de hausse des prix et donc de la baisse des approvisionnements, soit dans la faible disponibilité des sources financières pour honorer la facture de ces approvisionnements durant les phases de chute des entrées en devise de la rente pétrolière, soit, à cause des problèmes techniques de distribution. Cela dit, il faut noter que ce secteur stratégique et malgré sa dominance par l'opérateur privé, reste fortement orchestré par l'Etat en amont moyennant le monopole d'importation de blé exercé par l'OAIC, l'organe de régulation étatique de la filière céréale et le responsable de la fixation et de la distribution des quotas de blé sur les différentes minoteries du pays.

3.1 Marché des produits céréaliers en Algérie.

3.1.1 La production locale des dérivés céréaliers (semoule, farine et pâtes).

L'industrie de transformation des céréales était dominée, avant les réformes (année 2000) par les entreprises E.R.I.A.D qui constituent un oligopole dominant sur le marché des céréales et de leurs dérivés en Algérie. Ainsi et selon les données statistiques disponibles⁹⁴, les cinq grandes filiales du Holding Agro-Alimentaire de Base, enregistraient, avant les réformes économiques, à elles seules un chiffre d'affaires de 142,9 milliards de DA en 1998, dont 86 milliards de DA soit 60,2 % est enregistré par les ERIAD. Aussi on note que, jusqu'à la fin des années 1980, les ERIAD réalisaient 80 à 90 % du chiffre d'affaires global de l'industrie céréalière nationale. Aussi, et selon les résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages réalisée par l'ONS (2011)⁹⁵, le chiffre d'affaire brut réalisé par les industries agroalimentaires du pays était de l'ordre de 1,4 milliards DZD dont 1,2 milliards DZD réalisés uniquement par le secteur de grains générant.

Cette dominance du marché céréalier national par le secteur public est le fruit d'une politique d'investissement efficace et importante menée par l'Etat à partir des années 70. Cette politique a permis de créer de grandes minoteries et semouleries avec des capacités de transformation importantes dans le but d'assurer une disponibilité suffisante et régulière du marché local en dérivées céréaliers (surtout la semoule et la farine) et satisfaire la demande croissante de la population sur ces denrées

⁹⁴ ERIAD Tiaret, service de la finance et de la comptabilité.

⁹⁵ ONS, (2011)

alimentaires indispensables. A ce propos, les unités de première transformation ont connu un taux d'accroissement en nombre de 949% et un taux d'accroissement en capacité de trituration de 2 086%⁹⁶. Les données du Tableau n°1 issus de la direction de L'ERAD Tiaret confirment cette évolution impressionnante des capacités de trituration développées jusqu'à l'année 2009. (Voir tableau ci-après).

**Tableau n°3-1 : Potentiel de production National des unités de transformation céréalière:
U : 100 Million/Qx**

Activité	S e c t e u r				Capacité totale de trituration (ql/j)
	Public		Privé		
	Nombre	Capacité (ql/j)	Nombre	Capacité (ql/j)	
Minoterie	28	69 530	220	186 457	255 987
Semouleries	28	76 000	131	110 434	186 434
Total	56	145 530	351	296 891	442 421
Taux de marche 230 J/an ←—————→					

Source : Direction générale ERIAD Tiaret 2019.

Il faut noter que ces performances sont les résultats des différentes politiques agricoles et agro industrielles adoptées par l'Etat, surtout à partir des années 2000 et qui ont permis aux unités de production d'atteindre un taux d'utilisation des capacités de 79,5% en 2019⁹⁷ grâce à la politique de subvention et du soutien des prix (voir tableaux n°2 tableau et n°3 ci-dessous).

Tableau n°3-2 : prix à la production et à la trituration des céréales en Algérie, 2013 (DA/q).

Céréales	Prix à la production	Prix de cession aux industriels	compensation
Blé dur	4500	2280	49%
Blé tendre	3500	1285	63%
Orge	2500	1550	38%

Source : OAIC, 2013.

Tableau n°3-3 : prix à la commercialisation des dérivés des céréales en Algérie, 2013.

(DA/q).

produits	Prix Sortie usine	Prix détaillants	Prix consommateurs
Semoule courante*	3 250	3 400	3 600
Semoule extra*	3 500	3 700	4 000

⁹⁶ **Soumeya Bekkis et al.** Les enjeux de la dépendance de la filière de blé en Algérie : Analyse par asymétries de réponses de l'offre dans la chaîne de valeur. N°1/2022. P133-147 New MEDIT? DOI: 10.30682/nm2201h.

⁹⁶ **ONS, 2019.** Statistiques sur l'activité industrielle. Annuaire statistique. Série E : Statistiques économiques, N°105.

	boulangers	Détaillants	Consommateurs
Farine courante **	2 000	2 080	2 180

* décret du 25/12/2007
 ** décret du 13/04/1996

Jusqu'à la fin des années 80, la contribution des entreprises privées dans ce secteur, quant à elle, reste très symbolique. La politique de développement industriel initiée par l'Etat dès le début des années 90, dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation du marché, a permis une réelle relance de ce secteur grâce à une participation active et croissante du secteur privé. Une participation qui s'est amplifiée, notamment, à partir des années 2000 et permis à ces opérateurs privés (plus de 540 semouliers-minotiers) de contrôler 80% du circuit de distribution des Produits céréaliers. Le reste du marché est assuré par les filiales du groupe public AGRODIV⁹⁸ (plus de 50 semouliers-minotiers). Le partenaire privé détient, de nos jours, plus de 80% des capacités de trituration (première transformation) et la quasi-totalité de la 2e transformation. Cette industrie comporte les activités suivantes:

- 1- Minoteries et semouleries,
- 2- Pâtes alimentaires et couscous,
- 3- Boulangeries,
- 4- Biscuiteries,
- 5- Aliments pour enfants.

3.1.1.1 L'activité de la première transformation comporte :

Un nombre de 338 minoteries⁹⁹ (dont 18 au seindes ERIAD qui assurent 18% de la production de farine) et 167 semouleries (dont 18 dans les ERIAD, avec 17% de la semoule produite). La capacité totale de trituration est de 10 millions de quintaux/an, utilisée à 55% dans le secteur privé et 45% dans le secteur public, ce qui grève la rentabilité et la compétitivité des unités industrielles.

La répartition de ces entreprises est territorialisées selon les quatre régions du pays pour obtenir un certain équilibre dans la distribution des dérivés céréaliers comme suit :

1. Région Ouest et Comporte :

les minoteries des frères Achouri (siège à Oran, capacité de trituration de (10 000 q/jour) et le groupe Metidji (siège à Mostaganem, Comptoir du Maghreb, Grands Moulins du Dahra, Moulins de Sig et Amidonnerie de Maghnia, capacité de (12 000 q/jour).

2. Région Est et Comporte :

⁹⁸ AGRODIV : groupe Agro-Divers.

⁹⁹ J.L.Rastoin et H.Benabderrazik, Mai 2014 – céréales et oleoproteagineux au Maghreb- pour un Co développement de filières territorialisées- construire la méditerrané, IPEMED, Chap I. p13-14.

Le groupe congloméral Benhamadi (Bordj Bou Arreridj, minoterie, semoulerie, (17 000 q/j) et le groupe Benamor (Guelma, semoulerie, pâtes alimentaires et couscous, conserves, capacité de (4 000 q/j).

3. Région Centre et Comporte :

la filiale Agro du groupe diversifié Sim (Blida, semoulerie, minoterie, pâtes alimentaires, couscous, aliments du bétail, capacité (25 000 q/j) et le groupe Moula (Blida, Moulins l'Epi d'Or, 13 000 q/j) et le groupe Labelle (Alger, minoterie et semoulerie, (9 000 q/j).

4. Région Ouest et comporte :

Le groupe GM Sud (Grands Moulins du Sud, Biskra, meunerie et semoulerie, (9 000 q/j).

3.1.1.2 La deuxième transformation:

Concerner la production de pâtes alimentaires, couscous, biscuiterie) est présente également chez la plupart des grands groupes mentionnés en haut. Elle présente environ 250 PME. Les dérivés issus de cette transformation sont nettement rentables par rapport aux dérivés issus de la première transformation mais leur production est limitée en raison des directives des pouvoirs publics qui obligent ces unités à utiliser la quasi-totalité des blés importés dans la première transformation pour faire de la semoule et de la farine. Le groupe AGRODIV se présente comme suit ¹⁰⁰:

Ce groupe est issu de la réorganisation du secteur public marchand suite à la transformation juridique de l'ex -SGP TRAGRAL, et de la fusion par absorption des ex-SGP COJUB et CEGRO dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du CPE n°01/142/28/2014. Il est doté d'un capital social de **10 260 MDA**. Il opère dans les filières céréales, et compte intervenir dans les filières levures, jus/boissons.

Le groupe possède un laboratoire, en phase d'accréditation, offre des prestations internes et externes en matière d'analyses et contrôles physico-chimiques, biochimique, micro biologique et techno-rhéologique des produits agroalimentaires.

En 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de **33 681 MDA** et emploie un effectif de **5 590 agents**.

Portefeuille constitué de :

- **09** filiales détenues à **100%** par le groupe.
- **06** participations minoritaires. (voir tableau ci-après).

Tableau n°3-4 : les filiales céréales détenues par le groupe AGRODIV 2022.

¹⁰⁰ <http://www.agrodiv.dz/index.php/fr/>. site visité le 24/08/2022 à 12.15mn.

Les filiales détenues à 100%					
Céréales Zibane	Céréales Hauts Plateaux	Céréales Constantine	Céréales Centre	Céréales Ouest	Céréales Laghouat
CIV Zibans CIC El Aouinet CIC Sidi Rghis CIC Aurès CIC Oasis	CIC Soumam CIC Bibans CIC Ain Bessam CIC SPS CIC Sidi Aissa	CIC Sidi Rached CIC Seybouse CIC Mermoura CIC Beni Haroun CIC El Harrouch CIC Littoral CIC Hodna	CIC Baghlia CIC Tadmait CIC Tell CIC Ksar El Boukhari	CIC Béchar CIC Oran CIC O. Mimoun CIC SBA	CIC Laghouat CIC Djelfa CIC Saida CIC Mascara

Les filiales détenues à 100%		
DICOPA	Agro-Sud	Filiale Qualité
UCE Alger UCT Boufarik UCT Annaba UCE Skikda UCT Relizane UCE Oran	////////////////////	////////////////////

Participations Minoritaires à des taux différents					
CGS Annaba (30%)	SOGISS-Société de gardiennage (18,51%)	PST Centre (34%)	Atlas Chimie Maghnia (20%)	COGB Bejaïa (30%)	MILOK SPA (46,4%)

Aussi, d'après le rapport de l'ONS (2011), la production brute des industries agroalimentaires est de 1,4 milliards DZD représentées pour une grande partie par le secteur de grains générant une production de 1,2 milliards DZD. Les données statistiques recueillies auprès des ERIADs, relatives à l'évolution de la production de la semoule et de la farine, avant les réformes (période 1995-1998) sont représentée dans le tableau ci-après.

Tableau n°3-5: Evolution de la production de la semoule et de la farine des ERIAD de 1995 A 1998.

(U = Qx).

Désignations	1995	1996	1997	1998
Total Semoule dont	1 3 909 726	14639091	15781 877	17760 189
ERIAD Alger	2316567	2 668 477	2 968 855	2 733 440
ERIAD Setif	4378 161	4 947 084	5 402 800	5499014
ERIAD Constantine	3 306 995	3084 150	3656851	5 122961
ERIAD Tiaret	237! 927	2385213	2292681	2 584 098
ERIAD Sidi-Bel-Abbes	1 536 076	1 554 167	1 460 690	1 820 676
Total Farine dont	10597430	9 242 290	8219221	13635 105
ERIAD Alger	2 361 057	2 146478	2 194 118	2 899 620

ERIAD Setif	1 412466	1 014046	! 058 634	2 174 254
ERIAD Constantine	2 503 973	2621 395	2277981	3 202 778
ERIAD Tiaret	2 033 521	1 528 021	881 818	2 070 327
ERIAD Sidi-Bel-Abbes	2286413	1.932 350	1 816670	3 288 1 26

Sources: Fonds de Participation des LA.A et Holding Agro-Alimentaire de Base.

L'activité principale de ces entreprises de transformation céréalière est de produire de la semoule et de la farine (première transformation), principales denrées alimentaire des Algériens en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins grandissant de la population. À ce sujet, on note que durant les années 1990, par exemple, cette activité de transformation occupait la première place avec 90 % de la production physique et 67 % du chiffre d'affaires totale des ERIADs¹⁰¹.

Le maintien de cette activité principale de transformation des céréales et de production de la semoule et de la farine, n'a pas empêché les entreprises ERIAD à diversifier leurs activités dans le but d'atteindre une meilleure rentabilité financière. Une diversification qui s'est manifesté par la fabrication de pâtes alimentaires, de couscous, de biscuiterie et de boulangerie industrielle. Une activité de diversification qui reste cependant limité devant la vocation principale de ces entreprises imposée par les pouvoirs publics à savoir: la production de la semoule et de la farine indispensables à l'alimentation des Algériens. Une mission dictée et fixée dans le programme de restructuration qui prévoyait explicitement l'abandon du principe de diversification et la focalisation des ERIAD sur leur métier de base : à savoir « la première transformation » étant donné que les grains importés en devise et avec une facture lourde ne pourront, en aucun cas, être détournés pour fabriquer autres produits que la semoule et la farine.

La politique d'importation de semoule et de farine en grandes quantités préconisée par l'Etat jusqu' à la fin de l'année 1997, pour combler le déficit des ERIAD, a fortement contribué à la perte d'une part importante du marché des céréales par ces entreprises. Une concurrence rude et forte exercée par de puissants groupes industriels privés très performants. Face à ce phénomène de concurrence, l'Etat s'est lancé, dès la fin de 1997, dans un programme de mesures protectionnistes en faveur de l'industrie nationale céréalière. Ces mesures concernent, entre autre, l'instauration d'une valeur administrée des droits de douane à un niveau suffisamment élevé pour dissuader l'importation de farine et de semoule. Des mesures qui ont permis aux ERIADs de reconquérir des parts de marché perdues auparavant et améliorer leur niveau des ventes et de chiffre d'affaire comme cela est illustré dans le tableau ci-après.

Tableau n°3-6: Evolution des ventes des ERIAD.
(U = Qx)

Année	Semoule	Farine
-------	---------	--------

¹⁰¹ Direction générale ERIAD Tiaret 2018.

1994	19.488.907	17.758.439
1995	16.021.203	18.184.6V9
1996	15.306.599	17.073.089
1997	15.825.527	16.027.074
1998	11.592.008	15.453.165

Source: Holding Agro-Alimentaire. 1998.

L'interprétation des données statistiques relatives à l'évolution du volume des ventes de la semoule et de la farine et de leurs chiffres d'affaires réalisés par les ERIADs durant la période 1994-1997, permet de faire les remarques suivantes :

La baisse du volume des ventes de la semoule et de la farine et de leurs chiffres d'affaires réalisés par les ERIADs durant cette période, est la conséquence logique de la forte fréquence d'importation de ces deux produits alimentaires exercée par les concurrents privés qui ont gagné du terrain et pris une part importante de la demande sur ces deux produits exprimée par les consommateurs sur le marché local.

Depuis 1998, et grâce aux mesures restrictives prises à l'encontre des importateurs privés de la farine et de la semoule ; les niveaux de production et des ventes des ERIADs se sont nettement améliorés mais n'ont jamais atteints les niveaux d'origine. Cela s'explique par, outre le phénomène de la concurrence privée, par aussi par la chute du pouvoir d'achat des citoyens. En effet, il faut se rappeler que durant cette période, plusieurs entreprises publiques ont été dissoutes et leurs effectifs conduits vers le chômage après avoir perdu leur travail et donc leurs revenus. Ce phénomène a fortement affecté le niveau d'achat des citoyens qui ont été contraints de réduire leurs dépendances alimentaires par manque de ressources financières malgré la vitalité de ces deux produits alimentaires dans leurs consommations quotidiennes. Aussi cette crise de chômage a conduit les consommateurs à adapter leurs demandes et s'orienter vers d'autres produits substituables et moins onéreux pour combler leur déficit alimentaire. Ainsi leurs choix s'orientent vers l'achat de la farine plutôt que de la semoule ou farines et semoules ordinaires plutôt que farines et semoules supérieures. Cette tendance de la consommation a été validée par les résultats du sondage effectuée par le CENEAP¹⁰² auprès d'un échantillon représentatif de 1 537 consommateurs questionnés dans 12 wilayates. Des résultats qui confirment la tendance des consommateurs à opérer des choix d'achat uniquement sur la base des disparités des prix de ces produits et opter pour les moins chers. Des comportements qui ont affectés directement et profondément le niveau de la production et des ventes de ces produits par les ERIADs et défavorisés, par conséquence, l'augmentation de leurs chiffres d'affaires.

¹⁰² **CENEAP, sep 1999** - Centre national d'études et d'analyses pour la planification. Étude de restructuration et du développement de la filière des céréales – rapport diagnostic du groupe ERIAD Tiaret.

Concernant l'activité des semouleries et des minoteries du secteur privé, et faute de disponibilité de données statistiques régulières et fiables nous enseignants sur leurs besoins en grains, sur leurs niveaux de production, leurs ventes et leurs chiffres d'affaires ; nous nous pouvons mener une étude sérieuse et objective sur leurs l'efficacité d'intervention sur le marché local des céréales ni sur leurs stratégies commerciales. Leur relation avec l'OAIC pour s'approvisionner en grains, permet juste de collecter les données relatives aux quantités de blé dur ou de blé tendre enlevées auprès des silos de la CCLS. A titre indicatifs, nous présentons dans le tableau n°7 les données relatives aux besoins en grains de ces semouleries et minoteries privées durant l'année 1998.

Il faut noter que pour, mieux s'approcher de la fiabilité de ces données relatives aux capacités de production des unités du secteur privé; il est fait recours aux données disponibles au niveau de la Direction des Industries Agro- alimentaires relevant du Ministère de l'industrie et au niveau de la Direction des marchés intérieurs du ministère du Commerce concertants l'estimation de la production annuelle faite conjointement par ces organismes et les partenaires privés. Les résultats obtenus montrent que le secteur prive disposait en 1998 d'une capacité de production d'environ 02 millions de quintaux de semoule et farine, soit moins de 10% des capacités globales des cinq E.R.I.A.D.

Tableau n°3-7: Besoins en Blés des semouleries privées en1998.

(U = Qx)

ENTREPRISES	Blé dur	Blé tendre	Total
Semoulerie Mitidja « SIM » (Blida)	6200	140000	146200
Minoterie Mitidja « MIM" (Blida)		16250	16250
Minoterie « Epi de ble » (Blida)		16200	16200
Semoulerie « Epi d'or » (Bejaia)	2600	6 300	8900
Minoterie « Yahia Abdelmadjid » (Bejaia)		2400	2400
SARL « El BARAKA » (Setif)		15000	15000
Complexe agro-alimentaire (Setif)		25000	25000
SARL « Liana Semoule » (Annaba)	22500	20250	42 750
SARL « M.T.O » (Tizi-Ouzou)		6000	6000
Semoulerie « Sersou » (Ghardaia)	15 500	15500	31 000
SARL « Moulins Mleta » (Ain-Temouchent)		15000	15 000
Minoterie « Boukhalfa Ali » (Tizi-Ouzou)	1 300	1 300	2600
SARL « Moulin Blanc » (Oran)		7 500	7 500
EURL « Meddah Minoterie » (Msila)	2500		2500
Semoulerie « Grain d'or » (Bejaia)	7 500		7500
Semoulerie « Gerbe d'or » (Bejaia)	15 000		15000
Semoulerie « Soummam grain » (Bejaia)	12600		12600
SARL « Dahmani Céréale » (Msila)	18 600		18600
SARL « MOPROS » (Tébessa)	8400		8400
Unité « Mordjane » (Tébessa)	26 400		26 400
Unité « El Hidhab » (Tébessa)	12000		12000
Semoulerie « IFREZ Ali » (Tizi-Ouzou)	1 500		1 500
SARL « AMARA Kamel »	6370		6 370

Total des besoins	158970	286 700	445 670
-------------------	--------	---------	---------

Source: Ministère du Commerce. Direction des marchés intérieurs.

3.1.2. Les importations de semoules et de la farine.

Face au déficit de la production du blé tendre et du blé dur du secteur agricole local ; l'Etat a eu toujours recours aux importations de ces deux denrées alimentaires indispensables pour nourrir une population en plein expansion. Le recours à ces importations n'a pas concerné uniquement les grains mais aussi les dérivés céréaliers de première transformation, à savoir la semoule et la farine (surtout) pour compenser le manque enregistré et satisfaire la demande. Le volume de leur importation était faible par rapport au volume de grains importé. Ainsi et malgré l'importance des capacités de trituration installées dès les années 1970 et qui dépassent de loin la demande locale exprimée en ces produits ; le secteur céréalier de première transformation reste incapable de subvenir aux besoins exprimés par la population. Cette incapacité trouve ses raisons dans le système de régulation de la filière céréalière imposé par les pouvoirs publics. Un système qui limite l'exploitation, à plein régime, des capacités installées du secteur privé moyennant la formule des quotas d'approvisionnement en grains installé et qui ne doit en aucun cas dépassé le seuil des 50% de ces capacités.

Les réformes économiques et la libéralisation totale du commerce extérieur vers la fin des années 1990 ont abouti à la dissolution de l'ENIAL¹⁰³. Une entreprise étatique qui monopolisait l'importation de dérivées céréalières. Une vaste conquête du créneau d'importation de ces denrées alimentaire par les opérateurs privés est constatée. Le rythme accéléré des importations de ces denrées opéré par le secteur privé à fortement et directement concurrencé l'activité des ERIADs qui constatent que leurs parts du marché local se rétrécissent de plus en plus au bénéfice du secteur privé. Cette forte concurrence était avantagée, surtout, par le rapport qualité/prix nettement meilleur à celui des ERIADs et des unités de production privées et par la disponibilité spatiale et temporelle de ces denrées alimentaire obtenue grâce à une maîtrise du secteur de distribution. Face à ce phénomène de concurrence impitoyable, l'Etat décide de recourir ses entreprises publiques (les ERIADs) en instaurant des mesures financières restrictives appliquées aux importateurs privés de ces denrées pour alléger les couts de production de ses unités et protéger la production nationale. Ces mesures ont été mises en application à compter du 01 décembre 1997 et se résument comme suit :

- Imposé une valeur dite « administrée » de 28 000 DA par tonne pour les farines importées et de 26 000 D.A par tonne pour la semoule importée, ce qui exclut le cout C.A.F réel des frais d'importation.

¹⁰³ ENIAL, l'Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires chargée du développement de la branche des industries alimentaires et de la régulation du marché par l'importation de semoules et de farines. dissoute en 1996 et remplacée par l'OAIC.

- De prélever, un montant de 45 % de la valeur « administrée » en plus des droits de douane déjà fixés au plus haut niveau.

Face à la volatilité des cours de la farine sur le marché mondial, ces mesures restrictives imposées n'ont pas donné les résultats escomptés ce qui a contraint l'Etat à revoir à la hausse le montant de la valeur administrée de la farine importée en l'a portant à 32.000 DA au lieu de 28.000 DA. Celle de la semoule importée reste, par contre, inchangée.

Après l'application de ces mesures, l'activité de trituration des unités locales de production (ERIADs et privé), reprennent du rythme à partir de 1998. Les importations de ces deux denrées alimentaires se sont fortement régressées pour la farine et totalement disparues pour la semoule. Les unités locales de trituration gagnent leurs parts perdues du marché et voient leurs chiffres d'affaires augmenter. Cette tendance est représentée en chiffres dans le Tableau n°8 ci-après.

Tableau n°3-8 : Evolution des importations de semoules et de farine.
(U= Q et millions d'U.S)

année	Semoule		Farine		Valeur totale
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
1995	3 538 845	122	7624 166	213	335
1996	517751	18	8311 601	398	416
1997	691 112	21	9908431	302	323
1998	30 000	1,1	2481 229	111,4	112,5

Source: C.N.I.S. Douanes Algériennes, 1999.

De l'autre côté, et selon les données statistiques disponibles communiquées par les services concernés de la direction générale de l'ERIAD Tiaret ; le rythme et le volume des importations des grains par l'OAIC n'a cessé d'augmenter pour combler le déficit intérieur comme cela est affiché dans les deux tableaux n° 5 et n°9 et n°10 ci-dessous.

Tableau n°3-9 : Importation de Blé Tendre en tonnage et en valeur (2004-2007).

années	Tonnage (en Tonne)	Valeur (USD)	Prix Moyen (USD)	Cotation Moy/An
2004	2.294.000,00	426.174.250,00	185,78	226,50
2005	1.775.000,00	262.922.000,00	148,13	160,00
2006	2.455.000,00	493.574.500,00	201,05	248,00
2007	5.135.000,00	1.772.480.000,00	345,18	362,00

Source : Direction Générale ERIAD Tiaret. Service de la comptabilité et de la finance 2018.

Tableau n°3-10 : Importation de Blé Dur en tonnage et en valeur (2004-2007).

années	Tonnage (en Tonne)	Valeur (USD)	Prix Moyen (USD)	Cotation Moy/An
2004	300.000,00	53.100.000,00	177,00	208,30
2005	450.000,00	80.437.500,00	178,75	209,00
2006	350.000,00	62.475.000,00	178,50	210,00
2007	1.584.700,00	1.010.603.400,00	637,73	790,00

Source : Direction Générale ERIAD Tiaret. Service de la comptabilité et de la finance 2018.

3.1.3. Les pâtes alimentaires et le couscous.

De même, on constate selon les données statistiques disponibles, qu'avant les réformes, les entreprises ERIAD détenaient le potentiel de production de pâtes alimentaires et de couscous le plus important au niveau national comparativement au secteur privé. Les ERIADs dominaient le marché local de ses dérivés céréaliers issus de la deuxième transformation. La contribution des entreprises privées dans ce marché était dérisoire et ne couvraient qu'une faible part de la demande locale sur ces dérivés. Cette tendance est bien illustrée à travers les chiffres du Tableau n°11 ci-dessous qui résume l'évolution de la production de ces dérivés par rapport aux capacités installées durant la période 1994-1998

Tableau n°3-11 : Evolution de la Production de pâtes et de couscous par les ERIAD.

(U=Qx).

Entreprise	Capacités	1994	1995	1996	1997	1998
ERIAD Alger	382 000	----	186434	212419	----	223 657
ERIAD Constantine	295 000	-----	164643	148000	----	225 000
ERIAD Sétif	187 500	-----	125433	135 597	----	150 148
ERIAD Tiaret	305 000	-----	66 844	43 274	----	28 386
ERIAD S-B-A	77000	-----	10581	A	----	0
Total	1 246 500	988 170	553 935	539 290	526 447	627 191

Source: Holding Agro-Alimentaire de base 1998.

L'analyse des données inscrites dans le Tableau ci-dessus, montre que les capacités de production détenues par les ERIADs au niveau national sont sous utilisées étant donné qu'il s'agit de la deuxième transformation à laquelle l'Etat ne prêtait pas une grande importance. Ces données montrent aussi qu'il y'a une très forte régression du niveau de la production pour la majorité des unités ERIAD. La production des pâtes et couscous a sérieusement fléchi entre 1994 et 1997 (- 47%). Elle a repris substantiellement en 1998, à la suite de la protection douanière déjà évoquée plus haut, mais demeure encore bien inférieure des chiffres de production de 1994. Aussi la lecture de ces données montre une régression importante de la production des unités relevant des ERIADs de Tiaret et d'Alger. Pour l'ERIAD Tiaret, sa production est passée de 240 000 quintaux en 1989 à 28 386 quintaux en 1998, soit une régression de plus de 88 %, constatée surtout entre 1996 et 1998 (- 52%). Pour l'ERIAD d'Alger, la production de pâtes alimentaires et couscous a diminué de 29 % entre 1994 et 1998. Pour les ERIAD de Sétif et de Constantine, le niveau de baisse de la production de pâtes est constaté durant l'année 1995 puis nettement inversée à partir de 1998 notamment pour l'ERIAD Constantine.

Durant cette période, on remarque également que les prix à la consommation des pâtes alimentaires et couscous ont connu de très fortes hausses. Ainsi, le prix du quintal de pâtes alimentaires est passé de 2 686 DA en 1994 à 4 200 DA en 1998, soit une

augmentation de 56,4%. Cette hausse des prix, conjuguée à la concurrence rude du secteur privé et à la chute du pouvoir d'achat des citoyens, explique, sans doute, la régression des ventes de ces produits (pâtes et couscous) pour les unités ERIADs durant cette période la période 1994 à 1997.

D'autres facteurs s'ajoutent pour expliquer cette perte du niveau des ventes de ces deux produits sur le marché local. On cite à ce propos, leur qualité peu appréciée par les consommateurs face aux produits importés et qui s'est répercutée négativement sur l'image de marque des entreprises ERIADs comme cela est déduit par les résultats du sondage réalisé par le CENEAP au profit des ERIADs. Aussi l'absence d'une culture managériale adéquate et une stratégie marketing efficace au sein de ces entreprises ont contribué à cette régression des ventes de ces deux produits. Le tableau n°12 montre l'évolution des importations des pâtes et du couscous durant la période 1995 – 1998.

Tableau n°3-12: Evolution des importations de pâtes et de couscous.

(U=Q et millions d'U.S.\$).

Années	1995		1996		1997		1998	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Pâtes	224 378	16,7	170916	9,06	1 75 390	10,8	52285	8,0
Couscous	2640	0,168	100	0,015	0	0	252,7	0,1

Source: C.N.I.S. Douanes Algériennes 1999.

Le choix des consommateurs opéré pour les produits importés des pâtes et du couscous durant la période 1995 – 1997 a porté un cout dur à la production locale de ces deux produits. L'intervention de l'Etat à partir par l'adoption des mesures de protection de la production nationale , évoquées plus haut, a permis de limiter ces effets néfastes. Les résultats de ces mesures sont affichés dans le Tableau n°8 qui démontre cette régression des importations de ces deux produits à partir de 1998. On constate que les importations de pâtes sont passées de 224 378 quintaux en 1995 à 52 285 quintaux en 1998, soit une baisse de plus des trois quarts (76,7 %). Celles du couscous industriel, peut importantes passe de 2.640 quintaux en 1995 à 00 quintaux en 1997.

3.2. Les facteurs influençant l'évolution de la demande sur les dérivés céréaliers (1999 à 2003).

Les données historiques qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou culturelles constituent, en fait, la base des prévisions économiques pour le moyen et le long terme. Leur compréhension permet de concevoir et de prévoir la nature de la mouvance de l'avenir et donc d'élaborer des scénarios objectifs qui permettent d'adopter des politiques et des stratégies de développement économiques adéquats et d'œuvrer pour les réaliser aux moindres couts. Cette mission de prévision nécessite et exige donc, des données passées qui soient fiables, crédibles et complètes ce qui n'est pas toujours le cas

pour l'exemple de l'Algérie. En effets, l'existence de telles données relève presque de l'impossible en raison de l'absence ou même de l'incompétence de certains organismes spécialisés à l'image de l'ONS à collecter et à gérer périodiquement et systématiquement ces données et d'en cibler leurs sources et leur fiabilité. L'inexistence de banques de données fiables et actualisées constitue un vrai handicap pour les chercheurs et rend la recherche scientifique et académique du domaine de l'irréalisable.

Ce constat amer est valable pour la filière des céréales qui n'échappe pas à cette difficulté. Les politiques ainsi que les réformes engagées par l'Etat dans le passé visant à développer cette filière stratégique ont été, sans doute, fondées sur des données erronées et aléatoires, d'où leur infructuosité et inadaptabilité avec la réalité de l'environnement socioéconomique et politique du pays. Ces reformes déjà engagées et celles à venir dans un avenir très proche ont modifié et modifieront davantage encore non seulement l'environnement macro-économique mais également le mode d'organisation et de régulation interne de cette filière. Tous les segments de la filière (production agricole, importations, transformation, commercialisation et consommation finale) sont concernés par les changements évoqués selon, bien sûr, des modalités, des intensités et des rythmes différents. Dans ces conditions, l'estimation de l'évolution quantitative et qualitative probable future du marché des produits céréaliers sera tributaire de la qualité et de la fiabilité des données exploitées.

3.2.1. La variable démographique.

La demande alimentaire future sur les produits céréaliers exprimée par la population sera sans doute très influencée par l'évolution du rythme de la démographique, son rythme de croissance et sa structure interne.

Les données statistiques sur l'évolution de la population en Algérie communiquées par l'ONS, démontre que l'accroissement démographique de la population est passé de 12,09 millions d'habitants en 1966 à 43,42 millions en 2019¹⁰⁴ avec un taux annuel moyen d'accroissement de 2,28 %. Un taux de croissance démographique en régression par rapport aux années passées mais qui reste, cependant, encore élevé par rapport à d'autre pays similaires.

Cette évolution inquiétante du taux démographique dans les années à venir complique d'avantage les missions du secteur agricole et agroindustriel et rend la satisfaction des besoins de la population en ces produits encore plus délicate. Un défi qui doit interpeller les pouvoirs publics pour en faire face et prendre les mesures nécessaires et adéquates pour piloter et orchestrer les crises alimentaires probables qui peuvent se

¹⁰⁴ ONS (Office National de Statistiques), 2019. Statistiques sur l'activité industrielle. Annuaire statistique. Série E : Statistiques économiques, N°105. Office National de Statistiques, Algérie.

¹⁵ CENEAP

¹⁶ Divéco, 2008, Programme d'appui à la Diversification économique soutenu par la Commission européenne, Rapport de formulation, draft mars.

¹⁷ ONS, 2011 Enquête statistique sur les dépenses des ménages.

produire. Cela dit, l'élaboration d'une stratégie cohérente et réaliste pour développer cette filière stratégique et des scénarios alternatifs pour contourner tout évènement indésirable, s'avère indispensable.

3.2.2 Modèle de consommation et habitudes alimentaires.

Les résultats obtenus des différentes enquêtes réalisées sur la consommation et les dépenses des ménages (1966/67, 1979/80, 1988 et 2011) ainsi que les études et les sondages plus ciblés encore effectués par d'autres institutions ¹⁰⁵ définies et identifiées la nature et la composition du modèle de consommation des Algériens ainsi que les aspects de son évolution. L'un des résultats le plus marquant est la prédominance des dépenses alimentaires dans les dépenses globales des ménages. En effet, l'Algérien consomme annuellement 105 kg de farine, 76 kg de semoule et 6 kg de pâtes alimentaires et couscous industriel¹⁰⁶ et consacre 17,5% ¹⁰⁷ de son budget pour l'alimentation. Le deuxième résultat marquant, les céréales se classe en premier rang dans les dépenses alimentaires des ménages et dans la contribution nutritionnelle et calorifique.

Il est clair que les prévisions futures sur les besoins alimentaires de la population devraient être toujours vues à la hausse en raison de l'évolution croissante de la démographie. La demande alimentaire prévisionnelle et la croissance démographique évoluent ensemble et proportionnellement dans le même sens selon à des rythmes différents. Cette relation devrait interpeller les pouvoirs publics à anticiper les évènements et s'assurer qu'il y aura une disponibilité suffisante de ces denrées alimentaires pour couvrir aisément les besoins exprimés et d'éviter tout soulèvement social. Le processus de prévision des besoins alimentaires futures doit prendre certaines préoccupations majeures telles que : Quels produits seront les plus demandés ? Dans quelles proportions ? Par quelles catégories sociales ? Des interrogations vitales qui nécessitent la disponibilité de données qualitatives fiables sur la diversité des produits et des goûts et les disparités et les inégalités entre couches sociales. Des informations qualitatives que les données statistiques sur la consommation ne peuvent fournir. Une telle démarche de prévision donnerait des résultats futurs sur l'évolution de la consommation des produits alimentaires et sur les préférences des consommateurs plus proches de la réalité et aide les décideurs à concevoir des politiques et des stratégies alimentaires réalistes et d'en affecter les moyens financiers, logistiques et humains nécessaires pour leur concrétisation.

3.2.3 Pouvoir d'achat, niveau de vie et consommation céréalière.

Il est clair qu'il existe une relation très étroite entre, pouvoir d'achat, niveau de vie et consommation. Cette relation a été mise en évidence dans les différentes enquêtes et sondages réalisés sur les dépenses alimentaires des ménages en Algérie. Cette réalité est bien connue de la part des chercheurs et des décideurs. Raison pour laquelle toutes

les politiques de développement économique et sociale sont conçues et réalisées pour atteindre cette équilibre entre ces trois variables. Le Programme d'ajustement structurel (PAS) en est l'exemple. Considéré comme le premier programme économique ambitieux mis en œuvre entre avril 1995 et mars 1998, il avait pour objectif prioritaire la stabilisation et l'ajustement d'une économie nationale fortement déstructurée et menacée de cessation de paiement. Un objectif délicat et difficile à atteindre. Pour cela il devrait permettre de réduire le déficit budgétaire, maîtriser la hausse de la masse monétaire en circulation, réduire avant de supprimer les subventions, rationaliser les dépenses publiques et de gestion, faire participer le secteur privé dans la création des richesses, améliorer et diversifier la production nationale, encourager les activités créatrices de poste d'emplois..etc. Ce programme s'est soldé sur un bilan positif selon les spécialistes. Ainsi les grands équilibres macro-financiers internes et externes ont pu être rétablis : l'inflation a nettement régressé, le déficit budgétaire a pu être rééquilibré et le service de la dette maîtrisé et la valeur de la monnaie nationale stabilisée en 1996, les fortes dévaluations d'avril et de mai 1994.

Aussi, les réformes engagées à partir de l'année 2000, grâce à l'aisance financière qu'a connu le pays suite à la hausse des cours du pétrole sur le marché mondial, ont favorisé la relance économique du pays. Une relance réelle appréciée par les résultats économiques et sociaux obtenus. Dans le domaine sociale ; maîtrise du fléau du chômage par la création de postes d'emplois permanents dans tous les secteurs économiques, industriels, agricoles, et autres, suite à la politique d'investissement et de création d'entreprises privées, renforcement de la politique sociale envers les couches défavorisées de la population par la multiplication des formes d'aide et de soutien sous différentes formes, enregistrement de résultats positifs en matière de logement, d'enseignement et santé, amélioration appréciable du niveau de vie et du pouvoir d'achat de la population, surtout, la plus démunie. Dans le domaine économique ; effacement de la dette, équilibre budgétaire, maîtrise de l'inflation, constitution de réserves de change, amélioration du climat d'affaire, renforcement des infrastructures de base, amélioration du PIB et de la balance commerciale.

Ces performances économiques et sociales enregistrées ces dernières années devront être préservé à moyens et long terme. La rente pétrolière contenue à être la principale source de financement de la politique économique et sociale du pays. Cette rente doit être substituée par une richesse interne créée localement par l'activité des différents secteurs économiques. L'appui quasi exclusif sur la rente pétrolière pour faire fonctionner l'économie nationale est un haut risque qu'encourt le pays à tout moment du fait de la volatilité des marchés pétroliers et de la guerre énergétique utilisée par les grandes puissances. L'amélioration du niveau de vie et du pouvoir d'achat des citoyens ne peut être atteinte que par une économie forte capable d'assurer des postes de travail permanents et donc des revenus stables et meilleurs. Une économie en mesure d'assurer à sa population une production locale riche et diversifiée et accessible à tous par sa production. Une économie souveraine qui assume la

responsabilité de nourrir sa population sans aucune dépendance extérieure et de préserver sa souveraineté politique et sa stabilité sociale.

3.3 Prévisions de l'offre et de la demande des dérivés céréaliers.

Il faut noter que les ERIADs détenaient, avant leur processus de privatisation déclenché début l'année 2000, le monopole du marché des dérivés céréaliers (Semoules et de farines surtout) principales activités de ce groupe et qui contribuent à hauteur de 90 % de leurs chiffres d'affaires. Le même monopole est constaté pour l'offre de pâtes alimentaires et de couscous industriel. Cet offre important de dérivés céréaliers a permis de satisfaire la demande nationale et de faire disparaître, dès 1996, leurs importations à l'exception de la farine qui contenue d'être importée occasionnellement et par quantités marginales pour combler son manque sur le marché en périodes de crise. Il faut rappeler que les importations de farine représentées encore en 1996, 47% des disponibilités totales de ce produit¹⁰⁸. Cette performance est le fruit des mesures restrictives prises par l'Etat à l'encontre des importateurs de farine moyennant la décision, inscrite dans la loi de finance de 1998, de taxer lourdement les dérivés céréaliers importés afin de protéger la production nationale. D'autre part, la contribution du secteur privé dans l'offre locale des dérivés céréaliers, durant la même période, n'excède guère les 15 % malgré l'évolution de leurs activités.

Ces parts de marchés détenues par les entreprises ERIADs étaient réparties équitablement entre elles à travers tout le territoire national pour garantir et assurer une disponibilité et une distribution régulière de ces denrées de premières nécessité, la semoule et la farine. Ces ERIADs comptaient un potentiel de production composé de (100 moulins repartis sur 68 sites).

Cette performance des ERIADs est le fruit de la politique de restructuration et développement qu'elles élaborent ainsi que les conditions favorables du climat des affaires et de l'environnement économique et institutionnel du pays.

Cette politique de restructuration de la S.N SEMPAC¹⁰⁹ a conduit à la création de cinq groupes industriels (les ERIADs) et de 43 filiales ayant un statut de sociétés par actions. Le schéma directeur retenu pour chacune de ces filiales (similaire dans son principe à celui « proposé » à toutes les E.P.E) prône le « recentrage sur le métier de base », c'est à dire la trituration des céréales et l'elagage de toutes les autres activités de production de biens ou de services considérées comme périphériques telles que la biscuiteries, la boulangerie industrielle et les activités de distribution (dépôts et points de vente, livraison aux boulangers, aux grossistes et détaillants, ...), tous privatisés ou programmés pour la privatisation. cette spécialisation de la vocation des ERIADs limité uniquement à la première transformation (trituration et semoulerie), renforcera d'avantage leur monopole sur le marché et développera encore mieux leurs parts du marché face aux concurrents.

¹⁰⁸ D.G ERIAD Tiaret, 2018.

¹⁰⁹ S.N.SEMPAC (société nationale de la semoule, pâtes et couscous). Restructurée en 1983 pour donner : 5 Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés (ERIAD).

L'avancé des réformes avec l'encouragement du processus de libéralisation de l'environnement économique oblige les ERIADs à se soumettre aux règles dites de la «commercialité». Cette réforme a permis à l'économie des dérivés des céréales de passer progressivement d'une juxtaposition de marchés régionaux fortement segmentés et monopolistique à un marché réellement national, ouvert et oligopolistique.

Avec ces nouvelles règles du jeu, les ERIADs, devront œuvrer chacune pour soit avec une stratégie commerciale offensive pour rester sur le marché. La connaissance du marché et du comportement des consommateurs ainsi qu'une meilleure organisation interne de la gestion deviendront donc, la clé de réussite de ces ERIADs. Aussi la maîtrise de l'efficacité technique et des coûts, le développement de l'investissement et l'amélioration continue de la qualité du produit, renforceront leurs positionnement et leurs rentabilités.

Ces facteurs clé de réussite ont été bien assimilés par les gestionnaires des ERIADs qui lancent, à l'horizon 2005, un vaste programme d'investissement visant l'extension des capacités de production pour mieux dominer l'offre céréalier sur le marché local et réaliser des performance commerciales et financières encore meilleures susceptibles de combler le soutien de l'Etat appeler à disparaître avec la nouvelle logique économique et le retrait de l'Etat de cette sphère.

Aussi, l'adhésion, de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne, contraignent l'Etat à se retirer de toute forme d'intervention dans l'économie. Toutes formes de soutien, de subvention, d'aide ou de restriction seront retirées. Les ERIADs seront donc appeler à s'adapter avec les nouvelles règles du marché, les mieux connaître et maîtriser. Pour cela, elles doivent assurer leurs approvisionnements par une meilleure connaissance des fournisseurs et de leurs stratégies, maîtriser le mieux possible les coûts de production, connaître ses consommateurs, leurs besoins, leurs préférences et leurs habitudes, surveiller leurs concurrents et détourner leurs stratégies, s'adapter au mieux avec l'environnement politique, économique et sociale.

3.3.1 Offre prévisionnelle.

La mesure de restriction douanière appliquée par les pouvoirs publics, en décembre 1997, pour limiter l'importation des dérivées céréaliers et encourager la production locale a eu comme nous l'avons signalé plus haut, un effet positif sur la croissance locale de ces dérivés. Une croissance observée entre 3% et 4% pour la semoule et la farine. Nous avons tenté de faire une simulation des prévisions futures pour la période allant de 2015 à 2021 concernant la semoule, la farine et les pâtes, que nous présentons ci-après. Pour cela nous avons retenu les variantes suivantes:

- 1- Compte tenu de la forte présence du secteur privé sur le marché des dérivés céréaliers, nous avons retenu pour cette période un taux de croissance égale à

2,5% pour l'ensemble des dérivés céréaliers. Les taux 3% et 4% ont été réalisés avant les réformes et la privatisation des moulins (ERIADs) et donc nous avons jugé utile de les voir à la baisse.

- 2- Les changements dans les habitudes alimentaires sont considérés comme très longs et donc une constante notamment avec la chute du pouvoir d'achat des citoyens.
- 3- Le rythme de concurrence du secteur privé est légèrement et prend une part du marché des ERIADs au moins égale à 0,5%.
- 4- L'accroissement de la production est dû essentiellement à l'accroissement de la demande et des capacités de production déjà existantes et non pas à de nouveaux Investissements.
- 5- En fin, il faut noter que par manque d'informations sur l'évolution de l'offre de chaque dérivée céréalière, nous avons opté pour le même taux d'évolution pour tous les produits.

Les résultats des prévisions de l'offre des ERIADs période 1998-2021, sont présentés dans le tableau n°13 ci-après.

Tableau n°3-13 : Résultats de la simulation pour l'offre des ERIADs à l'horizon 2021:
Taux de croissance annuel moyen 2,5%.

(U=Tonne).

produits	1998*	1999	2000	2001	2002	2003
semoule	1.690.000	1.732.250	1.775.556	1.819.945	1.865.444	1.912.080
farine	1.400.326	1.435.334	1.471.217	1.507.997	1.545.697	1.584.339
pates	59.800	61.295	62.827	64.398	66.008	67.658
produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009
semoule	1.959.882	2.008.879	2.059.101	2.110.579	2.163.343	2.217.427
farine	1.623.947	1.664.546	1.706.160	1.748.814	1.792.534	1.837.347
pates	69.349	71.083	72.860	74.681	76.548	78.461
produits	2010	2011	2012	2013	2014	2015
semoule	2.272.863	2.329.685	2.387.927	2.447.625	2.508.816	2.571.536
farine	1.883.281	1.930.363	1.978.622	2.028.088	2.078.790	2.130.760
pates	80.423	82.434	84.495	86.607	88.772	90.991

produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
semoule	2.635.824	2.701.720	2.769.263	2.838.495	2.909.457	2.982.193
farine	2.184.029	2.238.630	2.294.596	2.351.961	2.410.760	2.471.029
pâtes	93.266	95.598	97.988	100.438	102.949	105.523

* année de base : quantité réalisée réellement par les ERIADs.

D'après les résultats de ces prévisions, on constate que dans ce contexte d'hypothèses, l'offre des ERIADs pour la semoule, durant la période 1998 à 2021 va évoluer de 1.690.000 tonnes à 2.982.193 tonnes en 2021. Dans le même contexte, l'offre de la farine va évoluer de 1.400.326 tonnes à 2.471.029 tonnes et l'offre des pâtes va évoluer de 59.800 tonnes à 105.523 tonnes durant cette période avec un taux de croissance commun aux trois produits égale à 76,46% grâce à l'évolution de la demande sur ces produits induite par une croissance démographique de la population. Cette offre est facilement assurée par les ERIADs qui détiennent un potentiel de production important de l'ordre de

11.000.000 de tonnes annuellement¹¹⁰ si toute fois l'offre des blés est assurée. Il faut noter cependant que par manque d'informations sur l'évolution de l'offre de chaque dérivée céréalière, nous avons pris le taux de 2,5%, un taux de croissance commun pour l'estimation de l'évolution de l'offre des ERIADs à l'horizon 2021. En réalité, les taux d'évolutions sont différents pour chaque produit. Les études faites dans ce domaine montrent que durant la période d'estimation, la consommation de la farine a tendance à augmenter par rapport à la consommation de la semoule, d'où un taux de croissance de l'offre de la farine supérieur à celui de la semoule et que la consommation des pâtes importées est plus importante que celle des pâtes produites localement d'où un taux de croissance faible pour l'offre des pâtes produites localement par les ERIADs.

Pour garantir cette offre sur le marché local, les ERIADs sont tenues d'accroître leurs capacités de production. Cela va leur permettre de préserver leur positionnement sur le marché face à la concurrence du secteur privé producteur ou importateur et développer d'avantage leurs parts du marché.

3.3.2. Demande prévisionnelle.

Pour l'estimation de la demande du marché local sur ces dérivés céréalières, nous retenons les mêmes hypothèses que celles de l'offre. En effet, les céréales restent des denrées dominantes et incontournables dans la ration alimentaire des Algériens depuis longtemps et jusqu'à nos jours. Une consommation qui croît avec l'accroissement de la démographie et avec la dégradation du pouvoir d'achat des citoyens étant donné que ces

¹¹⁰ O. Bessaoud, l'Algérie et le marché des céréales, cours « géostratégies alimentaires en Méditerranée : L'enjeu céréalier », Académie d'agriculture de France, session du 23/05/2018.

des produits sont subventionnés et leur prix sont à la portée des couches les plus démunies. Cette demande sur les produits céréaliers n'est pas déterminée d'une façon précise par manque de données actualisées. Cette demande alimentaire serait de 105 kg de farine, 76 kg de semoule et 6 kg de pâtes alimentaires et couscous industriel soit 187 Kg¹¹¹. D'autre source estime la consommation des céréales moyenne par habitant /an à 241,2 kg de céréales entre 2004- 2013¹¹². Les prévisions de l'OAIC parlent de 230 kg/hab/an¹¹³. L'ERIAD, quant à elle, estime cette demande par habitant à 195 kg équivalent grains, avec une répartition toujours favorable au blé dur (et donc à la semoule) avec une demande moyenne de 110 kg et 85kg pour le blé tendre (et donc à la farine) g. le sondage réalisé par le CENEAP et approuvé par les ERIADs sur la base des données réelles de l'évolution du marché au cours de la dernière décennie ; ont permis de constater une substitution progressive de la place de la semoule au profit de la farine dans la ration du citoyen. Raison pour laquelle, nous considérons, dans notre estimation de la demande alimentaire à l'horizon 2021q' à partir de 2015, la tendance est inversée pour la consommation de la farine au détriment de la semoule. Avec 105 kg farine/hab/an contre 90 kg de semoule/hab/an.

Pour l'évolution de la population, nous retenons les données statistiques communiquées par la banque mondiale.

Aussi, pour notre estimation de la demande alimentaire à l'horizon 2021, nous retenons des taux d'extraction moyens de 72% pour la semoule et de 75% pour la farine. (Voir tableau n°14 ci-dessous).

Tableau n°3-14 : Estimation de la demande alimentaire en Algérie à l'horizon 2021.
(U = Habitant/tonne).

Année	Population*	Demande équivalent grains 195 kg/hab/an**	Demande pour les semoules 110kg/hab/an** Taux d'extraction 72%	Demande pour la farine 85 kg/hab/an** Taux d'extraction 75%
1998	30.160.000	5.881.200	2.388.672	1.922.700
1999	30.620.000	5.970.900	2.425.104	1.952.025
2000	31.040.000	6.052.800	2.458.368	1.978.800
2001	31.450.000	6.132.750	2.490.840	2.004.937,5
2002	31.860.000	6.211.920	2.523.312	2.031.075
2003	32.260.000	6.290.700	2.554.992	2.056.575
2004	32.690.000	6.374.550	2.589.048	2.083.987

¹¹¹ DIVICO, 2011, cité par O. Bessaoud, 2018.

¹¹² MADR. (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), 2020. Statistiques de Série B : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

¹¹³ OAIC, <https://www.oaic-office.com/Historique.html>. Consulté le 03/07/2022

2005	33.140.000	6.462.300	2.624.688	2.112.675
2006	33.640.000	6.468.150	2.664.288	2.144.550
2007	34.170.000	6.663.150	2.706.264	2.178.337,5
2008	34.730.000	6.772.350	2.750.616	2.214.037,5
2009	35.330.000	6.889.350	2.798.136	3.003.050
2010	35.980.000	7.016.100	2.849.616	2.293.725
2011	36.660.000	7.148.700	2.903.472	2.337.075
2012	37.380.000	7.289.100	2.960.496	2.382.975
2013	38.140.000	7.437.300	3.020.688	2.431.425
2014	38.920.000	7.589.400	3.082.464	2.481.150
Année	Population	Demande équivalent grains 195 kg/hab/an	Demande pour les semoules 90 kg/hab/an	Demande pour la farine 105 kg/hab/an
2015	39.730.000	7.747.350	2.574.504	3.128.737,5
2016	40.550.000	7.907.250	2.627.640	3.193.312,5
2017	41.390.000	8.071.050	2.682.072	3.259.462,5
2018	42.230.000	8.234.850	2.736.504	3.325.612,50
2019	43.050.000	8.394.750	2.789.640	3.390.187,50
2020	43.850.000	8.550.750	2.841.480	3.453.187,50
2021	44.620.000	8.700.900	2.891.376	3.513.825

* données de la banque mondiale 2022.

** données ERIAD 1998.

3.3.3 Commentaire sur les écarts offre/demande.

Il reste maintenant à comparer les prévisions ainsi établies à propos de la demande en dérivés céréaliers aux prévisions en matière d'offre des entreprises ERIAD afin d'évaluer le degré d'adéquation entre les unes et les autres et d'en dégager les conséquences sur le plan de l'évolution des parts de marché.

Tableau n°3- 15. Estimation des écarts offre/demande céréales à l'horizon 2021.

(U=Tonne).

Désignations	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Demande pour la semoule	2.388.672	2.425.104	2.458.368	2.490.840	2.523.312	2.554.992
Offre des Eriad	1.690.000	1.732.250	1.775.556	1.819.945	1.865.444	1.912.080
Ecart	- 698.672	- 692.854	- 682.812	- 670.895	- 657.868	- 642.912

Part des Eriad dans le marche	70,75%	71,43%	72,22%	73,06%	73,92%	74,83%
Demande farine	1.922.700	1.952.025	1.978.800	2.004.937,5	2.031.075	2.056.575
Offre des Eriad	1.400.326	1.435.334	1.471.217	1.507.997	1.545.697	1.584.339
Ecart	- 522.374	- 516.691	- 507.583	- 496.940,5	- 485.378	- 472.236
Part des Eriad dans le marche	72,83%	73,53%	74,34%	75,21%	76,10%	77,03%
Désignations	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Demande pour la semoule	2.589.048	2.624.688	2.664.288	2.706.264	2.750.616	2.798.136
Offre des Eriad	1.959.882	2.008.879	2.059.101	2.110.579	2.163.343	2.217.427
Ecart	- 629.166	- 615.809	- 605.187	- 595.685	587.273	- 580.709
Part des Eriad dans le marche	75,69%	76,53%	77,28%	77,98%	78,65%	79,24%
Demande farine	2.083.987	2.112.675	2.144.550	2.178.337,5	2.214.037,5	3.003.050
Offre des Eriad	1.623.947	1.664.546	1.706.160	1.748.814	1.792.534	1.837.347
Ecart	- 460.040	- 448.129	- 438.390	- 429.523,5	- 421.503,5	- 1.165.703
Part des Eriad dans le marche	77,92%	78,78%	79,55%	80,28%	80,96%	61,18%
Désignations	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demande pour la semoule	2.849.616	2.903.472	2.960.496	3.020.688	3.082.464	2.574.504
Offre des Eriad	2.272.863	2.329.685	2.387.927	2.447.625	2.508.816	2.571.536
Ecart	- 576.753	- 573.787	- 572.569	- 573.063	- 573.648	- 2.968
Part des Eriad dans le marche	79,76%	80,23%	80,65	81,02%	81,39%	99,88%
Demande farine	2.293.725	2.337.075	2.382.975	2.431.425	2.481.150	3.128.737,5
Offre des Eriad	1.883.281	1.930.363	1.978.622	2.028.088	2.078.790	2.130.760
Ecart	- 410.444	- 406.712	- 404.353	- 403.337	- 402.360	- 997.977,5

Part des Eriad dans le marche	82,10 %	82,59%	83,03%	83,41%	83,78%	68,10%
Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demande pour la semoule	2.627.640	2.682.072	2.736.504	2.789.640	2.841.480	2.891.376
Offre des Eriad	2.635.824	2.701.720	2.769.263	2.838.495	2.909.457	2.982.193
Ecart	+ 8.184	+ 19.648	+ 32.759	+ 48.855	+ 67.977	+ 90.817
Part des Eriad dans le marche	100,31%	100,73%	101,19%	101,75%	102,39%	103,14%
Demande farine	3.193.312,5	3.259.462,5	3.325.612,5	3.390.187,5	3.453.187,50	3.513.825
Offre des Eriad	2.184.029	2.238.630	2.294.596	2.351.961	2.410.760	2.471.029
Ecart	- 1.009.283,5	- 1.020.832,5	- 1.031.016,5	- 1.038.226,5	- 1.042.427,5	- 1.042.796
Part des Eriad dans le marche	68,39%	68,68%	68,99%	69,37	69,81%	70,32%

D'après les résultats de ces prévisions et compte tenu des capacités de production quelles détiennent les entreprises ERIAD pourront dominer le marché céréalier et conserver une position dominante de quasi-monopole sur ce marché. Ainsi et d'après ces résultats, les ERIADs peuvent, progressivement, dominer le marché de la semoule à hauteur de 70% début année 1998 pour atteindre un monopole total à 100% à partir de l'année 2015 sachant que la consommation de la semoule devient de moins en moins importante devant celle de la farine d'où la régression de la demande sur cette denrée. Ces performances sont à la portée des entreprises ERIADs pour les raisons suivantes :

1. Existence d'une capacité de production importante non encore exploitée sans avoir eu besoins de recours à de nouveaux investissements coûteux.
2. l'expérience acquise par les ERIADs dans ce domaine, la bonne répartition géographique de leurs unités à travers le territoire national ainsi que l'importance de leurs réseaux de distribution les placent leaders du marché. Aussi la fidélisation de la clientèle fragilise la position des concurrents. Un fait confirmé par le sondage réalisé par le CENEAP pour le compte des ERIADs et qui montre que la majorité des distributeurs enquêtés (soit 80%), déclare s'approvisionner uniquement auprès des entreprises ERIAD. Ces performances acquises par les ERIADs font défauts chez le secteur privé.
3. la renommée de la qualité des produits ERIADs leur donne une longueur d'avance importante devant les concurrents. Cette image de marque des ERIADs est un atout important qui a permis de gagner la confiance et la fidélité des consommateurs. Cela dit, les ERIADs devront conserver cette réputation au sein de leurs clientèles par un surplus

d'effort en matière de maîtrise de coûts, de maintien des prix de vente concurrentiels, d'emballage de politique de communication, d'emballage et d'étude de marché pour faire face à l'offensive des concurrents..

Cela dit, et compte tenu de ces atouts, les ERIADs restent dominantes sur le marché des produits céréaliers et couvrent leur demande à hauteur de 80% environ ; le reste est honoré par le secteur privé représenté par soit :

- 1- Des entreprises industrielles ou artisanales du secteur privé national;
- 2- Des importateurs de ces produits finis.

Il faut noter que certaines institutions internationales¹¹⁴ spécialisées en la matière ; dressent les prévisions de la production, la consommation et de l'importation des céréales pour l'Algérie à l'horizon 2018. A ce propos, elles mettent l'accent sur les écarts qui existeraient entre ces trois variables ; La production locale couvrirait à peine 25% des besoins de la consommation tandis que l'importation couvrirait le reste de l'écart soit 75%. Cela donnerait, encore une fois, le degré d'indépendance alimentaire que va subir l'Algérie pour les années à venir et la persistance de l'handicape du secteur agricole locale à relever le défi de la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Cette tendance est illustré dans le tableau n°17 ci-après et.

Tableau 3- 16 : Evolution des prévisions de production, de consommation et d'importation des céréales par l'Algérie à l'horizon 2020

U:(millions de tonnes).

Campagne	Consommation	Disponibilités internes (stock+ production)	dont production	Importation
2007/2008	10,486	6,086	2,6	4,4
2008/2009	11,023	5,429	2,693	5,594
2009/2010	11,129	5,806	2,763	5,323
2010/2011	11,254	5,914	2,848	5,340
2011/2012	11,357	5,948	2,858	5,409
2012/2013	11,467	5,964	2,887	5,503
2013/2014	11,577	5,983	2,912	5,594
2014/2015	11,706	6,002	2,938	5,704
2015/2016	11,846	6,028	2,952	5,818
2016/2017	11,978	6,053	2,967	5,925
2017/2018	12,121	6,079	2,978	6,042

Source: World Wheat, FAPRI 2008 Agricultural Outlook in Djenane (2008)

Conclusion.

¹¹⁴ World Wheat, FAPRI 2008 Agricultural Outlook.

Compte tenu de l'importance vitale de la question alimentaire et la présence quasi permanente de l'Etat dans cette sphère avec le monopole qu'il exerce en amont sur l'approvisionnement des industries céréalières et les mesures protectionnistes qu'il opère sur les importations des grains ; l'activité des ERIADs sera à l'abri pour les années à venir malgré la montée en puissance du secteur privé. Un secteur qui gagne, de plus en plus, des parts de marché importantes au détriment des ERIADs. Des parts qui ont évoluées de d'à peine 10% en 1991 à 30% en 2003¹¹⁵. Malgré ce risque, les ERIADs détiennent une marge de manœuvre importante devant le secteur privé qui leur permet de préserver leur positionnement sur le marché et faire face aux concurrents privé. Cette capacité existerait même si l'Etat reviendrait, un jour, sur ses mesures protectionnistes au profit des ERIADs. Pour renforcer leurs places sur le marché céréalière, les ERIADs doivent concevoir une stratégie commerciale axée sur les volets suivants :

- 1- Renforcer leur mise à niveau en collaboration avec les entreprises de trituration étrangères dans le domaine de la productivité, des rendements, de la rentabilité, des couts de transformation, de stockage et de distribution) ;
- 2- L'adoption d'une politique adéquate qui permet de maitriser les couts à tous les niveaux de la chaine de production et de distribution afin de proposer des produits sains et de qualité à des prix concurrentiels. Une politique qui assure une rentabilité financière des ERIADs.
- 3- La maitrise des techniques modernes de gestion et de management avec une formation et une mise à niveau permanente du staff des ERIADs. Une formation orientée, surtout, vers le développement de leur vision marketing afin de conquérir mieux la fidélité de leur clientèle et d'améliorer leur image de marque.
- 4- L'amélioration de la relation des ERIADs avec leurs agents distributeurs par une meilleure offre de services (disponibilités des produits, facilités de paiement, honorassions des commandes, rapidité des enlèvements..etc. cela va permettre de fidéliser ces clients et de consolider le réseau de distribution.
- 5- Avoir une meilleure connaissance du marché (approvisionnement interne et international, consommation et concurrence). Cela va permettre de saisir les opportunités offertes par ces environnements et d'éviter leurs menaces.

Les entreprises ERIADs, avec leurs capacités de productions et leurs expériences acquise dans le marché des produits céréalières, pourraient facilement, autant qu'entreprises publiques et un acquis honorable de l'économie planifiée, continuer à exister sur ce marché et à se développer d'avantage pour concrétiser les objectifs majeurs de la politique alimentaire du pays. Leur soumission au processus de privatisation, déclenché début des années 2000, est-elle, vraiment, une solution

¹¹⁵ Direction générale de l'ERIAD Tiaret, 2018.

économique réfléchi qui va donner un nouveau souffle de performance à ce secteur ou, plutôt, c'est une décision politique qui va déstructurer un tissu industriel parfaitement viable ? Une interrogation à laquelle nous tenterons d'y répondre dans le chapitre qui va suivre, consacré au processus de privatisation des entreprises publiques économiques (EPE)

Chapitre 4: **Présentation du Portefeuille de la SGP « CEGRO » en Algérie.**

Introduction:

4.1 Fiche technique du Portefeuille de la SGP « CEGRO ».

4.1.1 Création et restructuration.

L'évolution de la filière meunerie en Algérie a connu plusieurs phases de restructuration depuis l'indépendance et j'jusqu'à nos jours. Des restructurations issues des différentes politiques économiques de développement opérées par l'Etat. Des politiques de développement adaptées avec l'évolution du contexte politique, économique et sociale du pays. Ainsi et juste après l'indépendance, l'Etat a procédé à la nationalisation des meuneries, semouleries et fabriques de pâtes alimentaires et couscous après la promulgation du Décret n°64-138 du 22 Mai 1964. Après cette nationalisation, en 1965, par décret n°65-89 du 25 Mars, il a été procédé à la création de la Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes Alimentaires et Couscous « S.N.SEMPAC » qui a bénéficié du transfert de tous les biens nationalisés à cette société. Puis en 1968, vient

l'Ordonnance n°68-99 du 26 Avril pour changer les de la S.N.SEMPAC. en 1982, cette société nationale, la S.N.SEMPAC, est restructurée en six grandes entreprises régionales qui sont:

ENIAL¹¹⁶ : créé par Décret 82-373 du 27-11-1982

ERIAS¹¹⁷ Constantine : créé par Décret 82-375 du 27-11-1982

ERIAS Sétif : créé par Décret 82-376 du 27-11-1982

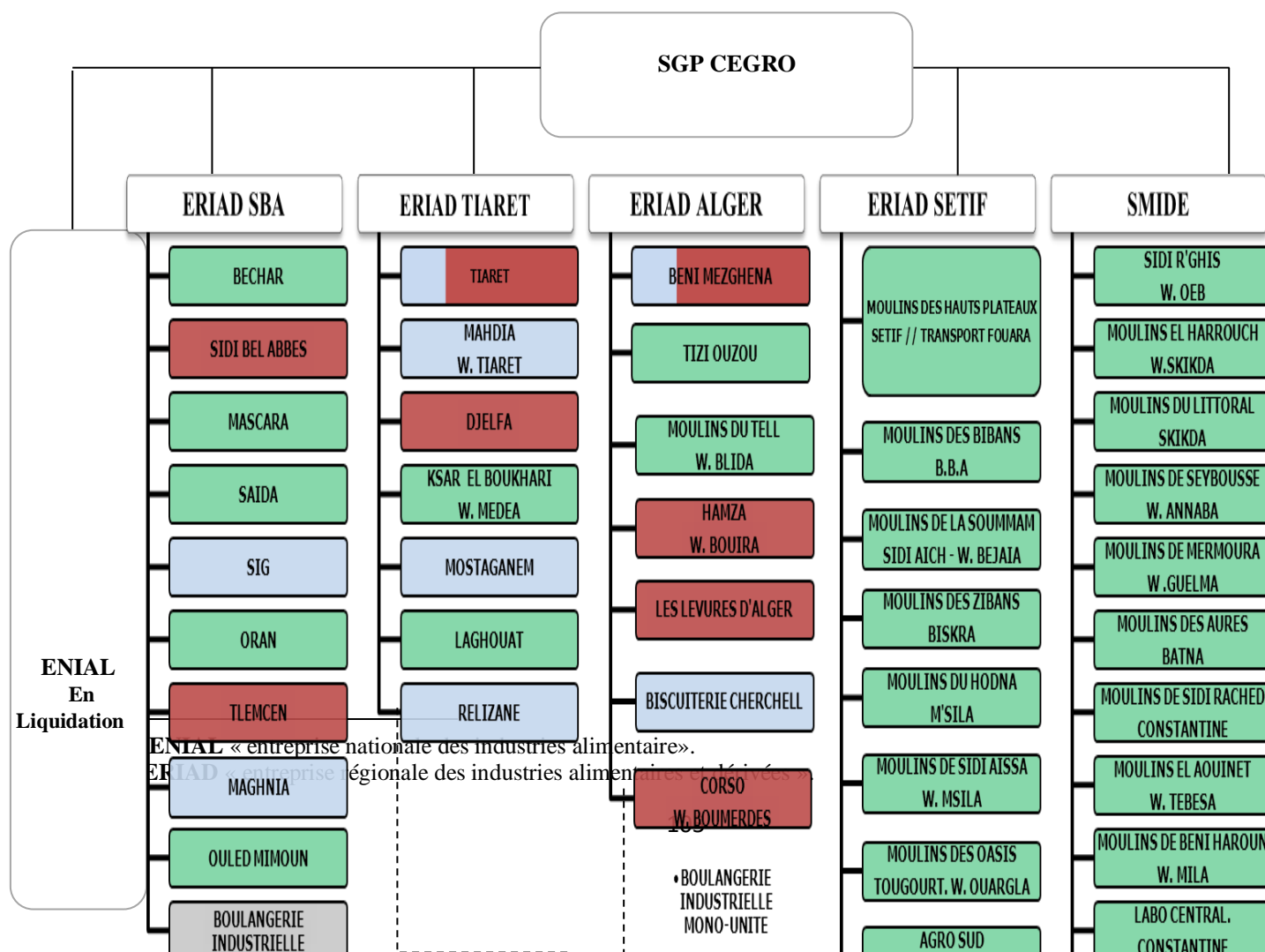
ERIAS Alger : créé par Décret 82-377 du 27-11-1982

ERIAS Tiaret : créé par Décret 82-378 du 27-11-1982

ERIAS Sidi Bellabès : créé par Décret 82-379 du 27-11-1982

Les ERIAS connaissent une première restructuration en 1998 qui les a explosées en filiales: (voir schéma n°1).

Schéma n°4-1: Présentation schématique du portefeuille SGP CEGRO
Au 31.12.2009



Source: Direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

Cette nouvelle réforme des ERIADs et leur transformation en filiales vise à organiser ce secteur en sociétés par actions pour mieux exploiter leurs potentiels et rendre leurs activités plus performantes et compétitives. Les orientations stratégiques retenues pour la filière est le recentrage sur le métier de base et l'externalisation des activités dites « secondaires ».

Ces filiales ont été elles aussi soumises au processus de privatisation déclenché par l'Ordonnance du 01-04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques. Ainsi, plusieurs filiales des Groupes ERIADs ont fait l'objet de cession totale et partielle de leurs titres aux opérateurs privés.

Le Portefeuille de la SGP « CEGRO » auquel appartiennent ces filiales, est constitué actuellement de cinq Groupes Industriels, contrôlant 38 filiales organisées en SPA dont 29 sont en activité¹¹⁸.

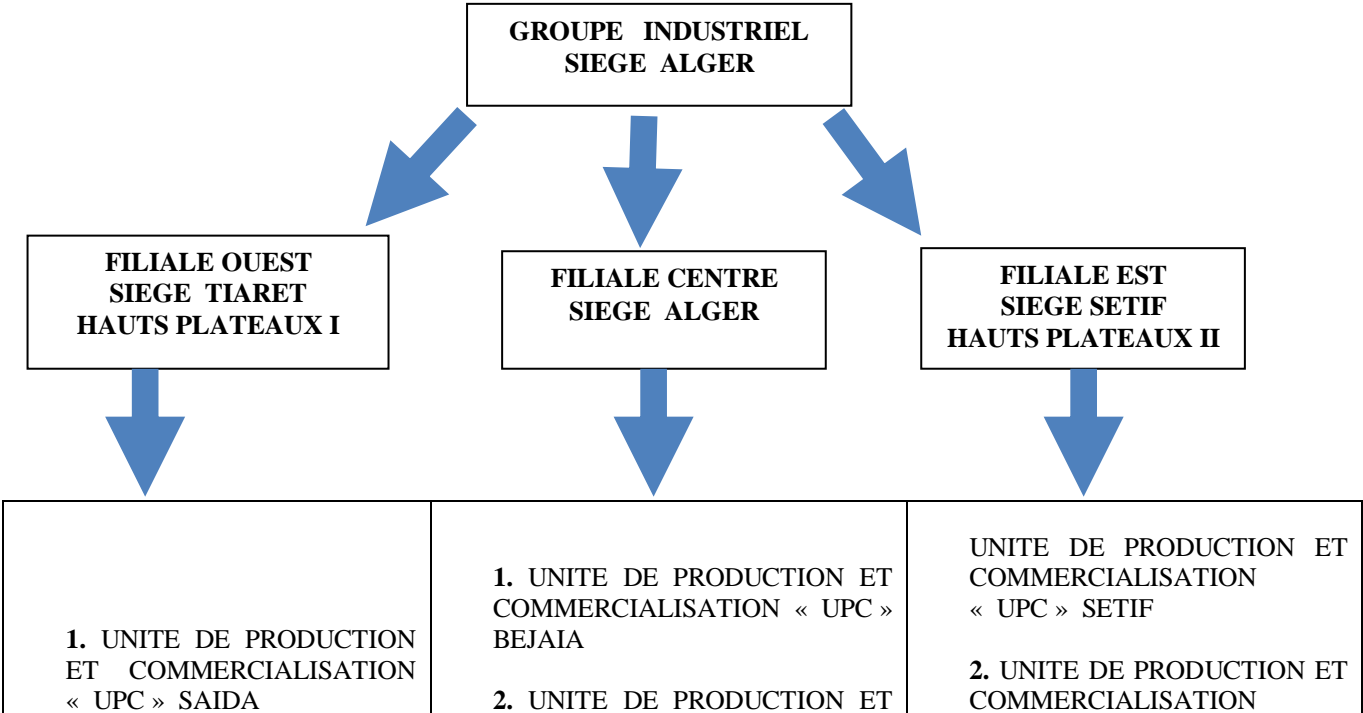
Cette nouvelle réorganisation des groupes ERIADs en filiales a permis de doter chaque groupe et chaque filiales d'un mode de fonctionnement autonome des autres groupes et filiales pour déterminer leurs compétences et leurs performances individuelles et de créer un esprit concurrentiel entre eux et pour l'intérêt global du portefeuille de la SGP « CEGRO ».

¹¹⁸ Direction générale ERIAD Tiaret 2018.

Cette autonomie individuelle accordée à chaque groupe et à chaque filiale avait quelques aspects négatifs sur le fonctionnement global de tous les groupes et filiales. Certaines filiales, bien équipées et mieux implantées, exploitaient pleinement leurs capacités de production et desservent uniquement leur clientèle et leur marché traditionnel en causant ainsi un déséquilibre régional entre l'offre et la demande des dérivés céréaliers notamment pour la semoule et la farine. Une concurrence interne déloyale et une utilisation non rationnelle de l'outil de production.

Face à ce phénomène et afin d'harmoniser et de préserver la pérennité de l'activité meunerie en Algérie, une autre reconfiguration économique-juridique est opérée au sein du portefeuille de la SGP « CEGRO ». Une réforme adaptée pour surmonter toutes les contraintes de fonctionnement et d'organisation que connaît ce portefeuille. (Voir schéma n°2 ci-dessous).

Schéma 4-2: Représentation du Groupe Industriel.



<p>2. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » MASCARA</p> <p>3. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » O/MIMOUN</p> <p>4. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » BECHAR</p>	<p>COMMERCIALISATION « UPC » SIDI AISSA</p> <p>3. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » TIZI OUZOU</p> <p>4. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » BLIDA</p> <p>5. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » MSILA</p>	<p>« UPC » MILA</p> <p>3. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » ANNABA</p> <p>4. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » GUELMA</p> <p>5. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » BISKRA</p> <p>6. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » BATNA</p> <p>7. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » SKIKDA</p> <p>8. UNITE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION « UPC » SIDI RACHED</p>
--	---	---

Source: DG.ERAD Tiaret.

Cette nouvelle réorganisation du secteur meunerie consiste en un rassemblement des filiales viables qui ont pu résister aux contraintes du marché et de l'environnement concurrentiel, de conjuguer leurs forces pour mieux subsister sur le marché des dérivés céréaliers notamment après le retrait de l'Etat et la levée des barrières de protection douanière et toutes les autres formes protectionnistes . Un marché complètement ouvert et envahi par la concurrence.

Ainsi ces forces seront regroupées par nature : regroupement des moyens humains, matériels et financiers des Groupes sous forme d'une seule entité juridique appelée « **Filiale à compétence régionale** », Ouest, centre et Est. Ces filiales à compétences régionales seront implantées sur tout le territoire national. la **Filiale Ouest** à Tiaret (dans le cadre du développement des hauts plateaux Ouest), Alger pour le Centre et Sétif (dans le cadre du développement des hauts plateaux Est). Les filiales actuelles se transformeront en unités.

Sur le plan organique, ces nouvelles Filiales Ouest, Centre et Est dépendront d'un Groupe Industriel, (siège Alger), en remplacement de la SGP « CEGRO ».

Cette nouvelle reconfiguration du portefeuille de la SGP « CEGRO » en groupe industriel peut être schématisée comme suit:

4.1.2. Evaluation du marché potentiel Groupe Industriel « SGP CEGRO ».

Les données statistiques relatives à l'activité du groupe ERIADs en 2008; estime la demande alimentaire annuelle en produits de première nécessité pour une population totale d'environ 35 Millions d'habitants de comme suit:

Tableau n°4-1: part du marché globale du Groupe Industriel « SGP CEGRO » en semoule et en farine. Année 2008.

Denrées alimentaires	Demande estimée du marché national (en quintaux)	Quantité moyenne annuelle (par habitant)
Semoules	20.742.980 qx	59,26 kg/hab
Farines	26.368.195 qx	75,33 kg/hab
Total	47.111.175 qx	134,59 kg/hab

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

Cette demande peut être répartie selon les filiales du groupe comme suit:

4.1.2.1 Filiale Ouest:

LA Filiale Ouest couvre les besoins alimentaires d'une population estimée à **13.128.215 habitants**. Les wilayates concernées sont: Tiaret, Tissemsilt, Djelfa, Laghouat, Ghardaia, Tamanrasset, Chlef, Ain Defla, Oran, Mascara, Saida, Sidi Bellabes, Béchar, Tlemcen, Naama, El Bayadh, Adrar, Ain Temouchent, Relizane, Mostaganem et Médéa. La part du marché céréalier de cette filiale en ces deux produits alimentaires de base est résumée comme suit:

Tableau n°4-2: Part du marché de la Filiale Ouest en semoule et en farine. Année 2008.

Denrées alimentaires	Demande estimée du marché national (en quintaux)	Quantité moyenne annuelle (par habitant)
Semoules	7 745 647 qx	59,00 kg/hab
Farines	9 846 161 qx	75,33 kg/hab
Total	17.591.808 qx	134,00 kg/hab

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

4.1.2.2 Filiale Centre:

LA Filiale Centre couvre les besoins alimentaires d'une population estimée à : **9 483 491 habitants**. Les wilayates concernées sont: Alger, Tizi Ouzou, Blida, Msila, Bejaia, Bouira, Boumerdes et Tipaza. La part du marché céréalier de cette filiale en ces deux produits alimentaires de base est résumée comme suit:

Tableau n°4-3: Part du marché de la Filiale Centre en semoule et en farine. Année 2008.

Denrées alimentaires	Demande estimée du marché national (en quintaux)	Quantité moyenne annuelle (par habitant)
Semoules	5 595 259 qx	59,00 kg/hab

Farines	7 112 618 qx	75,00 kg/hab
Total	12.707.877 qx	134,00 kg/hab

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

4.1.2.3 Filiale Est:

LA Filiale Centre couvre les besoins alimentaires d'une population estimée à : **12 545 888 habitants**. Les wilayates concernées sont: Oum El Bouaghi , Batna , Biskra , Tebessa , Sétif , Jijel , Skikda , Annaba , Guelma , Constantine , Ouargla, Illizi , B.B. Arreridj , EL Tarf , Tindouf , El Oued , Khenchela , Souk Ahras et Mila. La part du marché céréalier de cette filiale en ces deux produits alimentaires de base est résumée comme suit:

Tableau n°4-4: Part du marché de la Filiale Est en semoule et en farine. Année 2008.

Denrées alimentaires	Demande estimée du marché national (en quintaux)	Quantité moyenne annuelle (par habitant)
Semoules	7 402 074 qx	59,00 kg/hab
Farines	9 409 416 qx	75,00 kg/hab
Total	16.811.490 qx	134,00 kg/hab

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

4.1.3 Capacités de production des semouleries et des minoteries en Algérie en 2008.

Pour mieux comprendre l'évolution des capacités de production du groupe industriel ERIADs « **SGP CEGRO** », nous allons dresser les données statistiques relatives au programme de production du groupe et du secteur privé avant et après la restructuration, en précisant l'importance des capacités de production de chaque secteur et leurs parts du marché respectives comme cela est mentionné dans le Tableau donnent le potentiel national de production annuel comme suit:

4.1.3.1 Avant restructuration:

Les capacités de production de semoule et de farine détenues par le secteur public et le secteur privé, avant la restructuration, sont recensés pour l'année 2008 dans le Tableau n° 5 ci-après.

Tableau n°4-5: Capacités de production et demande du marché. (Farine + semoule).
(Avant la restructuration). Année 2008.

U: Qx

désignations	Capacités de production	Offre annuel de Produits finis	Demande annuelle exprimée	Rapport offre/demande (%)
semoulerie	52.266.710 qx	39.200.033 qx	20.742.980 qx	189%
Minoterie	74.725.855 qx	56.044.391 qx	26.368.195 qx	213%
Total	126.992.565 qx	95.244.424 qx	47.111.175 qx	

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

D'après les données du Tableau ci-dessus, nous constatons que les capacités de production de la semoule et de la farine détenus par le groupe ERIADs et le secteur privé, avant la restructuration, sont nettement supérieures à la demande exprimée sur le marché local et représentent respectivement 189% pour la semoule et 213% pour la farine.

Les capacités de production de semoule et de farine du secteur privé, avant la restructuration, sont nettement supérieures à celles du secteur public comme cela est mentionné dans le Tableau n° 06 ci-dessous.

Tableau n°4-6: Part du secteur privé et du secteur public dans la couverture annuelle de la demande. (Avant la restructuration). Année 2008.

activité	secteurs				Capacité de trituration	offre
	Public		Privé			
	Nombre	capacité	Nombre	capacité		
minoteries	08	15.991.900	220	58.733.955	74.725.855	56.044.391
semouleries	08	17.480.000	131	34.786.710	52.266.710	39.200.033
Total	16	33.471.900	351	93.520.665	126.992.565	95.244.424

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

4.1.3.2 Après restructuration:

Les capacités de production de semoule et de farine détenues par le secteur public et le secteur privé, après la restructuration sont recensés pour l'année 2008 le Tableau n° 7 ci-après.

Tableau n°4-7: Capacités de production et demande du marché. (Farine + semoule). Année 2008.

U: Qx

désignations	Capacités de production	Offre annuel de Produits finis	Demande annuelle exprimée	Rapport offre/demande (%)
semoulerie	36 416 820 qx	27 312 615 qx	20.742.980 qx	132%
Minoterie	50 532 610 qx	37 899 458 qx	26.368.195 qx	144%
Total	86.949.430 qx	65.212.073 qx	47.111.175 qx	

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

D'après les données du Tableau ci-dessus, nous constatons que les capacités de production de la semoule et de la farine détenus par le groupe ERIADs et le secteur privé, après la restructuration, restent nettement supérieures à la demande exprimée

sur le marché local et représentent respectivement 132% pour la semoule et 144% pour la farine.

Les capacités de production de semoule et de farine du secteur privé, après la restructuration, restent nettement supérieures à celles du secteur public comme cela est mentionné dans le Tableau n° 08 ci-dessous. Cependant, nous constatons une diminution de ces capacités de production pour les deux secteurs par rapport à la phase d'avant restructuration.

Tableau n°4-8: Part du secteur privé et du secteur public dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008.

U: Qx

activité	secteurs				Capacité de trituration	offre
	Public		Privé			
	Nombre	capacité	Nombre	capacité		
minoteries	16	7.647.500	220	42.885.110	50.532.610	37.899.458
semouleries	16	11.017.000	131	25.399.820	36.416.820	27.312.615
Total	32	18.664.500	351	68.284.930	86.949.430	65.212.073

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

1. Filiale Ouest :

La filiale Ouest comprend cinq sites de production pour les deux sections (semoulerie et minoterie). Ces sites dégagerait une production annuelle de : 690.000 qx pour la semoule et 1.509.375 qx pour la farine en plus de 791.775 qx pour les issues comme cela est indiqué dans le Tableau n° 9 ci-après.

Tableau n°4-9: Part de la Filiale Ouest des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008.

U: Qx

Unités	Capacités installées		Production annuelle		
	Semoulerie	Minoterie	Semoule	Farine	Issues
UPC Laghouat	230.000	575.000	172.500	431.250	217.350
UPC Saida	230.000	230.000	172.500	172.500	124.200
UPC Mascara	--	517.500	--	388.125	139.725
UPC Ouled Mimoun	230.000	230.000	172.500	172.500	124.200
UPC Bechar	230.000	460.000	172.500	345.000	186.300
Total	920.000	2.012.500	690.000	1.509.375	791.775

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

Ainsi, les données relatives au programme de production de ces cinq (05) sites de production qui font partie de la filiale de l'Ouest ; montre que même avec une utilisation des capacités de production à 100%, ce potentiel de production existant ne peut répondre à la demande estimée pour les 20 Wilayas sous compétence territoriale

qu'à hauteur de : 09% pour la demande de semoule et 15% pour la demande sur la farine.

Les unités du secteur privé sont exclusivement implantées au niveau des Wilayas d'Oran, Mostaganem et Chlef. Cette concentration, ne peut répondre à la demande des autres wilayates. L'écart entre offre et demande est très importantes d'où l'intérêt d'une mise en œuvre d'une politique d'investissement au bénéfice de la région des hauts plateaux et qui permet d'augmenter les capacités de production de ces unités afin de répondre aux besoins de la population en ces denrées alimentaires de base.

2. Filiale Centre:

La filiale Centre comprend, également, cinq (05) sites de production pour les deux sections (semoulerie et minoterie). Ces sites dégagerait une production annuelle de : 3.622.500 qx pour la semoule et 1.932.000 qx pour la farine en plus de 1.999.620 qx pour les issues comme cela est indiqué dans le Tableau n° 10 ci-après.

Tableau n°4-10: Part de la Filiale Centre des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande.
Année 2008.

U: Qx

Unités	Capacités installées		Production annuelle		
	Semoulerie	Minoterie	Semoule	Farine	Issues
UPC Sidi Aissa	230.000	230.000	172.500	172.500	124.200
UPC Msila	1.265.000	345.000	948.750	258.750	434.700
UPC Bejaia	1.587.000	345.000	1.190.250	258.750	521.640
UPC Blida	598.000	920.000	448.500	690.000	409.860
UPC Tizi Ouzou	1.150.000	736.000	862.500	552.000	509.220
Total	4.830.000	2.576.000	3.622.500	1.932.000	1.999.620

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

Les données relatives au programme de production de ces cinq (05) sites de production qui font partie de la filiale Centre ; montre que même avec un utilisation des capacités de production à 100%, ce potentiel de production existant ne peut répondre à la demande estimée pour les Wilayas desservies par cette filiale sous compétence territoriale, qu'à hauteur de : 65% pour la demande de semoule et 27% pour la demande de la farine.

3. Filiale Est:

La filiale Est comprend, également, huit (08) sites de production pour les deux sections (semoulerie et minoterie). Ces sites dégagerait une production annuelle de :

3.950.250 qx pour la semoule et 2.294.250 qx pour la farine en plus de 2.248.020 qx pour les issues comme cela est indiqué dans le Tableau n° 11 ci-après.

Tableau n°4-11: Part de la Filiale Est des ERIADs dans la couverture annuelle de la demande. Année 2008.

U: Qx

Unités	Capacités installées		Production annuelle		
	Semoulerie	Minoterie	Semoule	Farine	Issues
UPC Sétif	920.000	460.000	690.000	345.000	372.600
UPC Biskra	1.357.000	644.000	1.017.750	483.000	540.270
UPC Mila	1.242.000	598.000	931.500	448.500	496.800
UPC Annaba	230.000	276.000	172.500	207.000	136.620
UPC Guelma	345.000	--	258.750	--	93.150
UPC Batna	644.000	460.000	483.000	345.000	298.080
UPC Skikda	230.000	161.000	172.500	120.750	105.570
UPC Sidi Rached Constantine	299.000	460.000	224.250	345.000	204.930
Total	5.267.000	3.059.000	3.950.250	2.294.250	2.248.020

Source: direction générale ERIAD Tiaret, 2018.

Les données relatives au programme de production de ces huit (08) sites de production qui font partie de la filiale Est ; montre que même avec une utilisation des capacités de production à 100%, ce potentiel de production existant ne peut répondre à la demande estimée pour les Wilayas desservies par cette filiale, qu'à hauteur de : 53% pour la demande de semoule et 24% pour la demande de la farine.

4.2 L'activité productive du groupe SGP CEGRO.

4.2.1 Evolution physique de la production du groupe SGP CEGRO.

Les données collectées des bilans de production des différents groupes constituant le portefeuille de la SGP CEGRO durant les années 2007/2008 et 2009 nous ont permises de dresser l'évolution de la production des différents produits céréaliers de ces groupes et d'en tirer les conclusions comme cela est illustré dans le tableau ci-après.

Tableau n°4-12 : Etat cumulé de la production:

U:QL

Produit	2007	2008	2009	% VARIATION 2009-2008	Structure 2008	Structure 2009
Farine	3 041 202	3 833 526	3 190 674	-17%	48%	44%
Semoule	1 468 799	1 959 154	1 919 244	-2%	24%	27%
Issues de meunerie	1 709 390	2 229 078	2 093 118	-6%	28%	29%
Pates alimentaires	17 375	23 009	10 854	-53%	0,29%	0,15%
Total	6 236 766	8 044 767	7 213 890	-10%	100%	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, direction de production.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le volume de la production globale des groupes a atteint en 2009 la quantité de 7.213.890 Quintaux avec une baisse de 10% par rapport à 2008.

Cette baisse du volume de la production est constatée pour l'ensemble des produits mais à des taux différents. Les pâtes enregistrent le taux le plus important avec (- 53%) suivies par la farine avec un taux de (-17%). La semoule et les issues de meuneries enregistrent des taux de décroissance moins importants avec respectivement (-2%) et (-6%).

Aussi, il faut noter que, la production de la farine représente à elle seule près de la moitié de la production globale alors que celles de la semoule et des issues de meuneries ne représentent chacune qu'environ le tiers. Les pâtes alimentaires se classent en dernier avec une proportion très marginale (0,15%).

Ces données de production ne concernent pas le Groupe ERIAD Alger qui active selon la formule « processing ». Une formule qui consiste à réaliser des prestations aux tiers en leur réalisant des opérations de trituration. Une prestation qui permet à l'ERIAD Alger de couvrir, seulement, les salaires des travailleurs et l'entretien de l'outil de production en absence de ressources financières qui puissent lui permettre de financer ses propres approvisionnements en grains auprès de l'OAIC.

Selon les données statistiques disponibles, les quantités de blés triturés durant l'exercice 2009 par l'ERIAD Alger sont respectivement de 284.817 Qx pour le blé dur et 903.672 Qx pour le blé tendre.

4.2.1.1 Taux d'utilisation des capacités (TUC):

L'activité des différentes filiales des groupes laissent apparaître une diversité quant aux taux moyen d'utilisation des capacités de production (TUC). Le tableau n° 13 résume cette diversité selon la nature du produit (semoule ou farine).

Tableau n°4-13 : Taux d'utilisation des capacités (TUC) des groupes:

Groupes	Semoule	Farine
Smide	33%	52%
Eriad Sétif	13%	28%
Eriad Tiaret	22%	62%
Eriad SBA	7%	42%
Eriad Alger	processing	

Source: D.G ERIAD Tiaret, direction de production.

4.2.1.2 les ventes par groupes.

L'analyse des bilans commerciaux des différents groupes montrent qu'en 2009, les ventes cumulées ont atteint un volume global de **7.439.587 Qx**, légèrement supérieur au volume produit en 2007 (+17,01%) mais inférieur de celui de 2008 (-7,88%). Cette régression des ventes EN 2009 est due à la perte relative des parts de marché subie par les groupes. Une perte égale à 14% pour la farine, 2% pour la semoule et 1% pour les issues de meuneries.

Les contraintes à l'origine de cette perte des parts de marché se résument principalement dans : la fixation des quotas d'approvisionnement des filiales en blé tendre et en blé dur à 50% de leurs capacités, la qualité des blés locaux et le démarrage difficile des ventes des issues.

Le faible volume des ventes des pâtes alimentaires en 2009 (seulement 0.21%) connaît une régression de (-33%) par rapport à 2008. Une régression due principalement à la fermeture de la quasi-totalité des unités pâtes relevant des filiales de trituration. Cette activité, considérée comme secondaire est fortement dominée par le secteur privé. (Voir tableau n°14 ci-après).

Tableau n°4-14 : Etat physique consolidé des ventes par produit :

U:QI

Produit	2007	2008	2009	% Variation 2009-2008	Structure 2008	Structure 2009
FARINE	3 126 852	3 833 219	3 311 509	-14%	48%	45%
SEMOULE	1 475 520	1 947 875	1 916 876	-2%	24%	26%
ISSUES DE MEUNERIE	1 737 401	2 221 707	2 195 702	-1%	28%	30%
PATES ALIMENTAIRE	18 107	23 046	15 500	-33%	0,29%	0,21%
Total	6 357 880	8 025 847	7 439 587	-7%	100%	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, direction commerciale.

La répartition de ces ventes par groupe, laisse apparaître une dominance des Groupes SMIDE et ERIAD SETIF qui réalisent à eux seuls 62% des ventes pour la farine,

92% pour la semoule et 77% pour les issues de meuneries comme cela est illustré dans le tableau n°15ci dessous).

Tableau n°4-15 : Etat physique des ventes par groupe.

Produit/Groupe	U:QI				
	ERIAS SETIF	SMIDE	ERIAS TIARET	ERIAS SBA	TOTAL
Farine	967 472	1 090 117	469 290	784 630	3 311 509
Semoule	980 135	791 938	102 189	42 614	1 916 876
Issues de meunerie	898 543	798 233	179 256	319 670	2 195 702
Pate alimentaire	14 903	597	0	0	15 500
Total	2 861 053	2 680 885	750 735	1 146 914	7 439 587

Source: D.G ERIAD Tiaret, direction commerciale.

Les données relatives à l'activité de ces groupes montrent également que les prix de vente des blés durs et des blés tendres fixés par l'OAIC restent inchangés en 2009 avec respectivement 2282 DA/QI et 1286 DA/QI. (voir tableau n°16).

Tableau n°4-16 : Evolution du prix d'achat des produits : (blé dur et blé tendre).

GROUPE	BLE DUR		Variation	BLE TENDRE		Variation
	2008	2009		2008	2009	
	ERIAS TIARET	2 282		2 282	0	
GROUPE SMIDE (CONSTAN	2 282	2 281	-1	1 286	1 286	0
ERIAS SBA	2 280	2 280	0	1 286	1 286	0
ERIAS SETIF	2 282	2 281	-1	1 286	1 286	0

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2 Evolution des agrégats économiques :

4.2.2.1 Le chiffre d'affaires :

Les données comptables des groupes montrent que le chiffre d'affaires global a atteint en 2009, **15.772 MDA** enregistrant ainsi une baisse de 12%. L'Eriad Alger qui active en « processing », contribue à peine de 1% dans ce volume global. La contribution des autres groupes dans ce chiffre d'affaires global est variable. Ainsi, on constate que le Groupe SMIDE contribue à hauteur de 37% et l'Eriad Sétif à hauteur de 39% soit un chiffre d'affaires cumulé pour ces deux groupes seulement égal à **12.083 MDA** soit 76% du volume global des groupes.

Cela dit, et d'après ces données et à l'exception de l'Eriad Sétif qui réalise un taux de croissance positif de son chiffre d'affaires en 2009 (+ 02% de croissance), le reste

des groupes accuse une régression significative du chiffre d'affaires; (- 27% pour Eriad SBA, 13% pour SMIDE et 26% pour Eriad Tiaret).(Voir tableau n°17).

Tableau n°4-17 : Etat comparatif du chiffre d'affaires entre les groupes (2008/2009).

Groupe	Exercice		Variation		structure
	2008	2009	EN MDA	Taux	
Groupe Alger	246	228	-18	-7%	1%
GGroupe SBA	2 730	1 996	-734	-27%	13%
GGroupe Sétif	5 992	6 088	96	2%	39%
GGroupe SMIDE	6 792	5 925	-867	-13%	37%
GGroupe Tiaret	2 081	1 535	-546	-26%	10%
Total général	17 841	15 772	-2 069	-12%	99%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

1. Répartition du chiffre d'affaires.

De même ces données comptables laissent apparaître une variation significative dans le volume de la production vendue par ces groupes durant les deux exercices 2008 et 2009. Ainsi on constate une nette régression de la production vendue en 2009 par rapport à 2008 pour l'ensemble des groupes à l'exception de l'Eriad Sétif qui enregistre une progression des ventes égale à +1,61%). (Voir tableau n°18).

Tableau n°4-18 : structure du chiffre d'affaires par groupe (2008/2009).

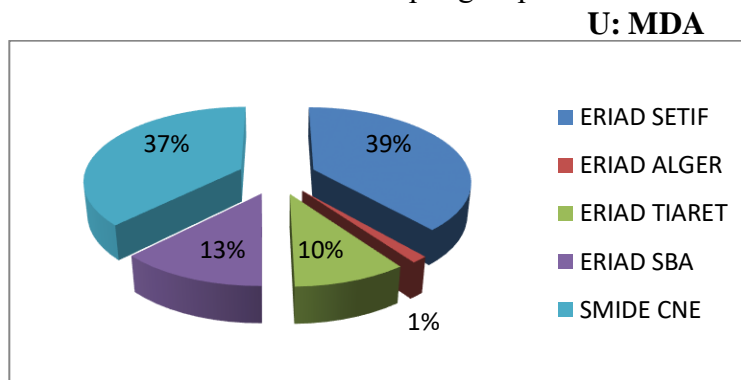
Groupes	Production vendue	Prestations Services	Vente m/ses	U:MDA	
				Total 2009	Rappel 2008
ERIAN TIARET	1453	82	0	1 535	2 081
ERIAN SBA	1 958	37	0	1 995	2 730
ERIAN ALGER	0	228	0	228	246
ERIAN SETIF	5 804	283	2	6 089	5 992
SMIDE	5 558	363	4	5 925	6 792
Total	14 773	993	6	15 772	17 841

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

D'après la lecture de ces données comptables, on peut dire que les performances réalisées par les groupes Eriad en 2007 et 2008 sont les résultats de la baisse des prix des grains constatée sur le marché mondial au cours de l'année 2007 et les décisions restrictives prises par les pouvoirs publics pour freiner l'accès à l'importation directe des grains. Ces facteurs ont permis une meilleure régulation du marché céréalier national et une bonne relance de l'activité industrielle des groupes. Ainsi, le secteur céréalier industriel public a pu enregistrer une croissance notable successive sur deux exercices 2007 et 2008 avec un chiffre d'affaires égal à 13.671MDA soit 33,6% pour 2007 et 17.841MDA soit 31% pour 2008 et regagné ainsi des parts de marché importantes. Durant l'année 2009, ces performances des groupes diminuent et subissent un frein à son expansion en maintenant toutefois un volume d'affaires supérieur à

celui réalisé en 2007(soit 15.772MDA contre 13.671MDA en 2007). (Voir figure n°1).

Figure n°4-1 : Structure du chiffre d'affaire par groupe. Année 2009.

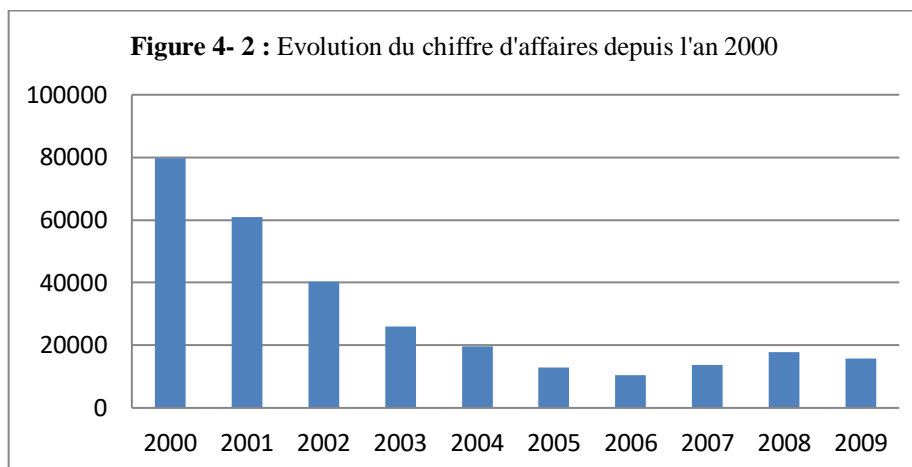


Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Cette chute du Chiffre d'affaires global réalisé en 2009 peut être expliquée par les faits suivants:

- * fixation des quotas d'approvisionnements en blés durs et tendres pour les filiales des groupes à hauteur de 50% des capacités de production.
- * Manque d'investissements nécessaire à la réhabilitation de l'outil de production relativement ancien et à sa mise à niveau.
- * Réglementation des prix d'achats et rigidité des prix de vente et augmentation des charges de production tels les salaires et autres charges.
- * La sous-utilisation des capacités de production disponibles et concurrence Surcapacités dans la filière et conditions de concurrences inégales, le secteur non équitables du secteur privé qui dispose de marges de manœuvres plus larges tel l'accès direct aux opportunités du marché extérieur des grains (baisse des prix).
- * variabilité de l'usage des capacités physiques de trituration des groupes d'année en année.
- * Problèmes conjoncturels de mévente des issues de meunerie constatés en début d'exercice.

De même et selon les données statistiques disponibles, le phénomène de chute du chiffre d'affaires du secteur public céréalier est constaté depuis l'année 2000. Ainsi ce chiffre d'affaire est passé de 80.000 MDA environ en 2000 à 15.772 MDA en 2009 soit une chute de 407,22%. Cette chute est due principalement au phénomène de privatisation des filiales publiques et de l'expansion de l'investissement privé dans le marché céréaliers national. (Voir figure n°2).



Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2.2 La valeur ajoutée :

La valeur ajoutée autant qu'indice de la performance financière des groupes a connu également des chutes considérables en 2009. Ainsi la valeur ajoutée cumulée des groupes a atteint en 2009 un montant de 2 512 MDA, enregistrant une diminution de 30% par rapport à l'exercice 2008.

Cette régression de la valeur ajoutée cumulée est due principalement à la baisse du chiffre d'affaire d'une part (-12%) et au niveau, très faible, des ventes des issues de meuneries. Un produit à forte marge commerciale qui voit son prix de vente moyen chuté de 1400DA/Qx en 2008 à 400 et 600 DA/Qx en 2009).

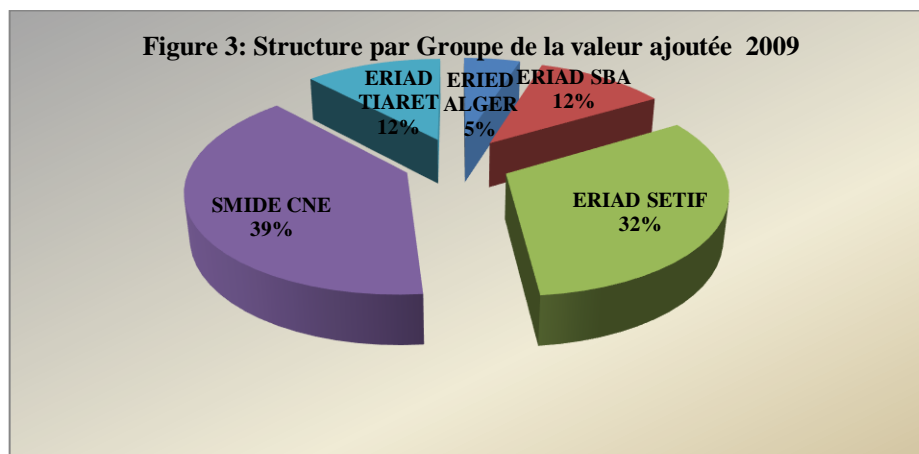
La contribution des groupes dans cette valeur ajoutée est bien marquée pour les Groupes SMIDE et Eriad Sétif qui contribuent respectivement pour 39% et 32% dans cette valeur globale du portefeuille. (Voir tableau n° 19 et figure n°3).

Tableau n°4-19 : Etat comparatif de la V.A entre les groupes (2008/2009).

Groupe	2008	2009	EVOL. %	U:MDA
				Structure
GROUPE ALGER	144	125	-13%	5%
GROUPE SBA	604	289	-52%	12%
GROUPE SETIF	978	803	-18%	32%
GROUPE SMIDE	1 343	992	-26%	39%
GROUPE TIARET	524	303	-42%	12%
Total général	3 593	2 512	-30%	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Figure n°4-3: structure de V.A par groupe. Année 2009.



Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2.3 Evolution de l'EBE:

De même, L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) cumulé des groupes enregistré en 2009 un solde négatif de 310 MDA alors qu'il a enregistré en 2008 un solde positif de 854MDA.

Cette régression de l'EBE est due à la chute relative de la valeur ajoutée et l'accroissement des frais de personnel. Seules l'Eriad Sétif et l'Eriad Tiaret présentent un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) positif mais inférieur à celui de 2008. Les autres Groupes ont réalisé des Déficits Brut d'Exploitation (DBE) relativement importants. (Voir tableau n°20).

Tableau n°4-20: Evolution de l'EBE par groupes (2007 à 2009).

U: MDA

Groupe	2007	2008	2009	% Evolution 2009-2008
Groupe ALGER	-310	-248	-232	6%
Groupe SBA	-174	208	-161	177%
Groupe SETIF	-157	271	60	78%
Groupe SMIDE	200	374	-13	-103%
Groupe TIARET	168	249	36	-86%
Total général	-273	854	-310	136%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2.3 Evolution du résultat d'exploitation:

Egalement, on enregistre un résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2009 déficitaire de (- 903 MDA), soit une régression de (291%) par rapport à l'exercice 2008 (- 231 MDA). La contribution de l'Eriad Alger dans ce déficit est très marquée en raison de son activité en « processing » et de son apport marginal dans le volume du chiffre d'affaires cumulé des groupes (environ 1% seulement). Un groupe déstructuré qui contribue à hauteur de 38% dans la formation du résultat

d'exploitation négatif global. Le Groupe Eriad SBA enregistre lui aussi une chute de sa valeur ajoutée de plus de 50% et qui creuse d'avantage la chute de cet indicateur comptable (le R.E). L'Eriad Sétif quant à elle et malgré son EBE de + 60 MDA affiche, également un résultat d'exploitation négatif causé surtout, par l'ampleur des frais financiers (79 MDA) et aux dotations aux amortissements évaluées à 240 MDA. L'Excédent Brut d'Exploitation de L'ERAID Tiaret enregistre, elle aussi, un résultat négatif du R.E de (-128 MDA) malgré son EBE positif, complètement absorbé par les charges des dotations aux amortissements.

(Voir tableau n°21).

Tableau n°4-21: Evolution du R.E par groupes (2008 / 2009).

Groupe	2008	2009	Evolution %	U:MDA
				Structure
Groupe ALGER	-622	-339	45%	38%
Groupe SBA	117	-198	-269%	22%
Groupe SETIF	-7	-144	1957%	16%
Groupe SMIDE	175	-94	-154%	10%
Groupe TIARET	106	-128	-221%	14%
Total	-231	-903	-291%	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2.4 Evolution du résultat net de l'exercice.

Cet indicateur, affiche lui aussi en 2009, un solde négatif cumulé estimé à (-320 MDA) contre (- 958 MDA) en 2008. Ce RNE intègre le résultat hors exploitation, il enregistre un résultat négatif en 2009 mais nettement meilleur que celui de 2008 avec un taux de réduction égale à (-67%) par rapport à 2008. Cette performance est due principalement à l'amélioration du résultat hors exploitation qui présente un solde positif en 2009 de (+) 595 MDA contre (-) 669 MDA en 2008. un solde qui, tout fois, n'arrive pas à couvrir l'ampleur du déficit d'exploitation réalisé en 2009. (Voir tableau n°22).

Tableau n°4-22: Evolution du R.N par groupes (2008 / 2009).

U:MDA

Groupe	2008	2009	Evolution %	Structure
Groupe ALGER	-582	-78	87%	-646%
Groupe SBA	-4	-165	-4025%	98%
Groupe SETIF	49	-174	455%	128%
Groupe SMIDE	-8	-168	-2000%	95%
Groupe TIARET	-413	265	164%	256%
Total	-958	-320	-67%	-199%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.2.6 Variation du résultat hors exploitation.

Les résultats positifs enregistrés pour les résultats hors exploitation est constatée pour l'ensemble des groupes notamment l'Eriad Tiaret et l'Eriad Alger.

Concernant l'Eriad Tiaret cette performance trouve ses explications dans la comptabilisation des provisions constatées en 2008 en produit exceptionnels en plus de leur réintégration traditionnelle en 2009, et aussi, la réintégration des fonds propres de la filiale « les moulins de Tiaret » société en liquidation, (capital social et réserves) sur recommandations des Commissaires aux Comptes. Ceux-ci étaient enregistrés en charges exceptionnelles en 2008. L'Eriad Alger présente également un montant positif exceptionnel du fait de la baisse des provisions constituées au titre de l'exercice 2009 à la différence de la reprise de provisions sur l'exercice 2008 (nettement plus importantes) due notamment à la clôture de la liquidation de 02 filiales (Corso et Hamza). La provision sur titres de ces 02 filiales habituellement constituée n'a pas été reconstituée au titre de l'exercice 2009. Voir tableau n°23).

Tableau n°4-23: Evolution du R.N par groupes (2008 / 2009).

U:MDA

Groupe	2008	2009	Evolution %	Structure
Groupe Alger	40	261	553%	44%
Groupe SBA	-105	35	133%	6%
Groupe Sétif	55	-29	153%	-5%
Groupe SMIDE	-141	-65	54%	-11%
Groupe Tiaret	-518	393	-176%	66%
Total	-669	595	2	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.3 Evolution des agrégats financiers :

4.2.3.1 L'Actif Net :

Le patrimoine des groupes représenté dans l'actif net consolidé après affectation du résultat de l'exercice 2009 montre des disparités informelles entre groupes comparé au capital social de chaque groupe. Ainsi, et à l'exception du groupe SMIDE Constantine, Eriad Sétif et Eriad Tiaret dont leurs actifs nets dépassent leurs capital social et donc sont viable économiquement; Eriad Alger et Eriad SBA présentent un actif net négatif qui les met en situation financière désastreuse et en situation de faillite: (voir tableau n°24).

Tableau n°4-24: Montants de l'A.N par groupes (année 2009).

Groupe	Montant de l'A.N
SMIDE Constantine	5 406 MDA soit 318 % du capital social
Eriad Sétif	8 482 MDA soit 209 % du capital social
Eriad TIARET	1 359 MDA soit 91 % du capital social
Eriad SBA	-113 MDA soit -11 % du capital social
Eriad Alger	-6 856 MDA soit -1106 % du capital social

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.3.2 La trésorerie :

La trésorerie est un indice financier qui nous permet de dire si une entreprise est solvable et donc capable de faire face, à tout moment, à ses échéances. Les données comptables, montrent que la trésorerie cumulée des groupes affiche, en 2009, un montant global (DAT + disponibilités) égal à 12.540 MDA traduisant une aisance financière certaine. Ce montant est réduit à 8.850 MDA, la même année après déduction des dettes financières de l'Eriad Alger qui représentent 95% du total des dettes des groupes en 2009. (Voir tableau n°25).

Tableau n°4-25: Evolution de la trésorerie des groupes. (Année 2008/ 2009).

Libellé	U:MDA			
	2008		2009	
	Montant Brut	Montant net	Montant Brut	Montant net
DAT (Tout placement)	9 601	9 495	5 800	5 694
Disponibilités	3 686	3 395	7 136	6 846
Total	13 287	12 890	12 936	12 540
Dettes financières	3 895	3 895	3 690	3 690
Trésorerie nette	9 392	8 995	9 246	8 850

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.2.3.3 Trésorerie Nette.

Aussi, on constate que la trésorerie nette est positive pour l'ensemble des Groupes à l'exception de celle d'Eriad Alger profondément déstructurée. Cette trésorerie nette affiche une légère tendance à la baisse entre 2008 et 2009 pour les Groupes ERIAD Sétif et SMIDE. Par contre, l'Eriad SBA accuse un fort déclin de la trésorerie nette en raison de la conversion des disponibilités en provisions selon les commissaires aux comptes. La baisse de 20% de la trésorerie nette constatée, trouve son explication

dans les difficultés financières de la Société Mère et de la filiale « les moulins d'Oran ». (Voir tableau n°26).

Tableau n°4-26: Evolution de la trésorerie nette des groupes. (Année 2008/ 2009).

U:MDA

	2008		2009		Evolution 2009-2008	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	MT NET	Montant brut	Montant net
SMIDE	7 410	7 360	7 312	7 263	-1%	-1%
Eriad Sétif	4 289	4 183	4 162	4 056	-3%	-3%
Eriad SBA	736	527	628	419	-15%	-20%
Eriad Tiaret	521	521	624	624	20%	20%
Eriad Alger	-3 564	-3 596	-3 480	-3 512	-2%	-2%
Total	9 392	8 995	9 246	8 850	-2%	-2%

Sou
rce:
D.G
ERI
AD
Tiar
et,

département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Les performances enregistrées en trésorerie des autres groupes, permettent, au Groupe SGP CEGRO de continuer à disposer d'une trésorerie consolidée positive.

Cette trésorerie positive enregistrée pour les groupes SMIDE, Eriad Sétif et Eriad Tiaret, la quasi stabilité ou la hausse remarquable de leur trésorerie (+ 20% pour l'ERIDAD Tiaret), confirme leur aisance financière et la solvabilité de la plupart des filiales détenues dans leurs portefeuilles.

4.2.3.4 L'endettement:

Le portefeuille SGP CEGRO enregistre, en 2009, un endettement global (dette parafiscale comprise) égal à 38.381 MDA contre 39.979 MDA en 2008, soit une baisse relative de 4%.

L'Eriad Alger accuse, à elle seule, 43% du total de cet endettement (hors parafiscalités) et devient un vrai fardeau pour les autres groupes. Le reste des dettes sont relativement plus proportionnées à la taille et au volume d'affaire.

De chaque Groupe.

A ce propos, on enregistre, entre 2008 et 2009, une importante diminution des dettes au niveau du Groupe Eriad Alger (-1.792 MDA à -13%) suivie par le Groupe SBA (-213 MDA à -4%). Le groupe SMIDE, quant à lui, enregistre l'augmentation la plus importante entre ces deux exercices (272 MDA à +3%).

Cette baisse importante de l'endettement Pour l'Eriad Alger, trouve son explication dans les différentes opérations comptables d'épuration des dettes entrant dans le cadre de l'assainissement comptable des comptes touchant notamment les filiales en liquidation et « Molitell » au niveau des postes « détention pour compte » (cotisation et taxes), « avances commerciales » et au niveau des dettes d'investissement suite à la restitution d'actifs détenus en jouissance, aux Domaines durant l'exercice 2009. (Ces actifs étaient provisionnés au compte 52).

1. Concernant l'Eriad SBA, l'opération d'assainissement a touché le poste « dettes envers les associés » par l'annulation totale de 248 MDA constatés au bilan clos au 31.12. 2008.

2. Pour le groupe SMIDE l'augmentation de 272 MDA d'endettement provient, notamment, de la hausse des dettes d'investissement (+ 134 MDA) due à l'actualisation de la dette BAD (crédit externe technopôle pour extension des trois filiales Aouinet, sidi R'ghis et (El-Harrouch) et de celle des dettes d'exploitation (constatation des frais financiers). (Voir tableau n°27).

Tableau n°4-27: Evolution de la trésorerie nette des groupes. (Année 2008/ 2009).

Groupes	Dettes 2008	Dettes 2009	Variation		U:MDA structure
			MDA	%	
Eriad Tiaret	3150	3125	-25	-1%	8%
Eriad SBA	5 786	5 717	-69	-1%	15%
Eriad Alger	14 155	12 363	-1 792	-13%	32%
Eriad Sétif	6 920	6 936	16	0%	18%
Smide	9 968	10 240	272	3%	27%
Total	39 979	38 381	-1 598	-4%	100%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

4.3 Mesures de redressement du groupe SGP CEGRO.

4.3.1 Etat des lieux.

Les résultats économiques et financiers négatifs constatés après la restructuration du portefeuille SGP CEGRO ont permis de faire les constatations suivantes sur l'activité de l'industrie céréalière publique:

- * la faible intégration de cette industrie, en amont et en aval de la filière céréalière, affiche sa faible contribution dans le développement du secteur agricole.
- * faible exploitation des capacités de production installées et manque de compétitivité sur le marché des dérivés céréalières.
- Une compétitivité impariale d'un secteur privé en pleine expansion.

4.3.1.1 L'effondrement des parts de marché de l'industrie céréalière publique.

Avant la privatisation et le désengagement de l'Etat de la sphère économique vers la fin des années 90, les entreprises ERIAD comptaient 45 filiales exerçant principalement dans la 1^e et la 2^e transformation (farine, semoule, pâtes, couscous, biscuits...), une maïserie, deux complexes de production de levure en plus d'une seconde activité dans le domaine de la prestation de service (contrôle de qualité, transport, maintenance).

Après les réformes, le portefeuille de la SGP CEGRO compte 27 filiales dont 25 actives dans la transformation de blé, un laboratoire central et une filiale « Agro sud » chargée de la mise en valeur des terres sahariennes dans la Wilaya de Ouargla.

Les 25 filiales s'activent dans la première transformation (trituration) pour produire de la farine et de la semoule.

Ces filiales sont détenues par les cinq groupes industriels qui constituent le portefeuille de la SGP CEGRO avec 47 semouleries pour une capacité totale de 86 490 QX/J, 37 minoteries pour une capacité globale de 59 900 QX/J et 194 dépôts de ventes.

Les actifs perdus se composent de: 6 filiales cédées au secteur privé (1 biscuiterie, 1 maïserie, 4 meuneries et de nombreux actifs), 10 autres filiales dissoutes parmi lesquelles 2 levureries, 7 meuneries et 1 entreprise spécialisée dans la fabrication d'accessoires de meunerie, enfin d'autres unités industrielles arrêtées pour raison de cessation d'activité, souvent, par manque de solvabilité ou à cause de la vétusté des équipements de production. Des contraintes qui ont causées la perte définitive des parts de marché pour plusieurs moulins en meunerie et semoulerie, des unités de pâtes alimentaires, des boulangeries industrielles ...). Des parts qui ne représentaient plus que 15 % pour la farine et 16 % pour la semoule en 2011. Une décadence constatée depuis l'année 2000 où on constate une chute considérable du chiffre d'affaire qui passe de 72.722 millions de dinars réalisé en 2000 à 22.470 millions de dinars réalisé en 2011, soit une chute de 70%.

4.3.1.2 Situation présente.

Tous les opinions s'accordent à dire que la filière céréalière, malgré son importance stratégique reste très peu intégrée à l'économie nationale. Malgré tous les efforts consentis par l'Etat pour développer cette filière, ses performances restent limitées et loin d'atteindre les objectifs escomptés. Ses capacités à répondre aux besoins alimentaires de base, sans cesse, croissants des citoyens demeurent à hauteur de 30% seulement. Le déficit étant corrigé par un recours massif et systématique aux importations mettant en cause la dépendance alimentaire et la souveraineté du pays en cause.

Les données statistiques parlent d'une consommation céréalière moyenne par habitant et par an estimée à 212 Kg dont 135 à 170 Kg sont importés (64 à 84 %), d'où l'ampleur de cette dépendance alimentaire.

Ces mêmes données affirment que la consommation globale annuelle en blés est de l'ordre de 6,8 Millions de tonnes dont 4 Millions de tonne de blé tendre et 2.8

Millions de Tonnes de Blé dur. La production locale assure, environ, 18% pour le blé tendre et 46% pour le blé dur. L'écart est assuré par l'importation à hauteur de 82% pour le blé tendre et 54% pour le blé dur.

L'évolution de cette consommation à l'horizon 2018, si les mêmes conditions sont maintenues (même niveau de consommation de blés soit 135 Kg/an/habitant, croissance démographique, niveau stable de rendement, mêmes surfaces agricoles exploitées) peut se présenter comme suit :

La Consommation globale annuelle en blé évolue à environs 9.5 Millions de tonnes, dont 5.2 Millions de tonnes en blé tendre et 4.3 Millions de tonnes en blé dur. Pour remédier à cette situation de détresse que connaît le secteur céréalier public et lui permette de reconquérir à nouveau ses parts de marché ; les pouvoirs publics entament une série de mesures et d'actions pour concrétiser les grands axes stratégiques de développement de ce secteur. Ces actions ciblent principalement:

- * une intégration de la filière en amont en favorisant un partenariat transformateur/ agriculteur.

- * une intégration à l'aval par un partenariat public/ privé pour le développement de la 2^e et la 3^e transformation.

4.3.2 Les axes stratégiques.

Ces mesures de redressement du portefeuille de la SGP CEGRO entre dans le cadre global de la politique d'Etat en matière de la sécurité alimentaire, de la pérennisation de l'outil public de production et d'amélioration concrète de la compétitivité et de productivité de ce secteur publique.

La réalisation de ces objectifs suppose la concrétisation de deux axes importants:

- * l'intégration de la filière céréalière
- * la mise à niveau et la modernisation du potentiel productif en vue de mettre sur le marché des produits de qualité et compétitifs.

4.3.2.1 L'intégration de la filière céréalière.

Les finalités escomptées de cette intégration résident dans un contrôle rigoureux des activités relevant de production primaire, de la transformation et de la distribution tout on insistant sur l'importance de la sécurité des approvisionnements. Ces finalités sont complétées par l'obligation de diversifier et d'élargissement le champ d'activité des segments de la filière pour mieux s'opposer à la concurrence. Pour

cela, une politique d'investissement adéquate et une prise de participation et de partenariat s'avèrent nécessaires pour réaliser ces objectifs.

1. Le partenariat en amont.

Cette mesure est prise, à court terme pour les objectifs suivants :

* l'établissement des conventions de partenariat et de financement avec les producteurs de céréales au niveau des Hauts plateaux et du Sud permet d'apporter un soutien et un accompagnement en vue d'améliorer notamment les rendements agricoles et augmenter les surfaces agricoles exploitables.

2. Le partenariat en aval permet :

* de développer l'activité des boulangeries industrielles en partenariat avec le secteur privé et d'améliorer la gamme des produits tels que le pain précuit et pain surgelé et d'éviter toute forme de gaspillage. Un gaspillage estimé actuellement entre 12 et 17% de la consommation du pain,

* d'assurer, par le biais, des boulangeries industrielles, la production et le développement de la panification de semoule issue de la transformation du blé dur. Un blé produit en quantité suffisante susceptible de satisfaire la demande à moyen terme. Le taux d'intégration de la semoule dans la fabrication du pain est estimée estimée entre 10 et 30% et peut être augmenté à moyen terme jusqu' 60à70%. Cela va réduire sensiblement l'importation du blé tendre destiné à la production de farine et alléger la facture alimentaire du pays.

3. Le partenariat horizontal qui consiste:

* à établir des accords d'association et de partenariat avec les opérateurs privés à court terme pour l'exploitation des infrastructures industrielles actuellement à l'arrêt. Cela va permettre une meilleure de la gamme de production et une bonne valorisation de ces actifs,

* développer l'industrie de la levure en coopération avec le partenaire étranger mieux expérimenté dans ce domaine. Cela va permettre de développer ce type d'industrie intermédiaire essentielle pour l'industrie céréalière.

4. La mise à niveau et la modernisation de l'outil industriel.

Les pouvoirs publics prévoient, pour la période 2013 à 2015, une enveloppe globale de 8,6 Milliard de DA d'investissements pour développer les entreprises du

portefeuille de la SGP CEGRO en exécution de la résolution du CPE n°06/123 du 26/03/2012.

Ces investissements conçoivent un plan de modernisation et de développement comprenant les actions principales suivantes:

- * La mise à niveau technique et la modernisation des équipements des moulins en activité,
- * la réactivation du réseau de distribution au moyen de la reprise d'actifs et d'investissements,
- * La reconversion de semouleries à l'arrêt en minoteries,
- * La reprise de l'activité des unités de fabrication de pâtes.
- * L'acquisition d'équipements de cubage de son,

D'autres mesures sont également prévues par ce plan de modernisation. A ce propos, on cite:

- * La mise à niveau des pratiques managériale pour mieux développer le niveau d'efficacité organisationnelle.
- * l'élaboration d'un plan de formation pour l'effectif à tous les niveaux pour développer les compétences techniques et administratives.
- * développement de la recherche dans le domaine de meunerie, de boulangerie et de viennoiserie par la création d'écoles spécialisées.
- * développement et entretien du réseau de distribution, particulièrement au niveau des Hauts plateaux et du Sud, au moyen d'investissements et de reprise d'actifs (dépôts, points de vente, moyens de transport), en vue de contribuer à la régulation des produits dérivés des céréales ainsi que des légumes secs.
- * réguler les parts de marché des filiales par un meilleur contrôle du TUC. Cela va permettre d'assurer la disponibilité spatiale et temporelle des produits et de garantir la viabilité de ces filiales. Ce TUC vas permettre, vers la fin 2014, d'atteindre une part de marché égale à 25% au lieu de 18% constaté en 2011 et 2012.

5. Le redressement opéré dans le cadre de la régulation.

Il faut rappeler que la part du marché céréalier du portefeuille de la SGP CEGRO avant l'année 1999 était estimée à 90% par rapport à celle du secteur privé. Ce quasi-monopole du marché commence à disparaître après le lancement du processus de privatisation des ERIADs à partir de l'année 2000. On assiste, ainsi, à une perte considérable des parts de marché du secteur publique qui ne détient, alors, que 20%

de ces parts. Cette perte de marché affecte considérablement le niveau du chiffre d'affaire du portefeuille et le plonge dans une crise financière chronique allant jusqu'à la cessation d'activité de plusieurs de ses filiales. Une situation qui contraint les pouvoirs publics à opérer certaines mesures pour redresser cette situation et stopper la conquête du marché par le secteur privé. On assiste donc à un premier redressement de la situation en 2007 suite à la crise internationale qui a affecté le marché des céréales et une seconde fois en 2011 suite aux mesures prises par les pouvoirs publics qui décident, désormais, de charger le portefeuille CEGRO de nouvelles missions dont celles de la régulation.

En effet, et grâce aux moyens de production de semoule et de farine dont dispose la SGP CEGRO, l'Etat décide de faire de ces atouts un instrument de régulation possédant un effet de locomotive tant pour l'amont agricole qu'à son aval. Une stratégie qui permet d'atteindre une meilleure efficacité productive du portefeuille dans la 1^{ère} et surtout dans la seconde transformation et assurer par la même une bonne l'intégration de la filière céréalière.

6. Les actions envisagées.

L'essentiel des décisions prises à cet effet par le CPE se résument comme suit :

- * La reprise par le MADR du portefeuille CEGRO, chargé désormais de missions de régulation.
- * L'insertion de la SGP CEGRO dans une stratégie visant l'intégration de la filière à l'amont agricole et à l'aval en partenariat avec le secteur privé pour le développement de la seconde transformation.
- * Fluidité des relations avec ses fournisseurs et ses clients (OAIC, ONAB, etc.).
- * Libération des quotas au profit des entreprises du portefeuille.
- * Soutien de l'Etat en faveur du plan de développement des entreprises du portefeuille en 2012 par :
 - * Mesures d'assainissement financier pour un montant global de 32.145 MDA.
 - * Mesures de modernisation et de développement pour un montant global de 8 647 MDA.
 - * L'octroi au titre du fonds de roulement d'un crédit bancaire d'un montant de 1 328 MDA.

Aussi, le plan de développement et de modernisation prévoit des crédits pour un montant global 8 647 MDA pour financer l'opération de modernisation des équipements de production et la réhabilitation de ces entreprises. La structure de ces crédits selon les activités se présente comme suit:

1. Trituration 7 195 MDA
2. Issues de meunerie 202 MDA
3. Fabriques de pâtes alimentaires 1 250 MDA.

4.3.2.2 L'état d'application des mesures de redressement.

Cette stratégie de soutien financier apportée au secteur céréalier public a permis de lever les contraintes financières qui entravaient la gestion et le développement des entreprises du portefeuille même celles qui se trouvaient en situation de cessation de paiement, éligibles à la dissolution anticipée à l'image des Groupes Eriad Alger et Eriad SBA qui ont pu reconstituer leur actif net. Les groupes Eriad Sétif, SMIDE et Eriad Tiaret ont pu bénéficier de la consolidation de leurs structures bilancielle. (voir tableau n°28).

L'actif net des ERIAD présente ainsi l'évolution suivante :

Tableau n°4-28: Evolution de l'actif net des ERIADs.

Entités	Fonds social	Actif net 2011	Actif net 2012	% Var.
Eriad SBA	1000	-932	854	192%
Eriad Alger	620	-6 013	5 850	197%
E Eriad Tiaret	1500	2 611	2 725	04%
SMIDE	1 700	3 629	4 253	01%
E Eriad Sétif	4 054	4 171	7 235	73%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Concernant l'état d'avancement du plan de développement, au 24.07.2013 le niveau de réalisation des investissements mis en place s'élève à 22% représentant les marchés attribués pour la modernisation des moulins relevant des Groupes ERIAD Tiaret et ERIAD SBA ;

La concrétisation totale des investissements devra s'opérer au terme de l'exercice 2013 comme suit :

- 3ème trimestre 2013 : Réalisation des investissements par les Groupes ERIAD Sétif et ERIAD Alger pour 3 574 MDA soit 41% du taux global d'avancement.
- 4ème trimestre 2013 : Réalisation des investissements par le Groupe SMIDE Constantine pour 3 174 MDA soit 37% du taux global d'avancement.

Quant au fonds de roulement octroyé pour un montant de 1 328 MDA, la mobilisation des crédits bancaires y afférents a permis la reprise d'activité de 3 filiales menacées par la dissolution anticipée, ce sont :

- Les Moulins de Djelfa / ERIAD Tiaret
- Les Moulins de Tizi Ouzou / ERIAD Alger
- Les Moulins de Blida / ERIAD Alger.
- Ces deux dernières activaient pour le compte de tiers, en raison de leur situation financière déstructurée.

* Les premiers résultats économiques.

Nonobstant le fléchissement enregistré en 2012 par rapport à 2011, voir tableau ci-dessous, de l'ordre de 9 %, ramenant le chiffre d'affaires de 22 554 MDA à 20 525 MDA, il faut souligner d'abord que le volume d'activité demeure solidement supérieur à ceux constatés depuis 2004 à 2010 inclus.

Tableau n°4-29: Evolution du chiffre d'affaires des ERIADs.

Groupe	Exercice		Variation		structure
	2011	2012	EN MDA	TAUX	
Groupe Alger	331	341	10	3%	2%
Groupe SBA	2 926	2877	-49	-2%	14%
Groupe Sétif	9 237	7082	-2 155	-23%	35%
Groupe SMIDE	8 015	7656	-359	-4%	37%
Groupe Tiaret	2 045	2569	524	26%	13%
Total général	22 554	20 525	-2 029	-9%	100%

U:MDA

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

D'après, le chiffre d'affaires affiché au 1^{er} semestre 2013, comparé au 1^{er} trimestre 2012, soit respectivement 12 224 MDA et 10 385 MDA représentant un accroissement de près de 18% permet d'avancer d'ores et déjà que l'activité qui sera réalisée en 2013 sera nettement supérieure à celle constatée en 2012.

Cette croissance à deux chiffres aura également pour effets la consolidation des agrégats intermédiaires de gestion comme la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation qui devront voir leurs valeurs grimper respectivement à 10% et 13%.

Le tableau ci-dessous en donne la description :

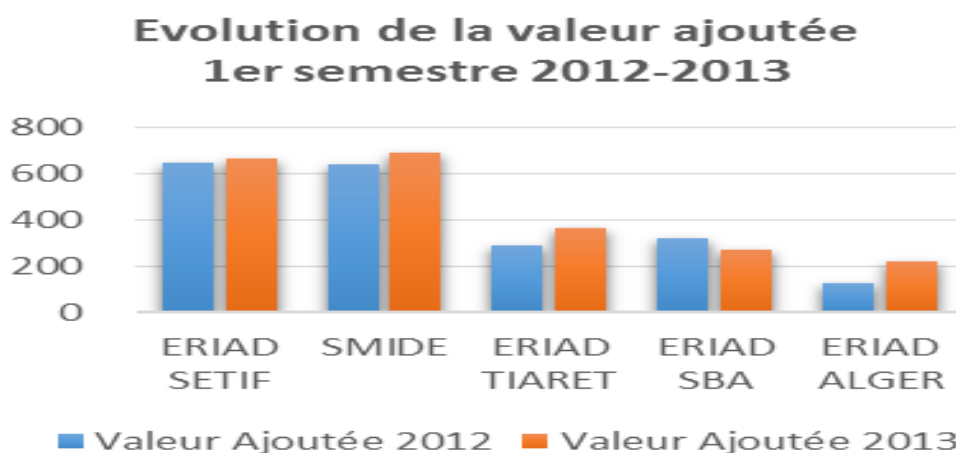
Tableau n°4-29: Evolution de la VA et du chiffre d'affaires des ERIADs.

Groupes - Filiale	Chiffre d'affaires			Valeur Ajoutée			EBE		
	1er semestre 2012	1er semestre 2013	D 12-13 %	1er semestre 2012	1er semestre 2013	D 12-13 %	1er semestre 2012	1er semestre 2013	D 12-13 %
ERIAS SETIF	3 489	3 816	9.37%	645	668	3.57%	291	268	-7.90%
SMIDE	4 115	4 184	1.68%	641	694	8.27%	128	190	48.44%
ERIAS TIARET	1 156	1 744	50.87%	290	364	25.52%	187	211	12.83%
ERIAS SBA	1 457	1 454	-0.21%	320	270	-15.63%	125	67	-46.40%
ERIAS ALGER	169	1 021	(+)100%	129	223	72.87%	13	96	(+)100%
Total Général	10 385	12 224	17.71%	2 016	2 215	9.87%	709	804	13.40%

Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Ces résultats ainsi obtenus, témoignent de la croissance économique générale du portefeuille, solidement installée et impulsée grâce aux mesures économiques et financières décidées par l'Etat, telles que décrites dans la figure n° 4 ci-dessus.

Figure 4-4.



Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Par ailleurs et en termes de parts de marché, celles-ci obtenues à l'échelle nationale par nos entreprises durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent désormais à 22 % pour la semoule et 17 % pour la farine représentant une progression évidente par rapport à l'exercice précédent qui affichait des taux respectifs de 15% pour la semoule et 12 % pour la farine. (Voir Figure n°5 et n°6 ci-dessous).

Figure 4-5

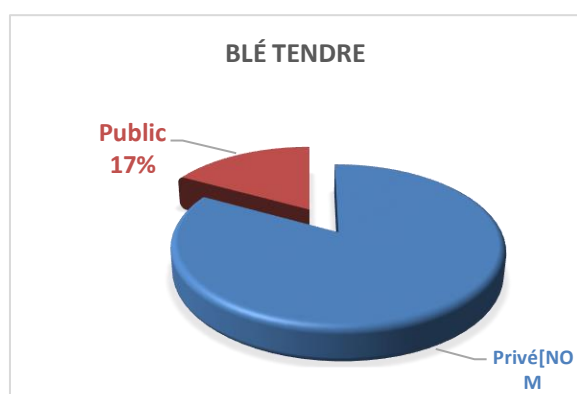
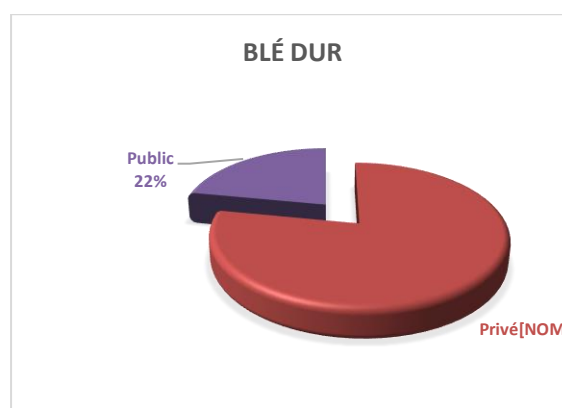


Figure 4-6



Source: D.G ERIAD Tiaret, département de la finance et de la comptabilité, 2018.

Il faut dire que la progression des parts de marché des entreprises du portefeuille a été obtenue grâce au soutien et à la politique vigoureuse du MADR dont les principales actions peuvent être résumées comme suit :

1. Reprise d'activité des sites fermés,
2. Trituration pour propre compte de l'ERAD Alger,
Réhabilitation et densification progressive du réseau de distribution, passant de 174 unités de vente en 2012 à 194 unités de vente au terme du 1^{er} semestre 2013.
3. Politique des quotas alloués par l'OAIC.

Toutefois, la résorption des écarts affichés au niveau des parts de marché comparativement à l'objectif de 25% continuera à être menée grâce à la mise en œuvre des mesures inscrites dans le plan d'action de la SGP CEGRO et qui se résumant comme suit :

1. L'exécution du plan de développement visant la modernisation et la mise à niveau des Moulins.
2. La modernisation et l'extension du réseau de distribution et des moyens de transport.
3. Le marketing dont la Promotion publicitaire, le packaging et la participation aux différentes manifestations économiques.

Ces actions sont déjà lancées au cours du 1^{er} trimestre 2013.

4. La Réalisation de fabriques de pâtes alimentaires et de couscous.
La reprise d'activité au niveau des 3 boulangeries industrielles et des biscuiteries.
5. La reprise d'activité des biscuiteries/chocolateries.

La réalisation de ces actions est largement entamée.

4.3.3 Stratégie de développement du portefeuille SGP CEGRO:

Période 2015 - 2019:

Les mesures et actions prises par le groupe SGP CEGRO en 2013 dans le cadre orientations de la MADR pour développer le secteur céréalier en Algérie ; on été renforcées pour le quinquennal 2015/2019. Cette stratégie de développement est orientée exclusivement vers l'encouragement de l'élaboration des contrats de partenariat avec le secteur privé conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-04 du 20/08/2001, complétée par la résolution du CPE n°11 du 15 décembre 2009 précisant les conditions de participation du partenariat étranger et national résident.

Ce partenariat est fait sur la base d'un apport entre les deux partenaires (public et privé) fixé 40% pour l'entreprise publique et 60% en numéraire pour l'entreprise privée dans un cadre juridique adapté pour la constitution d'une société en partenariat. De même ce partenariat concerne aussi bien la cession d'actifs unités à l'arrêt ou fermés pour raisons économiques que les EPE, filiales en activité des groupes industriels.

Cette nouvelle vision de développement du portefeuille de la SGP CEGRO s'inscrit dans la stratégie globale adoptée par le portefeuille. La cession d'actifs en vue d'un partenariat Public/privé vise essentiellement à réaliser la relance de sites à l'arrêt. Une mesure qui va permettre, non seulement le développement de la 2^e transformation des céréales, mais, aussi une parfaite coopération et complémentarité industriel sur le marché, une meilleure régulation du marché et une maîtrise de la facture alimentaire.

4.3.3.1 Les aspects de ce partenariat public/privé national.

1. La relance de l'activité du complexe meunier de Corso.

Un complexe à l'arrêt depuis 2006, relancé en partenariat avec le Groupe AMOR BENAMOR pour un montant proposé de 2 600 MDA détenu successivement à hauteur de 40 % pour la Partie ERIAD, soit 1 040 MDA, représentant ses apports en nature et 60 % pour la Partie BENAMOR soit 1 560 MDA, constituant ses apports en numéraires. Le montant d'investissement dégagé pour la relance et le développement de l'activité de ce complexe est estimé à 8 753 MDA, consacrée à la réalisation de:

1. Une Minoterie et une Semoulerie de 5 000 Quintaux/Jour chacune
2. Une Fabrique de pâtes alimentaires et couscous pour 11 900 kg/heures
3. Une Boulangerie Industrielle de 600 Quintaux/jour équivalent à la production de 200 000 baguettes /Jour.
4. La création de 850 postes d'emplois directs et 8 500 postes d'emplois indirects sur les 05 premières années d'exploitation.

2. Projet de relance de l'activité du complexe d'Es Senia- Oran.

L'investissement global pour la reprise d'activité de ce complexe, prévoit une enveloppe de 1 327 MDA, pour réaliser:

1. Une Minoterie de 250 T/Jour. Et d'une Semoulerie de 100 T/Jour.
2. Une Fabrique de pâtes précuites et Snacks de 160 000 U/h
3. Une Boulangerie Industrielle de 15 000 à 18 000 U/h.
4. La création de 140 postes d'emploi.

3. Projet de relance de l'activité de la boulangerie industrielle Didouche Mourad de Constantine.

L'investissement global pour la reprise d'activité de cette boulangerie, prévoit une enveloppe de 680 M DA, pour réaliser:

1. Une Boulangerie Industrielle de 347 600 unités de pain composées de 66 000 baguette de pain, 61 600 pièces de pain de mie, 220 000 pièces de pain de hamburger et enfin toute variété de viennoiserie.
2. La création de 258 postes d'emplois.

4. Projet de relance de l'activité de l'unité Hamou Ahmed – Frenda Tiaret.

L'investissement global pour la reprise d'activité de cette unité, prévoit une enveloppe de 174 MDA, pour réaliser:

1. Une Minoterie de 120 T/Jour.
1. Une Boulangerie semi-industrielle de 20 000 u/j
2. Recrutement de 65 travailleurs.

5. Relance de l'activité de la filiale Agro-Sud.

Cette filiale a pour mission principale, la mise en valeur de terres sahariennes qu'elles détiennent, en concession, dans le périmètre de mise en valeur de Hassi Ben Abdallah 1, Wilaya de Ouargla et dont les superficies peuvent être présentées comme suit:

- * 1134 ha dont 675 ha en irrigué et seulement 540 ha effectivement exploités.
- * 150 ha, détenus dans le cadre de l'accès à la propriété foncière agricole dans les zones sahariennes (A.P.F.A) et une palmeraie de 14 ha pour 1431 Palmiers produisant les variétés « Ghars et Deglet noir ».

Cette filiale conclue un partenariat avec la CCLS/OAIC d'Ouargla pour relancer l'activité de l'exploitation agricole AGRO SU qui une filiale détenue par le Groupe ERIAD Sétif.

Un partenariat avec une prise de participation de la CCLS/ Ouargla à raison de 50% du capital d'AGRO SUD pour la mise en valeur des terres sahariennes, la participation à la relance de la céréaliculture et le développement des semences à haut rendement.

6. Création d'une école de meunerie, boulangerie et viennoiserie.

La création de cette école, implantée à Hadjout wilaya de Tipaza, est impérative, notamment après la disparition du CRIAA¹¹⁹ ; un centre spécialisé dans la formation au profit de l'industrie meunière. Cette école devrait répondre aux besoins de cette industrie notamment en matière de contrôle et surtout des procédés de fabrication de la farine, des semoules et des pâtes alimentaires compte tenu de l'évolution permanente du progrès technique et des goûts des consommateurs. Pour cela, Elle

¹¹⁹ CRIAA. Centre de recherche en industrie agricole et agroalimentaire.

doit assurer la formation professionnelle spécialisée, le perfectionnement professionnel ainsi que le recyclage.

4.3.3.2 Autres projets de partenariats.

1. Ces projets de partenariat Public/Privé, concernent les actifs à l'arrêt des unités suivantes:

- * La filiale "Les Moulins de Djelfa" – Groupe ERIAD Tiaret.
- * Les actifs de l'ex filiale "Moulins de Hamza"- Groupe ERIAD Alger.
- * Les actifs de l'ex filiale "Moulins de la Mekker" - Groupe ERIAD SBA.
- * La filiale "Moulins des Bibans" – Groupe ERIAD Sétif.
- * L'unité Médéa – Groupe ERIAD Tiaret.

2. Projet de constitution de deux sociétés de levure.

La décision de constitution d'une société de levure à été approuvée par résolution du CPE du 26 Mars 2012.

le 18 /02/2013, une société française, la Société Internationale des levures LESAFFRE, a manifesté son intérêt à réaliser un partenariat pour la production en Algérie. La convention cadre de coopération a été signée entre la SGP CEGRO et la Société Industrielle LESAFFRE le 11 avril 2013. L'emplacement de cette société, demeure cependant une contrainte pour la réalisation de cette société. Sur 14 wilayas consultées, seules 04 ont donné leur accord pour l'octroi d'un terrain e 05 hectares pour concrétiser ce projet selon exigences techniques de la SGP CEGRO et de la Société LESAFFRE. Il s'agit des wilayas de Bouira, Saida, Djelfa et Mostaganem. Les de Djelfa et Youb Saida ont été choisi pour la relance des travaux de réalisation des infrastructures de cette société après l'acceptation des résultats de:

- * L'étude climatique des villes de Djelfa et Saida,
- * L'étude géologique du site et de la nappe phréatiques,
- * L'étude microbiologique des eaux de la nappe phréatique envisagée pour chaque site.

3. Emploi et formation:

*** Emploi:**

Un premier bilan plans de développement assignés aux entreprises du portefeuille SGP CEGRO affiche la création de 1 057 postes de travail durant le premier trimestre 2014. Les autres projets de partenariat public/privé national lancées dès le début de l'année 2013, vont permette la création d'emploi de l'ordre de 3 027 postes de travail.

*** Formation:**

- Création d'une Ecole Nationale spécialisée dans la formation en meunerie, boulangerie et viennoiserie vas permettre de former des techniciens spécialisés dans ce domaine selon les besoins des groupes.

4. Création du groupe Agrodif.

Il faut noter qu'à partir du mois de février 2015, une nouvelle restructuration est opérée par la MADR dans le domaine agro-industriel. Ainsi un nouveau groupe industriel, AGRODIV, fut créé à partir de la restructuration du secteur public marchand composé des trois SGP : CEGRO, COJUB et TRAGRAL.

La mission confiée à ce groupe concerne le domaine de l'agro-industrie dans toute sa diversité, la Production, conception, commercialisation, y compris importation et exportation des produits résultants de la transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. Ce groupe AGRODIV hérite, donc, plus de 60 ans d'expérience des structures de la SN SEMPAC créée en 1965. Les principaux domaines d'intérêts de ce groupe sont:

1. 1ère et 2ème transformations céréalères et dérivés.
2. La Production de jus, boissons et conserves issus de la transformation et conditionnement de fruits et légumes.
3. La phœniciculture et la transformation de dattes.
4. Le conditionnement de café, sucre, légumes secs et riz.
5. L'entreposage, conditionnement et commercialisation de produits alimentaires divers.

Ce groupe industriel va assurer la relève de la SGP CEGRO pour la concrétisation des objectifs des plans de développement adoptés pour la période 2015-2019.

4.3.3.2 Les objectifs 2015-2019.

Ces objectifs prévus pour la période 2015-2019, concernent la concrétisation des investissements prévus pour les cinq sociétés en portefeuille et dans les secteurs d'activités suivants:

- L'amont agricole
- Les industries de première transformation : semouleries et minoteries
- Les industries de deuxième transformation : fabriques de pâtes alimentaires et couscous, biscuiteries, boulangeries industrielles.
- La production de levures.

Une fois ces plans de développement réalisés, les entités du portefeuille SGP CEGRO, seront appelées à jouer pleinement leur rôle de régulateur du marché

céréalière, notamment pour la semoule et la farine, et cela moyennant les trois volets suivants:

- * **La qualité:** en veillant sur la qualité de leurs produits pour mieux conserver et même développer leurs parts du marché.
- * **Les prix de vente:** en respectant les prix fixés par l'Etat pour les produits de base (semoule, farine, pain ordinaire).
- * **La disponibilité des produits:** en assurant au moins une couverture du marché céréalière à hauteur de 25% (en farine) afin d'assumer ce rôle de régulateur.

4.3.3.3 Le plan d'action.

1. Processus de Trituration.

Les programmes d'investissement en faveur de la modernisation de l'activité Transformation des céréales des entreprises ERIAD pour couvrir une part de marché à hauteur de 25 % et permettre à la SGP CEGRO de jouer son rôle de régulateur sont présentés dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°4-30: Le doublement des capacités de production de deux minoteries :

Moulin	Actuel		Doublement		Apport annuel en quintaux
	Module	Capacité Q/J	Module	Capacité Q/J	
Laghout	1	2 500	2	5 000	575 000
Forsane Saida	1	1 000	2	2 000	230 000
TOTAL	2	3 500	4	7 000	805 000

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

D'après les données du tableau ci-dessus, les capacités de production de ces deux minoteries vont passer de 3500 q/j à 7000 q/j soit 805.000 q/annuellement d'ici l'horizon 2019 après l'exécution des programmes d'investissement en faveur de la modernisation de l'activité Transformation des céréales des entreprises ERIAD pour arriver à couvrir 25% de la demande du marché céréalière en semoule et farine.

Tableau n°4-31: capacités de production récupérées suite à la reconversion de quatre semouleries à l'arrêt en minoteries :

Moulin	Semouleries à l'arrêt		Reconversion en minoteries		Apport annuel en quintaux
	Module	Capacité Q/J	Module	Capacité Q/J	
Sidi Aich	1	1 500	1	1 500	345 000
Zibans	1	1 500	1	1 500	345 000
Hodna	1	1 500	1	1 500	345 000
Bibans	1	2 000	1	2 000	460 000
La mekerra SBA	1	1 000	1	1 000	230 000
TOTAL	5	7 500	5	7 500	1 725 000

Source: D.G Eriad Tiaret.

La reconversion des quatre semouleries à l'arrêt en minoteries va permettre de récupérer une capacité de trituration de 7500 q/j soit 1.725.000 q/annuellement.

Tableau n°4-32: capacités de production récupérées suite à la reprise d'activité de moulins fermés ou en liquidation:

Moulin	Semouleries		Minoteries		Apport annuel en quintaux	
	Module	Capacité Q/J	Module	Capacité Q/J	Semoule	Farine
Djelfa ¹²⁰	1	1 800	1	2 000	414 000	460 000
Ain Bessem			1	3 000		690 000
Bouira	1	2 800	1	1 300	644 000	299 000
Sétif			1	800		184 000
TOTAL	2	4 600	4	7 100	1 058 000	1 633 000

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

La récupération de l'activité des moulins fermés ou en liquidation va également permettre de récupérer une capacité de trituration de 4600q/j pour la semoule et 7100 q/j pour la farine soit une capacité globale annuelle de 1.633.000 quintaux. (Voir tableau ci-dessus).

Tous ces programmes d'investissement en faveur de la modernisation de l'activité de la transformation des céréales des entreprises ERIAD vont permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- * Une augmentation des capacités de trituration de blé tendre de 4 163 000 quintaux par an, soit 39 % des capacités actuelles.
- * Un meilleur taux d'utilisation des capacités, donc un meilleur rendement
- * Une meilleure qualité des produits finis.

Ces programmes d'investissements concernent également le développement de la production des issues de meuneries destinés à l'alimentation du bétail. Il prévoit un montant global de 202 million de dinars répartis sur les quatre groupes du portefeuille SGP CEGRO comme cela est présenté dans le tableau n°33ci-après.

¹²⁰ Il faut rappeler que la reprise de l'activité du moulin de Djelfa est faite en juillet 2012 suite à la résolution de l'AGEX du 28/06/2012. Un partenariat est envisagé avec le groupe SIM à 60/40.

Tableau n°4-33: le montant des investissements approuvés pour la production des issues de meunerie.

Groupe ERIAD	En MDA
SETIF	34
TIARET	29
SBA	75
SMIDE	64
TOTAL	202

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

Ces investissements visent à équiper les moulins concernés de stations de cubage de son. Cela va permettre une réduction des volumes de produits et par conséquent, une réduction des besoins en espaces de stockage des issues de meunerie et donc des espaces dégagés pour stocker les produits finis.

2. Production de pâtes alimentaires et couscous.

L'amélioration des capacités de production des pâtes alimentaires est incluse dans les programmes d'investissements prévus pour la SGP CEGRO à travers les opérations de rénovation des unités concernées. Le montant global de ces investissements est égal à 1.250 millions de dinars répartis sur les unités de production concernées comme cela est illustré dans le tableau ci-après.

Tableau n°4-34: Evolution des capacités de production des Pâtes alimentaires.

Site	Capacités en Qx/an		Observations	Investissement En KDA
	Pâtes	Couscous		
Sétif	138 000	27 600	Rénovation partielle	120 000
El Harrouch	144 900	55 200	Rénovation totale	500 000
El Aouinet	89 700	46 000	Rénovation partielle	50 000
Djelfa	144 900		Rénovation partielle	170 000
Blida	64 400		Nouvelle acquisition	410 000
TOTAL	581 900	128 840		1 250 000

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

Cette amélioration des capacités de production des pâtes alimentaires et couscous vas permettre au portefeuille de la SGP CEGRO de couvrir 32% de la demande du marché sur ces produits en plus de la possibilité d'opérer des opérations d'importation en raison de la réputation de leurs qualités dégustatives et culinaires.

3. Développement du réseau de distribution et le transport.

Le réseau de distribution des ERIADs se voit également concerné par cette politique de développement du groupe SGP CEGRO. Les investissements arrêtés pour ce créneaux sont destinés à:

- * L'acquisition de moyens de transport de petit tonnage :
- * La réouverture des points de vente fermés afin d'assurer la présence au niveau des 48 wilayates. (Voir tableau ci-après).

Tableau n°4-35: développement du réseau de distribution des ERIADs.

Groupes ERIAD	Camions	Points de vente
Alger	20	5
Sidi Bel Abbès	30	22
Tiaret	16	19
Sétif	40	31
Constantine	33	33
TOTAL	139	110

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

En plus de la vente des produits des ERIADs, ces point de ventes peuvent commercialiser en plus les produits régulés par l'OAIC (légumes secs, orge, ...) ainsi que les produits agricoles tels que le miel, l'huile, la datte, et cela pour une meilleure rentabilité de ces point de ventes.

4.3.3.4 Projets en Partenariat:

Plusieurs projets en partenariat sont prévus dans la nouvelle politique de développement du secteur céréalier public. Parmi ces projets, on cite

1. L'unité de Frenda.

Ce partenariat permet la réhabilitation du site et son équipement d'une boulangerie semi industrielle à Frenda – Tiaret pour un montant d'investissement de 174 000 000 DA. Les capacités installées seront de :

- * Minoterie : 1200 Q/J
- * Boulangerie : 20 000 unités/jour de pains courants et spéciaux soit 440 000 unités/mois.
- * une production étalée sur 240 jours.
- * Les emplois créés seront de 50 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-36: évolution des principaux agrégats financier de l'unité de Frenda – Eriad Tiaret.

U/MDA

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	905	995	1 095	1 205	1 325
Valeur ajoutée	180	198	218	240	264
Résultat opérationnel	105	123	143	165	189
Résultat net	111	101	122	137	156

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

2. Le complexe meunier Es-Senia Oran.

Ce partenariat permet concerne également la réhabilitation, la modernisation et le développement des activités de la boulangerie industrielle d'Es-Senia – Oran. Les quantités installées seront de :

- * Semoulerie : 1000 Q/J
- * Minoterie : 2500 Q/J
- * Boulangerie/viennoiserie : 15 000 à 18 000 unités/heure de pains courants et spéciaux soit 360 000 unités/J
- * Pâtes précuits et snacks : 160 000 unités/heure ou 3 840 000 unités/J (une unité est un bol ou un bag de 80 à 100 grammes).
- * Les emplois à créer sont de 140 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-37: évolution des principaux agrégats financier complexe meunier d'ES-Senia Oran.

U/MDA

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	3 038	3 125	3 214	3 306	3 400
Valeur ajoutée	1 209	1 256	1 304	1 356	1 407
Résultat opérationnel	925	969	1 015	1 062	1 118
Résultat net	849	892	938	985	842

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

3. Le complexe meunier de Corso Boumerdès.

Ce partenariat porte sur la mise à niveau du site et l'installation d'équipements pour la boulangerie industrielle Corso pour un montant d'investissement égal à

8 753 000 000 DA. Les prévisions de création de poste d'emploi seront de :

* 570 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-38: évolution des principaux agrégats financier complexe meunier De Corso Boumerdès.

U/MDA

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	583	1 883	5 272	8 129	10 091
Valeur ajoutée	385	1 021	2 048	3 187	3 940
Résultat opérationnel	232	613	1 259	2 065	2 341
Résultat net	232	613	1 259	2 065	2 303

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

4. La Boulangerie industrielle de Constantine.

Ce partenariat porte sur la mise à niveau du site et l'installation d'équipements pour une boulangerie industrielle à Didouche Mourad - Constantine pour un montant d'investissement égal à 679 837 600 DA. Les prévisions de création de poste d'emploi seront de :

* 285 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-39: évolution des principaux agrégats financier de la boulangerie industrielle de Constantine.

U/MDA

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	287	745	821	876	945
Valeur ajoutée	153	413	481	505	584
Résultat opérationnel	67	219	279	317	370
Résultat net	34	149	196	228	270

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

5. Le complexe meunier Mekerra SBA.

Ce partenariat porte sur la réhabilitation, la modernisation et le développement des activités du complexe meunier Mekerra SBA. Les quantités installées seront de :

- * Minoterie : 3 000 Q/J
- * Boulangerie/viennoiserie : 15 000 à 18 000 unités/heure de pains courants et spéciaux soit 360 000 unités/J
- * Pâtes précuits et snacks : 160 000 unités/heure ou 3 840 000 unités/J (une unité est un bol ou un bag de 80 à 100 grammes).
- * Les emplois à créer sont de 135 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-40: évolution des principaux agrégats financier du meunier Mekerra SBA.

	U/MDA				
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	2 430	2 500	2 571	2 645	2 720
Valeur ajoutée	967	1 005	1 043	1 085	1 126
Résultat opérationnel	740	775	812	850	894
Résultat net	679	714	750	788	674

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

6. L'unité d'Ain Bessem :

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de meunerie pour un montant d'investissement égal à 174 000 000 DA. Les quantités installées seront de :

- * Semoulerie : 1000 Q/J
- * Minoterie : 2000 Q/J
- * Pâtes précuits et snacks : 160 000 unités/heure ou 3 840 000 unités/J
(Une unité est un bol ou un bag de 80 à 100 grammes).
- * Les emplois à créer sont de 50 agents toutes catégories confondues.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-41: évolution des principaux agrégats financier du meunier d'Ain Bessem.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	2 127	2 188	2 250	2 314	2 380
Valeur ajoutée	846	879	913	949	985
Résultat opérationnel	648	678	711	743	783
Résultat net	594	624	657	690	589

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

7. Biscuiterie chocolaterie Oran:

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de biscuiterie pour un montant d'investissement égal à 595 000 000 DA. Les quantités installées seront:

- * une biscuiterie chocolaterie d'une capacité annuelle de 453 600 Qx/An.
- * 150 postes d'emploi créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-42: évolution des principaux agrégats financier de la biscuiterie chocolaterie d'Oran.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	230	253	278	306	337
Valeur Ajoutée	130	143	157	173	190
Résultat opérationnel	89	98	108	118	130
Résultat net	82	90	99	109	120

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

8. Biscuiterie chocolaterie Blida:

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de biscuiterie pour un montant d'investissement égal à 256 000 000 DA. Les quantités installées seront:

- * une biscuiterie chocolaterie d'une capacité annuelle de 200 500 Qx/An
- * 60 postes d'emploi créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-43: évolution des principaux agrégats financier de la biscuiterie chocolaterie Blida.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	138	152	167	184	202
Valeur Ajoutée	78	86	94	104	114
Résultat opérationnel	53	59	65	71	78
Résultat net	49	54	60	65	72

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

9. Biscuiterie chocolaterie Sétif:

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de biscuiterie pour un montant d'investissement égal à 500 000 000 DA. Les quantités installées seront:

- * une biscuiterie chocolaterie d'une capacité annuelle de 400 000 Qx/An
- * 120 postes d'emploi créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-44: évolution des principaux agrégats financier de la biscuiterie chocolaterie Sétif.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	202	223	245	269	296
Valeur Ajoutée	114	126	138	152	167
Résultat opérationnel	78	86	95	104	115
Résultat net	72	79	87	96	106

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

10. Biscuiterie chocolaterie Constantine:

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de biscuiterie pour un montant d'investissement égal à 150 000 000 DA. Les quantités installées seront:

- * une biscuiterie chocolaterie d'une capacité annuelle de 200 000 Qx/An
- * 50 postes d'emploi créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-45: évolution des principaux agrégats financier de la biscuiterie chocolaterie Constantine.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	92	101	111	122	135
Valeur Ajoutée	52	57	63	69	76
Résultat opérationnel	36	39	43	47	52
Résultat net	33	36	40	44	48

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

11. Couscousserie Saida:

Ce partenariat porte sur la réhabilitation du site et l'installation d'équipements de Couscousserie pour un montant d'investissement égal à 320 000 000 DA. Les quantités installées seront:

- *une Couscousserie d'une capacité de 64 800 Qx/an.
- * 110 postes d'emploi créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-46: évolution des principaux agrégats financier de la Couscousserie Saida.

U/MDA					
Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	334	1 580	2 411	2 893	3 472
Valeur ajoutée	124	586	895	1 073	1 288
Résultat opérationnel	87	439	529	634	761
Résultat net	82	434	503	603	724

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

12. Pâtes alimentaires Boussaâda:

Ce partenariat porte sur la mise à niveau du site et l'installation d'équipements pour une boulangerie industrielle à Sétif pour un montant d'investissement égal à 1 850 000 000 DA. Les résultats escomptés:

- * 220 postes d'emplois créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-46: évolution des principaux agrégats financier de l'unité (pâtes alimentaires) de Boussaâda.

Agrégats de gestion	U/MDA				
	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	401	1 738	2 652	3 183	3 819
Valeur ajoutée	148	645	984	1 181	1 417
Résultat opérationnel	104	483	581	698	837
Résultat net	98	477	553	663	796

Source: D.G Eriad Tiaret.

13. Boulangerie industrielle Sétif:

Ce partenariat porte sur la mise à niveau du site et l'installation d'équipements pour une boulangerie industrielle à Sétif pour un montant d'investissement égal à 350 000 000 DA. Les résultats escomptés:

* 155 postes d'emplois créés.

L'évolution prévisionnelle des principaux agrégats financiers durant la phase d'exécution des programmes d'investissements (2015-2019) seront comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°4-47: Evolution des principaux agrégats financier de la boulangerie industrielle Sétif.

Agrégats de gestion	U/MDA				
	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	158	410	452	482	520
Valeur ajoutée	84	227	265	278	321
Résultat opérationnel	37	120	153	174	204
Résultat net	19	82	108	125	149

Source: D.G Eriad Tiaret 2018.

D'après ce que nous venons de voir, les programmes d'investissements destinés au développement des Eriads pour leur mise à niveau et leurs équipements dans le cadre d'un partenariat public /privé pour la phase 2015-2019 sont très prometteurs. Ils permettent une réelle valorisation de ce patrimoine par un développement conséquent des capacités de production, une meilleure organisation managériale, une bonne extension du réseau de distribution, une meilleure conquête des parts de marché et une amélioration significative des agrégats financiers.

4.3.3.5 Les résultats escomptés pour le quinquennal 2015 -2019:

La stratégie retenue par le MADR pour le développement du secteur public céréalier durant la période 2015-2019 est axée exclusivement sur l'encouragement du

partenariat public/privé. Un partenariat qui va donner une nouvelle relance pour ce secteur à travers la politique d'investissement engagée par l'Etat pour la mise à niveau et la réhabilitation de ce secteur en le dotant de nouveaux équipements de production. Une démarche qui va accroître ses capacités de production, améliorer ses performances de gestion et l'aider à atteindre ses objectifs. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui vont renforcer d'avantage sa conquête du marché et améliorer ses capacités concurrentielles face au secteur privé. Dans ce qui suit nous allons présenter ces résultats prévues à l'horizon 2019 selon cette nouvelle stratégie de développement.

1. Les résultats projetés de la production physique du portefeuille SGP CEGRO.

* pour ERIAD et SMIDE.

L'évolution de la production de ces deux groupes, relevant exclusivement du secteur public, durant la période 2015-2019 est due principalement à l'accroissement des capacités de production obtenue grâce à la politique d'investissement opérée par le SGP CEGRO et approuvée par le MADR. Des investissements qui portent sur la mise à niveau et la modernisation des entités appartenant à ces deux groupes. Ces performances physiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°4-48: Evolution de la production physique des groupes ERIAD et SMIDE.
Période 2015-2019.

U:QL

DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	2019
Semoules	4 287 477	4 587 600	4 816 980	4 913 320	4 962 453
Farines	4 936 901	5 282 484	5 546 609	5 657 541	5 714 116
Issues de Meunerie	3 921 937	4 196 473	4 406 296	4 494 422	4 539 366
Pates & Couscous	145 611	155 804	163 594	166 866	1684

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018.

* Evolution de la Production physique en Partenariat.

De même, nous constatons une nette évolution de la production physique des produits céréaliers dans le cadre du partenariat secteur public/secteur privé comme cela est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°4-49: Evolution de la production physique des groupes ERIAD et SMIDE.
Période 2015-2019.

U:QL

DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	2019
Semoules	1 572 211	2 256 562	3 082 587	3 716 814	4 256 120
Farines	4 377 931	6 385 573	8 320 911	10 050 091	11 530 982
Issues de Meunerie	20 688 218	23 970 128	27 334 547	28 452 257	31 730 044
Pates & Couscous	644 312	812 965	912 071	962 826	9968

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018.

***Evolution globale de la Production physique:**

La consolidation des performances constatées pour les secteurs public seul (les groupes Eriads et SMIDE) et le secteur public-privé en partenariat, laisse apparaître une évolution globale significative du volume de production pour l'ensemble des produits céréaliers comme cela est démontré dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°4-50: Evolution globale de la production physique de dérivées cérésières.
Période 2015-2019.

U:QL

DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	2019
Semoules	5 859 688	6 844 162	7 899 567	8 630 134	9 218 573
Farines	9 314 832	11 668 057	13 867 520	15 707 632	17 245 098
Issues de Meunerie	24 610 155	28 166 601	31 740 843	32 946 679	36 269 410
Pates & Couscous	789 923	968 769	1 075 665	1 129 692	1 165 012

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018.

D'après les résultats du tableau ci-dessus, nous constatons que le volume de la production de l'ensemble des dérivés céréaliers produits dans le cadre de la réorganisation du portefeuille SGP CEGRO a augmenté. Ainsi la production de la semoule devrait passée de 5.859.688 QX produite en 2015 à 9.218.573 QX attendue en 2019 soit un accroissement de 57,32%. Celle de la farine serait de 85,13% passant de 9.314.832 QX en 2015 à 17.245.098 QX en 2019. Les issues de meunerie et les pâtes et couscous connaîtraient des évolutions respectives de la production de 47,37% et 47,48%.

2. Les résultats projetés des agrégats financiers du portefeuille SGP CEGRO.

Les mêmes constatations sont faites pour l'évolution des agrégats financiers du portefeuille, les résultats escomptés sont présentés dans les tableaux suivants ci-dessous.

Tableau n°4-51: Evolution des Agrégats financiers pour les filiales ERIAD et SMIDE.**U : MDA**

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
chiffre d'affaires	29 362	31 477	32 953	33 619	33 955
valeur ajoutée	4 946	5 306	5 558	5 671	5 728
Résultat opérationnel	600	802	909	1 086	1 097
Résultat Net	659	817	944	1 122	1 133

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018.**Tableau n°4-52: Evolution des Agrégats financiers des filiales du portefeuille en partenariat.****U : MDA**

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	10 767	15 483	21 088	25 432	29 122
Valeur ajoutée	4 386	6 414	8 338	10 074	11 559
Résultat opérationnel	3 165	4 581	5 639	6 875	7 668
Résultat net	2 916	4 263	5 263	6 474	6 699

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018**Tableau n°4-53: Evolution des Agrégats financiers consolidés.****U : MDA**

Agrégats de gestion	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	40 129	46 960	54 041	59 051	63 077
Valeur ajoutée	9 332	11 720	13 896	15 745	17 287
Résultat opérationnel	3 765	5 383	6 548	7 961	8 765
Résultat net	3 575	5 080	6 207	7 596	7 832

Source: D.G Eriad Tiaret, 2018.

Aussi et d'après les résultats du tableau ci-dessus, nous constatons que les agrégats financiers de l'ensemble des dérivés céréaliers vendus dans le cadre de la réorganisation du portefeuille SGP CEGRO ont augmenté. Ainsi le chiffre d'affaires du portefeuille devrait passer de 40.129 MDA réalisé en 2015 à 63.077 MDA escompté en 2019 soit un accroissement de 57,18 %. L'évolution de la valeur ajoutée serait de 85,24 % passant de 9.332 MDA en 2015 à 17.287 MDA en 2019. Le résultat opérationnel et le résultat net connaîtraient des évolutions respectives de 32,80 % et 19,07 %.

Conclusion.

La politique de développement du portefeuille SGP CEGRO initiée à partir de 2010 semble apporter ses fruits. En effet, les programmes d'investissement importants engagés durant la période 2010 à 2019 pour la mise à niveau et la modernisation des

équipements des différentes filiales du groupe, ont permis un accroissement significatif des capacités de production de tous les dérivés céréaliers notamment la farine et la semoule. Une capacité à l'origine de la relance de l'activité productive et commerciale de ces filiales. Cela dit, et d'après les résultats obtenus, on constate une nette amélioration du chiffre d'affaires et des autres agrégats financiers de ces filiales ainsi qu'une bonne conduite managériale. Des performances qui ont permis aux groupes de la SGP CEGRO de regagner leurs parts de marché et d'améliorer leur compétitivité face au secteur privé dominant sur le marché céréalier. Cette évolution positive de l'activité du secteur public céréalier est témoin de la réussite de cette politique de développement préconisée par les pouvoirs publics. Les différents modes de restructuration et de partenariat retenus pour ce secteur ont prouvé leur efficacité et démontré que, même sans privatisation, ce secteur peut devenir rentable et compétitif, si toutefois, on le dote de moyens humains, matériels et financiers adéquats gérés de façon efficace et efficiente. Dans le chapitre suivant, nous allons présenter et décrire les potentialités des filiales du groupe ERIAD Tiaret avant leurs privatisations. Un patrimoine public important qui desservait une population importante en produits céréaliers et couvre une part de marché conséquente. Aussi, nous allons évoquer les raisons qui ont poussé les pouvoirs publics à privatiser ce patrimoine et les objectifs attendus d'un tel processus.

CHAPITRE V :

La privatisation des entreprises publiques en Algérie.

Une nouvelle alternative économique aux objectifs ambitieux.

Introduction.

Le blocage auquel est abouti la situation économique est politique du pays vers la fin des années 80 est à l'origine du déclenchement du processus de privatisation des entreprises publiques et la libération de l'économie de l'emprise du monopole d'Etat. Un processus qui exige le désengagement total de l'Etat de la sphère et bannir l'idéologie du "tout Etat". Cette nouvelle phase de réformes vers la libéralisation de l'économie trouve ses raisons, en plus de la perte de la légitimité sur le plan politique, dans les facteurs suivants :

- 1- la chute brutale de la rente pétrolière en 1986 principale source de financement de l'économie nationale et ses répercussions négatives sur le développement économique et sociale du pays.
- 2- l'explosion sociale d'octobre 1988 suit à la dégradation du niveau de vie et l'ampleur du niveau de chômage qui a frappé, surtout, la classe des jeunes.
- 3- L'échec des politiques économiques entreprises depuis l'indépendance et la faillite des entreprises.
- 4- L'exigence du phénomène de la mondialisation et l'imposition du "Consensus de Washington" comme unique modèle économique viable à toutes les politiques économiques dans le monde.

Ces facteurs ont conduit, au début des années 90, les décideurs politiques de l'époque à mettre fin à l'ingérence de l'Etat dans la sphère économique et sociale du pays et à céder place à une économie de marché libre et transparente régie par les lois du marché. Une nouvelle vision de l'économie qui a nécessité des réformes législatives et sociales profondes basées sur le principe de la commercialité. D'autres réformes se sont succédées depuis à tout le niveau de l'activité économique, pour donner naissance en 1994 au fameux plan d'ajustement structurel (le PAS). Un plan qui va affiner d'avantage les réformes entreprises auparavant et les rendre compatibles avec les normes et les standards établis ces institutions (G8, FMI, BIRD, OMC...), qui agissent comme de véritables pilotes de la mondialisation économique. Et c'est ainsi que le volet de la privatisation des entreprises publique prend un vrai départ pour donner un nouveau souffle à l'économie nationale et assurer son développement durable.

5.1 Evolution de la politique économique des entreprises publiques.

La vision économique adoptée par l'Etat juste après son indépendance et jusqu'à l'explosion sociale d'octobre 1988 et le début effectif des réformes qui stipule que l'Etat et le seul propriétaire et gérant des moyens de production et que l'économie socialiste et l'unique choix pour développer l'économie nationale moyennant la

création d'un secteur public qui active à tous les niveaux de l'activité économique du pays. Le monopole de l'Etat s'installe et se renforce d'avantage par la promulgation de l'ordonnance du 31 Décembre 1965 (article 5 bis), qui stipule que la création d'une entreprise publique d'importance nationale ne pouvait intervenir que par la voie d'ordonnance¹²¹. Ce monopole est exercé particulièrement sur le commerce extérieur, un secteur névralgique que l'Etat voudrait maîtriser non seulement pour empêcher la désorganisation des circuits économiques, l'apparition de la pénurie et le renchérissement du coût de la vie, mais surtout pour briser les liens entre le secteur privé national et les multinationales.

Un secteur composé de l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'Etat. A ce propos et selon les données disponibles, 1400 entreprises créées, affiliées à 36 sociétés de gestion et de participation et qui activent dans des secteurs différents (hors secteurs des hydrocarbures). Un secteur qui agit au nom de l'Etat monopolistique et pour l'intérêt général de la nation.

Pour mieux comprendre cette évolution, nous avons jugé utile de rattacher ses phases aux mandats présidentiels des présidents qui ont gouvernés le pays de 1961 à nos jours étant donné que les programmes économiques suivis étaient des programmes présidentiels.

5.1.1 prise en charge de l'héritage coloniale. Autogestion et sociétés nationales. De 1962 à 1979.

5.1.1.1 Phase 1 : Cette phase caractérise la période post indépendance de 1962 à 1979 ou on assiste (1962 à 1965 mandat de Benbella) à une prise en main par l'Etat des unités de production abandonnées par les colons et livrées aux travailleurs. Cette nationalisation industrielle a permis la restitution de ces unités qui deviennent propriété de l'Etat. Ces unités, à l'exception du secteur agricole, connaissent, jusqu'en 1966 (début de mandat de Boumediène), un mode de gestion dit « régime d'autogestion » qui obéit à la logique économique socialiste puis gérées par d'autres formes d'organisations. Certains auteurs affirment¹²² « qu'après le coup d'Etat de 1965, il a été défini un modèle de développement véhiculant une politique industrielle créant la quasi-totalité des sociétés nationales. Depuis leur création jusqu'en 1971, ces sociétés étaient qualifiées d'entreprises d'Etat c'est à dire, d'entreprises dont la gestion est assumée exclusivement par les agents de l'Etat excluant toute participation des travailleurs. De même, l'ancien ministre des finances, en l'occurrence, Kaid Ahmed a défini le rôle du secteur public comme étant « il règle en quelque sorte le pouls de la nation et détermine sur une longue période les rythmes de la croissance et du développement économique du pays »¹²³. Ce

¹²¹ L'ordonnance n°65-320 du 31/12/1965 modifiée et rédigée ainsi : « Toute office ou établissement public d'importance nationale ne pourra être créé que par un texte de portée législative ».

¹²² Necib Redjmi « l'entreprise publique socialisme et participation » OPU Alger 1987.

¹²³ Hamichi Madouche « l'entreprise et l'économie Algérienne quel avenir », Laphomic, 1988 Page6

secteur public existait sous formes de trois secteurs d'activité économique différentes qui sont:

1. Le secteur public,
2. Le secteur mixte ou parapublic,
3. Le secteur privé.

Ces secteurs publics ont été créés par l'Etat pour gérer la situation économique et sociale du pays durant la période post coloniale. Ces secteurs étaient constitués de plusieurs organismes publics à caractère industriel et commercial (E.P.I.C), ou d'établissement publics à caractère administratifs (E.P.A). Durant la période 1962-1966, plusieurs lois, ordonnances et décrets ont été promulgués pour constituer la base juridique qui détermine les modes d'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale du pays. Cet armada juridique à permis, vers la fin de 1967, de recenser les établissements publics suivants :

- * EPA : Etablissement Public à caractère Administratif ;
- * EPIC : Etablissement Public à caractère Commercial ;
- * Société nationale ;
- * Société mixte ;
- * E.P. : Internationale ;
- * Organisme Public de Droit Privé ;
- * L'ONT : Office Nationale de la Main d'œuvre (mars 1963)
- * L'ONACO : Office Nationale de Commercialisation (Décembre 1962) ;
- * La BCA : la Banque Centrale d'Algérie (Décembre 1962) ;
- * L'ONRA : Office Nationale de la Réforme Agraire (Mars 1963) ;
- * La CAD : Caisse Algérienne de Développement (Mai 1963) ;
- * L'ONP : Office Nationale des Pêches (Juillet 1963) ;
- * L'ONTR : Office Nationale de Transport (Août 1962) ;
- * BERIM : Bureau d'Etude de Réalisation Industrielles et Minières (Février 1963) *
- Le BAP : Bureau Algérien du Pétrole (Août 1962) ;
- * La CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (Août 1964).

A partir de 1968, l'Etat entame une vaste opération d'investissement qui consiste en la création de nouvelles sociétés de production industrielles et commerciales dont le but est d'instaurer un secteur économique public puissant capable d'assurer un développement économique et sociale durable.

Cette opération est couronnée par la nationalisation des hydrocarbures le 24 Février 1971, et la promulgation des textes de la révolution agraire le 08 Novembre 1971 et l'instauration d'un service public puissant qui répond aux exigences économiques et sociales nationales. La gestion des entreprises socialistes s'installe avec La promulgation de la gestion socialiste des entreprises G.S.E. le 10 Novembre 1971. Cette nationalisation a touché 48 entreprise étrangères dans des secteurs tels que : construction, mécanique électrique, engrais, matériaux de construction, produits d'entretiens et industries alimentaires. L'ordonnance du 16 Novembre 1971

stipule que « l'entreprise socialiste est la propriété nationales ». Les pouvoirs publics affirment que les biens nationalisés en Algérie depuis 1962 sont la propriété exclusive de l'Etat (article 688 du code civil) et que ces biens dépendent du domaine privé de la puissance publique.

L'entreprise publique passe du statut société nationale au statut entreprise socialiste. Le secteur privé local, quant à lui, n'a pas connu une présence importante dans la sphère économique durant cette période, sa présence modeste était réservée à certaines activités telles que le textile et l'agroalimentaire. De même, une absence totale du secteur privé étranger durant cette période en raison des restrictions imposées par l'Etat dans ce domaine. Le Tableau n°1 ci dessous nous résume le nombre des entreprises par secteur qui étaient gérées par le mode d'autogestion en 1964.

Tableau 5- 1: Entreprise en autogestion recensées en Janvier 1964.

Secteurs d'activités	Total		Nombre d'Entreprises %	Effectifs en %	Nombre Moyens des Ouvriers
	Nombre d'Entreprises	Effectifs			
Bâtiments et mat de construction	114	2773	33	29	24
Bois	37	758	11	08	20
Métallurgie et électricité	49	886	14	09	18
Alimentation	85	2259	25	24	17
Textiles	08	529	02	06	66
Chimies	17	1146	05	12	67
Divers	35	1172	10	12	33
Total	345	9521	100	100	28

Source : « Le secteur socialiste industriel » brochure du Ministère de l'orientation nationale direction de la documentation – Alger 1964.

5.1.1.2 Phase 2 : Grace à la rente pétrolière, l'Etat s'engage, durant cette phase qui s'étend de 1971 à 1979, dans une nouvelle politique économique, encore plus ambitieuses, par la réalisation d'un tissu industriel puissant représenté par de grandes et moyennes entreprises dans tous les secteurs d'activité économique, notamment dans le secteur des hydrocarbure et l'industrie lourde, avec le recours des entreprises industrielles étrangères. Cette politique d'industrialisation entre dans la vision de « l'industrie industrialisante » et qui consiste à créer de très grandes entreprises industrielles capables d'absorber une main d'œuvre importante, subvenir aux différents besoins sociaux et économique et constituent un moteur puissant pour la relance économique du pays dans tous les secteurs. Durant cette période, la contribution du secteur privé dans la valeur ajoutée du pays (hors hydrocarbure) était de 41% en 1970 puis, sous l'effet de la concurrence du secteur publique, sa contribution a régressé pour atteindre 37% en 1979.

5.1.2 Allégement du monopole d'Etat et début des réformes. Emergence de l'entreprise publique économique.

5.1.2.1 Phase 3 : Cette phase qui s'étend de 1980 à 1993 (mandat de Chadli) marque le début de la fin de la politique de l'industrie industrailisante. En effets ces entreprises hors normes, connaissaient de graves problèmes de gestion et de maitrise du fait de la diversité de ses objectifs, le nombre important de ses effectifs et des contraintes d'approvisionnements et de financement. Des entreprises déficitaires qui alourdissent les dépenses publiques. Des raisons qui ont contraint l'Etat à opter pour une série de restructuration de ces entreprises qui visent à les fractionner pour délimiter leurs activités et leurs objectifs et rendre leur gestion maitrisable et possible. A ce propos les statistiques parlent de 500 unités¹²⁴ issues de cette restructuration. Durant cette période, on assiste à une réduction importante des investissements publics compte tenu des faibles recettes pétrolières résultantes de la crise économique de 1986.

5.1.2.2 Phase 4 : Après le soulèvement social de 1988, certaines réformes économiques ont été initiées pour préparer une autonomie progressive d'entreprise publique. Une autonomie qui dote l'entreprise publique d'un statut de personne morale avec de moyens matériels et humains et de prise de décision autonome. L'Etat, avec la promulgation de la loi domaniale de 1990¹²⁵, délègue ses participations et ses pouvoirs aux « fonds de participation ». Des institutions publiques qui gèrent le portefeuille de ces entreprises autonomes. Une autonomie qui n'a pas permet aux entreprises concernée de prouver leur efficacité économique et améliorer leur rentabilité financière. Des entreprises toujours dépendantes du soutien et de la subvention de l'Etat se retrouvent dans une situation financières difficile et une faillite prononcée notamment avec la crise des liquidités de 1993 et 1994 contraignant l'Etat à rééchelonner qui obligera l'Etat à rééchelonner sa dette avec le FMI.

Il faut noter que le nombre des entreprises publiques locales qui ont bénéficiés de l'autonomie est de 628 entreprises totalisant un effectif d'environ 111.300 travailleurs. Ces entreprises sont réparties sur des cinq holdings publics régionaux, selon leurs vocations et leurs implantations géographiques comme c'est indiqué dans le Tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°5-2: Bilan des EPL autonomes créés.

Secteur	Nombre EPL
Habitat	192
Industrie	113
Transport	25
Equipement	72
Commerce	111

¹²⁴ Ministère de l'industrie et de la restructuration.

¹²⁵ Loi qui rend cessibles les biens relevant du domaine privé de l'Etat.

Agriculture	46
Tourisme – Artisanat	16
Intérieur	53
Total	628

Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration.

D'autre part, 696 EPL non autonomes sont dissoutes totalisant un effectif d'environ 108 500 travailleurs. De même 239 entreprises publiques économiques déstructurées sont dissoutes. Ce qui porte à 935 le nombre total d'EPL dissoutes sur un ensemble de 1324 EPL que comptait ce secteur (dont 183 EPL du secteur industriel). (Voir tableau n° 3).

Tableau n°5-3: Bilan des EPL dissoutes après redéploiement.

Secteur	Nombre EPL
Habitat	378
Industrie	70
Transport	92
Equipement	46
Commerce	67
Agriculture	18
Tourisme - Artisanat	18
Intérieur	7
Total	696

Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration.

5.1.3 : Désengagement de l'Etat et libéralisation de l'économie.

5.1.3.1 Phase 5 : Cette phase qui s'étale de 1995 à nos jours, a connue de très profondes réformes économiques. Des réformes qui ont débutées par l'instauration, dès 1995 (mandat Zeroual) d'un nouveau dispositif tridimensionnel : stratégique, institutionnel et opérationnel pour créer un environnement d'affaire propice permettant une meilleure intégration et adaptation à l'économie de marché. Les entreprises publiques seront désormais régies par un code de commerce et non par des décisions et des directives de tutelles. L'entreprise est livrée à elle-même pour opérer sur le marché selon ses propres décisions. Elle peut être bénéficiaire comme elle peut être déficitaire et tombe en faillite. Elle peut, aussi, entretenir des contrats de coopération ou de partenariat avec d'autres opérateurs économiques.

Cela dit et malgré cette autonomie, les entreprises concernées semblent avoir des difficultés à s'adapter avec leur nouveau statut en raison de l'environnement économique et juridique hostiles. La dévaluation des dinars, conjugués avec les contraintes de financement bancaires compliquent leurs situations et aggravent leurs déficits et mettent leur existence en danger. Face à ces risques, l'Etat instaure dès 1996 le dispositif banques/entreprises, comme ultime mesure pour mieux préparer ces entreprises au processus de privatisation. Ce dispositif permet à ces entreprises de

mieux surmonter leurs difficultés financières et d'avoir une activité normale et rentable. Cet accompagnement des banques exige de ces entreprises des mesures de redressement profondes pour faciliter leur privatisation. Ces mesures dictées par l'ordonnance 95-22, concernent, entre autre, la suppression des sureffectifs, l'ouverture de leurs actifs à la cession, spécialisation des activités et focalisation sur leurs vocations de base.

5.1.3.2 Phase 6 : pour mieux gérer ce processus de privatisation, l'Etat décide dès 1999 (début mandat de Bouteflika), de créer l'organe responsable de l'harmonisation des différentes phases de ce processus : ministère de la Participation et de la Coordination des réformes. Un organe dont les prérogatives sont fixées par L'ordonnance promulguée le 20 août 1999 qui stipule ce qui suit :

1. La mise en œuvre d'un cadre législatif unique pour la gestion de l'ensemble des privatisations;
2. La prise en charge par le Ministère de toutes les opérations relatives à la privatisation;
3. La mise en œuvre de l'intéressement des salariés aux entreprises à privatiser.

Il faut le rappeler que depuis le début des réformes, le secteur privé commence à enregistrer des performances et à gagner des parts de marché à tous les niveaux d'activité économique. Sa contribution dépasse dès 1998 le secteur public, en 2000, il représente 55% de la valeur ajoutée, hors hydrocarbures.

5.1.3.3 Phase 7 : Ce ministère commence sa mission et concrétise ses objectifs dès le début de l'année 2001. Les entreprises publiques économiques ont acquis un nouveau statut et devenues des sociétés par actions (EPE/SPA). Leurs tutelles successives représentant les droits de l'Etat (fonds de participations puis les holdings), ont été supprimées. Leurs prérogatives ont été reprises par un nouvel organe : sociétés de gestion des participations (SGP) en nombre de 28 représentant les différents secteurs d'activité selon leurs natures et leurs vocations. Ces SGP sont en nombre de 28 chargées de gérer les capitaux marchands de l'Etat, détenus par les EPE, et à 18 entreprises de Groupes, dont 11 établissements financiers ayant une position dominante dans la banque et les assurances.

La loi promulguée en Aout 2001, renforce cette tendance de privatisation des EPE, incite les nouveaux acquéreurs et assure le désengagement de l'Etat de la sphère économique.

Depuis l'année 2000 le secteur privé représenté par ses PME (environ 200.000 en 2003), connaît un développement économique sans précédent. Répartis dans plusieurs secteurs d'activité, notamment, le transport et le commerce. Il réalise un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars avec une contribution à la valeur ajoutée économique du pays de 55% à la fin de l'année 2003. Certains créneaux de l'activité économique restent aujourd'hui dominés par le secteur public comme c'est le cas

pour l'industrie lourde : la sidérurgie et la mécanique. Les statistiques parlent de plus de 43.000 projets créés depuis 1993, 37% d'entre eux actives dans l'industrie. Le montant des investissements prévus pour des projets d'expansion dans 7000 projets avoisine les 7 milliards de dollars.

Les PME privées enregistrent une croissance moyenne annuelle entre 6% à 8% durant les années 2000. Cette croissance est constatée surtout dans le domaine de l'agroalimentaire et l'électronique avec respectivement 11% et 20%. Ce secteur est détenu par 160.000 employeurs et emploie plus de 600.000 salariés en 1999.

Pour encourager d'avantage ce secteur, l'Etat promulgue, le 12 décembre 2001, une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI qui donne une définition exacte de la petite et moyenne entreprise et fixe les mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME. Un fonds de garantie des crédits à la PME dotée d'un capital risque de 3,5 milliards de dinars, fut créé pour soutenir le financement des investissements entrepris par ces PME.

Pour résumer, les entreprises publiques ont subies les réformes économiques suivantes:

1. la restructuration organique du début des années 1980
2. le passage à l'autonomie de gestion sous forme de SPA et la création de Fonds de participation, à la suite des lois de janvier 1988.
3. la pratique des plans de redressement internes et des contrats de performance initiée à partir du début des années 90.
4. la transformation des Fonds de participation en Holdings publics en 1996.
5. le dispositif Banques- Entreprises 1997-1998 dont la mise en œuvre se poursuit.
6. la mise à niveau et le processus de privatisation à partir de 2000.

L'opération d'assainissement financier consacré aux EPE pour leur préparation au processus de privatisation à couvrir au trésor public vers la fin de l'année 1999 un montant de 840,5 milliard de dinars comme cela est indiqué dans le Tableau n°4 ci-dessous.

Tableau 5- 4: Dépenses engagées par l'état dans l'assainissement financier des entreprises publiques à la fin 1999

U: (en milliards de DA).

	Annulation dettes de trésor	Rachat des créances bancaires	Dotation en argent frais	Total
Restructuration financière	26,1	-	-	26.1
Passage à l'autonomie	16.7	-	7.4	24.1
Assainissement financier ¹²⁷	49.5	88	35.9	173.4

¹²⁶ Banque algérienne de développement

¹²⁷ Assainissement financier entre 1991 et 1994

Assainissement financier ¹²⁸	84.4	454	78.5	616.9
Total	176.7	542	121.8	840

Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration.

5.2 Le cadre juridique et opérationnel du processus de privatisation..

5.2.1 Le dispositif juridique de la privatisation.

Afin de mieux encadrer les différentes phases de privatisation, l'Etat a promulgué une série de textes règlement et de lois en adéquation avec cette nouvelle réforme économique la privatisation des entreprises publiques économiques et la création d'entreprises privées. Dans ce qui suit, nous allons citer ces lois et textes selon l'ordre chronologique de leur promulgation.

- a. loi de finances complémentaire pour 1994 les articles 24 et 25.
- 4 L'ordonnance 95/22 du 26 août 1995 : délimite les secteurs d'activités, arrête les objectifs, définissent les mécanismes et les modalités du processus de privatisation.
- 5 L'ordonnance 95/25 du 25 septembre 1995 : fixe les modalités de gestion des capitaux marchands des EPE de l'Etat, détermine les modalités d'ouverture ou de cession des actifs publics au marché.
- 6 loi de finances complémentaire de 1994 qui autorisent les cessions d'actifs à des opérateurs privés (articles 24 et 25).

Ainsi, l'Etat durant la période (1995 à 1997) met en place les fondements juridiques qui permettent une concrétisation adéquate du processus de privatisation capable de relancer l'économie nationale. Une privatisation qui va œuvrer sans pour autant bafoué l'intérêt national. A ce propos, et pour des raisons protectionnistes de l'intérêt général, l'Etat s'accorde un droit de veto à travers le décret 96/133 du 13 avril 1996 qu'il lui permet d'utiliser tous les moyens pour sucoir ou annuler une privatisation qui porte préjudice à l'intérêt national.

L'ordonnance 97/22 du 17 mars 1997.

L'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, cette ordonnance précise de manière claire et sans équivoque que tout le patrimoine des EPE est cessible et aliénable (article 4) ; et que celles-ci « sont toutes éligibles à la privatisation (article 5), compagnie d'assurance et banques incluses.

Ce cadre juridique donne au ministère de la Participation et de la Promotion de l'investissement (MPPI) le plein pouvoir de la conduite des opérations de privatisation. L'Etat sera représenté, durant ce processus, par le Conseil des participations de l'Etat (CPE) qui défendra ses intérêts et approuve les modalités et les conditions de privatisation.

¹²⁸ Assainissement financier entre 1995 et 1998

Ces EPE ont été regroupées en fonction de la nature de leurs activités au sein d'un organe dit SGP (sociétés de gestion de participations) pour mieux conduire ce processus.

5.2.1.2 Les organes de la privatisation.

Le processus de privatisation est basé sur un cadre institutionnel dicté par la loi qui se constitue de quatre organes : deux organes de nature politique (le gouvernement et l'institution) et les deux autres d'ordre techniques (le conseil national de privatisation et la commission de contrôle des opérations de privatisation).

5.2.1.2 Les organes en charge de la privatisation sont :

1. Le Conseil des Participations de l'Etat, organe gouvernemental Présidé par le Chef du Gouvernement,
2. Le Ministre des Participations,
3. Les Sociétés de Gestion des participations (SGP), entreprises à capitaux publics dont la mission exclusive consiste à gérer les participations de l'Etat.

Ce sont elles qui en assument le management des opérations de privatisation et ce sur mandat du CPE.

5.2.2.2 Fondement légal et réglementaire à l'exercice de ces missions :

1. Conseil des Participations de l'Etat. Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (Art.9)
2. Ministre des Participations Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (Art.10, 21 et 22)
3. Sociétés de Gestion des Participations de l'Etat Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (Art.5). Décret exécutif n° 01-283 du 24.09 2001(Art. 2 et 5).

5.2.2 Fonctionnement des organes de privatisation.

5.2.2.1 Les sociétés de gestion des participations de l'Etat. (SGP).

Les SGP sont définies dans l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001 comme étant des entreprises publiques économiques. Elles sont propriété intégrale l'Etat. Elles sont mandatées par Président du Conseil des Participations de l'Etat pour gérer les participations de l'Etat. et disposent de l'effet d'un mandat de la part du.

1. Organisation et gestion de la SGP :

Ces sociétés sont organisées selon des formes particulières d'organes d'administration et de gestion. Leur composition comporte :

- Un Directoire de trois membres dont un Président ;
- Une Assemblée Générale.

ces SGP sont créés par l'Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 - article 5- suite à la Résolution du Conseil des participations de l'Etat. Leur organisation se résume comme suit :

1. Les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale.
2. Le Président du Directoire représente la SGP dans ses rapports avec les tiers.
3. Les missions, droits et obligations des membres du Directoire sont définies par des contrats conclus entre les membres du Directoire et l'Assemblée Générale.
4. L'Assemblée Générale des SGP est unique et composée de représentants désignés par Résolution du Conseil des Participations de l'Etat. Cette équipe est mandatée par le Conseil des Participations de l'Etat.

2. Missions et mandat des SGP :

Les missions des SGP se résument dans la Gestion et surveillance stratégique des actions détenues pour le compte de l'Etat dans les Entreprises publiques économiques (EPE) à travers les actions suivantes :

- a.** traduire et mettre en œuvre en les formes commerciales qui conviennent, les plans de redressement, de réhabilitation et de développement des EPE;
- b.** traduire et mettre en œuvre en les formes commerciales qui conviennent les programmes de restructuration et de privatisation des EPE et ce par tous les montages juridiques et financiers adéquats (fusion, scission, apports partiels d'actifs, cession d'actifs physiques et financiers);
- c.** exercer les prérogatives d'assemblées générales des EPE relevant de leur portefeuille.

D'autres missions sont confiées par CPN aux SGP pour alléger et rendre fluide le processus de prise de décision en matière de partenariat-privatisation. Ces missions doivent être prises par voie de Résolution. Ces missions additives se résument dans :

- d.** engager des discussions et négociations préliminaires, au titre de démarches exploratoires auprès de partenaires potentiels ayant dûment exprimé leur intérêt à
- e.** participer à des actions de partenariat, d'ouverture de capital et de privatisation. (Résolution du CPE n° 06 du 20/11/2003).
- f.** des missions stipulées à l'article 21 et 22 (alinéas 1,2 et 3) de l'ordonnance 01.04 du 20.08.2001 en matière de mise en œuvre de la privatisation et précédemment octroyées au Ministre chargé des participations. (Résolution du CPE n° 04 du 20/06/2004).
- g.** de recueillir les offres et les manifestations d'intérêt des investisseurs ; (Résolution du CPE n° 09 du 02/08/2004).
- h.** habiliter les SGP à exploiter et classer les offres et les manifestations d'intérêt et à prendre option, par avis motivé, pour la meilleure offre;
- i.** Que les négociations dans le cadre d'opérations d'ouverture de capital, de partenariat et de privatisation incombe aux organes sociaux (SGP/EPE) concernés;

j. La nécessité d'assurer la disponibilité et l'actualisation périodique de l'information relative aux opportunités existantes ou à explorer en matière d'ouverture de capital, de partenariat et de privatisation.

5.2.2.2 Le Conseil national des participations de l'Etat.

Cet organe (CPE) est créé par l'ordonnance 01.04 du 20 août 2001 (art.8), il est chargé:

1. D'arrêter la stratégie globale en matière de participations de l'Etat et de privatisation;
2. De définir et de suivre la mise en œuvre des politiques et programmes concernant les participations de l'Etat;
3. De définir et d'approuver, les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques économiques;
4. D'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.

Le Décret exécutif n° 01-253 10 septembre 2001 arrête la composition et le fonctionnement de cet organe. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence; le Ministre chargé des participations en assurant le Secrétariat. Le CNPE est composé:

- Du ministre d'Etat, ministre de la justice,
- Du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales;
- Du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères;
- Du ministre des finances;
- Du ministre des participations;
- Du ministre du commerce;
- Du ministre du travail et de la sécurité sociale;
- Du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Du ministre chargé de l'industrie;
- Du ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé de la réforme financière;

Le CPE délibère conformément à ses missions et peut fixer par voie de résolutions les procédures et modalités susceptibles de faciliter l'accomplissement de ses missions. Par le biais du CPE, l'Etat exerce en fait son rôle de propriétaire des actifs confiés aux SGP pour gestion, et c'est ce qui justifie son pouvoir décisionnel en matière de privatisation. Le Tableau n°5 résume les fondements juridiques de création et de fonctionnement des organes de la privatisation.

Tableau n°5-5: les fondements juridiques de création et de fonctionnement des organes de la privatisation.

Ministre des participations	Ordonnance 01.04 du 2001 (article 10, 21, 22)
Conseil de participation de l'Etat (CPE)	Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (article 9)
Société de gestion des participations (SGP)	Ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (article 5). Décret exécutif n°01-283 du 24.09.2001 (article 2 et 5)

Source: dressé par nous-même sur la base de la législation relative a processus de privatisation.

5.3 Procédures de privatisation.

5.3.1 Quelques concepts sur la privatisation.

Le concept de privatisation a été abordé par plusieurs auteurs comme cela est illustré dans le tableau n°5 ci-après. Le cadre juridique élaboré par l'Etat pour ce processus définit la privatisation comme étant « toute transaction qui se traduit par un transfert à des personnes physiques ou morales autres que les entreprises publiques de la propriété:

- De tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou par des personnes morales de droit public par cession de titres ou souscription à une augmentation de capital ;

- Des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.

D'autres auteurs ont défini la privatisation comme étant « Le processus de privatisation couplé avec la démonopolisation , acte essentiellement politique de transformation du système de monopole à une économie de marché concurrentielle à la lumière des expériences historiques peut être défini soit comme un transfert partiel, ou total vers la propriété privée, ou un transfert du management de gestion vers également une entité privée, jouant fondamentalement comme vecteur de restructuration globale de l'économie, évitant la vision micro- statique de restructuration industrielle, pouvant toucher certes l'industrie mais également, l'agriculture, les banques, les services et certains segments dits biens publics où est introduit la mixité »¹²⁹. Cette définition implique le retrait de l'Etat de la gestion de la sphère économique. « La privatisation pose fondamentalement le futur rôle de l'État dans le développement économique et social qui doit s'en tenir à son rôle de « *régulateur* » et non plus comme par le passé de propriétaire gestionnaire, signifiant une nouvelle mission démocratique pour s'adapter au mouvement de la mondialisation en conciliant les coûts sociaux et les coûts privés »¹³⁰.

L'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) donne en 1993 une définition de la privatisation comme étant « tout transfert de propriété

¹²⁹ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes et privatisation en Algérie », tome 2, OPU Alger, 2002, p 129.

¹³⁰ Abderrahmane Mebtoul, « Economie de marché, Etat de droit et bonne gouvernance », Edition Dar El Gharb en arabe-français-anglais avec la préface du professeur Abdelatif Benachenhou, p 140.

d'une entreprise d'État à d'autres agents, qui aboutit à un contrôle effectif de l'activité par le secteur privé »¹³¹.

La privatisation est également définie selon ses effets et ses conséquences sur le plan macroéconomique et microéconomique¹³².

5.3.1.1 Sur le plan macro-économique: « la notion de privatisation englobe la libéralisation de l'économie, la démonopolisation des marchés, le développement de la concurrence, l'emprunt par le secteur public des modes de gestion privée pouvant aller jusqu'à la conclusion des contrats de gérance, la pratique de sous-traitance pour l'exécution de services publics, l'encouragement du secteur privé à prendre part aux projets d'investissements publics, l'accord de participation entre entreprises privées et entreprises publiques ».

5.3.1.2 Sur le plan micro-économique: « la privatisation signifie une technique de transfert de biens par laquelle l'Etat cède le capital de ses entreprises en totalité ou en partie à des personnes privées ...mais aussi la vente d'actifs physiques publics (logements, terrains) ». (voir tableau n°6).

Tableau n°5-6: définitions du concept de privatisation.

Terminologies de la privatisation	Transferts des droits	Modification des objectifs
Transfert d'un patrimoine public au secteur privé/ de la propriété et/ ou du contrôle publics à la propriété et contrôle privés (Bance et Monnier 1996, Bos 1991, Boycko et al. 1996, Caves 1990, Hafsi et al. 1992, Hanke 1987, Megginson et al. 1994,	X	
Jeu de redistribution de rentes / abandon crédible de rentes informationnelles aux entreprises privées (Laffont 1996, Schmidt	X	
Transfert de certaines activités ou fonctions publiques au secteur privé (Clarkson 1989, Thiemeyer 1986)	X	
Démantèlement des monopoles d'état (Hafsi et al. 1992, Clarkson 1989, Thiemeyer 1986)	X	
Réduction unilatérale du secteur des services publics en fonction de la nature et de l'importance de ceux-ci (Clarkson 1989,	X	
Passage à des formes juridiques relevant de droit (Thiemeyer 1986)	X	X
Privatisation des revenus publics = utilisation gratuite par les entreprises privées à but lucratif des forces productives, moyens de production, services et savoir-faire publics (coopération dans	X	X
Privatisation des revenus publics = mise à disposition du capital public en vue de créer des avantages régionaux (ex : mise à disposition de terrain à des conditions préférentielles) (Clarkson	X	X
Passage à une gestion privée orientée vers le bénéfice (Thiemeyer 1986)		X

¹³¹ Abderrahmane Mebtoul, « Réformes et privatisation en Algérie », tome 2, OPU Alger, 2002. page 31

¹³² Houda NEFFATI, « Terminologie économique française », sous la direction de Guy SCHULDERS, Edition l'HARMATTAN, Paris, 1997, p 66.

Elargissement au niveau de l'autonomie de gestion des entreprises publiques (Thiemeyer 1986)		X
Dé bureaucratization – assouplissement et adaptabilité de la gestion (Thiemeyer 1986)		X

Suite du tableau n°6.

Décentralisation, délégation de pouvoirs en matière de prise de décision, planification et action / stratégie de réduction des inefficiences publiques (Bance et Monnier 1996, Boycko et al.		X
Alignement des conditions dans lesquelles opèrent les entreprises publiques sur celles des entreprises privées		X
Promotion de la concurrence par des procédés de marché (Caves 1990, Clarkson 1989, Thiemeyer 1986, Yarrow 1986)		X
Adaptation des salaires, des conditions de travail et d'emploi aux conditions du secteur privé (Thiemeyer 1986)		X
Dénationalisation des entreprises publiques dans le cadre de la déréglementation et de la globalisation des économies (sens différent de la désétatisation) (Thiemeyer 1986)		X

Source : Celine Chatelin, Thèse de doctorat intitulée « privatisation et architecture organisationnelle : une contribution à la théorie de gouvernance à partir d'une approche comparative des formes organisationnelles publiques et privées », université de Bourgogne (2001).

5.3.2 Modalités de privatisation.

Le cadre juridique de la privatisation a également défini les différents modes techniques avec lesquels peut s'opérer le processus de privatisation. Ces modes peuvent être résumés comme suit.

5.3.2.1 Modes techniques de privatisation.

Selon les spécialistes du domaine, ils existent plusieurs techniques de privatisation plus ou moins différentes les unes des autres. Leurs utilisations doivent être anticipées par le respect strict de certaines règles fondamentales. A ce propos, "il est possible d'énoncer quatre caractéristiques fondamentales que devraient respecter les techniques de privatisation, à savoir : la transparence, la mise en concurrence, des acquéreurs, la continuité des entreprises et l'efficacité opérationnelle"¹³³

- a. Par recours aux mécanismes de la Bourse (Offre publique de vente à prix fixe) ;
- b. Par appel d'offres ;
- c. Par recours à la procédure de gré à gré, après autorisation du Conseil des participations de l'Etat (CPE) ;
- d. Par tout autre mode visant à promouvoir la diffusion des titres dans le public ;

¹³³ **Abdelkader Gliz**, « les techniques de privatisations », Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997, p 19.

e. Par voie de cession au profit des salariés.

Concernant cette dernière formule; les salariés d'une EPE éligible à la privatisation totale bénéficient d'un certain nombre d'avantages qui peuvent être résumé comme suit:

- a. Une réduction de 10% du capital, à titre gracieux, sous forme d'actions, sans droit de vote ni de représentation au conseil d'administration;
- b- D'un droit de préemption, s'ils sont intéressés par la reprise de leur entreprise;
- c- D'un abattement de 15% maximum sur le prix de cession.

Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent créer leur propre entreprise.

5.3.2.2 Principes généraux gouvernant les opérations de privatisations.

Ces principes sont:

- a. Respect des règles de transparence et de publicité ;
- b. Garantie par l'Etat de la continuité du service public pour les EPE privatisées assurant une mission de service public ;
- c. Engagement des acquéreurs à moderniser l'entreprise et/ou à maintenir son activité en contrepartie d'octroi d'avantages spécifiques négociés ;
- d. Evaluation par des experts des actifs privatisables selon des méthodes généralement admises ;
- e. Fixation des conditions de transfert de propriété par cahiers des charges annexés aux contrats de cession ;
- f. Privatisation sous réserve du respect des règles d'incompatibilité ;
- g. Sanction légale de divulgation d'informations et du délit d'initié.

5.3.3. La stratégie de privatisation du gouvernement.

5.3.3.1 Le passage d'une privatisation « en douceur ».

Il faut rappeler que l'ordonnance 95-22 (article 1) définit le champ d'application de la privatisation en précisant le type des EPE concernées. C'est « les entreprises dans lesquelles l'Etat et les personnes morales de droit public détiennent directement ou indirectement une partie ou la totalité du capital social » a ce propos, il faut préciser que, en fait, que l'actif des EPE à privatiser détenu par l'Etat est toujours supérieur à 50% au minimum.

Cela dit, le cadre juridique de la privatisation définit également les secteurs ou les EPE peuvent faire l'objet d'une privatisation. ces secteurs concernés sont:

- a. Etude et réalisation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et des travaux hydrauliques ;
- b. Hôtellerie et tourisme ;
- c. Commerce et distribution ;

- d. Industries textiles et agro-alimentaires ;
- e. Industries de transformation dans les domaines suivants : mécanique, électrique, électronique, bois et dérivés, papiers, chimiques, plastiques, cuirs et peaux ;
- f. Transports routiers de voyageurs et de marchandises ;
- g. Assurances ;
- h. Activités de services portuaires et aéroportuaires ;
- i. Petites et moyennes industries et petites et moyennes entreprises locales.

Les secteurs exclus au début de ce processus puis intégrés dans le processus sont: Banques ; le secteur minier ; le secteur des hydrocarbures, la sidérurgie, la Métallurgie, le transport aérien, et ferroviaire, les télécommunications. Aujourd'hui tous ces secteurs ont été ouverts à la privatisation. Le secteur des hydrocarbures reste propriété publique exclusive non concerné par la privatisation.

5.3.3.2 généralisations de la privatisation.

Il faut signaler que le processus de privatisation a connu une lenteur dans son application durant la période 1995-2000. Cette lenteur est due principalement à contraintes politique, fléau du terrorisme, des carences juridiques dans le processus de privatisation..etc. Ainsi les ministères en charge de la privatisation ont pris l'engagement de veiller sur l'harmonisation des procédures de privatisation et d'accélérer le processus afin de finaliser cette mission dans les meilleurs délais et avec une efficacité prouvée. Ce processus devrait concerner toutes les EPE et pour tous les secteurs d'activité économique (hors hydrocarbures) sans aucune exception pour concrétiser le principe du (tout privatisable).

Une démarche qui se déclenche graduellement au fur et à mesure de l'élaboration des textes juridiques adéquats qui permetts d'agir dans un contexte de la globalisation des marchés et du développement de la concurrence moyennant la privatisation des entreprises et des services publics. Pour atteindre cet objectif, la privatisation s'est déroulée selon des étapes temporelles et selon Cinq formules de privatisation qui sont:

1. La vente d'actions,
2. La cession d'actifs par appel d'offres,
3. La cession de gré à gré et la conversion de dette en prise de participation,
4. L'actionnariat populaire et salarial.

1. début de la privatisation des EPE.

a) privatisations de 1995.

Cette première vague de privatisation des EPE a débuté durant l'année 1995. Elle a pris la forme de cession d'actifs comme stipule l'article 24 de la loi de finances complémentaire pour 1994.cette vague de privatisation n'a touché qu'un seul secteur d'activité ; le tourisme. L'opération a été initiée par le lancement d'un

appel d'offres en 1996 pour la cession de cinq hôtels publics dont un seul en exploitation les quatre autres (encore en phase de réalisation).

Le processus de ce premier appel d'offre s'est déroulé normalement mais il était infructueux. Aucun acquéreur n'était intéressé par ces actifs. Ce premier échec contraint les pouvoirs publics à revoir leur attitude hésitante envers ce processus de privatisation des EPE. Ainsi, et sous les interpellations répétées des instances financières internationales (FMI et BM), l'Etat s'engage à généraliser ce processus pour l'ensemble des secteurs économiques. Il est établi, donc, vers la fin des années 95 une large liste d'EPE susceptibles d'être proposées à la privatisation par cession d'actifs, d'actions ou de contrats de management. Pour cela, des comités sectoriels de privatisation ont été instaurés (au niveau de chaque département ministériel concerné) et un comité national de suivi au niveau du ministère chargé des

Participations. Leurs missions et d'accélérer ce processus de privatisation et d'en faciliter la tâche aux acquéreurs. Cette opération a concerné uniquement la formule de privatisation partielle. Cela démontre, encore une fois, le niveau de résistance que manifestent les pouvoirs publics pour ce processus de privatisation des EPE. Une première liste d'EPE fut arrêtée par ces comités et proposée au gouvernement pour approbation ou enrichissement. Durant les premiers mois de l'année 1996; plus de cinquante d'appel d'offre ont été lancés pour privatiser des EPE appartenant à quatre secteurs d'activité qui sont: l'industrie, le commerce, le tourisme, et l'agriculture. Ces appels d'offres visent des cessions d'entreprises sous forme de cession d'actifs et touchent, plus spécialement, l'industrie textile avec 8 unités détenues par l'entreprise des industries de confection et boutonnerie (ECOTEX) et 13 unités hôtelières détenues par le secteur du tourisme et mises en vente, parmi elles, les quatre qui n'avaient pas trouvé preneurs en 1995.

D'autres formules de privatisation concernées par ces appels d'offres; les contrats de gestion et concerne l'unité de l'entreprise de produits pharmaceutiques détenue par SAIDAL); formule d'ouvertures de capital et concerne 3 entreprises du secteur agricole détenues par l'office régional des viandes de l'ouest (ORVE) avec 49% du capital, l'entreprise nationale de jus et conserves alimentaires (ENAJAC) pour 20% et l'office national de développement et de production aquacole (ONDPA) pour 49%.

Au niveau local, le processus de privatisation des EPE s'active. Plusieurs unités locales, en arrêt prolongé de production, se trouvent en faillite et passent à la dissolution. Le problème des effectifs de ces unités reste sans solution. Pour classer ce dossier, ces effectifs seront indemnisés et bénéficieront par la suite de l'indemnité du départ volontaire. D'autres unités locales ont fait également l'objet d'un programme de cession d'activités diverses sous forme de cession d'actifs.

Un autre secteur économique très protégé par les pouvoirs publics est proposé à la privatisation. Il s'agit du secteur bancaire public. La première banque que l'Etat a proposée à ce processus est la BDL (Banque de Développement local). Un projet qui semble bien démarrer avec le lancement d'une étude préparatoire à l'ouverture du capital de cette banque réalisée par un cabinet international Coopers et Lybrand sur

demande de la Banque Mondiale. Cette étude exclue la participation des salariés et du public à ce processus de privatisation et préconise la cession d'une partie du capital à des banques internationales. La banque mondiale estime que l'association des banques internationales dans les actifs des banques Algérienne peut « aider l'Etat non seulement à moderniser le système bancaire, objectif majeur, mais aussi à le revaloriser ». L'idée est rejetée par l'Etat malgré l'intéressement de quelques banques internationales minimales qui souhaitent acquérir une participation minoritaire (entre 33 et 49%).

b) les récentes résultats de la privatisation.

Selon les informations disponibles, le processus de privatisation est ouvert pour 674 EPE gérées par 28 SGP, 8 groupes industriels (Air Algérie, Saidal, SNVI...) et 11 banques et compagnies d'assurances. Une activité qui représente un chiffre d'affaires de 7,5 milliards de dollars (hors secteur financier) et 430 000 salariés éventuels.

Un programme de privatisation important qui concerne toutes les EPE appartenant au secteur de l'industrie publique ainsi qu'au secteur des services proposé aux acquéreurs. Pour cela, des mesures ont été prises pour limiter la durée des Procédures à 18 mois et de sensibiliser tous les acteurs institutionnels impliqués dans l'opération de privatisation. Un programme chargé et ambitieux et concerne un nombre de 1148 EPE à privatiser de taille nationale ou régionale dont 28 sont déjà proposées à l'appel d'offres et 320 éligibles après résolution de leurs contraintes juridiques.

Les dernières décisions du CPE parlent d'une approbation pour 111 opérations dont 51 pour des privatisations totales, 22 partielles, 20 en cessions d'actifs, et 18 en opération de partenariat. Le montant des cessions a été évalué à 18 000 MDA, les investissements entre participations et investissements à 24 723 MDA, le montant de l'endettement pris en charge à 8190 MDA, les terrains réservés aux domaines à 168 603 m². Parallèlement. Toujours dans le même ordre d'idée, l'ANDI a traité au courant de l'année 2004, 3484 projets d'investissements dont 105 projets au titre des investissements directs étrangers et des partenariats, totalisant un montant de 154,5 milliards de dinars. Aussi et durant la même année, le CNI a examiné un total de 39 grands projets d'investissement totalisant un montant de 302 milliards de dinars, dont 11 dossiers au titres des investissements directs étrangers et des partenariats.

Le bilan de privatisation en fin 2004¹³⁴, parle de 4259 projets totalisant 305,5 milliards de dinars qui sont entrés en production. Ceux en cours de réalisation ayant connu un début d'exécution sont au nombre de 2 357 totalisant 438,4 milliards de dinars. La majorité de ces projets sont à caractère industriel. L'industrie occupe en termes du montant total des projets, 682 milliards de dinars soit 57% du total. Le

¹³⁴ Cité par MOKRETAR Arousi, « La privatisation des entreprises en Algérie: Bilan, Difficultés et Perspectives », 1ere Partie, Mémoire Magister 2010/2011.

secteur des services, pour sa part, connaît une croissance des montants déclarés entre 2002 et 2004 respectivement de 59 milliards de dinars à 151 milliards de dinars. Pour résumer le bilan du processus de privatisation, certains auteurs confirment la réussite de ce processus et affirment que, "l'Algérie a bien avancé dans toutes les formes de privatisation qui sont : la privatisation par liquidation, l'autonomie de gestion, la concession, les contrats d'association, la déréglementation, etc"¹³⁵

1. pour la privatisation par liquidation: le nombre d'entreprises concernées est de l'ordre de 1200 entreprises publiques nationales et locales. Leurs actifs ont été transférés, soit, à d'autres entreprises publiques dans le cadre des opérations de filialisation par scission (division) soit cédés aux travailleurs et à des repreneurs externes.

2. L'autonomie de gestion (ou commercialisation): le nombre d'entreprises concernées est de l'ordre de 1800 entreprises publiques. Elles ont acquis la forme juridique de sociétés par actions et obéissent à une logique de gestion privée dans leur fonctionnement et leurs objectifs de compétitivité et de rentabilité.

3. Les contrats d'association: ce type de privatisation est présent dans le secteur des hydrocarbures. De nombreuses firmes étrangères sont en association avec SONATRACH et exploitent plusieurs gisements avec un niveau d'investissements étrangers très élevé. Les données de l'année 2002, parlent d'un peu plus de 1,2 milliards de dollars qui ont été investis dans ces contrats d'association.

4. La privatisation par la déréglementation: ce type de privatisation a permis au secteur privé algérien d'investir plusieurs secteurs d'activité économique tels que: le transport terrestre, aérien et maritime, les banques et les assurances, l'industrie manufacturière, l'industrie agro-alimentaire, les services, la santé, l'agriculture, le bâtiment, l'éducation. Les données statistiques disponibles parlent d'une évolution du nombre d'entreprises privées de 12.000 en 1994 à 200.000 en 2003 avec plus de 25.000 PMI), pour les autres activités, on compte 70.000 artisans et 1.000 coopératives artisanales. Aussi durant l'année 2002, 8.671 PME qui ont été créées avec 44.676 postes de travail"¹³⁶.

On note également que la contribution du secteur privé dans la valeur ajoutée nationale produite est très significative et dépasse de loin le secteur public. Le secteur privé domine dans les services avec 88 % de la valeur ajoutée produite contre 12 % pour le secteur public, 66 % dans les industries agroalimentaires, 68 % dans le bâtiment et travaux publics, 73 % dans le textile et la confection et 92 % dans les cuirs et chaussures.

¹³⁵ Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », p 193.

¹³⁶ Nacer-Eddine SADI, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Op cit, p 195, Cité par MOKRETAR Arousi, « La privatisation des entreprises en Algérie: Bilan, Difficultés et Perspectives » , 1ere Partie, Mémoire Magister 2010/2011.

Conclusion. Au terme de ce chapitre, nous avons pu apprécier l'importance du secteur économique publique en Algérie et son rôle déterminant dans la vie économique et sociale de la nation. Un secteur conçu et géré exclusivement par l'Etat qui, au nom de l'intérêt général, a imposé son monopole exclusif sur ce secteur. Un secteur qui, malgré ses limites, a permis de relancer l'activité économique du pays après son indépendance et de subvenir aux différents besoins de la nation et cela grâce à un tissu industriel puissant installé dans les années 70. De même, ce secteur public a contribué dans l'amélioration du niveau de vie des citoyens grâce à la politique d'emploi préconisée et à la gratuité des services sociaux offerts tels que la santé, le logement, l'éducation...etc. Aussi et grâce à la politique de subvention, de soutien et d'aide, l'Etat a pu conserver et entretenir son monopole sur ce secteur et marginaliser la contribution économique et sociale du secteur privé. Une puissance monopolistique acquise par l'Etat grâce aux vertus de la rente pétrolière. Une rente qui a caché les malheurs de ce secteur durant plus de trois décennies. Le changement de l'environnement économique international, la volatilité des recettes pétrolières, l'accroissement des besoins des citoyens se sont conjugués pour dévoiler les limites et les carences de la politique économique publique de l'Etat. En effet, en plus de leurs contraintes financières supportées par l'Etat, les EPE ne présentaient aucun signe d'efficacité économique. Leurs rendements et leurs rentabilités décroissent, leur déficit financier s'accroît et leurs problèmes d'organisation se compliquent. Face à cet handicap des EPE, et après une série de réformes, de restructurations et de mise à niveau, l'Etat s'oriente vers la privatisation du secteur public. Une nouvelle alternative économique qui s'annonce plus adaptée et plus efficace et qui peut relancer et améliorer les performances économiques et managériales de ce secteur. Dans le chapitre qui va suivre, nous allons, en premier lieu, identifier un secteur public stratégique qui a fait, lui aussi l'objet de privatisation. Le secteur des industries céréalières (les moulins) qui représente un maillon de taille de la filière céréalière en Algérie de par son importance économique et sociale incontestée.

Chapitre VI

Présentation des filiales du groupe Eriad Tiaret.

Un secteur public en difficulté.

Introduction:

Le groupe ERIAD Tiaret présente un intérêt particulier pour la SGP CEGRO du fait de son importance économique et de son rôle dans la couverture des besoins alimentaires des citoyens en produits de base, notamment la semoule et la farine, principales composantes du modèle alimentaire des Algérien. Aussi de son patrimoine industriel disposant de capacités de trituration considérables qui lui permet de couvrir une étendue géographique régionale importante. Un groupe que l'Etat veut soumettre, aussi, certaines de ces filiales au processus de privatisation afin d'accroître leurs rendements et leurs contribution dans la couverture des besoins alimentaire sur le marché céréalier. En effet, devant le recul que connaissent certaines filiales de ce groupe en matière de rentabilité financière et d'efficacité organisationnelle, et compte tenu de l'avancée spectaculaire de la concurrence privée sur le marché céréalier face au secteur public ; l'Etat cherche, à travers ce processus de privatisation, à repositionner le rôle de ce groupe dans l'économie alimentaire du pays. Une mission difficile et délicate à accomplir dans un environnement socioéconomique délicat et hostile caractérisé par une généralisation de l'économie de marché. Dans ce chapitre, nous allons procéder à l'identification de ce groupe à travers un diagnostic succinct de ses potentialités productives, financières, organisationnelles, managériales et concurrentielles. de même, nous exposons les efforts qui ont été consentis par l'Etat en matière de politique de développement et d'investissement au profit de ce groupe pour améliorer ses performances productives et de rentabilité avant le déclenchement du processus de privatisation au début des années 2000.

6.1 Présentation générale du groupe ERIAD Tiaret.

Le groupe «**ERIID TIARET**» a été créée par décret n° 387/82 du 27 Novembre 1982 suite à la restructuration de la SN SEMPAC (Société Nationale des Semouleries Minoteries, Pâtes alimentaires et Couscous) et son éclatement en cinq (05) groupes régionaux : ERIAD Alger - ERIAD Constantine - ERIAD Sétif et ERIAD Sidi Bellabès, en plus de l'ENIAL (entreprise nationale des industries alimentaires aujourd'hui dissoute) chargée du développement des ERIAD et des importations des produits finis.

La vocation principale de l'Eriad Tiaret se résume dans la transformation des blés (Dur et Tendre) en semoule et farine, surtout, puis leurs commercialisations. Un second rôle de l'ERIID Tiaret concerne la production et la commercialisation des pâtes alimentaires et couscous ainsi que les issues qui proviennent du processus de fabrication. Il faut noter, cependant que l'activité de ce groupe se décompose en deux processus de fabrication. Le premier dit de première transformation concerne la

transformation des blés en semoule et farine. Le second appelé deuxième transformation concerne la transformation de la semoule ou la farine en pâtes alimentaires et couscous.

L'ERAD Tiaret dessert une étendue géographique importante composée de onze (11) wilayates et commercialise ses dérivés céréaliers à l'aide d'unités dites UPEW (unités polyvalentes économiques de wilaya), implantées dans les régions Tiaret, Tissemsilt, Médéa, Djelfa, Laghouat, Relizane, Mostaganem, Ghardaïa Ain Defla, Chlef et Tamanrasset. Ces régions détenaient douze (12) unités de production ou complexes (minoteries - semouleries).

Le statut juridique de L'ERAD Tiaret est passé SPA (société par actions) en Août 1990 avec un capital social, au début, de 100.000.000 DA puis relevé à 470.000.000 DA. Les CIC (complexes industriels et commerciaux) en été créé en novembre de l'année 1992 et qui réunissaient les UPEW et les unités de production avec des antennes commerciales. Ces CIC sont ceux de:

Tiaret, Mostaganem, Relizane, Mahdia, Ksar El Boukhari, Laghouat et Djelfa ainsi que l'UCC Chlef.

La restructuration de l'ERAD Tiaret est opérée le 02 Janvier 1998 pour donner une société mère et 7 filiales; les 7 CIC sont devenues avec leur nouveau statut des filiales (SPA). Le capital social du groupe est révisé à la hausse pour 1.500,000.000 DA.

6.1.1 Diagnostic des différentes fonctions du groupe.

Le traitement des données de production du groupe Eriad Tiaret contenues dans les différents bilans de production des filiales, nous a permis de présenter l'évolution de l'activité productive de ces filiales et ses différentes caractéristiques durant les années qui ont précédé le déclenchement du processus de privatisation (1998/1999/2000). Cette présentation du groupe est faite à travers le diagnostic de ses principales fonctions à savoir: la production ; la commercialisation l'approvisionnement et la finance.

6.1.1.1 Fonction production.

La fonction de production est l'une des fonctions les plus importantes dans l'activité du groupe. Elle assure la première et la deuxième transformation pour donner respectivement de la semoule et de la farine et puis des pâtes alimentaires et du couscous. Elle est dotée d'équipements plus ou moins neufs avec des capacités de trituration importantes et sous utilisées par manque de grains (système des quotas) et par souci d'une régulation du marché céréalier national.

1. Capacités de trituration.

Selon les données récoltées des bilans de production du groupe ERIAD Tiaret pour l'exercice 1998, les capacités de production du groupe par filiales et par produits se présentent comme suit : (voir Tableau ci-dessous).

Tableau n°6-1: les capacités de trituration du blé dur et blé tendre par filiale et par produit.(année 1998).

U : Qx/j			
Filiales	Semoules	Farines	Total
Mahdia	5.800	4.300	10.100
Djelfa	4.600	1.000	5.600
Ksar El Boukhari	3.800	1.800	5.600
Tiaret	2.590	1.400	3.990
Relizane	1.830	1.000	2.830
Mostaganem	1.025	1.520	25.45
Laghouat	1.000	2.500	3.500
Groupe	20.645	13.520	34.165

Source: Bilan de la production Groupe ERIAD Tiaret.

Selon ces données, on constate que les capacités de production de la semoule représentent environ 60% des capacités globales du groupe, le reste des capacités, soit 40% est consacré à la production de la farine.

La répartition géographique de ces capacités selon la nature du produit se présente comme suit:

* Pour la semoule.

Toujours selon ces données, on constate que les capacités de trituration du blé dur pour la production de la semoule se concentrent exclusivement à 70% du total des capacités sur un périmètre de 150 km environ au niveau des régions de, Mahdia, Djelfa et Ksar El Boukhari. Cela démontre le déséquilibre géographique que connaît le groupe en matière de répartition des capacités de trituration du blé dur. Un déséquilibre qui favorise une concurrence inter-filiales de la part des autres groupes ERIAD (Sétif, Sidi Bel Abbés, Alger) et des unités privées (Mouzaïa, Ghardaïa, et autres) dans les zones à faible capacités de trituration que couvre le groupe Eriad Tiaret.

De même, la chute du pouvoir d'achat des citoyens constaté entre 1995 (53,86 kg semoule/habitant) et 1998 (40,92 kg semoule/habitant), soit une chute de -24% en trois (03) ans, contribue également à la chute du niveau des ventes du groupe pour ce produit. Cette chute du pouvoir d'achat a favorisé également une concurrence inter produits entre l'achat du 3SF (une dérivée substituable de la semoule) à prix bas (soit 1.550 DA/Quintal) au détriment de la semoule ordinaire.

*** Pour la Farine.**

Concernant cette dérivée, on constate que les minoteries qui détiennent une forte capacité de production sont celles de Mahdia avec 4300 quintaux/jour et Laghouat avec 2500 quintaux/jour. Ces deux minoteries couvrent relativement la demande sur cette dérivée qui s'exprime dans les zones qui sont sous sa compétence de distribution. Les autres à faibles capacités de production rencontrent des difficultés à satisfaire la demande exprimée sur leurs zones de compétence. La répartition des capacités de production de la farine par zone et par filiale est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-2: les capacités de trituration du blé tendre par filiale et par zone. (Année 1998).

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Sites	Mahdia Tiaret	Ksar El Boukhari Djelfa	Mostaganem Relizane	Laghouat
Capacité Qx/j	5.700	2.800	2.520	2.500

Source: Bilan de la production Groupe ERIAD Tiaret.

L'opération de reconversion des semouleries en minoteries entamée durant l'année 1999 dans le cadre de la restructuration des filiales du groupe ; a permis une augmentation des capacités de trituration au niveau des filiales de Tiaret (850 qx/j) Djelfa (1000 qx/j) et Relizane (800 Qx/j).

Cette augmentation des capacités de trituration du blé tendre a permis une production de farine suffisante pour subvenir à la demande exprimée sur ce produit dans les zones desservies par le groupe. Cette couverture de la demande est rendue également possible grâce aux mesures de restrictions douanières prises par les pouvoirs publics sur les importations de la farine durant l'année 1997.

Aussi la chute du pouvoir d'achat des citoyens durant la période 1995 à 1998 a également contribué à la chute des ventes du groupe pour ce produit. Ainsi on constate que les achats de ce produit ont baissé de 57,98 kg/habitant en 1995 à 35,38 kg/habitant en 1998, soit une chute de 39%.

2. Capacité de production des pâtes et du couscous.

La production des pâtes et du couscous, existent uniquement sur les sites de Mahdia et de Djelfa avec les capacités de production suivantes:

Tableau n°6-3: les capacités de production des pâtes et de la semoule du groupe Eriad Tiaret, année 1999.

Filiales	Pâtes	Couscous	Total
Mahdia	630	120	750
Djelfa	630	-	630
Total	1260	120	1380

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

La vocation principale du groupe demeure inchangé durant l'année 2000 pour le groupe, qui comme nous le savons, assure la première transformation des grains (blé dur et blé tendre) pour produire et commercialise les semoules, les farines et leurs issues et assure également la deuxième transformation, mais à un degré moins, pour produire et commercialise les pâtes et le couscous.

Le groupe consacrait en 2000, 40,80% de son activité pour la production de la semoule, 45,90% pour la production de la farine, 12% pour la production des issues de meunerie et 1,30% pour la production des pâtes et du couscous.

Les capacités de trituration du groupe pour l'année 2000 peuvent être représentées comme suit: (voir Tableau ci après).

Tableau n°6-4: Capacités de trituration du groupe pour l'année 2000.

Designation	U= Qx/j	
	1999	2000
Semoules	20.645	17.795
Farines	13 520	16.320
Pâtes et couscous	1.380	1.380

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

D'après les données de ce Tableau on constate que, durant l'année 2000, les capacités de trituration de la farine ont augmenté de 20,71% au détriment des capacités de la semoule qui ont chuté de 13,80% en raison de la croissance de la demande sur ce produit. Les capacités de production des pâtes et du couscous sont restées inchangées.

6.1.2 Evolution des capacités de trituration.

La politique d'investissement engagée par l'Etat dans le secteur public des industries céréalières avant le processus de privatisation laisse apparaître une nette augmentation des capacités de trituration pour ce secteur. Ainsi, entre 1996 et 1997 seulement, on constate que ces capacités ont augmenté de 40% pour la semoule et 42,76% pour la farine de l'ordre de 40%. Durant cette même période en raison de la mévente de la semoule dont la demande connaît une saturation sur le marché céréalier.

Cette surproduction de la semoule est due à l'augmentation des capacités de trituration du blé dur pour la majorité des filiales du groupe ERIAD Tiaret. Selon les données statistiques disponibles¹³⁷, cette augmentation des capacités de trituration est de l'ordre de +95% entre 1997 et 1998, + 48% entre 1998 et 1999 pour la filiale de Mahdia, soit un taux cumulé de + 160% sur la période 1997-1999. Celle de la filiale de Djelfa est de l'ordre de + 360% entre 1997 et 1998. Ainsi de l'ordre de 7400 qx/j sont venues s'ajouter en 2 ans aux capacités de trituration déjà

¹³⁷ D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

existantes pour le groupe. Le tableau ci-après résume cette évolution des capacités de production de la semoule et de la farine pour l'ensemble des filiales du groupe ERIAD Tiaret.

Tableau n°6-5: Evolution des capacités de production de la semoule et de la farine par filiale. (1996/ 1999).

Filiales	1996		1997		1998		1999*		Quintaux/jour % de variété	
	Semoule	Farine	Semoule	Farine	Semoule	Farine	Semoule	Farine	Semoule	Farine
Mahdia	2000	2300	2000	2300	3900	2300	5800	4300	+190	+115
Djelfa	1000	**1000	1000	1000	4600	1000	4600	1000	+360	0
Ksar El .Boukhari	3800	1800	3800	1800	3800	1800	3800	- 1800	0	0
Tiaret	2590	1400	2590	1400	2590	1400	2590	1400	0	0
Relizane	1830	1000	1830	1000	1830	1000	1830	1000	0	0
Mostaganem •	1025	720	1025	720	1025	1520	1025	1520	0	+111
Laghouat	2500	1250	2500	1250	1000	2500	1000	2500	-150	+ 100
Groupe	14745	9470	14745	9470	18745	11520	20645	13520	+40	+42, 76

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

Ainsi, et selon les données du tableau n°3, on constate que cette augmentation des capacités de trituration a eu lieu sur l'année 1998 en faveur de la semoule surtout et au profit des filiales de Mahdia et de Djelfa.

6.1.2.1 Evolution des réalisations.

Les programmes d'investissement engagés par l'Etat durant la période 1997/1998 pour le groupe ERIAD Tiaret, visent une augmentation des capacités de production de la semoule et de la farine pour mieux couvrir la demande exprimée sur le marché desservi par le groupe. La réalisation de ces programmes d'investissement présente certaines disparités entre les objectifs fixés et les réalisations tant pour la trituration du blé dur que pour celle du blé tendre comme nous allons les détailler ci-après.

1. Objectifs et réalisations.

Cette comparaison entre objectifs et réalisations concerne en particulier les capacités de trituration installées et la production réalisée.

* Trituration.

Les programmes d'investissement consacré à l'augmentation des capacités de trituration du blé dur et celle du blé tendre durant la période 1997/1998 peuvent être présenté comme suit (voir tableau ci-dessous).

Tableau n°6-6: Evolution du taux de réalisation des objectifs d'investissement d'augmentation des capacités de trituration du blé dur et du blé tendre pour le groupe ERIAD Tiaret.

Produits	Pourcentage de réalisation des objectifs		
	1997	1998	Taux de variation 1997-1998 %
Blé dur	91,29	78,26	12,47
Blé tendre	42,68	75,97	126,39

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

La lecture de ces taux d'évolution des réalisations par rapport aux objectifs peut être analysée différemment qu'il s'agit de la trituration du blé dur ou la trituration du blé tendre comme suit:

a. Trituration de blé dur.

D'après les données du tableau ci-dessus, on constate que le taux des réalisations dans le domaine de l'augmentation des capacités de trituration du blé dur a décru de 13,03% entre 1997 et 1998 par rapport aux objectifs d'augmentation ciblés par les programmes d'investissement. Cette augmentation des capacités de trituration du blé dur enregistre un taux de croissance par rapport aux objectifs de l'ordre de + 31,17% durant l'année 1997 et de 12,47% durant l'année 1998. Cela dit et malgré cette augmentation des capacités, le taux de trituration du blé dur a chuté entre 1997 et 1998 par rapport aux objectifs fixés en raison du faible volume des ventes de la semoule due principalement à une mauvaise maîtrise du marché face au secteur privé. Aussi, il faut noter que cette baisse de la production est constatée malgré la réduction du nombre de jours de marche en 1998(soit 250jours/an) comparée à 315 jours/an en 1997, soit 65 jours de moins pour cause de mévente.

Aussi, il faut rappeler que les objectifs de trituration fixés par le groupe en 1998 étaient de l'ordre de 4.343.550 Quintaux alors que les capacités de trituration installées étaient de 5.904.675 quintaux, soit un écart de - 1.561.125 quintaux correspondant à une inutilisation des capacités de trituration de - 26,43%.

En conclusion, durant l'année 1998, le taux d'utilisation des capacités de trituration de blé dur fixé au niveau des objectifs était de 73,57%. Ce taux chuterait à 57,58% si on cumule le taux de réalisation des objectifs à la capacité de trituration du blé dur installée.

b. Trituration de blé tendre.

Le taux de réalisation des objectifs pour la trituration du blé tendre a connu une augmentation de 78% entre 1997 et 1998. L'année 1997 a connu une chute considérable pour la trituration du blé tendre, soit 42,68% par rapport aux objectifs fixés. Cette chute est causée par l'augmentation de la cadence des importations de la farine par les opérateurs privés. Durant l'année 1998, on assiste à une reprise du niveau de trituration du blé tendre par les filiales du groupe qui enregistrent un taux de croissance de 75,97% grâce aux mesures douanières restrictives imposées par l'Etat sur l'importation de la farine.

Entre 1997 et 1998 le taux de réalisation pour la production de la farine enregistre une évolution de 33,29%. Cette variation par rapport aux objectifs est de l'ordre de 27,18%. D'un autre côté les réalisations pour l'année 1998 comparée aux objectifs de la même année ont atteint un taux remarquable du niveau de vente de 126,39%, signe d'une réelle relance de cette activité.

L'activité de trituration du blé tendre durant l'année 1998 (soit 315 jours de marché et 50 jours des arrêts techniques normalisés) a permis de produire 3.628.800 quintaux, soit un surplus de 199.500 quintaux par rapport aux objectifs correspondant à 17,31 jours de marche en plus. Cette performance induit un taux de croissance par rapport aux objectifs de 5,49%. Un taux plus élevés que la capacité théorique normalisée de trituration induit par une forte demande en farine sur le marché.

L'écart de production en farine constaté durant l'année 1998 est de 720.420 quintaux, soit un taux d'inutilisation des capacités de 19,85% du total des capacités de trituration installées. Le taux d'utilisation des capacités de trituration du blé tendre enregistré durant l'année 1998 est de 80,15%. L'accumulation de certaines contraintes durant cette année (tels que l'arrêt d'activité par manque de blé tendre, la sous exploitation de la minoterie de Ksar El Boukhari et divers arrêts (maintenance, technologiques, intervention de la Sonelgaz, sur stock et rénovation) contribuent d'avantage à l'accroissement du taux d'inutilisation des capacités de trituration du blé tendre en cette année. On enregistre ainsi un manque de trituration de 376.499 quintaux soit l'équivalent de 32 jours de marché. Ces contraintes qui nécessitent un réel besoin de mise à niveau des équipements existants.

6.1.3 Evolution des réalisations par rapport aux objectifs.

L'évolution des taux de réalisation de la production des filiales du groupe ERIAD Tiaret par rapport aux objectifs durant la période 196 à 1998 de l'ensemble des dérivées céréalières ; les semoules, les farines, les issues et les pâtes – couscous peut être présenter dans le tableau suivant.

Tableau n°6-7: Evolution des taux de la production des dérivées céréalières des filiales du groupe ERIAD Tiaret.

Produits	Pourcentage de réalisation des objectifs			
	1996	1997	1998	Taux de variation (%) 1996- 1998
Semoules	77,52	87,71	75,64	-2,97
Farines	69,63	38,41	75,68	+ 35,49
Issues	89,37	83,5	85,17	+ 13,14
Pâtes - couscous	21,21	34,49	41,32	- 15,36

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

6.1.3.1 Production de semoule.

Durant l'année 1996, les objectifs de production fixés pour la semoule étaient de 3.435.695 quintaux. Le taux de réalisation de ces objectifs était de 77,52%. Pour améliorer ce taux de réalisation, les objectifs de production de la semoule en 1997 ont été révisés à la baisse et fixé à 2.615.888 quintaux, soit un écart de 819.807 quintaux en moins par rapport à l'année 1996 représentant un équivalent de 23,86% de manque à produire en termes d'objectifs. Cette baisse des objectifs en 1997 a permis d'atteindre un taux de réalisation des objectifs en 1997 égale à 87,71%.

Le manque à produire en 1997 était de l'ordre de 12,29% par rapport aux objectifs de la même année. Malgré cela, les objectifs fixés pour l'année 1998 ont été augmenté à 3.416.000 quintaux. Un objectif difficile en raison du phénomène de la mévente de la semoule sur le marché. Cette contrainte conduit à une réorganisation du mode de travail des sites concernés en passant de 4 équipes de 8 heures/jour à 3 équipes de 12 heures/jour et à 250 jours d'activité seulement. Ces mesures ont conduit à une baisse du taux de réalisation des objectifs qui passe à 75,64% plus proche que celui de 1996.

En résumé, on constate que la capacité de production en semoules disponible en 1998 (taux de trituration fixé étant de 76,01%) était de 4.488.143 quintaux, les réalisations en semoule durant la même année ont atteint 2.584.098 quintaux, soit un taux d'inutilisation des capacités de production en semoule de 42,42%. Le taux des capacités de production inutilisées a atteint cette année 57,58%. Des capacités de production inexploitées en raison de la faible demande de la semoule exprimée sur le marché.

6.1.3.2 Production de farine.

La production de la farine a atteint en 1997 un taux de 69,63% des objectifs fixés (2.194.196 quintaux). Ces objectifs de 1997 avaient été légèrement baissé par rapport à 1996 fixés à 2.295.998 quintaux avec seulement un taux de réalisation de 38,41% à cause du phénomène de l'importation de la farine par le privé. L'instauration de la redevance douanière en 1997, a freiné l'importation de ce produit et induit une révision à la hausse des objectifs de production de la farine des filiales du groupe à 2.735.460

quintaux/an réalisés à hauteur de 75,68% comme l'indiquent les données de production disponibles du groupe ERIAD Tiaret.

Ainsi, on constate que sur la période 1996 - 1998, l'accroissement des objectifs était de 24,66% pour la production de la farine alors que celui des réalisations était de 35,49%. Cela affiche une augmentation en volume pour la farine avec taux d'utilisation des capacités disponibles de 80,15%.

6.1.3.3. Production d'issues.

Les réalisations ont été de 89,37% des objectifs en 1996, pour descendre à 83,5% en 1997 pour des objectifs revus à la baisse à raison de - 17,87% puisqu'ils étaient de 1.420.414 quintaux alors qu'ils avaient atteint 1.729.604 quintaux l'année précédente. Quant à 1998 le taux de réalisation était de 85,17% pour des objectifs de 44,56% supérieurs à ceux de 1997 puisqu'ils avaient atteint 2.053.427 quintaux.

La tendance 1996 - 1998 a évolué positivement à raison de 18,72% pour les objectifs et 13,14% pour les réalisations lesquelles sont passées de 1.545.829 quintaux en 1996 à 1.749.069 quintaux en 1998.

6.1.3.4 Production de pâtes et de couscous.

La quantité de pâtes et de couscous produite en 1996 était de 43.274 quintaux pour 203.985 quintaux d'objectifs fixés, soit un taux de réalisation très faible égale à 21,21%. Les objectifs pour la production de ces deux denrées ont été baissés durant l'année 1997, soit 92.500 quintaux/an avec un taux décroissant de la production égale à - 54,65%. Cependant et malgré cette baisse des objectifs, les réalisations n'ont atteint que 34,49% avec seulement 31.904 quintaux. Le groupe ERIAD est fortement concurrencé pour ces deux produits par le secteur privé.

Face à cette contrainte, les objectifs de production de ces deux produits ont été également réduits pour l'année 1998 de - 18,91% par rapport à 1997. La quantité produite durant cette année était de 30.987 quintaux soit un taux de réalisation de 41,32% des objectifs fixés. Aussi on constate que sur la période 1996-1998, les taux de réduction des objectifs ont atteint - 65,51% tandis que celui des réalisations a atteint - 15,36%.

Le suivi de l'activité de production des pâtes et du couscous pour les sites concernés du groupe ERIAD Tiaret laisse dire que la capacité théorique de fabrication des pâtes n'a été utilisée qu'à hauteur de 9,11%, et celle du couscous qu'à hauteur de 8,67%, soit un taux global d'utilisation de 8,98%. Le reste des capacités de production installées, soit 91,02%, est inutilisé durant cette période en raison de la forte concurrence du secteur privé pour ces deux produits et de la limite de la demande sur ces deux produits sur le marché.

A ces contraintes, s'ajoute la faible performance du processus technologique de fabrication de ces deux produits et à l'inexistence d'une maintenance adéquate de cet

outil de production. Des éléments qui contribuent tous à la dégradation contenue de la qualité de ces deux produits et par conséquent à leur mévente face ceux importés de l'étranger ou fabriqués par les concurrents privés.

Il faut noter que la mauvaise qualité de ces deux produits est la source du ce phénomène de mévente. Raison pour laquelle l'unité de pâtes de Djelfa était fermée pendant presque deux ans puis réouverte en Mars 1999. Aussi durant l'année 1999, sur les 4 lignes de production de ces deux produits, seulement 2 fonctionnent, la 3^{ème} est en cours de rénovation et la 4^{ème} ligne est définitivement arrêtée pour vétusté des équipements. Ainsi et pour éviter la mévente de ces deux produits, leur production se fait exclusivement sur commandes exprimées à l'avance par des grossistes implantés notamment à Alger.

6.2 Evolution de la structure de la production.

L'analyse des bilans de production des différentes filiales du groupe ERIAD Tiaret durant la période allant de 1989 à 1998, laisse apparaître les données suivantes:

6.2.1 Structure par produit

La structure de la production par nature de produit et son évolution durant la période 1989/1998 peut être présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-8: Evolution de la production du groupe ERIAD Tiaret de 1989 à 1998.

Produits Années	Blé dur	Blé tendre	Semoules	Farines	Pâtes	U:QI
						Couscous
1989	3.283.508	2.668.632	2.427.775	1.997.874	241.767	28.288
1990	3.157.553	2.604.421	2.365.582	1.997.627	231.360	30.941
1991	3.227.230	2.838.743	2.466.114	2.157.706	192.416	29.353
1992	3.103.827	2.900.159	2.665.534	2.199.075	192.998	30.132
1993	3.270.917	3.125.979	2.368.952	2.342.071	185.351	29.450
1994	3.241.350	2.972.847	2.364.129	2.145.701	148.489	32.027
1995	3.354.569	2.790.602	2.327.927	2.033.521	60.288	6.555
1996	3.499.626	2.177.537	2.385.213	1.528.021	33.538	9.736
1997	3.022.681	1.284.642	2.294.405	881.817	23.585	8.318
1998	3.399.636	2.908.380	2.584.098	2.070.328	28.386	2.601

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

Le traitement des données de l'évolution de la production des différents produits céréaliers du groupe durant la période 1989/1998, nous laisse dire que :

6.2.1.1 Pour la trituration du blé dur:

On remarque que le niveau des triturations a connu une légère variation durant ces dix ans d'activité (3.283.508 quintaux en 1989 et 3.339.936 quintaux en 1998).

6.2.1.2 Pour la production de la semoule.

La faible évolution du niveau de la trituration du blé dur a engendré automatiquement une faible production de la semoule (2.427.775 quintaux en 1989 et 2.584.098 quintaux en 1998 avec un pic de production en 1992 soit 2.665.534 quintaux).

6.2.1.3 Pour la trituration du blé tendre.

Les données du tableau montrent que la trituration du blé tendre enregistre des écarts plus conséquents que la trituration du blé dur. Ainsi entre 1993 qui enregistrent un volume de trituration égale à 3.125.979 quintaux et l'année 1997 qui enregistre un volume très inférieur de trituration égale à 1.284.642 quintaux soit une chute de 58,90% engendrant un écart quantitatif de 1.841.337 quintaux. Cette chute est redressée durant l'année 1998 pour devenir seulement 6,96% par rapport à 1993, soit un écart en volume de 217.599 quintaux de blé tendre non triturés.

6.2.2 Pour la production de la farine.

L'écart de production est manifeste durant l'année 1996 avec seulement 1.528.021 quintaux de farine produites loin derrière le niveau de production de l'année 1993 égale à 2.342.07 J quintaux.

6.2.2.1 Pour la production des pâtes.

Celle-ci enregistre des niveaux très faibles. L'écart est important si on compare la production de 1989 avec 241.767 quintaux et celle de 1998 avec 28.386 quintaux seulement soit une régression de 88,25% due principalement à la concurrence des produits importés et ceux produits par le secteur privé local de qualité bien meilleure que celle du secteur public.

6.2.2.2 Pour la production du couscous.

L'écart de production est impressionnant pour le couscous. Ainsi, et par comparaison à la production de 1989 (soit 28.288 quintaux) la production de 1998 n'est que de 2.601 quintaux soit une régression de 90,80%. Aussi cette chute de production est due à concurrence des produits importés et ceux produits par le secteur privé local de qualité bien meilleure que celle du secteur public.

6.2.2.3 Structure par filiale.

La production de ces dérivées céréalières par filiale du groupe peut être représentée dans le tableau ci-dessous comme suit:

Tableau n°6-9: Evolution de la production du groupe ERIAD Tiaret de 1996 à 1998 par filiale.

U:QI

	Semoules			Farines		
	1996	1997	1998	1996	1997	1998
Mahdia	334.718,46	411.988,85	419.190	316.129,59	148.844	314.996,5
Djetfa	168.891,75	160.266,50	406.462,10	140.167,20	113.901,75	152.491,50
K.E.B	729.502,8	378.086,65	558.758	180.510	104.691,25	314.907
Tiaret	571.178,5	537.435,50	476.436	266.452,5	153.572	181.278
Relizane	370.313,69	345.673,5	272.000,50	213.153	142.605	223.988,50
Mostaganem	245.327,5	205.784,75	171.831	162.535	125.842	324.770,90
Laghouat	243.529,65	253.443,70	279.420,80	249.073	92.361,50	557.895,35
Groupe	2.633.462,35	2.292.679,45*	2.584.098,4'	1.528.021	881.817,5	2.070.327,75

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

Suite du Tableau n°6-9.

Filiales	Issues			Pâtes et couscous		
	1996	1997	1998	1996	1997	1998
Mahdia	288.256,25	267.355,10	300.738,10	37.771,9	31.676,21	30.986,77
Djelfa	137.389,9	112.471,01	230.289,4	5.502 (P)	-	-
K.E.B	310.989,10	175.514,05	352.273,97	-	-	-
Tiaret	290.292,6	246.523,20	237.450,20	-	-	-
Relizane	224.109	165.584	176.782	-	-	-
Mostaganem	124.266,85	101.909,25	180.396,36	-	-	-
Laghouat	170.525,90	114.803,55	271.139,101.	-	-	-
Groupe	1.545.829,55	1.184.160,16	1.749.069,13'	43.273,9'	37.676,21	30.986,77

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

D'après les données inscrites dans le tableau ci-dessus, on constate que:

*** Pour la semoule:**

les 2/3 de la production de la semoule sont monopolisés par les de Mahdia, Djelfa, Ksar El Boukhari et Tiaret.

*** Pour la farine:**

80% de la production de la farine est assuré par les filiales de Laghouat, Mostaganem, Ksar El Boukhari et Mahdia.

*** Pour les issues:**

les 2/3 de la production des issues environ sont produits par les filiales de Mahdia, Ksar El Boukhari, Djelfa et Tiaret!

*** Pour les pâtes et couscous:**

la totalité de la production de ces deux produits est assurée exclusivement par les filiales de Mahdia et de Djelfa.

6.2. 3 Taux d'extraction:

Les normes appliquées pour les taux d'extraction (%) au sein du groupe ERIAD Tiaret sont les suivants:

Tableau n°6-10: les normes d'extraction appliquées pour les dérivées céréalières.

Semoules	3SF	Farine basse	Issue semoule	Farine	Issue farine
72	7	3	18	76	24

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

Les données des bilans de production pour les exercices 1996/1997/ et 1998 affichent les taux d'extraction par filiales et par dérivée comme suit: (voir tableau ci-dessous).

Tableau n°6-11: les normes d'extraction appliquées par les filiales du groupe.

filiales	S E M O U L E S					
	1996		1997		1998	
	Taux d'extraction		Taux d'extraction		Taux d'extraction	
	Farine	Issues	Farine	Issues	Farine	Issues
Mahdia	72,40	-	71,81	32,56	73,01	27,03
Djelfa	64,89	-	74,09	27,25	73,40	22,12
Tiaret	70,85	-	76,77	25,16	77,06	24,28
Relizane	64,14	**	78,19	20,96	79,94	20,98
Mostaganem	69,26	-	80,49	19,10	82,28	18,60
Laghouat	67,39	-	76,01	22,57	80,58	19,68
Ksar El	65,79	-	75,74	25,77	73,97	26,43
Groupe	68,13	-	75,91	25,39	76,01	23,68

Suit du Tableau n°6-11

filiales	F A R I N E S					
	1996		1997		1998	
	Taux d'extraction		Taux d'extraction		Taux d'extraction	
	Farine	Issues	Farine	Issues	Farine	Issues
Mahdia	72,19	-	67,01	35,61	69,9	31,3
Djelfa	64,37	-	64,54	28,88	67,4	33,0
Tiaret	72,78	-	70,80	32,49	69,5	31,3
Relizane	67,47	-	68,66	31,24	69,4	30,7
Mostagane	72,02	-	69,59	29,10	69,6	29,4
Laghouat	70,57	-	72,21	25,66	77,2	23,5
Ksar El	71,51	-	68,57	30,67	68,5	31,4
Groupe	70,17	-	68,64	30,96	71,1	29,1

Source: D.G Eriad Tiaret. Département de la production.

6.2.3.1 Fonction approvisionnement.

L'approvisionnement des filiales du groupe ERIAD Tiaret en grains (blé dur et blé tendre) est assuré par l'OAIC qui détient ce monopole. Ces grains proviennent soit des récoltes locales soit des opérations d'importation surtout pour le blé tendre. Dans ce qui suit, nous allons procéder à l'identification des volumes des grains achetées, des prix d'achat appliqués et des sources d'approvisionnement pour ces grains.

1. Evolution des achats en blé par filiales.

* Blé dur.

a. Achats physiques:

L'évolution des quantités de blé dur achetées par les filiales du groupe entre 1996 et 1998 peuvent être présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-12: Evolution des achats de blé dur par filiale entre 1996 et 1998.

U: QI Quantités en blé dur

Filiales	1996	1998	Taux de variation (%) 1996- 1998
Mahdia	459.764	642.625,10	+ 39,77
Djelfa	180.305,97	569.653,80	+ 215,93
K.E.B	851.274,38	828.084,75	-2,72
Tiaret	746.182,40	617.072,12	-17,30
Relizane	490.680,60	343.786	- 29,93
Mostaganem	311.227,90	205.513,50	-33,96
Laghouat	285.953,70	336.089,10	+ 17,53
Groupe	3.325.388,95	3.542.824,37	+ 6,53

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

L'interprétation de ces données laisse apparaître un disparité dans la cadence d'approvisionnement des filiales du groupe en blé dur. Ainsi on constate que ces achats de blé dur se sont progressés pour la filiale de Djelfa en 1998 de 215,93% par rapport à 1996, en raison de l'augmentation de ces capacités de production qui passe de 1000 Qx/j à 4600 Qx/j durant la même période. La filiale de Mahdia et celle de Laghouat voient leurs achats progressées respectivement de 39,77% et 17,53% durant cette période. Le reste des filiales enregistre, par contre, un recul pour les achats du blé dur, à ce sujet on constate des régressions des achats de - 2,72% pour Ksar El Boukhari et - 33,96% pour Mostaganem.

Pour l'année 1998 uniquement, les filiales, Tiaret, Ksar El Boukhari et Mahdia s'accaparent à elles seules la part de 58,92% du volume global des approvisionnements en blé dur. Le tableau ci-après résume le classement des filiales du groupe selon leurs volumes d'achat en comparaison avec leurs capacités de trituration de 1998.

Tableau n°6-13: Cadence d'approvisionnement des filiales du groupe ERIAD Tiaret en fonction de leurs capacités de trituration.

Filiales	Capacité trituration		Approvisionnement		
	Capacité Qx/j	Classement	Filiales	Approvisionnement Qx	Classement
Djelfa	4600	1	KEB	828.084,75	1
Mahdia	3900	2	Mahdia	642.625,10	2
KEB	3800	3	Tiaret	617.072,12	3
Tiaret	2590	4	Djelfa	569.653,8	4
Relizane	1830	5	Relizane	343.786	5
Mostaganem	1625	6	Laghouat	336.089,10	6
Laghouat	1000	7	Mostaganem	205.513,5	7
Groupe	18.745			3.542.824,37	

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

Selon ces données, on ne constate que la filiale de Ksar El Boukhari qui se classe en premier rang pour les achats de blé dur en 1998 avec 828.084,75 quintaux alors qu'elle se classe en 3^{ème} position en matière de capacité de trituration après la filiale de Djelfa et celle de Mahdia.

D'un autre côté la filiale de Djelfa qui se classe en 1^{er} rang pour les capacités de trituration se positionne en 4^{ème} place pour les achats de blé dur. Une filiale qui a connu une augmentation de 3600 qx/j des capacités de trituration en une année alors que la semoule connaît une mévente considérable sur le marché.

b. Achats en valeur.

Les données collectées auprès du département des finances du groupe ERIAD Tiaret donne, pour 1998, les montants des achats du blé dur comme suit: (voir tableau ci-après).

Tableau n°6-14: les achats en valeur du blé dur par filiale.

U:DA

KEB	Mahdia	Tiaret	Djelfa	Relizane	Laghouat	Mostaganem
1.176.225.514	971.164.162	932.949.963	855.888.524	520.640.136	498.272.795	310.966.567

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des finances.

c. Approvisionnement en blé dur par fournisseur.

Les fournisseurs des filiales du groupe en blé dur sont l'OAIC et l'opérateur privé. Le ces sources d'approvisionnement assurent la disponibilité des grains pour les filiales du groupe en quantité adéquate selon leurs programmes de production comme cela est illustré dans le tableau ci-après. il faut noter cependant que l'OAIC demeure le principale fournisseur de ces filiales en blé dur et blé tendre.

Tableau n°6-15: principaux fournisseurs des filiales du groupe ERIAD Tiaret en 1998.

U:QX

Fournisseurs	Djelfa	Laghouat
OAIC	549.956,40	328.298,90
Privé	19.697,40	2.064,40
Total	569.653,80	330.363,30

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

Aussi et d'après les données de ce tableau, le secteur privé ne contribue que par de faibles quantités dans l'approvisionnement des filiales du groupe. Cette contribution est de l'ordre 3,45% et 0,62% du total pour les 2 filiales durant l'année 1998. Parmi les contraintes qui bloquent l'opérateur privé à jouer un rôle important dans l'approvisionnement de ces filiales en blé dur et blé tendre est son incapacité à maintenir un approvisionnement régulier de ces filiales par manque d moyens de stockage conséquents.

d. Evolution des prix unitaires d'Approvisionnement en blé dur.

D'après les données collectées du département des finances du groupe ERIAD Tiaret, les prix unitaires moyens d'approvisionnement en blé dur ont connu une certaine évolution durant la période 1996 à 1998 comme cela est résumé dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-16: Evolution du prix moyen d'achat du blé dur entre 1996 et 1998.

U : DA/QI

Années	Mahdia		Djelfa		K.E.B		Tiaret	
	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé
1996	1512,94	-	1473,77	-	1510,68	-	1494,17	-
1997	-	-	-	-	-	-	-	-
1998	1512,38	-	1440,13	1230	1510,98	-	1511,55	1230

Suite du Tableau n°6- 16.

Relizane		Mostaganem		Laghouat		Groupe	
OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé
1513,39	-	1512,38	-	1508,07	-	1504,05	-
-	-	-	-	-	-	-	-
1512,56	-	1511,97	-	1510,13	1230	1511,62	-

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des finances.

D'après ces données, on constate que le prix moyen d'approvisionnement du blé dur appliqué par l'OAIC a évolué de 1504,05 DA en 1996 à 1511,62 DA en 1998, soit une augmentation de 7,58 DA au quintal en 2 ans.

Par contre celui de l'opérateur privé, le prix moyen du quintal est de 1230 DA pratiqué sur cette période soit une différence de 281,62 DA par quintal par rapport au prix moyen pratiqué par l'OAIC en 1998. Ainsi le prix moyen d'approvisionnement pratiqué par le privé est 19% environ plus faible que celui de l'OAIC. Un prix incitateur mais qui reste tributaire de la non régularité des approvisionnements de cet opérateur privé.

6.2.3.2 Les Capacités de stockage.

Les capacités de stockage dont disposent les filiales du groupe ER5IAD Tiaret sont un facteur déterminant dans la régularité de l'activité de trituration du blé dur. Ces capacités de stockage sont différentes selon l'importance de l'activité des filiales et de leurs capacités de trituration. Le Tableau ci-après résume en quantités stockées et en couverture par jour des besoins de trituration des filiales du groupe.

* pour le blé dur.

La capacité de stockage constaté pour l'année 1998 pour le blé dur se présente comme suit:

Tableau n°6-17: Capacités de stockage du blé dur par filiale et par nombre de jours de couverture des besoins de la production.

	Mahdia	Djelfa	K.E.B	Tiaret	Relizane	Mostaga.	Laghouat	Groupe
Quantité Qx	625.000	625.000	253.000	14.200	12.000	16.000	62.500	1.045.200
Nbre jours	108	14	67	5	7	16	62	279

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

Ainsi, on constate que ces capacités de stockage du blé dur sont très importantes pour la filiale de Mahdia qui monopolise à elle seule 38,70% de ces capacités avec une couverture des besoins de la production équivalente à 279 jours du total du groupe. La filiale de Tiaret ne détient que 5 jours de couverture et la filiale de Djelfa avec ses 3800 Qx/j ne détient qu'une capacité qui couvre seulement 14 jours de production.

Ces capacités limitées détenues par les filiales de Djelfa, Tiaret, Relizane et Mostaganem en matière de stocks de sécurité, présentent un risque certain de rupture de stocks et d'arrêt de la production par manque de blé dur.

1- pour la semoule.

Les infrastructures de stockage pour la semoule détenues par les filiales du groupe peuvent être résumées comme suit. (Voir tableau n° 16).

Tableau n°6-18: présentation des infrastructures de stockage disponibles au niveau des filiales du groupe pour l'année 1998.

Nbre de jours	Mahdia	Djelfa	K.E.B	Tiaret	Relizane	Mostaga.	Laghouat	Groupe
Silos	2	2	2	1	1	1	2	11
Plancher	8	8	8	2	2	2	8	38
Total	10	10	10	3	3	3	10	49

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

La filiale de Tiaret, Relizane et Mostaganem détiennent les capacités de stockage les plus faibles avec une couverture des besoins de la production de 3 jours seulement. Cela signifie qu'en cas de méventes de produits, ces filiales rencontreraient des problèmes de stockage et par conséquent des arrêts de la production. Le même constat est fait pour le reste des filiales mais un degré de gravité moins.

* Blé tendre.

Les achats du blé tendre pour la production de la farine ont évolué en quantités et en valeurs, par année t par filiales comme nous allons le détailler ci-après.

6.2.3.3 Evolution des Achats physiques du blé tendre.

Les données statistiques recueillies du département des approvisionnements du groupe ERIAD Tiaret ont permis de dresser la situation de ces achats par filiale durant la période 1996 à 1998 comme suit. (Voir tableau n° 17).

Tableau n°6-19: Evolution des Achats physiques du blé tendre par filiales du groupe entre 1996 et 1998.

Filiales	1996	1998	Taux de variation (%) 1996-1998
Mahdia	438.354,6	572.644,60	+ 30,63
Djelfa	196.701,90	246.688,50	+ 25,41
Ksar El Boukhari	234.482,57	550.540,50	+ 134,78
Tiaret	367.534,60	260.388,30	-29,15
Relizane	311.624	323.902,80	+ 3,94
Mostaganem	231.000,20	467.408,90	+ 102,34
Laghouat	295.443,60	753.517,80	+ 155,04
Groupe	2.083.141,87	3.094.643,00	+ 48,55

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

D'après ces données, on constate que les achats du blé tendre ont connus, entre 1996 et 1998, un accroissement de + 48,55%. Un accroissement nettement important que celui du blé dur (+6,53%) provoqué par une forte demande sur la farine sur le marché et une existence considérable des capacités de trituration du blé tendre qui dépassent les 2050 Qx/j.

La filiale de Laghouat enregistre les plus hauts accroissements des achats de blé tendre avec un taux de + 155,04, suivie de celle de Ksar El Boukhari avec + 134,78% et enfin Mostaganem avec + 102,34%.

Aussi, 60,64% des achats du blé tendre du groupe sont réalisés par les filiales de Laghouat, Mahdia et KEB.

Dans le tableau ci-après, les filiales du groupe sont classées selon l'importance du volume de leurs achats en blé tendre et selon l'importance des capacités de trituration qu'elles détiennent.

D'après ces données, on constate que le volume des achats du blé tendre sont proportionnelles aux capacités de trituration disponibles dans chaque filiale comme c'est le cas des filiales de Laghouat, Mahdia et KEB et Mostaganem. La filiale de Relizane gagne une place dans le classement, Djelfa et Tiaret perdent chacune une place dans ce classement.

Tableau n°6-20: Classement des filiales du groupe ERIAD Tiaret selon leurs achats de blé tendre et selon leurs capacités de trituration pour l'année 1998.

Filiales	Capacité trituration		Approvisionnement		
	Capacité de trituration Qx/j	Classement	Filiales	Approvisionnement Qx	Classement
Laghouat	2.500	1	Laghouat	753.517,80	1
Mahdia	2.300	2	Mahdia	572.644,60	2
K.E.B	1.800	3	K.E.B	550.540,50	3
Mostaganem	1.520	4	Mostaganem	467.408,90	4
Tiaret	1.400	5	Relizane	323.902,80	5
Relizane	1.000	6	Tiaret	260.388,30	6
Djelfa	1.000	6	Djelfa	246.688,50	7
Groupe	11.520		Groupe	3.094.643,00	

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

b. Achats en valeur.

Selon les données comptables du groupe ERIAD Tiaret, le montant global déversé par le groupe durant l'année 1998 pour les achats du blé tendre est égale à 4.247.783.146.00 DA. La répartition de ces montants par filiales est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-21: Montants des achats du blé tendre par filiales pour l'année 1998.

U : DA

Tiaret	Mahdia	K.E.B	Mostag.	Relizane	Djelfa	Laghouat	Total
367.953.185	811.096.319	655.368.626	636.708.458	434.213.292	327.858.765	1.014.584.502	4.247.783.146

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des finances.

D'après les données du tableau ci-dessus, 42,97% du montant globale des achats du blé du groupe sont réalisés par les filiales de Laghouat et de Mahdia à elles seules compte tenue de l'importance des capacités de trituration qu'elles détiennent.

C. Approvisionnement en blé tendre par fournisseur.

L'approvisionnement des filiales du groupe ERIAD Tiaret en blé tendre est fait en majorité par l'OAIC ; l'opérateur privé ne contribue que par une part minime. Il faut rappeler que l'OAIC est l'organe étatique responsable exclusive des importations et de

la distribution des grains sur les différents semouleries et minoterie privées et publiques du pays.

a. Approvisionnement par fournisseur 1998.

La répartition des achats de blé tendre en quantités et en valeurs et par filiales est illustrée dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-22: Répartition des achats de blé tendre en quantités et en valeurs et par filiales pour l'année 1998.

U : Quintal U : 10³ DA

	Mahdia		Djelfa		K.S.B		Relizane		Mostaganem		Laghouat		Tiaret		Groupe	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
OAIC	529.629,2	763.779,37	168.530,4	241.884,85	550.540,50	655.368,62	235.118,80	338.632,08	378.551,10	537.998,08	554.103,8	795.229,6	257.726,5	365.016,26	2.593.750,9	3.697.818,38
Privé	43.015,4	47.316,94	78.158,10	85.973,39			88.784	95.581,21	88.858,3	98.800,37	199.414	219.355,4	2.661,80	2.936,92	500.891,6	549.964,76
Total	572.644,6	811.096,31	246.688,5	327.858,76	550.540,50	655.368,62	323.902,8	434.213	467.409,4*	636.708,45	753.517,8	1.014.584,5	260.388,3	367.953,18	3.094.642,5	4.247.783,14

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des finances.

Selon ces données, on constate que durant l'année 1998 et à l'exception de la filiale de Ksar El Boukhari, toutes les autres filiales ont eu recours aux achats de leur blé tendre de chez le privé mais pour des quantités minimales. Ces achats sollicités auprès de l'opérateur privé ne représentent que 16,18% de l'ensemble des achats du groupe en 1998 ; le reste des achats, soit 83,82% du total est assuré par l'OAIC. Cette dominance par l'OAIC est constatée également pour l'approvisionnement des filiales en blé dur. Le fournisseur privé reste cependant une source d'approvisionnement incertaine et irrégulière compte tenue de ces capacités de stockage limitées et du monopole qu'exerce l'OAIC sur la sphère d'approvisionnement en blé du pays.

b. Prix unitaires d'approvisionnement en blé tendre.

Selon disponibles recueillies des bilans d'approvisionnement des filiales du groupe ERIAD Tiaret ; l'évolution des prix unitaires moyens d'approvisionnement du blé tendre appliqués durant l'année 1996 et 1998 se présentent comme suit:

Tableau n°6-23: Evolution des prix unitaires moyens d'approvisionnement du blé tendre par filiales pour les années 1996 et 1998.

U : DA/Quintal

Années	Mahdia		Djelfa		K.E.B		Tiaret		Relizane		Mostaganem		Laghouat		Groupe	
	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé	OAIC	Privé
1996	1439,82	-	1440,19	-	1436,67	-	1437,76	-	1438,06	-	1437,60	-	1437,52	-	1438,23	-
1998	1440,13	1075	1413,94	1075	1405,30	-	1411,76	1076,5	1429,84	1075	1409,76	1075	1409,54	1075	1417,18	1075,25

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des finances.

D'après ces données, on constate que le prix d'achat moyen unitaire du blé tendre de chez l'OAIC supporté par le groupe ERIAD Tiaret, est passé de 1438,23 DA le quintal en 1996 à 1417,18 DA le quintal en 1998. ce même prix, est de 1075,25 DA le quintal chez le privé en 1998, soit 341,93 DA le quintal en moins (24,12%). Le même constat est fait pour le blé dur où on constate une différence de prix de l'ordre 19% en faveur du fournisseur privé en 1998.

c. Capacité de stockage en blé tendre.

Les capacités de stockage du blé tendre détenues par chaque filiale du groupe en 1998 peut être présentées comme suit:

Tableau n°6-24: Capacités de stockage du blé tendre par filiale année 1998.

	Mahdia	Djelfa	K.E.B	Tiaret	Relizane	Mostaga.	Laghouat	Groupe
Quantité Qx	633.550	62.500	253.000	5.000	13.000	4.200	62.500	1.033.750
Nbre jours	147	63	141	•4	13	3	25	396

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

D'après les données du tableau si dessus, les capacités de stockage détenues par la filiale de Mahdia couvrent 147 jours de production, celles de Ksar El Boukhari couvrent 141 jours, soit 288 jours sur 396 jours pour ces deux filiales seulement ce qui représente 72, 72% de couverture de production du total du groupe. Les autres filiales sont souvent affrontées à des problèmes de rupture de stock par manque de

capacités de stockage comme c'est le cas pour Les filiales de Mostaganem (3 jours de couverture), Tiaret (4 jours de couverture), Relizane (13 jours de couverture) et Laghouat (25 jours de couverture). Il faut rappeler que ces filiales détiennent 55,72% des capacités de trituration du blé tendre du total du groupe et ne détiennent 11,36% des capacités de stockage de ce même produit. Une vraie contradiction de taille.

d. capacités de stockage pour la farine.

Pour la farine, les capacités de stockage sont ventilées par filiale et par nombre de jours de couverture de la production comme suit:

Tableau n°6-25: Structures de stockage de la farine par filiale année 1998.

Nbre de jours	Mahdia	Djelfa	K.E.B	Tiaret	Relizane	Mostaga.	Laghouat	Groupe
Silos	2	2	2	1	1	1	2	11
Plancher	8	8	8	2	2	2	8	38
Total	10	10	10	3	3	3	10	49

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

Les observations peuvent être formulées pour les contraintes de stockage de la farine. Le problème de rupture des stocks et arrêt de la production est présent chez les mêmes filiales du groupe (Mostaganem (3 jours de couverture), Tiaret (3 jours de couverture), Relizane (3 jours de couverture)).

e. Capacité de stockage en issues.

Pour les issues proviennent de la trituration du blé dur et du blé tendre. Leurs capacités de stockage ventilées par filiale et par nombre de jours de production se présentent comme suit:

Tableau n°6-26: Structures de stockage des issues par filiale année 1998.

Nbre de jours	Mahdia	Djelfa	K.E.B	Tiaret	Relizane	Mostaga.	Laghouat	Groupe
Silos	2	2	2	1	1	1	2	11
Plancher	8	8	8	2	2	2	8	38
Total	10	10	10	3	3	3	10	49

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des approvisionnements.

Là aussi, les observations peuvent être formulées pour les contraintes de stockage des issues. Le problème d'arrêt de production est présent chez les mêmes filiales du groupe (Mostaganem (3 jours de couverture), Tiaret (3 jours de couverture), Relizane (3 jours de couverture)).

6.2.3.4 Fonction commercialisation.

Le traitement des données issues du département commercial du groupe ERIAD Tiaret pour les années 1996-1997 et 1998 laisse apparaître l'évolution suivante des ventes des différentes dérivées céréalières comme nous allons le développer dans ce qui suit.

1. Evolution des ventes.

La présentation des ventes des différents produits céréaliers durant la période 1996 à 1998 se présente comme suit:

Tableau n°6-27: Evolution des ventes des produits céréaliers en quantité et en valeur de 1996 à 1998.

U: DA

Produits	1996		1997		1998	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Semoule	2.872.392,35	6.156.101.008	2.314.618,23	5.195.067.004	2.483.771	6.047.471.201
Farine	2.481.765,24	5.014.506.588	1.049.173,50	2.094.206.589	2.114.714,80	4.278.245.573
Issues	1.571.129,91	957.644.665	1.189.387,01	1.054.418.041	1.788.385	1.059.220.208
Pâtes et couscous	78.286,27	202.238.099	57.896,41,	161.427.272	37.687	129.706.325

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

D'après ces données, on remarque que les ventes des différents produits céréaliers fabriqués par les filiales du groupe ERIAD Tiaret ont baissé durant cette période. Cette baisse est très ressentie pour les pâtes et le couscous avec des taux respectifs de - 51,86% et -13,86%. Pour les ventes de la semoule et de la farine, on remarque une légère reprise durant l'année 1998.

De même, les données du tableau ci-après résument l'évolution des ventes du groupe ERIAD Tiaret de 1983 à 1998.

Tableau n°6-28: Evolution des ventes du groupe ERIAD Tiaret de 1983 à 1998.

U: QL

Produits	1983	Année de meilleure vente	1998
Semoule	3.646.918	Année 1993 Qté= 4.448.194	2.522.465
Farine	1.432.459	Année 1995 Qté= 3.510.421	2.180.785
Issues	991.313	Année 1986 Qté = 1.919.059	1.237.653
Pâtes	86.993	Année 1986 Qté= 247.627	34.690
Couscous	6.613	Année 1993 Qté= 40.889	3.480

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

Les données concernant les ventes du groupe durant la période qui s'étale de 1983 à 1998, montre, en générale, une décroissance des ventes de la semoule (-30,83%) des pâtes (- 60,12%) et du couscous (- 47,37%). Par contre, les ventes de la farine ont connues une croissance égale à 52,24%. Les années 1993 et 1995 sont des années références pour les ventes du groupe où on enregistre des niveaux pic des ventes pour la semoule avec 4.448.194 quintaux en 1993 et 3.510.421 quintaux pour la farine. Cette chute du niveau des ventes du groupe est due principalement à la concurrence du secteur privé qui s'accapare d'une part importante du marché céréalier détenue, jadis, par le groupe ERIAD Tiaret.

A. Evolution des ventes par client.

Les ventes du groupe ERIAD Tiaret sont réalisées avec plusieurs clients, parmi eux, dont les grossistes et les détaillants avec lesquels le groupe réalise plus de 50% de chiffres d'affaire en 1998, notamment pour la semoule et la farine, les ventes des pâtes et du couscous, quant à elles, sont minimales en raison de la forte concurrence exercée par le secteur privé sur ces deux produits. Le tableau ci-après résume l'évolution de ces ventes en quantités et en valeurs durant l'exercice 1998.

Tableau n°6-29: Evolution des ventes du groupe ERIAD Tiaret en quantités et en valeurs durant l'exercice 1998.

Quantité : Ql Valeur DA

	Semoule		3 S F		Farine		Farine supérieure	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Consommateurs	223.532	607.619.774	27.370,75	44.655.505	79.576,45	163.218.019	6.509,15	16.791.200
Détaillants	954.690,9	2.428.322.944	134.729,5	203.211.245	228.847,3	484.842.282	70	189.248
Personnel	31.913	53.517.238	-	-	8,75	19.075		-
Boulangers	-	-	-	-	1.508.220,75	3.001.971.700		
Utilisateurs	-	-	V	-	-	-		-
Grossistes	1.096.876,85	2.721.517.605	51967	70.368.500	273.136,55	547.604.455	51.473,25	123.918.512
ANP	543	1.579.508			32.390	64.762.750	432	987.080

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

Suite du Tableau n°6-29:

Quantité : Qx Valeur DA

	Couscous		Pâtes		Issues	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Consommateurs	795,6	1.012.829	3.174,78	5.852.100	-	-
Détaillants	303,5	1.460.746	25.199,15	97.110.560	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
Boulangers	-	-	-	-	-	-
Utilisateurs	-	-	-	-	1.788.384,6	1059.220.208
Grossistes	70	215.467	1.579,8	3.962.430	-	-
ANP	2.290,5	7.296.939	4.735,55	14.694.820	-	-

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

B. Structure du chiffre d'affaires par client.

Le groupe réalise en 1998 la plus grande part de son chiffre d'affaire par la vente de ces produits céréaliers, notamment la semoule et la farine avec les grossistes, les détaillants, soit 29,45% pour les premiers et 27,21% pour les seconds soit au total 56.65%.

Tableau n°6-30: Evolution du chiffre d'affaires du groupe ERIAD Tiaret par clients durant l'exercice 1998.

clients	Chiffre d'affaires DA	%
Consommateurs	917.584.318,05	7,75
Détaillants	3.222.526.602,40	27,21
Personnel	53.536.313	0,45
Boulangers	30.019.717,00	25,35
Utilisateurs	1.069.460.208	9,03
Grossistes	3.486.274.225,32	29,45
ANP	89.321.098,60	0,76
Total	11.840.674.466,07	100

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

La structure de ces ventes par produits et par clients est comme suit:

1. Les produits vendus aux grossistes par ordre d'importance sont: la semoule, la farine, la 3SF, la farine supérieure, les pâtes, l'huile et le couscous.
2. Les produits vendus aux détaillants par ordre d'importance sont: la semoule, la farine, la 3SF, le couscous, les pâtes, et la farine supérieure.
3. Les produits vendus aux boulangers sont: la farine panifiable seulement.
4. Les produits vendus aux utilisateurs concernent uniquement les issues.
5. Les produits vendus aux consommateurs sont par ordre d'importance, la farine, la semoule, la 3SF, la farine supérieure et les pâtes.
6. Les produits vendus à l'ANP ne représente que 0,76% des ventes (couscous et pates surtout).
7. Les produits vendus au personnel ne représente que 0,45% des ventes (la semoule et la farine surtout).

Les prix unitaires de vente par produit et par client sont représentés dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-31: Prix unitaires de vente par produit et par client- Année 1998.

U:DA/QL

	Semoule	3SF	Farine	Farine sup	Cous-cous	Pâtes	Issues
Consommateurs	2718,27	1631,50	2501,08	2579,63	1273,04	1843,31	-
Détaillants	2543,57	1508,29	2118,63	2703,54	4813	3853,72	-
Personnel	1676,97	-	2180	-	-	-	-
Boulangers	-	-	1990,41	-	-	-	-
Utilisateurs	-	-	-	-	-	-	592,28.
Grossistes	2481,15	1354,10	2004,87	2407,44	3078,11	2508,18	-
ANP	2908,85	-	1999,47	2284,91	3185,74	3103,09	-

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.**C. Structures de distribution.**

L'inventaire des structures de distribution dressé par le groupe en 1998, enregistre l'existence de 24 dépôts répartis comme suit:

Tableau n°6-32: inventaire des structures de distribution du groupe ERIAD Tiaret pour l'année 1998.

Filiales	Nombre de dépôts	Localisation
Tiaret	2	Tiaret
Mahdia	6	Tissemsilt (01), Région Chlef (05)
Ksar El Boukhari	5	Région Ain Défia (03) ; Médéa (01) ; Ain Boucif (01)
Laghouat	8	Aflou (01) ; Tamanrasset (02) ; Ghardaïa (05)
Relizane	1	Relizane : dépôt régulateur et consommateurs
Mostaganem	2	Mostaganem

Source: D.G Eriad Tiaret. Département commerciale.

On note à ce sujet que la filiale de Djelfa ne détient pas de dépôts.

2. Fonction développement-investissement.

Le groupe ERIAD Tiaret a bénéficié durant les années 1995 à 1998 d'un programme d'investissement conséquent qui vise un développement et une modernisation des moyens de production des filiales. Ces programmes ont permis aux filiales concernées de renforcer leurs capacités de production et d'améliorer la qualité de leurs produits par l'introduction de nouveaux process de fabrication. Des actions qui ont permis au groupe de faire face à l'extension du secteur privé et à récupérer une part du marché céréalier qui l'a perdue auparavant.

A. Programmes réalisés au cours des dernières années.

Le tableau ci-après dresse la nature des différents investissements dont à bénéficié le groupe durant la période 1995 à 1998.

Tableau n°6-33: programmes d'investissement réalisés au profit du groupe ERIAD Tiaret durant la période 195-1998.

Année	Nature des investissements
1995	Semoulerie 3600 Qx/j KEB
1997	1 °) Module semoulerie 1800 Qx/j Djelfa (Extension)
1998	2 °) Module semoulerie 1800 Qx/j Djelfa (extension) 1 °) Module semoulerie 1800 Qx/j Mahdia (extension) Doublement de capacité minoterie 1250 Qx/j Laghouat

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

D'après les données de ce tableau on constate que durant cette période, les investissements réalisés pour le compte du groupe ERIAD Tiaret concernent surtout l'extension des capacités de trituration du blé dur alors que les ventes de la semoule connaissent des reculs importants par rapport à la farine issue de la trituration du blé tendre. Cela dit, ces investissements auraient pu être réorientés d'avantage vers l'extension des capacités de trituration du blé tendre pour garantir un surplus de production de farine dont les ventes connaissent un accroissement d'année en année. Les montants d'investissement dégagés pour ces projets se présentent comme suit :

a. Semoulerie.

Tableau n°6-34: Projets d'investissement au profit du groupe réceptionnés durant l'année 1999.

Ext. Sem. KEB Coût. Total: 542.800.000,00 DA	Prix en charge par l'état (BAD) - Crédit long terme 200.700.000,00 DA - Dotation 5.000.000,00 DA ; Crédit externe ligne de crédit Algero-Tchèque 8.191.313,15 DA Apport fond de participation : 130.000.000,00 DA	Mis en exploitation Octobre 1995
Ext. Sem. Djelfa Coût. Total: 51 5.840.000,00 DA	CLT 197.650.000,00 DA Dotation 5.000.000,00 DA Crédit extérieur Algéro-Tchèque = 7.290.542,17 dollars US Apport fond de participation : 140.000.000,00 DA	1er module en marche 2ème module mis en exploitation en 1998
Ext. Sem. Mahdia Coût Total: 546.280.000,00DA	CLT: 379.790.000,00 DA Dotation: 6.000.000,00 DA Crédit Algéro-Tchéque: 6.155.819,46 dollars US	2ème module mis en exploitation
Doublement capacités Minoterie Laghouat	Crédit à court terme Banque (BADR) 350.000.000,00 DA crédit sert à financer Mahdia et une partie autofinancement	mise en exploitation des deux projets.

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

D'après ces données, on remarque que la part de l'autofinancement de ces projets d'investissement est très dérisoire par rapport au montant global représenté exclusivement par crédit bancaire, ce qui entraîne un lourd endettement du groupe.

b. Projets en cours d'achèvement en 1999 :

D'autres projets d'investissement sont en cours de réalisation et devraient être achevés et réceptionnés au cours de l'année 1999. Ces projets concernent une multiplication des capacités de minoterie de la filiale de Mahdia avec 2000 Qx/j. Le financement de ce projet est fait auprès de BADR pour une enveloppe commune avec la filiale de Laghouat égale à 300.000.000,00 DA avec une contribution d'autofinancement minimale des deux filiales. Ce programme d'investissement inclut également d'autres projets qui visent à augmenter les capacités de trituration des filiales. Parmi ces projets, on cite :

c. Projets de reconversion de semouleries en minoteries.

*** La reconversion concerne :**

Cette conversion des semouleries en minoteries concerne les filiales de Tiaret, Djelfa et Relizane comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°6-35: les projets de reconversion des semouleries en minoteries du groupe entamés durant l'année 1999.

Filiales	Unités	Planning de réalisation	Coût prévisionnel de la reconversion DA
Tiaret	Khettel 500Qx/j	5 mois à compter du 1er Juin 1999	17.800.000
	Mesri 350 Qx/j	3 mois à compter du 1er Octobre 99	14.000.000
Djelfa	1000 Qx/j	3 mois à compter du 1er Juillet 99	20.000.000
Relizane	800 Qx/j	3 mois à compter du 15 Juillet 99	10.000.000
Coût global de la reconversion			63.800.000

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

Cela dit, et selon les informations que nous avons reçues des hauts responsables du groupe, aucun programme d'investissement d'envergure ne sera lancé que ceux déjà cités. Les efforts à venir seront orientés exclusivement vers la mise à niveau des installations existantes et leur préparation au processus de privatisation.

B. programme des Micro-investissements pour la période 1999-2001.

D'autres projets d'investissement de très petites tailles seront réalisés au cours de la phase 1999 -2000. Ces petits projets visent pour renouveler certaines chaînes du processus de fabrication très vétustes telles les chaînes de nettoyage, de mouture de conditionnement..etc. Le montant global de ces investissements s'élève à : 2.412

millions de DA répartis respectivement sur cette période comme suit : 345.000.000 DA durant l'année 1999, 1.020.000.000 DA durant l'année 2000 et 1047.000.000 DA durant l'année 2001. dans ce qui suit :, nous allons exposer un état récapitulatif du plan des micro-investissement prévu pour la phase 1999- 2001.

Tableau n°6-37: Programme des Micro-investissements prévus pour la phase 1999-2001 au profit du groupe.

		U:Millier DA			
Filiales	Nature de l'investissement	Année et coût			Observations
		1999	2000	2001	
TIARET	a) Investissement. Installation de nouveaux équipements				*Renouvellement des unités vétustés en vue d'améliorer la qualité de la production
	. Section Nettoyage	-			
	. Section Mouture	90.000	75.000	3.500	
	b) Micro-Investissement.	NE	A N	T	
	TOTAL (1)	90.000	75.000	143.500	
MAHDIA	a) Investissement. Installation de nouveaux équipements				*Renouvellement de la section nettoyage par l'installation de trois (03) équipements importants capables de procéder à un meilleur nettoyage des blés avant la mouture. (Les équipements ont été choisis pour un débit surdimensionné et ce pour un éventuel doublement de capacité). *Les installations qui seront effectuées au niveau de la section conditionnement, permettent de reconduire les équipes de conditionnement et les fréquence des arrêts système de conditionnement. * Acquisition d'une nouvelle ligne de pâtes longues et remise à niveau des lignes existantes.
	- Section Nettoyage				
	. Section Mouture	9.000	-		
	. Conditionnement	-	15.000	-	
	. Automatisation du système de système farine semoule	60.000	-	20.000	
	. Acquisition d'une nouvelle ligne de fabrication pâtes alimentaires. Longues 200 Qx/j	-	-	20.000	
	. Rénovation des lignes de fabrication des pâtes alimentaires existantes.		220.000	110.000	
b) Micro-Investissement. Achat de balances	6.000	110.000	110.000		
	TOTAL (2)	75.000	345.000	390.000	
	a) Investissement. Installation de nouveaux équipements				Renouvellement des unités vétustés par l'installation de nouvelles machines et automatisation de la
	. Section nettoyage	3.600	-	20.000	
	. Section mouture	7.200	-	-	
	. Conditionnement	9.000	-	-	

RELIZANE	b) Micro-Investissement. Achat de balances Total (3)	1.200 21.000	- -	- 20.000	station de conditionnement.
K.E.B	a) Investissement. Installation de nouveaux équipements . Section nettoyage . Section mouture . Système d'aspiration. Conditionnement b) Micro-Investissement. Achat des machines-outils et divers TOTAL (4)	~ ~	9.500 50.000 8.500	~ -	Remplacement de la majorité des équipements de nettoyage à cause de leur inefficacité - Modernisation du système d'aspiration de la semoulerie 3600 Qx/j.

LAGHOUAT	a) Investissement. Installation de nouveaux équipements . Section nettoyage . Section mouture . Conditionnement b) Micro-Investissement. Achat de balances TOTAL (5)	20.000 28000 45.000 93.000	- - - 23.500	- - 55.000 55.000	*Remplacement des machines à faible rendement. *Rénovation du système d'aspiration des produits au niveau de la semoulerie. * Installation de carrousel d'ensachages à 04 ensacheurs au niveau des 02 sections (minoterie et semoulerie).
MOSTAGANEM	a) Investissement. Installation de nouveaux . Section nettoyage . Section mouture . Cubage de son b) Micro-Investissement. Achat de balances TOTAL (6)	- " - 3.500	4.000 10.000	68.000 16.500 84.500	*Renouvellement des équipements vétustés. *Installation d'une nouvelle station de cubage de son.

Djelfa	b) Investissement. Installation de nouveaux -Section nettoyage. -Section mouture. Conditionnement . Acquisition d'une nouvelle ligne de fabrication des pâtes Longues 300 Qx/j. . Rénovation des lignes de fabrication des pâtes alimentaires existantes b) Micro-Investissement. Achat de divers moteurs et matériel TOTAL (7)	19.500 25.000 - - 62.500	24.000 110.000 220.000 90.000 444.500	14.000 30.000 220.000 90.000 354.000	* Remplacement des machines à faible rendement * Automatisation de la station de conditionnement
---------------	---	---	--	---	---

TOTAL GENERAL (1 à 7)	345.000	1.020.000	1.047.000
------------------------------	----------------	------------------	------------------

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

Dans le montants global de ces investissements sont incluses les valeurs des équipements à acquérir ainsi que les montants des droits de douanes (hors avantages APS). Ces investissements concernent les équipements de conditionnement, de mouture et de fabrication de pâtes au profit de les filiales du groupe ERIAD Tiaret.

6.2.3.5 Fonction ressources humaines.

Les données de l'administration générale du groupe ERIAD Tiaret, affiche une évolution des effectifs durant la période qui s'étale de 1996 à 1998 selon leurs position hiérarchique. Ainsi, nous constatons que le nombre total de cet effectif est passé de 4122 employés en 1996 à 2950 employés soit une réduction importante de 1172 employés admis en (retraite, départ volontaire, etc..). le Tableau ci dessous résume cette évolution).

Tableau n°6-38: Evolution des effectifs par filiale et par statut juridique durant la période 1996-1998.

Années filiales	1996			1997			1998		
	Perma- nents	Contra- ctuels	Total	Perma- nents	Contra- ctuels	Total	Perma- nents	Contra- ctuels	Total
Tiaret			704	433	193	626	322	205	527
Mostaganem			480	289	93	382	220	77	297
Relizane			389	213	130	343	176	108	284
Djelfa			473	341	36	377	----	21	21
Mahdia			691	570	121	480	450	163	613
Laghouat			491	275	65	340	220	96	316
K.E.B			800	352	214	566	344	181	525
Siège entreprise mère			94	55	8	63	58		
Groupe	3176	945	4122	2528	860	3388	2099	851	2950

Source: D.G Eriad Tiaret. Administration générale.

L'effectif recensé en 2000 comporte :

* 65 agents dont 59 permanents affectés au siège du groupe et

* 2 438 agents dont 1 804 permanents répartis sur les filiales du groupe.

1. Effectifs et masse salariale.

La masse salariale du groupe ERIAD Tiaret a connue également une évolution plus ou moins significative malgré la réduction de l'effectif compte tenu de l'augmentation des salaires. Cette masse salariale considérable, comparé à la faible productivité et rendement du travail réalisé par cet effectif constitue un vrai souci pour les dirigeants et un coût insupportable qui affecte la performance financière du

groupe. Le tableau ci-après dresse l'évolution de cette masse salariale ainsi que du ratio MS/VA durant la période qui s'étale de 1996 à 1998.

Tableau n°6-39: Evolution de la masse salariale ainsi que du ratio MS/VA du groupe de 1993 à 1998.

10³DA

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1998
Masse Salariale	533.942	601.682	645.859	729.448	752.123	695.963	605.913
MS/VA*	45,3	30,24	35,38	91,00	72,00	40,00	21,52

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

* Masse salariale/Valeur Ajoutée.

Selon les informations que nous avons obtenues de l'administration générale du groupe, une forte augmentation de la masse salariale est constatée surtout durant l'année 1996 en raison de l'application de la nouvelle convention collective du groupe, par la hausse du montant de l'indemnité professionnelle, d'une part, et par l'augmentation des effectifs contractuels, d'autre part.

A ce propos, le ratio Chiffre d'affaires-effectifs pour le groupe a connu un accroissement de + 27,86% durant la période allant de 1996 à 1998. Celui de la valeur ajoutée/effectifs affichait + 205,81%. L'évolution de ce dernier ratio (Valeur ajoutée/effectifs) pour la période 1996/1999 est égale à 461%. Une importante évolution qui témoigne de la performance de la productivité du travail du groupe.

6.2.3.6 Fonction financière.

La fonction financière du groupe a une importance capitale dans la tenue des documents comptables et dans le respect des procédures comptables en vigueur. Représenté par une structure indépendante dans chaque filiale, la direction financière du groupe collecte périodiquement des données et des informations comptables et financières issues des différentes opérations qui relèvent de l'activité des filiales. Ces seront par la suite, traitées, analysées et interprétées pour voir l'évolution des performances de ces filiales. Les résultats obtenus après analyse constitueront une base de prise de décision pour les dirigeants pour concevoir des politiques d'investissement, de redressement ou de mise à niveau de ces filiales. Dans ce qui va suivre, nous allons s'intéresser au rôle de cette fonction dans le suivi de l'activité des filiales du groupe et dans la conception des stratégies de leur développement.

1. Organisation de la fonction financière.

On rappelle que le groupe ERIAD Tiaret détenait vers la fin de l'année 1999 c'est-à-dire avant le déclenchement du processus de privatisation, sept (07) filiales juridiquement distinctes. Ces filiales agissent sous l'autorité d'une société mère, le groupe, qui contrôle l'ensemble et impose ses décisions. Une organisation juridique

qui intègre, donc, une fonction financière centrale qui gèrent celles des filiales. Les fonctions financières des filiales sont conduites chacune par un chef de département qui active sous l'autorité d'un directeur financier qui conduit une direction financière au niveau du groupe.

Cette configuration de la fonction financière du groupe est instaurée, au même titre que les autres fonctions de l'organigramme du groupe, dès l'année 1998 suit aux mutations profondes ayant marqué l'environnement immédiat du groupe. À ce propos on cite¹³⁸:

- 1- L'éligibilité des filiales au statut de SPA.
- 2- Le contrôle légal exercé par les nouveaux organes de gestion "holding/conseil d'administration et commissaires aux comptes".
- 3- L'ouverture du commerce extérieur aux opérateurs privés et la libération des prix des produits fabriqués par les ERIAD, ainsi que la diversité des sources d'approvisionnement.

Une organisation qui exige la mise en place d'un circuit de traitement des informations compatible avec ces exigences juridiques et qui s'identifie surtout, par un parcours comportant nombre de relais important au niveau des centres de décisions.

2. Evolution des principaux agrégats par filiale.

Les données comptables et financières obtenues des bilans comptables consolidés des différentes filiales du groupe durant les exercices 1996 à 1998, ont permis de dresser la situation financière de leurs actifs et passifs consolidés comme cela est détaillé dans les tableau ci-dessous.

1. SPA Moulins de Tiaret.

Tableau n°6-40: Evolution de l'actif consolidé du groupe ERIAD Tiaret pour les exercices 1996 à 1998. U: 10³DA

ACTIFS	1996	1997	1998	VAR 97/98
INVESTISSEMENTS NETS	189 983	1 77 705	345 942	94
STOCKS	111 724	94 134	113 534	20
CREANCES dont :	282 949	371 849	566 558	52
Créances sur clients	34 108	28901	70813	145
Créances parafiscales	205 340	242 698	255 085	05
Créances d'investissements	523	2 143	523	
Créances de stocks	496	496	496	—
Créances sur ste mère	—	-	104218	—
Disponibilité	34674	91 588	127 847 7	39
Autres	7808	6023	576	
TOTAL ACTIF	584 656	643 688	1 026 034	60

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

D'après ces données comptables, on constate que l'actif consolidé du groupe a connu une évolution croissante contenue entre 1996 et 1998 égale à 75,49% due à une évolution

¹³⁸ Département juridique du groupe ERIAD Tiaret.

positive des investissements et des créances surtout. Un bilan de l'actif consolidé équilibré avec le bilan consolidé son passif comme cela est illustré dans le tableau ci-après.

Tableau n°6-41: Evolution du passif consolidé du groupe ERIAD Tiaret pour les exercices 1996 à 1998.

U: 10³DA

PASSIF	1996	1997	1998	VAR 97/98
FONDS PROPRES dont	46975	161 692	224 450	39
Capital social	—	—	90000	
Ecar. REEV+RIA	125 131	16975	82547	
Résultat	-78 156	144 717	51 903	
TOTAL DETTES dont	537681	481 996	801 584	66
Dettes à terme (dont associés)	682	—	227 487	
Dettes parafiscales	290 999	328 794	341 971	04
Dettes de stocks (dont cons.)	218 764	122014	194 105	59
Détention pour comptes	1 201	1 712	999	—
Dettes d'exploitation	17262	21 968	29421	..
Avances commerciales	8773	7508	7601	--
Dettes bancaires	—	--	-	
Autres	—	--	-	
TOTAL DU PASSIF	584 656	643 688	1.026 043	60

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

Le traitement et l'analyse de l'évolution de ces données comptables et financiers, ont permis, également, de calculer certains ratios financiers importants que nous résumons dans le tableau suivant.

Tableau n°6-42: Evolution de quelques ratios financiers.

U: 10³DA et %

Ratios	1996	1997	1998	VAR 97/98
Fond de roulement	-142 326	-16013	106 995	6 fois
Res d'Autofin = F.P/Total Dettes	23%	34%	28%	-06
R.Solv des Actifs = actif circulant/T Actifs	67%	72%	66%	-06
R. liquidité = actifs circulant/ D/CT	68%	72 %	82 %	-06

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

D'après les données de ce Tableau, on constate une reprise postive de ces ratios au cours de l'année 1998 après la réalisation des programmes d'investissement engagés par le groupe pour améliorer les performances financières des filiales. Les données comptables de l'exercice 2000 présente les résultats de l'actif et passif consolidé du groupe comme sui: (voir tableau ci après).

Tableau n°6-43: Evolution du passif et de l'actif consolidés du groupe ERIAD Tiaret pour l'exercice 2000.

U: 10³DA

Actif		Passif	
Designation	Montant	Designation	Montant
Investissements	7035 395	Fonds propres	6 561 665
Stocks	1 633 914	D.M.L.T	1 934 457
Creances	6210 836	D.CT	6 384 023
Dont disponibilites	2 715 900		
TOTAL	14 880 145	TOTAL	14 880 145

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

D'après ces données, on constate que l'actif consolidé du groupe a évolué de 1.026 043 U: 10³DA en 1998 à 14.880.145 U: 10³DA en l'an 2000, soit une croissance de 45,02%.

Tableau n°6-44: Présentation de quelques ratios financiers pour l'exercice 2000.

Ratios	Valeurs et %
Activite globale realisee	11 645 188 10³DA
VA/AG	21,8 %
Charges d'exploitation	98,40%
Production moyenne/agent	4 652 10³DA
Resultat d'exploitation/'AG	7,45 %
Resultat net de Fexercice /AG	5,16%

Source: D.G Eriad Tiaret. Département des Finances.

De ce qui précède, et d'après un diagnostic succinct de l'activité du groupe ERIAD Tiaret, on peut donner la synthèse suivante sur les forces et les faiblesses du groupe:

6.3 Forces et Faiblesses:

Le suivi et le diagnostic de l'activité productive des différentes filiales du groupe ERIAD Tiaret avant le processus de privatisation laisse apparaître certaines performances et au même temps certaines carences que nous détaillons par structure comme suit:

6.3.1. L'outil de Production et son activité:

6.3.1.1. Semouleries:

1. Les performances (points forts).

Ces performances constatées pour l'activité de la semoulerie peuvent être assimilées à des forces acquises par l'activité des filiales et qu'on peut représenter comme suit:

- * détention d'un outil de production relativement récent capable de réaliser des performances productives et financières digne d'une économie d'échelle;
- * bonne expérience dans l'activité semoulerie comparée au secteur privé;
- * présence d'un réseau de distribution important capable d'assurer la disponibilité spatiale et temporelle des semoules sur le marché;
- * disponibilité d'une capacité de trituration importante;

2. Les carences (points faibles).

Ces carences représentent des faiblesses pour l'activité semoulerie et que nous pouvons les résumer comme suit:

- * faibles performances productives pour les filiales de grandes capacités de production comme c'est le cas pour les filiales de Mahdia, Djelfa, KEB;
- * Sous-utilisation des capacités de production installées due à un arrêt de l'activité d'une semoulerie de 3 800 Q/J soit 20% du total des capacités installées ;
- * des arrêts répétés de production dues à des facteurs exogènes et endogènes (pannes des machines, manque de grains, saturation de la demande ..etc);
- * croissance de la demande de la farine au dépend de celle de la semoule sur le marché en raison de la compétitivité des prix et du changement du modèle de consommation des Algériens;

- * la forte présence de la concurrence du secteur privé sur le marché de la semoule induisant une perte progressive des parts de marché détenues par le secteur public;
- * faible connaissance et maîtrise du marché de la semoule;
- * faible degrés technologique des équipements productifs (automatisation).

6.3.1.2. Minoteries.

1. Les performances (points forts).

De même les performances constatées pour l'activité de la minoterie peuvent être assimilées à des forces acquises par l'activité des filiales et qu'on peut représenter comme suit:

- * Capacités de production nouvelles et modernisation de l'outil de production ;
- * Une maintenance préventive des équipements de production peu efficace non régulière;
- * Un outil de production existant susceptible de contribuer à une meilleure productivité.

2. Les carences (points faibles).

- * Politique de développement de la filière farine incohérente;
- * Des capacités de production installées sous utilisées;
- * Répartition géographique des capacités de production inadéquate ;
- * Vétusté de la moitié des minoteries existantes (plus de 50 ans) ;
- * Présence significative de minoteries privées sur le marché (forte concurrence);
- * Pertes contenue des parts de marché au profit des minoteries privées;
- * faible maîtrise du marché (absence d'étude et de prospection) ;
- * Faible productivité des minoteries de grandes capacités (Mahdia Djelfa KEB) ;
- * Faible modernisation des équipements de production.

6.3.1.3 Pates et Couscous.

De même les performances constatées pour l'activité pâtes et couscous peuvent être assimilées à des forces acquises par l'activité des filiales et qu'on peut représenter comme suit:

1. Les performances (points forts).

- * Une bonne disponibilité de la matière première pour la production;
- * Capacités de production et infrastructures suffisantes pour la relance de cette activité;
- * Absence de concurrent dans la région Ouest desservie par le groupe;
- * existence d'opportunités de partenariats .

2. Les carences (points faibles).

- * Une activité presque abandonnée et très concurrencée par le partenaire privé.
- * Un savoir-faire limité et une qualité peu développée;
- * Un outil de production vétuste.

6.3.2 les autres fonctions.

6.3.2.1 Approvisionnement et capacités de stockage.

1. Les performances (points forts).

- * Disponibilité importante d'infrastructures pouvant être exploités par d'autres opérateurs économiques (location);
- * Libération des achats de blé et opportunités d'accéder à des prix concurrentiels.

2. Les carences (points faibles).

- * Sous utilisation des capacités de stockage;
- * Absence d'entretien et de rénovation des sites de stockage et risque de dégradation des infrastructures et des équipements;
- * Déséquilibre spatiale des sites de stockage ;
- * Difficultés d'exploitation des sites de stockage implantés en milieu urbain;
- * Faible maîtrise des coûts et de la qualité;
- * Mauvaise gestion des stocks et répture répétées de la production.

6.3.2.2 Ressources Humaines.

1. Les performances (points forts).

- * Bonne expériences et fidélité du personnel.

2. Les carences (points faibles).

- * Faible niveau d'encadrement;
- * Faibles Performances du travail comparée aux normes internationales ;
- * Faible adaptation aux progrès technologiques ;
- * Un sureffectif pesant.

6.3.2.3 Commercialisation.

1. Les performances (points forts).

- * Produits cerealiers fortement demandés et un marché stable et sans risque de bouleversements;
- * Une qualité des produits de ERIAD / TIARET appréciée ;
- * Existence d'un important réseau de distribution ;
- * Une très bonne expérience acquise par le groupe.

2. Les carences (points faibles).

- * Implantation de réseaux de distribution concurrents;
- * Non maîtrise des variables et de l'évolution du marché;
- * Absence de Force de vente compétente;
- * Faible connaissance des stratégies des concurrents;
- * Faible attractivité du conditionnement des produits;
- * Existence d'un marché très concurrentiel.

6.3.2.4 Finances.

1. Les performances (points forts).

- * Obtentions de résultats financiers positifs ;
- * Existence d'un Actif net conséquent ;
- * Mise en place prévue de structures d'audit interne ;
- * Bonne tenue de la comptabilité, comptes certifiés et absence de réserves significatives.

2. Les carences (points faibles).

- *Manque de réseau informatique permettant de contrôler et de gérer les centres de distribution et les dépôts de vente;
- * Inadaptation de la fonction commercialisation aux nouvelles données du marché;
- * Absence de force de vente;
- * Faible connaissance de la concurrence;
- * Maintien des pratiques et de la logique de « distribution » au lieu de (commercialisation);
- * Faible aspect marketing des produits;
- * Forte concurrence;
- * Charges élevées et peu maîtrisées;
- * Faibles performances de rentabilité;
- * Lourdes créances et endettement à court terme;
- * Assainissement inachevé des comptes (parafiscalité,...)
- * Faible rentabilité des capitaux investis.

6.3.2.5 Le groupe et ses filiales.

1. Les performances (points forts).

* Possibilités de partenariat et de Privatisation ;

2. Les carences (points faibles).

* Implantation de filiales faite sur la base d'un découpage et non pour des considérations technico-économiques ;

* Déséquilibre manifeste, entre filiales concernant les capacités installées et la vétusté de l'outil de production ;

* Existence de trois filiales (Tiaret Relizane Mostaganem) avec des équipements de production très vétustes et technologiquement dépassés.

* Statut juridique de certaines filiales autant qu'SPA non encore certain ;

* Rôle du groupe non encore codifié ;

* Instabilité des équipes dirigeantes et confusion des missions par manque de cadres dirigeants compétents ;

* Absence de coopération et de complémentarité entre filiales commercialisant les mêmes produits céréaliers.

6.3.3 Le groupe et l'entrée en Bourse.

6.3.3.1. Les performances (points forts).

Opportunités d'adhésion de nouveaux partenaires économiques susceptibles de relancer et de développer l'activité du groupe.

6.3.3.2 Les carences (points faibles).

* désintéressement du partenaire privé pour une prise de participation partielle et non majoritaire ;

* expérience d'entrée en bourse non convaincante (cas d'ERIAD Sétif).

Conclusion.

Le groupe ERIAD Tiaret, avec ses sept(07) filiales, constitue un patrimoine industriel important de l'actif total de la SGP CEGRO. Ses capacités de trituration importantes installées au cours des années 1990 et 2000 dans le domaine de la semoulerie, la minoterie et la production des pâtes et du couscous le place dans les premiers rangs des complexes agro industriels du pays. une importance qu'on peut déceler à travers l'intérêt particulier que lui accordent les pouvoirs publics en matière d'investissements, de rénovation et de modernisation pour en faire un groupe compétitive et créateur de richesse. Un groupe qui détient des capacités de production importantes en mesure de monopoliser la demande grandissante de la population en produits céréaliers,

notamment, la semoule et la farine. Avec la libéralisation du marché céréalier, le secteur privé commence à prendre de l'ampleur et ses signes de dominances graduelles sur le secteur public s'installent. Une dominance quantitative et qualitative dans le domaine de la production et de la commercialisation causant une perte des parts de marché considérables pour le secteur public dont le groupe ERIAD Tiaret. Face à cette conquête du marché céréalier par le secteur privé, la majorité des filiales du groupe voit ses capacités de production diminuer causant un préjudice financier important au groupe. Certaines filiales plongent dans le déficit financier et se voient contraint d'arrêter leurs activités, d'autres tentent bien que mal, de se redresser et d'attraper la cadence du secteur privé. L'intervention de l'Etat, par ses mesures restrictives imposées sur l'importation de la semoule et de la farine par le secteur privé a permis de limiter l'expansion de la concurrence et de donner un nouveau souffle pour les filiales viables du groupe de se repositionner sur le marché par une offre de qualité disponible et accessible pour le consommateur. Aussi une nouvelle réforme s'impose en matière de réorganisation de ce secteur vient s'ajouter pour consolider les efforts de l'Etat et doter ce groupe par de nouvelles pratiques managériales compatibles avec les exigences d'un marché fortement concurrentiel et en perpétuelle mutation. Ainsi le groupe est appelé, plus que jamais, à s'adapter, le mieux possible, avec les préférences des consommateurs et se doter d'une vigilance permanente et réactive pour contourner les stratégies commerciales des concurrents privés. Concernant les filiales dites non viable sous un régime public, celles-ci ont été soumises au processus de privatisation comme c'est le cas de la filiale de Tiaret qui détient 05 unités de production et qui fera l'objet de notre étude dans un chapitre prochain après avoir abordé dans le chapitre suivant l'opération d'évaluation de ces unités avant le lancement de l'appel d'offre concernant leur privatisation.

Chapitre VII

Evaluation du patrimoine des moulins de Tiaret: Cadre juridique et technique.

Introduction.

L'évaluation d'entreprise est « un ensemble de concepts et de méthodes dont la finalité principale est de donner une valeur aux actifs d'une société et à ses titres. Elle s'effectue selon un processus qui s'inscrit dans un environnement économique et réglementaire donné »¹³⁹. C'est un processus global dont la finalité est de déterminer avec exactitude la valeur économique d'une entreprise ou d'une entité de l'entreprise dans son ensemble. Les données et les résultats issus préalablement du Diagnostic et du Business Plan de l'entreprise concernée constituent la base de ce processus d'évaluation. Aussi, le recours aux avis d'experts contribue à la détermination certains paramètres de taille et consolide ce processus d'évaluation. Plusieurs méthodes connues en la matière sont couramment utilisées par ce processus pour déterminer la juste valeur d'une entreprise. Les objectifs de l'évaluation d'entreprises sont nombreux et variés tels que la connaissance de la valeur de vente, l'établissement de la propriété des associés, la fiscalité, la fusion, l'introduction en bourse la liquidation etc. Le rôle des évaluateurs professionnels est souvent sollicité par les propriétaires pour obtenir une estimation objective de la valeur de leurs entreprises.

Certains aspect de l'entreprises sont déterminants dans la connaissance de la valeur de l'entreprise tels que, ses engagements hors bilan, son passé, ses produits, ses forces et ses faiblesses, ainsi que son environnement. Ils constituent un intérêt particulier pour le repreneur.

La détermination d'une fourchette de prix (prix de vente minimal pour le vendeur et prix d'achat maximal pour l'acheteur) est conseillée avant toute négociation. Cela permet de corriger les écarts de l'évaluation et d'offrir une plateforme objective pour déclencher toute mise en vente de l'entreprise. Ainsi, cette valeur doit correspondre au montant qu'un investisseur ou un agent économique est susceptible de payer pour en faire l'acquisition. C'est le fruit d'un processus de négociation entre un acheteur et un vendeur¹⁴⁰.

7.1 L'historique des méthodes d'évaluation:

Les procédures d'évaluation d'une entreprise et la recherche des déterminants de sa valeur ont fait l'objet de nombreuses recherches qui se sont soldées par une connaissance précise des différents problèmes qui caractérisent ce processus et de développer, ainsi, différents modèles en se basant sur des concepts théoriques

¹³⁹ PALARD, J-E., IMBERT, F .Guide pratique d'évaluation d'entreprise. Paris : Eyrolles, 2013, p. 27.

¹⁴⁰ Ibid, p.27

solides et opérationnels. Ces recherches se sont surtout développées dans les années cinquante par des chercheurs réputés à l'instar de Durand (1957) M. Gordon, E. Shapiro (1956) ; F. Modiglian et M.H. Miller (1958), (1961). Des chercheurs qui ont réussi à édifier les vraies bases pour la pratique de l'évaluation des entreprises. Ces recherches ont connu des développements spectaculaires durant les années qui se sont suivies grâce à la contribution efficace de chercheurs (F.Fabre – Azema ; 2000) qui ont pu introduire de nouvelles méthodes d'évaluation de plus en plus sophistiquées faisant appel à des formules mathématiques très complexes.

La première méthode utilisée pour évaluer une entreprise patrimoniale était la méthode patrimoniale utilisée depuis les années 1850. Cette méthode procède à l'évaluation d'une entreprise par l'usage de la technique de réévaluation de ses actifs tangibles comme les stocks et les immobilisations. La méthode du Goodwill , appelée aussi méthode de la rente, apparaît, plusieurs années plus tard et vient pour renforcer la méthode patrimoniale. Elle tient compte de la rentabilité procurée par les actifs dans le processus d'évaluation. Avec le développement de la bourse des valeurs à partir des années 1950 suit à l'émergence de sociétés comparables – cotées en Bourse –, une autre méthode voit le jour: La méthode des comparables qui détermine la valeur d'une entreprise en la comparant à d'autres de mêmes caractéristiques. Le développement du champ de l'informatique et des logiciels de calcul dans les années 1970 a permis de généraliser l'utilisation du concept de l'actualisation financière, qui s'est développé d'avantage à partir du milieu des années 1990 favorisant l'usage de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au lieu de l'actualisation des dividendes.

Cela dit, le processus de l'évaluation d'une entreprise est basé principalement sur l'analyse et le retraitement des éléments suivants:

- * Le bilan ;
- * Le compte de résultat ;
- * L'annexe des états financiers ;
- * Le Goodwill ;
- * L'actualisation ;
- * La capitalisation boursière ;
- * L'endettement net ;
- * Le business plan ;

7.1.1 Le processus d'évaluation:

Le processus d'évaluation s'effectue en plusieurs étapes pour donner en fin de compte une valorisation finale d'une entreprise. Ce cheminement du processus

qui constitue les principales étapes de la démarche d'évaluation d'entreprise, est présenté comme suit:

7.1.1.1 La collecte d'information :

Une bonne évaluation nécessite des informations quantitatives et qualitatives fiables, complètes et actualisées. Cette disponibilité d'informations est faisable grâce à un processus de collecte qui constitue la première phase de l'évaluation. Cette phase consiste, donc, à collecter l'ensemble des informations disponibles sur l'entreprise à évaluer. Des données et des informations qu'on peut les chercher soit au sein même de l'entreprise (données intrinsèques) dans les différents rapports et bilans d'activité d'approvisionnement, de production, de commercialisation et de finance ; soit de l'environnement externe de l'entreprise (données extrinsèques) à partir de données publiques (comptes publiés, rapport de gestion, etc.) ou de données privées (note d'analystes financiers, études sectorielles, etc.). Ces données qu'elles soient comptables, financières, juridiques ou fiscale sont primordiales pour réaliser une évaluation objective et juste. Elles peuvent nous renseigner soit sur des événements passés ou sur des prévisions futures très utiles. Cela dit et compte tenue de la diversité de ces données, le tableau ci-après dresse une liste des principales données à recueillir pour l'évaluation d'une entreprise.

Tableau 7-1: Principales informations à collecter.

Informations chiffrées	Informations qualitative
<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers des trois dernières années : bilan, compte de résultat, annexe et tableau des flux de trésorerie. - Rapports des commissaires aux comptes. - Méthode d'amortissement des immobilisations. - Tableaux d'amortissement. - Répartition du capital social. - Liste des rémunérations des différents salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'entreprise. - Méthodes de management. - Stratégie du chef d'entreprise. - Compétence des salariés. - Etat du matériel. - Concurrence et positionnement sur le marché - Connaissance du secteur d'activité. - Potentiel du secteur (croissance, déclin). - Connaissance du type de client. - Répartition de la clientèle. - Relation avec les fournisseurs. - Examen des contrats (assurance, travail, ...).

Source: Adapté de DUPLAT, C-A. Op.cit., p .40.

7.1.1.2 L'élaboration du diagnostic d'entreprise:

La deuxième phase du processus d'évaluation consiste en une élaboration d'un diagnostic complet de l'entreprise à évaluer à partir des données collectées. Un diagnostic qui permette de comprendre le « business model »¹⁴¹ – ou modèle

¹⁴¹ (www.businessmodelfab.com).

d'affaire – de cette entreprise dans le domaine stratégique t financier et ses opportunités de réussite dans un environnement concurrentiel délicat.

a- Le diagnostic financier:

Le diagnostic financier constitue la base incontournable du diagnostic global de l'entreprise à évaluer. Il permet, en effet d'identifier les facteurs clés de la performance économique et financière de l'entreprise sur le long terme, d'accomplir une analyse adéquate de sa structure de financement et d'évaluer sa solvabilité financière. Il doit permettre aussi de donner une appréciation sur ses performances, sa croissance et les risques qu'elle encourt.

b- Le diagnostic stratégique: Le diagnostic stratégique est un processus important et complémentaire. Il permet d'apprécier la capacité concurrentielle de l'entreprise face à ses concurrents. D'analyser son environnement direct et indirect en décelant ses opportunités et ses menaces face aux forces et aux faiblesses de cette entreprise. Le model SWOT demeure, sans doute, l'outil de diagnostic le plus fiable et le plus complet pour réaliser un diagnostic stratégique adéquat. D'autres outils de diagnostic sont également nécessaires pour mener à bien ce diagnostic; on cite à ce propos la matrice BCG, les cinq forces de Porter, etc. Un diagnostic complet porte généralement sur deux volets distincts mais complémentaires: un diagnostic externe et un diagnostic interne¹⁴².

* **Le diagnostic externe** porte principalement sur l'analyse de l'environnement de l'entreprise et de son marché.

* **Le diagnostic interne** englobe l'analyse de l'activité globale de l'entreprise ; ses politiques d'approvisionnement, de production, de distribution, d'investissement et de financement ainsi, que sa stratégie de développement. Cette analyse permet de dénombrer les points forts et les points faibles de cette entreprise pour déterminer, ensuite, les domaines d'activités futures qu'il faut développer. Ce diagnostic stratégique devrait être compléter par un diagnostic fonctionnel et un audit général pour mieux cerner tous les déterminants relevant de l'activité de l'entreprise et son développement future.

7.1.1.3 L'élaboration d'un business plan:

le business plan est un outil d'analyse important qui doit être fait avant toute opération d'évaluation. Cet outil permet surtout d'élaborer des scénarios concernant les perspectives de croissance et de rentabilité de l'entreprise à évaluer. En effet la rentabilité financière future de l'entreprise est un facteur

¹⁴² PALARD, J-E., IMBERT, F. Op.cit., p.85.

déterminant dans la réussite du processus de privatisation et un incitant puissant pour le nouvel acquéreur. Plusieurs méthodes d'estimation et de calcul sont utilisées pour évaluer les perspectives financières futures de l'entreprise, ses résultats, ses besoins financiers, et ses ressources financières. Ainsi toutes ces prévisions réunies constituent ce qu'on appelle business plan. Un document qui doit contenir toutes ces informations pour construire des états financiers prévisionnelles de la société à valoriser.

7.1.1.4 Les objectifs de l'évaluation d'une entreprise.

Le processus d'évaluation de l'entreprise est un outil important non seulement pour la vente ou la cession d'une entreprise mais aussi pour le gestionnaire qui doit connaître les performances et les carences de son entreprise pour concevoir sa stratégie de développement future. Ce processus peut être réalisé à tout moment de l'existence de l'entreprise pour mieux mener sa gestion et corriger sa situation sur le marché.

Un autre objectif, aussi important, visé par ce processus, est la connaissance parfaite de la mouvance du marché. Cela permet au gestionnaire d'avoir un comportement adaptatif au moment opportun pour profiter des opportunités de ce marché et au même temps de contourner ses menaces.

L'évaluation d'entreprise est, donc, essentielle pour toutes les opérations comportant une transaction. Son but initial est fixer un prix juste pour réaliser la transaction. Ainsi, nous pouvons citer plusieurs cas de transaction où l'évaluation constitue l'outil principal pour leur concrétisation. Ces transactions sont très nombreuses comme:

- * La fusion :
- * L'acquisition :
- * La cession :
- * La scission :
- * L'introduction en bourse :
- * Transmission familiale:
- * Demande de crédit :
- * L'évaluation fiscale :

7.1.1.5 Choisir une méthode d'évaluation :

compte tenu de l'importance du processus d'évaluation dans la vie économique, plusieurs méthodes d'évaluation sont posées et mises à la disposition des évaluateurs professionnels qui doivent sélectionner parmi elles, la plus adéquate

et la plus adaptée aux caractéristiques de l'entreprise à évaluer et d'écarter le reste. Ce des méthodes est fait selon certains éléments tels que :

- L'information disponible ;
- L'objectif de la valorisation;
- La taille de l'entreprise;
- La possibilité de faire des prévisions sur l'activité.

7.1.1.6 Comparaison des différentes méthodes d'évaluation d'entreprise.

Ils existent plusieurs méthodes d'évaluation des entreprises et variées selon le principe d'évaluation et de calcul qu'elles utilisent et selon les objectifs utilisées. Ces méthodes visent toute le même objectif: La détermination d'une valeur objective du patrimoine de l'entreprise à privatiser. Parmi ces méthodes les plus crédibles et les plus couramment utilisées, on cite :

- * La méthode patrimoniale;
- * la méthode comparative;
- * t la méthode de rentabilité.

Chaque méthode possède ses propres principes de calcul et d'estimation et un intérêt particulier dans le processus d'évaluation du patrimoine d'une entreprise.

Le Tableau ci-après, exposer une comparaison entre ces trois méthodes comme suit:

Tableau n°7-2: Présentation comparative des méthodes d'évaluation des entreprises.

Méthode	Les plus	Les moins	Usage typique
Patrimoniale	Constitue une bonne référence pour encadrer le prix de cession de l'entreprise.	Méthode statique qui n'intègre pas la notion de rentabilité.	Société "moyenne" et stable. Évaluations d'alternatives.
Comparative	Simple d'utilisation.	Fourchettes larges. Nécessité de recourir à d'autres analyses.	Commerce, artisanat.
De rentabilité	Économiquement fondée. Permet de définir le montage approprié.	Ne facilite pas la discussion entre repreneur et cédant (choix de multiple ou de taux ressenti comme arbitraire, de retraitements différents, etc.).	Acquisition nécessitant le recours à un emprunt remboursé par les résultats de l'entreprise.

Source. <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/quelles-sont-principales-methodes-devaluation-dune-entreprise> consulté le 04/08/2022 à 11h40.

7.1.1.7 Déterminer les hypothèses et les paramètres de l'évaluation:

Ces méthodes d'évaluation, chacune d'elle, propose certaines hypothèses comme base de calcul et de retraitement des éléments du patrimoine pour obtenir la valorisation finale de l'entreprise. Ces principales hypothèses sont représentées, pour chaque méthode, dans le Tableau suivant:

Tableau 7-3: Hypothèses et paramètres relatives aux méthodes d'évaluation.

Méthodes de valorisation	Hypothèses	Paramètres
Actif net réévalué	<ul style="list-style-type: none"> ♣ La valeur de la firme est égale à la valeur de son patrimoine. ♣ Les flux versés par l'exploitation des actifs sont limités au regard de la valeur du patrimoine 	Réévaluation des actifs.
Méthode du Goodwill	La valeur des actifs immatériels est forte au regard des autres actifs (corporels, exploitation).	Evaluation de la rente de Goodwill. • Taux d'actualisation du Goodwill. • Durée d'estimation.
Méthode des comparables	La valeur d'une firme est déterminée à partir de la valeur des entreprises évoluant dans le même secteur d'activité	Choix de l'échantillon de sociétés ou des transactions comparables.. • Choix des multiples et des agrégats opportuns.
Méthode de dividendes actualisés	La valeur dépend du niveau des bénéfices.	Taux de croissance des bénéfices. • Taux de distribution. • Taux d'actualisation
Méthode DCF	La valeur est égale à la somme des flux actualisés au cout du capital.	Flux de trésorerie. • Cout moyen pondéré du capital. • Horizon du business plan • Valeur finale. • Taux de croissance des flux à l'infini.

Source: Adapté de PALARD, J-E., IMBERT, F. Op.cit., p. 122.

7.1.2 Présentation des méthodes d'évaluation:

Les méthodes d'évaluation des entreprises peuvent être classées en trois catégories que nous présentons comme suit:

7.1.2.1 L'approche patrimoniale:

Cette approche regroupe l'ensemble des méthodes qui se base sur l'analyse des données historiques relevant de l'activité de l'entreprise. Ces méthodes cherche à a calculer une valeur de marcher pour le patrimoine de l'entreprise en se basant sur les données de ses comptes annuels. Cette valeur est limitée, seulement, à ce que cette entreprise possède comme patrimoine. L'approche se base exclusivement sur le traitement et l'analyse comptable que la réglementation en vigueur permet d'aborder en suivant les étapes de sa mise en œuvre. L'usage de cette approche est favorisé par les aménagements législatifs opérés par le gouvernement dans le domaine des normes comptables après la réforme du système comptable national et le passage du « plan comptable national » au « système comptable financier ».un système comptable qui permet

de déterminer la valeur de l'actif net corrigé et du Goodwill¹⁴³. Cette approche compte trois méthodes d'évaluation patrimoniale qui sont:

- * La méthode de l'actif net comptable (ANC);
- * La méthode de l'actif net comptable corrigé ;
- * La méthode du Goodwill.

7.1.2.2 L'approche analogique:

Cette approche appelée également « l'approche des comparables » ou « L'approche des multiples » est basée sur l'aspect comparatif tiré des autres exemples d'évaluation de sociétés similaires évaluées avec la même approche lors de transactions (acquisitions, sessions) récentes enregistrées dans le même secteur ou lors de cotations boursières »¹⁴⁴. La détermination de la valeur de l'entreprise par l'application de cette approche est appréciée en la comparant à celles des sociétés qui activent et évoluent dans des secteurs d'activités comparables – ou similaires – et possédant des caractéristiques plus au moins identiques (croissance, rentabilité, taille, etc.). Le résultat de cette approche fournit un intervalle de valeur relativement précis et une certaine garantie à ses utilisateurs (acquéreurs, cédants) compte tenu de la fiabilité des références des données boursières et leur connaissance par tous les investisseurs. Dans ce type d'évaluation sont écartés toutes les possibilités de survalorisation ou sous-valorisation de l'entreprise concernée par rapport aux conditions de marché. Cela dit cette approche exige l'existence d'un échantillon représentatif d'entreprises – comparables – du même domaine d'activité qui permet d'effectuer les comparaisons requises. Pour cette approche, on compte cinq méthodes d'évaluation patrimoniale qui sont:

- * La méthode des multiples;
- * Le cout moyen pondéré du capital;
- * Les méthodes d'actualisation des dividendes (Dividend Discount Model: (DDM)
- * La méthode d'actualisation des flux de trésorerie;
- * L'évaluation par l'E.V.A (Economic Value Added).

7.1.2.3 L'approche prospective par actualisation:

« Cette approche vise à déterminer la valeur d'une entreprise en se fondant sur l'hypothèse qu'elle restera en exploitation durant un avenir prévisionnel »¹⁴⁵. Le

¹⁴³ PALARD, J-E., IMBERT, F. Op.cit 151.

¹⁴⁴ CHAPALAIN, G. « Pratique moderne de l'évaluation d'entreprise ». Paris : EMS édition, 2004, p.113 - 114.

principe de cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'entreprise en calculant la valeur actualisée des flux monétaires qui seront générés dans le futur. Ces flux peuvent être, des flux de trésorerie, des dividendes, des bénéfices, etc. les prévisions d'exploitation à moyen et long terme constituent l'élément clé du principe de cette méthode et qui suppose l'existence d'un marché financier structuré et dynamique ainsi qu'une maîtrise parfaite des outils de management comme le business plan par exemple. Cette approche compte, également, cinq méthodes d'évaluation patrimoniale qui sont:

- * L'application de l'approche patrimoniale;
- * L'application de la méthode des multiples;
- * L'application de la méthode d'actualisation des dividendes;
- * L'application de la méthode Discounted Cash Flows.
- * L'application de la méthode EVA.

Cela dit et pour des raisons purement pratiques, nous allons s'intéresser, dans ce qui suit, uniquement aux méthodes d'évaluation qui ont été utilisées dans le cadre de la privatisation des moulins du groupe ERIAD Tiaret. Ces méthodes sont:

1- La méthode Substantielle:

Appelée aussi de l'Actif net réévalué, correspondant à la valeur d'usage ou valeur d'exploitation corrigée de l'Actif net et du Passif exigible de l'entreprise;

2- La Méthode Patrimoniale:

Consiste à déterminer la capacité bénéficiaire ou déficitaire de l'entreprise en combinant la méthode substantielle et les résultats escomptés.

3- La Méthode des Flux Financiers:

Le calcul de la valeur de l'entreprise se définit comme étant la Détermination des Cash Flow futurs de l'horizon projeté et Diminués de l'endettement au terme de l'horizon choisi.

7.1.3 Présentation des méthodes d'évaluation (cas des moulins de Tiaret).

7.1.3.1 La méthode de l'actif net comptable (ANC):

C'est la méthode la plus simple à utiliser pour déterminer la valeur patrimoniale d'une entreprise. Selon cette méthode la valeur de l'entreprise est égale à son actif net comptable. Cet actif est défini comme étant la différence entre le total des actifs et le total des dettes. Il est calculé sur la base du dernier bilan disponible, dans ce calcul les actifs et les dettes sont retenues pour leurs valeurs comptables comme cela est illustré dans les formules suivantes:

V = Actif net comptable

V = Total actifs – total dettes V: valeur de l'entreprise

a. Intérêt et limites:

Cette méthode est simple et rapide à réaliser et ne nécessite pas des données nombreuses et diversifiées. Elle se base uniquement sur l'actif net comptable qui a une valeur inscrite au bilan de l'entreprise. Cette méthode est loin de donner une valeur réelle de l'entreprise et demeure loin de la réalité économique. Ses données sont purement comptables enregistrés à leur coût historique et ne tiennent pas compte de leur évolution ni des autres déterminants économique dans le processus d'évaluation.

7.1.3.2 La méthode substantielle dite aussi de l'actif net comptable corrigé ou réévalué:

Cette méthode dite aussi de l'actif net comptable corrigé (ANCC) ou méthode de l'actif net réévalué est plus avantageuse que la précédente. Elle reprend le même principe de calcul mais avec des valeurs comptables du bilan corrigées. Cette démarche permet de porter ces valeurs comptables à leurs valeurs de marché afin de déterminer, approximativement, les plus ou moins-values qui sont à l'origine de l'écart entre la valeur comptable et la valeur réelle de l'entreprise. Les résultats obtenus permettent d'effectuer une analyse économique de ces données comptables du bilan de l'entreprise plutôt qu'une analyse purement comptable. Cette méthode s'appuie donc sur l'analyse et le traitement attentif des comptes annuels de l'entreprise (bilan, compte de résultat, annexe) pour donner une valeur juste et réelle du patrimoine de l'entreprise.

a. La valeur de l'entreprise:

Les formules ci-après donnent la valeur patrimoniale de l'entreprise exprimée par son actif net comptable corrigé (ANCC).

V= ANCC V : valeur d'entreprise.

L'actif net corrigé peut être calculé de deux façons:

- Soit en déduisant les dettes du total de l'actif corrigé;

Actif Net Corrigé = Total Actif Corrigé - Dettes.

- Soit en appliquant aux capitaux propres une correction à la hausse ou à la baisse correspondant aux retraitements effectués précédemment.

Actif Net Corrigé = Capitaux Propres Après Correction.

7.1.3.3 La méthode du Goodwill:

Cette méthode du Goodwill dite aussi méthode mixte est une méthode de valorisation. Son but est de corriger la valeur patrimoniale obtenue par l'actif net corrigé en tenant compte de la rentabilité procurée par les actifs. Cela est vraie car effectivement, la valeur de l'entreprise est généralement toujours supérieure à celle de l'actif net corrigé du fait qu'une partie du patrimoine n'a pas été totalement comptabilisée lors d'une évaluation patrimoniale classique. Ce type d'évaluation est appelé Goodwill ou sur valeur car il prend en compte l'ensemble des éléments immatériels (savoir-faire, niveau technologique, notoriété, part de marché, etc.) qui ne sont pas inscrits dans les comptes mais qui permettent de créer de la valeur et de la pérenniser. « Le Goodwill fut défini en 1988¹⁴⁶ comme étant l'ensemble des éléments pour lesquels une évaluation directe n'est pas possible. Celui-ci comprend des éléments incorporels d'actif qui ne présente aucune valeur indépendamment de l'entreprise ». Dans le système comptable Algérien, le Goodwill comptable est déterminé comme étant un écart de valeur identifié. Autrement dit, tout excédent de cout d'acquisitions sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiable acquis à la date de l'opération d'échange (arrêté du 28 juillet 2008.

Ainsi « Dans une logique d'évaluation d'entreprise, le Goodwill est une mesure de la valeur des actifs immatériels non évalué directement par l'ANCC »¹⁴⁷. Autrement dit, Goodwill représente un potentiel de profit qui s'ajoute à la valeur patrimoniale. On parle de Badwill lorsqu'il présente une valeur patrimoniale défavorable ou négative suite à l'existence d'actifs inappropriés ou mal gérés.

a. La valeur de l'entreprise:

L'usage de la méthode du Goodwill permet de calculer la valeur de l'entreprise en additionnant la valeur de ce dernier à l'actif net comptable corrigé selon la formule suivante:

$$V = ANCC + GW$$

V : Valeur de l'entreprise.

ANCC : Actif net comptable corrigé.

GW : Goodwill.

¹⁴⁶**Brilman et Maire.** 1988, Manuel d'évaluation des entreprises – sociétés cotées et non cotées. Document de travail, Africinvest.

¹⁴⁷**LA BRUSLERIE, H.** Analyse financière : Information financière, évaluation, diagnostic. 5ème édition. Paris : DUNORD, 2014. p. 132.

Il faut noter cependant que la valeur de cet actif net comptable corrigé doit être prise hors éléments incorporels. Cela éviterait sa double comptabilisation étant donné que ces derniers sont calculés à travers le Goodwill.

b. Le calcul du Goodwill : l'évaluation du Goodwill, on procède peut être effectuée de deux façons différentes: directe ou indirecte.

a. Le calcul direct: dans ce cas, le Goodwill est défini comme étant la somme actualisée des superprofits (superbénéfice ou rente de Goodwill) réalisés par l'entreprise. La formule de calcul du Goodwill selon cette méthode se présente comme suit:

$$GW = \sum_{i=1}^{\infty} \text{superbénéfice}_i / (1 + KGW)$$

KGW: taux d'actualisation du Goodwill.

i: année.

Le superprofit dans ce cas est considéré comme étant la différence entre le résultat généré par l'entreprise et celui exigé par les investisseurs compte tenu du niveau de risque de l'actif qu'il finance. Cela dit, le calcul, en premier, du résultat normatif qui représente le produit de l'actif investi et le rendement des capitaux investis aide beaucoup à mieux évaluer le superprofit annuel dégagé par l'entreprise. La suite du processus concerne le calcul de la différence entre ce résultat et le résultat anticipé dans le plan d'affaires. Cette différence représente le superprofit¹⁴⁸ qui peut être représenté par la formule suivante:

$$\text{Superprofit} = \text{Bénéfice net prévisionnel} - \text{KCP} \times \text{ANC}$$

KCP : cout des fonds propres.

ANC : actif net corrigé.

Dans ce cas on peut estimer le taux d'actualisation de la rente de Goodwill à partir du coût des capitaux propres auquel on ajoute une prime de risque relative au niveau d'incertitude lié à l'activité.

Intérêts et limites:

L'usage de la méthode du Goodwill dans l'évaluation patrimoniale de l'entreprise fait appelle à une évolution dynamique introduit une vision dynamique et prévisionnelle de l'activité de l'entreprise que la méthode de l'évaluation par l'actif net comptable corrigé ne prenait pas en considération. Cette méthode permet aussi de donner une vision plus globale du patrimoine de l'entreprise et présente un intérêt certain pour faciliter la comparaison et

¹⁴⁸ LA BRUSLERIE, H. Analyse financière : Information financière, évaluation, diagnostic. 5ème édition. Paris : DUNORD, 2014. p. 368.

l'évaluation d'entreprises qui présentent des structures bilancielle différentes. Cela dit certaines limites peuvent être reprochées à cette méthode à cause d'un certain nombre de contraintes qui rendent son application délicate. Ainsi le calcul du Goodwill exige l'élaboration de plusieurs hypothèses relatives à la période d'actualisation de la rente du Goodwill.

Aussi, l'insuffisance de l'aspect prospectif du Goodwill dans les méthodes patrimoniales confirme cette limite ce qui a donné lieu à l'émergence et au développement d'autres méthodes qui prennent mieux en compte les perspectives de l'entreprise. Il s'agit des méthodes prospectives ou actuarielles que nous aborderons dans ce qui suit.

7.1.3.4 La méthode d'actualisation des flux de trésorerie:

a. Présentation et principe:

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponible appelée aussi discounted cash flows (DCF) est une méthode d'évaluation d'entreprise pratique est très appliquée. Elle représente l'outil d'évaluation préféré des analystes financiers et des cabinets d'audit. Son principe est basé sur la connaissance des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Autrement dit, le montant des flux de trésorerie futurs.

La valeur de l'entreprise calculée par cette méthode est égale à la somme de ses flux de trésorerie disponibles (FTD) « Free cash flows » futurs, actualisés à un taux reflétant l'exigence de rémunération des pourvoyeurs de fond de l'entreprise.

La formule de ce taux correspond au cout moyen pondéré du capital (CMPC).

$$V = \sum_{i=0}^{\infty} \frac{FTD_i}{(1 + CMPC)^i}$$

Parmi les hypothèses de cette formule, on cite le calcul des flux de trésorerie disponibles futurs pour chaque année jusqu'à l'infinie. Une hypothèse difficile à concrétiser pratiquement. Ainsi et pour rendre cette formule pratique et opérationnelle, les praticiens décompose l'horizon temporel en deux temps: d'abord, ils limitent la portée temporelle à quelques années appelé horizon explicite ou durée du Business plan et procède à la prévision des flux de trésorerie actualisés. Cette période est variable selon la nature de l'entreprise et peut être comprise entre 5 et 7 ans¹⁴⁹. Pour le reste de l'horizon temporel on estime une valeur terminale qui vient borner cet horizon

¹⁴⁹DUPLAT, C.A. Evaluer votre entreprise. Paris : Vuibert, 2007.

La formule d'évaluation d'une entreprise par la méthode DCF est présentée comme suit:

$$v = \sum_{i=1}^n \frac{F_i}{(1+t)^i} + \frac{V_r}{(1+t)^n}$$

n: année de la prévision de l'année 1 à n.

F_n: Flux de trésorerie prévu de l'année n.

t: taux d'actualisation

V_r: valeur calculée sur la période dépassant la période des prévisions (valeur terminale).

Il faut noter que le recours à ces méthodes permet de définir la valeur théorique d'une entreprise. La valeur réelle de l'entreprise est souvent déterminée selon un processus de négociation où interviennent de multiples facteurs pour fixer un prix de vente définitif accepté par le vendeur et l'acquéreur.

7.2 Processus d'évaluation des moulins de Tiaret.

Pour le cas des ERIADs ; certaines contraintes ont été rencontrées pour mener à bien le processus d'évaluation de leurs filiales. Parmi elles, l'absence d'informations et de données statistiques fiables et actualisées relevant, soient de l'actif ou du passif de ces filiales, et qui n'ont pas permis d'effectuer une évaluation aussi précise que possible et selon les normes requises. Cependant sa conduite était menée avec le maximum de rigueur grâce au concours d'instances compétentes du domaine¹⁵⁰ et selon une approche méthodologique d'évaluation basée sur les données du bilan consolidé et retraité et sur les résultats du Business Plan du Groupe ERIADs. Son objectif est de déterminer une fourchette de valeurs, à partir des méthodes d'évaluation connues et utilisées dans le domaine. Il faut rappeler que le processus de privatisation de l'ERIAD Tiaret (moulins de Tiaret) s'est lancé au début des années 2000. Le processus d'évaluation de ce patrimoine, est basé sur le bilan de référence du groupe relatif à celui de l'année 2000 (voir annexe 7). Les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe ERIAD Tiaret avec le concours du CNAT sont:

* La méthode Substantielle, dite aussi de l'Actif net réévalué, correspondant à la valeur d'usage ou valeur d'exploitation corrigée de l'Actif net et du Passif exigible de l'entreprise

* La Méthode Patrimoniale qui combine la méthode substantielle Et les résultats escomptés ou en d'autre termes la capacité bénéficiaire ou déficitaire de l'entreprise.

¹⁵⁰ **CNAT:** Centre National d'Assistance Technique. Centre spécialisé en Consulting (CSC) Alger 2001.

* La Méthode des Flux Financiers qui s'appuie sur la Détermination des Cash Flow futurs de l'horizon projeté et Diminués de l'endettement au terme de l'horizon choisi.

7.2.1 Techniques d'évaluations utilisées.

La fourchette des valeurs des entités du Groupe soumise à la privatisation est déterminée à partir des trois méthodes d'évaluation citées précédemment à commencer par:

7.2.1.1 Valeur Substantielle:

Dans cette méthode, la valeur de l'entreprise est déterminée comme étant la différence entre l'actif réévalué et l'endettement exigible. Pour déterminer cette valeur les principes suivants doivent être respectés:¹⁵¹

1- analyse des éléments du bilan de l'exercice 2000 et hors bilan, pris comme référence, afin d'apprécier le caractère fictif ou réel des comptes et apporter les corrections nécessaires;

2- Détermination des valeurs d'usage des éléments de l'actif concernés, en tenant compte de leur niveau d'utilisation et de leur état ;

3- Elaboration d'un bilan d'ouverture, après retraitement des comptes;

4- Calcul de l'actif net réévalué (ou valeur substantielle), correspondant à la somme des valeurs corrigées des différents éléments de l'actif, déduction faite des éléments du passif constitués par les dettes à courts et longs termes. Les résultats du bilan d'activité réévalués de l'année référence 2000 est représenté comme suit¹⁵²:

Soit :

- actif réévalué :	17 258 052 KDA
- Endettement (DMLT + DCT) :	6 720 880 KDA
- Valeur Substantielle :	10 537 172 KDA

¹⁵¹ Direction de la comptabilité et des finances du groupe Eriad Tiaret.

¹⁵² CNAT: Centre National d'Assistance Technique. Centre spécialisé en Consulting (CSC) Alger 2001.

Tableau n°7-4: Présentation du bilan réévalué du groupe Eriad Tiaret (exercice 2000).
U: 10³DA

Actif		Passif	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
<u>Investissements nets</u>	<u>11 722 614</u>	<u>Fonds propres</u>	<u>10 537 172</u>
Terrains	1 075 111	Capital social	1 500 00
Bâtiments	4 557 846	Plus-value d'évaluation	9 037 172
Equipements de production (hors bâti)	6 086 776		
Equipements sociaux	1 072	<u>DMLT</u>	<u>2 553 405</u>
Investissements en cours	1 809	<u>DCT</u>	<u>4 167 475</u>
Stocks	<u>1 633 914</u>		
		Dettes d'investissements	795 311
Créances	<u>3 901 524</u>	Dettes Parafiscales	549 254
Créances d'investissements	73 005	Dettes de stocks	1 428 437
Créances de stocks	21 717	Détention pour compte	18 399
Créances sur sociétés apparentées	29 026	Dettes envers les associés	5 000
		Dettes d'exploitation	1 272 826
Avances pour comptes	60 669	Avances commerciales	89 429
Avances d'exploitation	211 368	Dettes financières	8 819
Créances sur clients	789 839		
Disponibilités	2 715 900		
Total	17 258 052	Total	17 258 052

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

7.2.1.2 La méthode Patrimoniale:

Cette méthode patrimoine la valeur substantielle citée auparavant majorée de la capacité bénéficiaire ou déficitaire actualisée de l'entreprise.

Ainsi, les résultats prévisionnels escomptés, selon les scénarios préconisés, constituent le paramètre essentiel dans la détermination de la valeur.

Le déroulement de cette méthode s'effectue comme suit:¹⁵³

- 1- Calcul au taux « T », de la rémunération des capitaux investis par l'acquéreur « A » (elle est calculée sur la valeur substantielle déterminée par la méthode précédente);
- 2- Cette rémunération, doit être diminuée de 15%, représentant l'IRG que l'investisseur payerait en cas de placement de cette opération ;
- 3- Calcul du super profit (ou de manque à gagner) sur toute la période de prévision soit B = résultat nets dégagés;

¹⁵³ Direction de la comptabilité et des finances du groupe Eriad Tiaret.

4- Détermination du Good Will (GW) ou Bad Will (BW) correspondant à la différence B-A;

5- Actualisation des résultats obtenus des opérations « B-A» avec le taux « T», sur toute la période de projection puis sommation algébrique des montants des GW et /ou BW ;

Ainsi, la valeur patrimoine calculée sera égale à la valeur substantielle majorée du montant de la sommation algébrique obtenue des différents scénarios proposés.

Elle est calculée pour chaque scénario et variante.

- Durée de capitalisation : 05 ans

- Taux de capitalisation : 09%

- Résultats des projections : Les résultats nets des exercices, selon chaque scénario et variante sont les suivants: (voir détails des calculs en annexes 7).

Tableau n°7-5: Les résultats nets des exercices 2001 à 2005 selon les scénarios et les variantes.

Désignation	Scénario 1		Scénario 2	
	Variante 1	Variante 2	Variante 1	Variante 2
2001	- 156 336	- 770 381	136 555	- 413 555
2002	- 125 540	- 754 028	191 402	- 340 255
2003	- 73 971	- 711 219	263 759	- 267 362
2004	35 156	- 592 447	385 304	- 98 944
2005	166 315	- 449 957	523 057	65 085

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Parmi les scénarios proposés, il paraît que le scénario 2 / variante 1 présente des résultats positifs avec des montants élevés.

Ce scénario suppose:

1- Un chiffre d'affaires en croissance par rapport à l'exercice 2000, de + 2% pour la semoule et de + 3% pour la farine;

2- une bonne amélioration des performances technique et des ratios d'exploitation.

3- Des prix d'achat des blés sont inférieurs à ceux supportés au cours du premier semestre 2001, mais légèrement supérieurs à ceux de l'exercice 2000.

Tableau n°7-6: Hypothèses et résultats des projections.
(Voir détails annexe CHAP 7).

Désignation		Montant / 10³DA
Scénario 1	Variante 1	8 284 827
	Variante 2	5 779 296
Scénario 2	Variante 1	9 615 853
	Variante 2	7 560 310

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

D'après les résultats de ce Tableau, le scénario 2 / variante 1 présente la valeur la plus élevée pour toute la durée des projections.

Cela dit, il faut noter que le montant de la rémunération de la valeur substantielle au taux de 9% est toujours supérieur à celui des résultats positifs obtenus dans tous les cas de figure; ce qui va donner à un résultat de BADWILL avec des valeurs inférieures à la valeur substantielle calculée. Ainsi le scénario 1 / variante 2, est le plus défavorable des scénarios.

7.2.1.3 La Méthode des Flux Financiers:

La méthode des Flux financiers considère la valeur d'une entreprise comme étant égale à la valeur actualisée des Cash-Flow futurs disponibles (selon les scénarios conçus), durant la période de projection majorée de la valeur terminale moins l'endettement.

a. Cash Flux Actualisés:

La méthode du calcul des cash flux actualisés est déterminée comme suit:

Tableau n°7-7: méthode de calcul par les cash flux actualisés.

Signes	Elément de calcul
Moins	Résultat d'exploitation avant frais financiers
Moins	Impôts sur les bénéfices
Moins	Variation du besoin en fond de roulement
Plus	Investissements bruts réalisés durant l'exercice
	Dotations aux amortissements des nouveaux investissements

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Ce calcul des cash flows futures est fait pour chaque exercice de l'horizon projeté. Leur addition en fin de période donnera la valeur cumulée des Cash-Flow actualisés.

b. Valeur terminale actualisée:

La formule de calcul préconisée par le groupe ERIAD Tiaret pour déterminer la valeur terminale actualisée de l'entreprise est la suivante:

$\text{La valeur terminale} = \frac{\text{Résultat d'exploitation après impôts} + \text{frais financiers de la dernière année}}{\text{Coût moyen pondéré du capital (CMPC)}}$

$$\text{Le CMPC} = \text{Coût des fonds propres} \times \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Capitaux permanents}} + \text{Coût de la dette financière} \times \frac{\text{Dettes financière}}{\text{Capitaux permanents}}$$

7.2.2 Explication des éléments de calcul:

7.2.2.1 Nature des éléments.

a. Coût des fonds propres: ce cout est déterminé sur la base de 13,5% qui représente à la somme de 9% relative aux taux des obligations émises Par l'état plus 4,5% représentant la prime de risque équivalent à 50% du taux Des obligations.

b. Fonds propres: correspondent à ceux de l'année terminale.

c. Coût de la dette: fixé à 6,3% qui est le taux de risque.

d. Dette Financière: correspond au montant de la (dette à moyen et long terme (DMLT) de l'année terminale.

7.2.2.2 Paramètres de Calcul:

Les paramètres techniques retenus pour le calcul de la valeur terminale actualisée (VTA) sont:

* Durée de capitalisation : 05 ans

*Taux de capitalisation égal à : couts moyen pondéré cumulé (CMPC) moins taux de croissance/ CMPC.

* Le taux de croissance retenu est de 1 %.

* Résultats des projections: Les résultats nets des exercices précédemment calculés, selon chaque scénario et variante. (Voir détails annexe 7).

7.2.3 Valeurs Obtenus:

Les résultats des valeurs calculées par la méthode des flux financiers sont représentés dans le Tableau ci-après.

Tableau n°7-8: Les valeurs obtenues par la méthode des flux financiers:

Désignation		Montant / 10³DA
Scénario 1	Variante 1	546 027
	Variante 2	-1 704 001
Scénario 2	Variante 1	1 782 474
	Variante 2	-193 624

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Ainsi, on constate que scénario 2 /variante 1 donne la valeur la plus élevée. Elle présente des résultats positifs pour toute la durée des projections.

Toujours et selon les résultats obtenus par la méthode des flux financiers, on remarque que ces valeurs sont faibles et même négatives comme c'est le cas pour les variantes 2 des deux scénarios). Ces résultats défavorables sont dus à l'insuffisance des performances des exercices qui présentent des montants faibles ou négatifs ce qui affecte directement la valeur terminale calculée.

7.2.3.1 Valeur retenue:

L'usage des différentes méthodes d'évaluation de la valeur patrimoniale de l'entreprise a permis de dire que seule, la valeur substantielle est retenue, pour déterminer la valeur de l'action, soit **10 537 172 KDA**. (Voir détail de la réévaluation des actifs de l'entreprise annexe CHAP7).

Cette valeur est la plus proche de la réalité compte tenu de la conjoncture économique délicate du groupe ERIAD /Tiaret aussi bien au niveau commercial qu'au niveau des approvisionnements et du faible taux d'investissement.

Ces contraintes sont à l'origine des résultats médiocres enregistrés pour le groupe ERIAD Tiaret en matière de chiffres d'affaires et de rentabilité financière.

Cela dit, La valeur substantielle demeure la méthode la plus appropriée étant donné que le groupe est toujours présent sur le marché et qu'il connaît une phase de transition qui lui permet une meilleure adaptation grâce aux programmes de mise à niveau et d'investissement prévus pour sa relance et son développement.

7.3 Détermination de la valeur de l'action et de leur nombre.

7.3.1 Valeur de l'action.

La détermination de la valeur de l'action pour le groupe ERIAD Tiaret permet introduction en bourse et encourage l'appel public à l'épargne. Cette valeur de l'action doit être incitative pour attirer le maximum d'acheteurs lors du lancement du processus de privatisation des filiales du groupe. A cet effet, la valeur économique de l'action est fixée à 1 000 DA composée en partie par le capital nominal et une partie par la prime d'émission.

7.3.1.1 Détermination du nombre d'actions.

Le nombre d'actions est déterminé à partir des paramètres suivants:

- * Valeur de l'action : **1 000 DA**
- * Valeur économique du Groupe : **10 537 172 KDA** (Valeur Substantielle)

Le nombre d'action serait donc de : 10 537 000

La valeur de l'action peut être également calculée selon les autres méthodes d'évaluation retenues: Il peut être aussi retenu la moyenne des meilleures valeurs obtenues par chacune des méthodes, pour la détermination de la valeur de l'action.

7.3.1.2 analyses des résultats.

L'analyse des résultats obtenus à travers les différents scénarios laisse apparaître une influence directe et manifeste du prix d'achat des blés (variante 2 pour chaque scénario) sur ces résultats qui présentent des valeurs faibles.

Cette influence du prix d'achat des blés est à l'origine des résultats négatifs conséquents constatés pour le scénario 1/ variante 2, conjugué, aussi, au faibles niveaux du chiffre d'affaires réalisé.

Les résultats obtenus pour le scénario 1 et 2 / variante 1 semble plus proches de la valeur substantielle.

Enfin, il faut noter aussi que les prix d'achat des blés sont à l'origine des résultats négatifs obtenus pour les valeurs calculées selon la méthode des flux financiers comme on le constate pour la variante 2 des deux scénarios. Cela confirme la faible maîtrise du marché par le groupe ERIAD Tiaret face aux concurrents en raison d'une pratique commerciale inadéquate et d'un approvisionnement limité en quantité de grains (blé dur et blé tendre) par

rapport à l'importance des capacités de trituration installées. Ces raisons et d'autres justifient le choix de la valeur substantielle comme étant la valeur calculée la plus réaliste et valable pour le cas du groupe.

7.3.2 Déroulement du processus de calcul pour chaque méthode:

Nous rappelons que le choix des méthodes d'évaluation utilisées vise à déterminer une fourchette de valeurs pour la filiale « Les Moulins de Tiaret » sur la base du calcul de la différence entre l'actif réévalué et l'endettement exigible.

7.3.2.1 La méthode Patrimoniale.

Cette méthode patrimoniale intègre dans son calcul la capacité bénéficiaire ou déficitaire actualisée de l'entreprise en plus du résultat obtenu par la méthode substantielle. Ainsi la valeur finale favorable obtenue est choisie parmi les résultats prévisionnels attendus selon les scénarios. Le processus du déroulement de cette méthode suit l'itinéraire suivant:¹⁵⁴

1- Calcul au taux « T », de la rémunération des capitaux investis par l'acquéreur « A » (elle est calculée sur la valeur substantielle déterminée par la méthode précédente).

2- Cette rémunération « A », doit être diminuée de 15%, représente l'IRG que l'investisseur payerait en réalisant un placement cette opération.

3- Calcul du super profit (ou de manque à gagner) sur toute la période de prévision soit « B », ($B = \text{résultats nets dégagés}$), soit $B-A$ égal à Good Will (GW) ou un Bad Will (BW). Actualiser (avec le taux « T ») pour toute la période de projection puis sommation algébrique des montants des GW et/ou BW.

Ainsi, le montant calculé sera majoré par celui de la valeur substantielle. Ce montant global représente la valeur patrimoniale de l'entreprise.

7.3.2.2 La méthode des flux financiers.

Le processus de calcul de la valeur de l'entreprise préconisé par cette méthode, comme nous l'avons déjà évoqué, consiste à calculer la valeur actualisée des Cash Flows futurs possibles (selon les scénarios proposés), pendant la durée de projection majorée de la valeur terminale de la même

¹⁵⁴ Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

période de projection moins l'endettement comme cela est illustré dans le tableau suivant.

Tableau n°7-9: méthode de calcul par les cash flux actualisés.

Signes	Elément de calcul
Moins	Résultat d'exploitation avant frais financiers
Moins	Impôts sur les bénéfices
Moins	Variation du besoin en fonds de roulement
Plus	Investissements bruts réalisés durant l'exercice
	Dotations aux amortissements des nouveaux investissements

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Ces cash flows seront calculés pour chaque exercice durant la période de projection puis actualisés sur la base d'un taux d'actualisation égal à 14% ; puis cumulés pour donner la valeur finale des Cash Flows actualisés de l'entreprise.

7.3.2.3 Valeur terminale actualisée: Elle est calculée suivant la formule ci-après :

La valeur terminale = Résultats d'exploitation après impôts + frais financiers de la dernière année.

Coûts moyens pondéré du capital (CMPC)		
Fonds propres		Dettes financières
Le CMPC = -----	+ Coût de la dette financière après impôts x	-----
Capitaux permanents		Capitaux permanents

A. Evaluation des Actifs.

Le processus d'évaluation de la filiale « les moulins de Tiaret » s'est effectué pour l'ensemble des éléments constituant l'actif et le passif de ces moulins. Cette évaluation peut être détaillée comme suit:

1. Evaluation des Terrains:

Ces terrains constituent les assiettes sur lesquelles sont construits les bâtiments de production, les administrations, dépendances et annexes comprises. Leur évaluation s'est faite selon les normes d'usage significatives de la valeur du bien. Ces valeurs sont:

- 1- La surface totale, constructible et non constructible.
- 2- La situation géographique.
- 3- L'emplacement commercial et/ou industriel.

- 4- L'existence et la nature des servitudes, voies d'accès, voiries et réseaux divers, zone électrifiée ou non, amenée d'eau,....etc.
- 5- La possibilité d'extension ou de valorisation.
- 6- La situation du terrain par rapport à son environnement immédiat.

De même, le prix de cession du m2 proposé est fixé sur la base des prix moyens de référence pratiqués par les agences de gestion et de régularisation foncière et par les services spécialisés des domaines selon les classements des terrains par zone et sous zone.

a. Les Abattements:

Les abattements pratiqués pour les terrains sont de 20% pour les terrains construits, et de 5% pour les terrains non bâtie mais aménagée.

b. Le bâti:

L'évaluation du bâti est basée sur la méthode appelée « Valeur Vénal » qui est une valeur comptable issue après déduction de la valeur amortie de ce bien de sa valeur initiale à neuf. C'est une expression chiffrée de ce que représente ce bien en fonction de sa nature, et de son usage future future par le propriétaire.

Cette détermination de la valeur du bâti de la filiale « les moulins de Tiaret » est faite par la direction des finances et de la comptabilité du groupe ERIAD Tiaret avec le concours du CNAT¹⁵⁵ en s'inspirant des coûts de la construction adoptés par les opérateurs publics et privés.

Les résultats de cette évaluation du bâti donnent le barème suivant illustré par le tableau ci-après.

Tableau n°7-10: Barème de calcul de la valeur du Bâti.

Type de construction	Coût mini. (DA)	Coût maxi. (DA)
Usine (complexe)	25000	32000
Hangar en charpente lourde	22000	28000
Hangar en charpente moyenne	18000	24000
Bâtiment haut standing	35000	50000
Bâtiment moyen standing	22000	35000
Bâtiment ordinaire	18000	22000
Collectif standing	22000	24000
Collectif moyen	16000	22000
Individuel standing	24000	30000
Individuel moyen	20000	24000
Baraque en bois	16000	18000
Construction pour utilités ou autres	10000	16000

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

¹⁵⁵ CNAT. Centre national d'assistance technique Alger.

c. Mode de Calcul :

Le processus de calcul de ces valeurs inscrites dans le Tableau ci-dessus est détaillé comme suit:

* Calcul de la valeur à neuf (Vn):

$V_n = S_u$ (surface bâtie développée) x Coût de construction.

* Calcul de la valeur vénale (Vv):

$V_v = V_n \times (1 - T_v) \times (1 - T_e)$

Vv : Valeur Vénale

Vn : Valeur à neuf

Tv : Taux de vétusté ($T_v < 60\%$)

Te : Taux d'état

d. Les abattements:

Les abattements pratiqués dans le cadre du processus de calcul de la valeur du bâti sont comme suit:

* Abattement pour vétusté:

Les normes utilisées pour l'application de l'abattement pour vétusté sont:

- 1- L'abattement se comptabilise à partir de la 6^e année de construction.
- 2- Le taux de vétusté ne doit pas excéder le taux de 60% quel que soit l'âge du bâtiment.

Les taux annuels de vétusté selon la nature de la construction sont représentés dans le tableau ci-après.

Tableau n°7-11: Taux de vétusté appliqué pour le bâti selon sa nature.

Désignation	Dur	Charpente	Structure légère
Taux d'abattement annuel	2%	3%	5%

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

* abattement du à l'état:

Ce second abattement complète le premier et s'applique uniquement sur la valeur résiduelle. Les taux appliqués pour ce type d'abattement sont représentés dans le Tableau ci-après.

Tableau n°7-12: Taux de vétusté appliqué pour le bâti selon son état.

Désignation	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat mauvais
Taux d'abattement	<10%	>10% et <30%	>60% et <90%	100%

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

2. Evaluation des équipements de production (Matériel/Outillage-Matériel de transport):

La valeur marchande est la base de calcul utilisée pour déterminer la valeur de ces équipements de production (Matériel /Outillage et Matériel de Transport). Cette valeur est calculée sur la base de la valeur neuve de l'équipement à laquelle est appliqué un abattement en fonction de sa vétusté (3% pour les équipements et 5% pour les moyens de transport). Il faut préciser que la valeur neuve de l'équipement est obtenue directement de sa facture d'achat et à défaut de l'actualisation des prix d'acquisition comme stipule le décret de 1996 portant réévaluation des investissements).

3. Evaluation d'autres rubriques des équipements:

On entend par autres rubriques des équipements, les équipements de bureau, les agencements et les installations, les emballages récupérables et les équipements sociaux. Leur évaluation est représentée par leurs valeurs nettes comptables inscrites dans le bilan de l'exercice 2000 (bilan de référence).

7.3.3 Résultats obtenus.

Les résultats de l'évaluation des éléments de l'actif des moulins de Tiaret sont comme suit:

7.3.3.1 Valeur du foncier:

L'évaluation des terrains où sont implantés le siège, les unités, les dépôts et autres constructions de la filiale, se présente comme suit:

Tableau n°7-13: Résultats de l'évaluation du foncier des moulins de Tiaret.

Désignation	Superficie en m2	Prix du m2 (DA)	Total (KDA)	Abattements (en KDA)		Valeurs de cession (KDA)
				Constructions (20%)	Aménagements (5%)	
Siège de la filiale	755	5 000	3 775	755	-	3 020
Parc Zaaroura	21 295	2 000	42 590	1 837	-	40 753
Magasin/pièces de rechange	1 281	5 000	6 405	741	-	5 664
Dépôt Hamdani Adda	463.99	5 000	2 320	464	-	1 856
Dépôt n°33	187	5 000	935	187	-	748
Dépôt n°34	878	5 000	4 390	878	-	3 512
Atelier de maintenance	740	5 000	3 700	740	-	2 960
Frères Khettel	3 399	5 000	16 995	3 129	675	13 191
Chaib	3 410	5 000	17 040	2 443	242	14 355
Baghdadi	5 090	7 000	35 630	4 092	161	31 377
Mesri	1 381	5 000	6 905	1 381	-	5 524
Frenda / Site 1	763	2 000	1 526	281	-	1 245
Frenda / Site 2	447	2 000	894	111	17	766
Lazreg	1 526	5 000	7 630	1 008	130	6 492
Total	-	-	-	-	-	131 463

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Il faut noter que les prix du m2 inscrits dans le Tableau ci-dessus représentent une moyenne des prix déclarés ou constatés dans la zone où sont situés les terrains. Leur régularisation reste toujours un problème posé.

7.3.3.2 Valeur des Constructions:

Les résultats de l'évaluation du bâti de la filiale les moulins de Tiaret se présente comme suit:

Tableau n°7-14: Résultats de l'évaluation des constructions des moulins de Tiaret.

Désignation	Surface totale développée (m2)	Prix moyen du m2 bâti (DA)	Valeur à NEUF (KDA)	Abattement (taux de vétusté plus état)(KDA)	Valeur de cession (KDA)
Siège de la filiale	1 274.07	20 000	25 481	18 346	7 135
Parc Zaaroura					
-Clôture	595	5 000	2 975	-	2 975
-Bâti	4 593.55	-	88 032	31 485	56 547
Magasin/pièces de rechange	741	-	14 680	11 744	2 936
Dépôt/Hamdani adda	463.99	20 000	9 280	6 682	2 598
Dépôt n°33	187	18 000	3 366	2 693	673
Dépôt n°34	878	20 000	17 560	12 643	4 917
Atelier de maintenance	370	18 000	6 660	5 328	1 332
Frères Khettel					
-Clôture	69	5 000	345	-	345
-Bâti	3 129	-	120 781	89 918	30 863
Chaib					
-Clôture	136.5	5 000	682	-	682
-Bâti	5 590.92	-	101 321	74 372	26 949
Baghdadi	4 224	-	76 265	58 124	18 141
Mesri	5 448.66	-	242 369	173 966	68 403
Frenda/Site 1	1 829.74	-	43 361	28 774	14 587
Frenda/Site 2					
-Clôture	13	5 000	65	-	65
-Bâti	2 106.74	-	4 834	3 626	1 208
Lazreg					
-Clôture	35.5	5 000	178	-	178
-Bâti	1 487.9	-	35 442	27 967	7 475
Total	-	-	-	-	248 009

Source: Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Certains prix moyens d'évaluation n'apparaissent pas sur le Tableau en raison de la diversité des constructions réalisées sur le même site.

7.3.3.4 Récapitulation du patrimoine foncier et immobilier:

Ainsi, et après évaluation du patrimoine foncier et immobilier de la filiale « Les Moulins de Tiaret » les résultats finaux sont comme suit:

- * Patrimoine foncier : 131 463 KDA
- * Patrimoine immobilier : 248 009 KDA

Total :	379 472 KDA
----------------	--------------------

A ce propos, on rappelle que les services des domaines de la wilaya de Tiaret ont évalué ce patrimoine (non compris Frenda) à **488 503 KDA**. Une évaluation contestée par la direction de la filiale de Tiaret qui, et pour éviter ce litige avec les services du domaine, a réajusté son évaluation pour ce patrimoine (y compris Frenda) à:

- * Patrimoine foncier : 131 463 KDA.
- * Patrimoine immobilier : 372 900 KDA.

Total :	504 363 KDA.
----------------	---------------------

Il faut signaler que le calcul de la valeur du patrimoine immobilier a été obtenu en déduisant la valeur du foncier (évaluée) du montant estimé par les domaines, auquel il a été ajouté les valeurs estimées du Bâti des deux sites de Frenda.¹⁵⁶ Les montants arrêtés seront portés, comme tels dans les dettes de la filiale.

7.3.3.5 Valeurs des Equipements de production:

Les résultats de l'évaluation des équipements de production sont récapitulés comme suit:

- 1-Bâtiments (réévalué) : 372 900 KDA.
- 2-Matériel et Outillage (réévalué) : 242 066 KDA.
- 3-Matériel de transport (réévalué) : 13 323 KDA.

Les valeurs des autres équipements sont reprises à leur valeur nette comptable comme suit:

- *Equipements de bureau : 2 948 KDA
- *Emballages récupérables : 61 KDA
- *Agencements / Aménagements : 1 301 KDA
- *Equipements sociaux : 34 KDA

¹⁵⁶Direction de la comptabilité et des finances du groupe ERIAD Tiaret.

Récapitulation des résultats d'évaluation de l'ensemble des investissements:

1-Terrains :	131 463 KDA
2-Equipements de production :	
* Bâtiments :	372 900 KDA
*Matériel / Outillage :	242 066 KDA
*Matériel de Transport :	13 323 KDA
*Equipement de bureau :	2 948 KDA
*Emballage récupérables :	61 KDA
*Agencements /Aménagements :	1 301 KDA
*Equipements sociaux :	34 KDA

Total : 764 096 KDA

Il faut préciser que les montants des frais préliminaires et des valeurs incorporelles sont exclues de l'évaluation étant donné qu'ils représentent un actif fictif. De même pour les bâtiments sociaux.

7.3.3.5 Autres comptes de l'actif et du passif:

Les valeurs des autres éléments de l'actif et du passif des moulins de Tiaret retraités et inscrites dans les comptes du bilan de l'exercice 2000 sont représentées comme suit:

a. Actif:

- Stocks :	245 752 KDA
- Créances (hors disponibilités) :	27 704 KDA
- Disponibilités :	158 176 KDA

b. Passif:

- DMLT :	504 363 KDA
- DCT :	417 778 KDA

c. Total Actif réévalué.

Le montant de l'Actif réévalué est égal à la somme des comptes corrigés (ou non) de l'actif, soit (en KDA) :

-Terrains:	131 463
-Bâtiments:	372 900
-Equipements de production/Sociaux :	259 733
-Stocks :	245 752
-Créances (hors disponibilités) :	27 704
-Disponibilités :	158 176

Total : 1 195 728

7.3.3.6 Fourchettes des valeurs.

Pour conclure nous présentons la synthèse des résultats d'évaluation du patrimoine des moulins de Tiaret selon chaque méthode comme suit:

1. Valeur Substantielle.

Selon cette méthode, la valeur substantielle de la filiale de Tiaret donne le montant global suivant:

* Actif réévalué :	1 195 728
*Moins l'endettement exigible :	922 141
Total	273 587 KDA

2. Valeur Patrimoniale.

Selon cette méthode, la valeur patrimoniale de la filiale de Tiaret selon les scénarios projetés donne les résultats suivants:

Désignation		Montant / KDA
Scénario 1	Variante 1	245 301
	Variante 2	- 2 423 647
Scénario 2	Variante 1	483 744
	Variante 2	- 3 049 478

C. Valeur selon la méthode des flux financiers.

De même, et selon cette méthode, la valeur évaluée pour la filiale de Tiaret selon les scénarios projetés donne les résultats suivants:

Désignation		Montant / KDA
Scénario 1	Variante 1	- 99
	Variante 2	- 404 987
Scénario 2	Variante 1	218 655
	Variante 2	- 100 075

Conclusion.

Le processus d'évaluation de la filiale « les moulins de Tiaret » constitue une étape décisive avant la proposition de ces unités à la privatisation. En effet la détermination de la valeur du patrimoine est un facteur essentiel autour duquel se dérouleront les négociations de vente entre le vendeur et l'acquéreur. A cet effet les responsables de la filiale « les moulins de Tiaret » et avec le concours

du centre national d'assistance technique (CNAT) se sont attelés pour mener à bien cette évaluation et proposer aux futurs acquéreurs des fourchettes de valeurs qui leurs permettent de prendre une décision juste et équitable pour les deux partenaires. Cela dit, le choix des méthodes d'évaluation n'était pas facile étant donné que ces méthodes sont très exigeantes en matière de disponibilité et de fiabilité de données financières, commerciales et managériales, chose qui fait défaut pour le cas de la filiale. Cette carence de données s'est répercutée négativement sur les résultats d'évaluation obtenus des différentes méthodes utilisées à savoir : la méthode patrimoniale, la méthode substantielle et la méthode des flux financiers. Des résultats différents avec des écarts d'évaluation importants qui confirment leur insuffisance. Seule la méthode substantielle, semble-t-il a donné une valeur d'évaluation un peu réaliste et proche du contexte économique de la filiale « les moulins de Tiaret ». Cela dit et d'après ce que nous avons déduit de ce processus d'évaluation que les valeurs calculées par les trois méthodes utilisées ont donné des valeurs sous estimées des éléments de l'actif de cette filiale. Une situation qui profite d'avantage aux acquéreurs qu'au vendeur. Dans le chapitre qui va suivre, nous aborderons les différentes phases du processus de privatisation des moulins de Tiaret tout en se focalisant sur les engagements, les objectifs les contraintes qui ont caractérisés ce processus.

Chapitre VIII

La privatisation des Moulins de Tiaret: Procédures, contraintes et objectifs.

Introduction:

La privatisation des moulins de Tiaret est lancée début 2004 et s'est achevée vers la fin de l'année 2006 en application des dispositions de l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises économiques. Une opération qui s'est avérée très délicate aussi bien sur le plan technique (diagnostic, évaluation, publicité, protocole d'accord, contrat ...) que sur le plan social (grèves). Cette privatisation était généralisée pour l'ensemble des filiales du groupe en nombre de six (06) à savoir: Les filiales de Mahdia, Tiaret, Relizane ; Mostaganem, Ksar Boukhari, Laghouat et Djelfa. Ces filiales représentaient le maillon faible du groupe ERIAD Tiaret. Leurs résultats financiers et leurs performances économiques étaient très faibles causants pour la plus parts d'elles des situations de « cessation de paiement » et un spectre de faillite inévitable et cela malgré les efforts entrepris par le groupe en matière de recapitalisation et de financement pour redresser cette situation. Ainsi la privatisation de ces filiales était considérée comme étant l'unique issue plausible pour rendre ces unités financièrement et économiquement performantes et concurrentielles par une nouvelle vision d'organisation et de management de leurs activités productive et commerciale.

8.1 Les filiales privatisées du groupe ERIAD Tiaret.

Il faut rappeler qu'au début du processus de privatisation des moulins du groupe ERIAD Tiaret en 2004, six (06) filiales ont été programmées pour être privatisées après autorisation du conseil des participations de l'état (CPE) sur un total de sept entités détenues par le groupe ERIAD Tiaret. Cela dit, quatre d'entre elles, seulement, ont été effectivement privatisées. Ces filiales privatisées sont:

- * Moulins de Mahdia en application de la Résolution n° 08/53 du 11/06/2005.
- * Moulins de Mostaganem en application de la Résolution n° 05/60 du 13/12/2005.
- * Moulins de Relizane en application de la Résolution n° 07/59 du 06/11/2005.
- * Moulins de Tiaret (ACTIFS) en application de la Résolution n° 03/63 du 26/03/2006.

Les trois filiales restantes n'ont pas été privatisées en raison du désistement des repreneurs. Ces filiales sont:

- Moulins de Laghouat Résolution en application de la Résolution n° 09/56 du 27/08/2005.
- Moulins de Djelfa en application de la Résolution n° 02/68 du 17/07/2006.
- Moulins de Médéa en application de la Résolution n° 06/129 du 28/06/2012.

8.1.1 Procédures à suivre dans le cadre de la privatisation.

Comme nous l'avons déjà souligné ; la privatisation des moulins de Tiaret s'est lancée durant l'année 2004 et s'est achevée au cours de l'année 2006. Cette privatisation s'est déroulée conformément à la législation en vigueur ¹⁵⁷ tout en respectant les démarches suivantes:

- 1- Lancement de l'avis d'appel d'offre,
- 2- dépôt de la lettre d'intention des candidats à la reprise,
- 3- Etablissement du protocole d'accord,
- 4- Procédure d'évaluation de la filiale à céder,
- 5- Déroulement des négociations entre les deux parties ;
- 6- Adoption des résolutions par le CPE,
- 7- Réunion du conseil d'administration et approbation de la résolution,
- 8- Elaboration du rapport du commissaire aux comptes,
- 9- Tenue de l'assemblée générale extraordinaire pour l'approbation des résolutions de cession,
- 10- Dépôt de la caution bancaire par l'acquéreur,
- 11- Etablissement du PV due diligence,
- 12- Etablissement du contrat de cession,
- 13- Etablissement de l'acte de nantissement,
- 14- Versements du prix de cession par l'acquéreur.

8.1.1.1 Résumé des différentes étapes du processus de privatisation des moulins de Tiaret.

Dans ce qui suit, nous présentons ces procédures de privatisation des filiales du groupe ERIAD Tiaret en détail selon les différentes étapes dictées par l'ordonnance n°01/04 du 21/08/2001. Les filiales concernées par ce processus de privatisation sont:

- 1- les Moulins de Mahdia;
- 2- les Moulins Mostaganem;
- 3- les Moulins de Relizane;
- 4- les Moulins de Tiaret.

¹⁵⁷ - Ordonnance 01-04 du 21 août 2001 relative à l'Organisation, la gestion et la Privatisation des EPE.

Les Tableaux suivants mentionnent ces différentes étapes dans un ordre chronologique à commencer par le lancement de l'appel d'offre et en terminant par la signature du contrat de cession:

8.1.1.2 Description détaillée du processus de privatisation par filiales.

1. La Filiale: Les Moulins de MAHDIA.

Avis d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté le : 18 Aout 2004 - Quotidien le : 18 Aout 2004 - Quotidien le : 19 Aout 2004 - Quotidien le : 21 Aout 2004 - Quotidien le : 22 Aout 2004 - El khabar le : 25 Aout 2004
Lettres d'intention des Candidats à la Reprise	<p><u>Candidats à la reprise des Moulins de Mahdia :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sarl MEGID du 19 Septembre 2004 - Moulins Dahra du 27-09-2004 - Sarl Ikhlas du 17-11-2004
Protocoles d'Accord	<ul style="list-style-type: none"> - Moulins Dahra, signé le 04 Octobre 2004 - Sarl MEGID, signé le 05 Octobre 2004 - Sarl Ikhlas, signé le 27 Novembre 2004
Evaluation	- Rapport du CNAT ayant été examiné au niveau de la SGP « CEGRO » à Alger, par le Comité de négociation en date du 11 Janvier 2005
Désistement	- Désistement du 09 Février 2005 des Moulins Dahra (Retrait de candidature à la reprise)
Négociations	<ul style="list-style-type: none"> -PV n°001 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Sarl MEGID du 30-01-2005 -PV n°002 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Sarl MEGID du 20-02-2005 -PV n°003 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Sarl MEGID du 26-02-2005 -PV n°001 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Moulins Dahra du 06-02-2005 -PV n°001 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Sarl Ikhlas du 20-02-2005 -PV n°002 du Comité de négociations SGP « CEGRO »/Sarl Ikhlas du 27-02-2005
Résolution CPE	- Résolution N° 08 /53/ 11/06/2005 portant privatisation totale de la filiale les Moulins de Mahdia au profit de la Sarl MEGID Tiaret.
PV Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'ERAD Tiaret N° 05 du 26/07/2005. - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'EPE Moulins de Mahdia SPA N° 03 du 30/07/2005.
Rapports Commissaires aux Comptes	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport Spécial du 24 Août 2005 de Monsieur OULD HAMOUDA , Commissaire aux Comptes des Moulins de Mahdia , portant sur la privatisation des Moulins de Mahdia au profit de la Sarl MEGID Tiaret -Rapport Spécial du 30 Août 2005 de Monsieur ALLEL BENSERHANE , Commissaire aux Comptes du Groupe ERIAD Tiaret , portant sur la privatisation des Moulins de Mahdia au profit de la Sarl MEGID Tiaret
Assemblée Générale Extraordinaire	- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/07/2005 de l' E.P.E ERIAD Tiaret / SPA portant sur la mise en œuvre de la résolution du CPE N° 08 /53/ 11/06/2005 portant privatisation totale de la filiale les Moulins de Mahdia au profit de la Sarl MEGID Tiaret.
Caution Bancaire	<ul style="list-style-type: none"> - BEA – Agence de Tiaret 69. - La date : 04/07/2005 - Montant : 20 000 000.00 DA
Due diligence	<ul style="list-style-type: none"> -PV N°01/CCM/07605 du 9 Juillet 2005 -PV N°02/CCM/07605 du 10 Juillet 2005 -PV N°03/CCM/07605 du 11 Juillet 2005
Contrat de Cession	-Contrat de Cession signé les 23-08-2005 et 28-09-2005 par devant Maître MAKHLOUFI Mostafa, Notaire à Tipaza, portant nantissement de 80% des actions des Moulins de Mahdia au profit du Groupe ERIAD Tiaret

Actes de nantissement	<ul style="list-style-type: none"> - Acte établi le 28-09-2005 par devant Maître MAKHLOUFI Mostafa, Notaire à Tipaza, portant nantissement de 80% des actions des Moulins de Mahdia au profit du Groupe ERIAD Tiaret - Acte établi le 28-09-2005 par devant Maître MAKHLOUFI Mostafa, Notaire à Tipaza , portant nantissement de 80% des actions de la Sarl MEGID au profit du Groupe ERIAD Tiaret.
Versements effectués par la Sarl MEGID représentant 20% du montant de la cession conformément résolution du CPE n°08/53 du 11-06-2005	<p><u>10% du Prix de Cession part des salariés en rétribution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chèque BEA Tiaret n°0508467 de 20 000 000 DA - Chèque BEA Tiaret n°0508567 de 66 880 000 DA - Chèque BEA Tiaret n°8406791 de 9 587 000 DA - Compensation dettes/créances de 12 976 480 DA - Virement direct de 23 320 DA - Virement reçu de 2 000 000 DA <p style="text-align: center;">Total : 111 466 800 DA</p> <p><u>10% du Prix de Cession part du Trésor Public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement effectué directement par Notaire au profit du Trésor Public de 111 467 000 DA au compte spécial Trésor n°302-083 (chèque Trésor n°180 411 du 27-02-2006).

2. La Filiale: Les Moulins de MOSTAGANEM

Avis d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - El Watan le : 15 Juin 2005 avis d'appel effectués - Quotidien d'Oran le : 19 Juin 2005 à l'effet de recevoir - El Moudjahid le : 21 Juillet 2005 d'autres manifestations
Lettres d'intention des Candidats à la Reprise	<p><u>Candidats à la reprise des Moulins de Mostaganem :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salariés du 28 Février 2005 - ABED Abdelkader du 17 Mars 2005 - Sarl Chorkhaled du 06 Mars 2005 - HARRAT Djillali et ARBAOUI Mohamed 19 Février 2005
Protocole d'Accord	- Protocole d'Accord signé le 06 Mars 2005 entre Groupe ERIAD Tiaret et Sarl Chorkhaled
PV de négociations	- Procès-Verbal du comité Négociation N°001 du 02/10/2005.
Résolution CPE	- Résolution du CPE N° 05/60 du 13/12/2005 relative à la Privatisation de la Filiale « les Moulins de Mostaganem »
PV Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'ERAD Tiaret N° 01 du 04/02/2006. - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'EPE Moulins de Mostaganem SPA N° 01/2006 du 19/02/2006.
Rapports commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport Spécial du 30 janvier 2006 de Monsieur BELAHDOUR Yassine , Commissaire aux Comptes des Moulins de Mostaganem , portant sur la privatisation des Moulins de Mostaganem au profit de la Sarl Chorkhaled Mostaganem. - Rapport Spécial du 07 Février 2006 de Messieurs ALLEL BENSERHANE et BENMIMOUN Bachir , Co-Commissaires aux Comptes du Groupe ERIAD Tiaret , portant sur la privatisation des Moulins de Mostaganem au profit de la Sarl Chorkhaled Mostaganem
AGEX	- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/02/2006 E.P.E ERIAD Tiaret / SPA.
Due Diligence	- PV réunion commission mixte (Groupe ERIAD Tiaret/ Sarl Chorkhaled du 02 Janvier 2006
Contrat de Cession	- Contrat de Cession de signé le 08 Mars 2006 par devant Maître RABEHI Ahmed , Notaire à Mahdia
Caution Bancaire	<ul style="list-style-type: none"> - Banque de Développement Local - Date : le 11/07/2005 - Montant : 10 000 000.00 DA
	- Acte établi le 12-03-2006 sous le n°578/2006 par devant Maître RABEHI Ahmed, Notaire à Mahdia, portant nantissement de 70% des actions des

Actes de nantissement	Moulins de Mostaganem au profit du Groupe ERIAD Tiaret - Acte établi le 12-03-2006 sous le n°581/2006 par devant Maître RABEHI Ahmed, Notaire à Mahdia, portant nantissement des Moulins de Mostaganem au profit du Groupe ERIAD Tiaret - Acte établi le 12-03-2006 sous le n°580/2006 par devant Maître RABEHI Ahmed, Notaire à Mahdia, portant nantissement du Fonds de Commerce des Moulins de Mostaganem au profit du Groupe ERIAD Tiaret Acte établi le 11-03-2006 sous le n°3095737/2006 par devant Maître RABEHI Ahmed, Notaire à Mahdia, portant Hypothèque sur les biens propres du Repreneur
Versements effectués par la Sarl Chorkhaled représentant 30% du montant de la cession conformément résolution du CPE 05/60 du 13/12/2005 relative à la Privatisation de la Filiale « les Moulins de Mostaganem »	10% du Prix de Cession part des salariés en rétribution : - Virement Trésor Public de 5 765 200 DA 20% du Prix de Cession part du Trésor Public : - Virement Trésor Public de 11 530 400 DA

3. La Filiale: Les Moulins de RELIZANE.

Avis d'Appel d'offre	- El Watan le : 15 Juin 2005 avis d'appel effectués - Quotidien d'Oran le : 19 Juin 2005 à l'effet de recevoir - El Moudjahid le : 21 Juillet 2005 d'autres manifestations
Lettres d'intention des Candidats à la Reprise	- Salariés du 14 février 2005 - Sarl Moulins Benabdellah du 21 Février 2005
Protocole d'Accord	- Protocole d'Accord signé le 06 Mars 2005
PV de négociations	- Procès-Verbal du comité Négociation N°001 du 25/09/2005
Résolution CPE	- Résolution du CPE N° 07/59 du 06/11/2005 relative à la Privatisation de la Filiale « les Moulins de Relizane »
PV Conseil d'Administration	- Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'ERAD Tiaret N° 07 du 28/12/2005. - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'EPE Moulins de Relizane SPA N° 06/2005 du 02/01/2006
AGEX	- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/01/2005 E.P.E ERIAD Tiaret / SPA portant mise en œuvre de la Résolution du CPE N° 07/59 du 06/11/2005 relative à la Privatisation de la Filiale « les Moulins de Relizane ».
Rapports commissaires aux comptes	- Rapport Spécial du 03 janvier 2006 de Monsieur ADOUANE Boualem , Commissaire aux Comptes des Moulins de Relizane , portant sur la privatisation des Moulins de Relizane au profit de la Sarl Moulin BENABDELLAH Relizane - Rapport Spécial du 07 Janvier 2006 de Messieurs ALLEL BENSERHANE et BENMIMOUN Bachir , Co-Commissaires aux Comptes du Groupe ERIAD Tiaret , portant sur la privatisation des Moulins de Relizane au profit de la Sarl Moulin BENABDELLAH
Caution Bancaire	- Banque Extérieure d'Algérie Agence 73 Relizane. - La date : 28/09/2005 - Montant : 5 000 000 DA - Banque de l'Habitat du Commerce et de l'Approvisionnement - La date : 22/09/2005 - Montant : 5 000 000 DA
Contrat de Cession	- Contrat de Cession de signé le 07 Janvier 2006 par devant Maître OUNES Ali, Notaire à Tiaret portant sur la cession des titres sociaux des

	Moulins de Relizane au profit de la Sarl Moulin BENABDELLAH
Contrat de Cession	- Contrat de Cession de signé le 07 Janvier 2006 par devant Maître OUNES Ali, Notaire à Tiaret portant sur la cession des titres sociaux des Moulins de Relizane au profit de la Sarl Moulin BENABDELLAH
Actes de nantissement	- Acte établi le 30-08-2007 sous le n°1561/2006 par devant Maître BOUDALI Khaled, Notaire à Tiaret , portant nantissement des équipements des Moulins de Relizane au profit du Groupe ERIAD Tiaret
Versements effectués par la Sarl Moulin BENABDELLAH représentant 20% du montant de la cession conformément résolution du CPE N° 07/59 du 06/11/2005 relative à la Privatisation de la Filiale « les Moulins de Relizane »	<p><u>10% du Prix de Cession part des salariés en rétribution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Virement de 6 700 000 DA le 14 Janvier 2006 - Chèque n°0001395 de 5 000 000 DA Banque The Housing Bank For Trade et Finances - Versement Récépissé n°001163 <p><u>10% du Prix de Cession part du Trésor Public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chèque n°0001395 de 5 000 000 DA Banque The Housing Bank For Trade et Finances du 24 Janvier 2006 -Versement Récépissé n°001163 de 1 700 000 DA du 22 Février 2006

4. La Filiale: Les Moulins de TIARET.

Avis d'Appel d'offre	- El Watan le : 15 Juin 2005 avis d'appel effectués - Quotidien d'Oran le : 19 Juin 2005 à l'effet de recevoir - El Moudjahid le : 21 Juillet 2005 d'autres manifestations
Lettre d'intention des candidats à la reprise	<p><u>Sarl Ikhlas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité BAGHDADI et Annexes :le 22/06/2005 - Unité Frères KHATTEL : le 08/05/2005. - Unité CHAIB : le 08/05/2005. <p><u>Sarl Halès et fils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité BAGHDADI : le 16/05/2005
Protocoles d'Accord	<p><u>Sarl Ikhlas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité BAGHDADI et Annexes :le 13/07/2005 - Unité Frères KHATTEL : le 23/05/2005. - Unité CHAIB : le 23/05/2005. <p><u>Sarl Halès et fils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité BAGHDADI : le 23/05/2005
PV de négociations	<p><u>Sarl Ikhlas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal du comité Négociation N°001 du 18/12/2005 - Procès-Verbal du comité Négociation N°002 du 28/12/2005 <p><u>Sarl Halès et fils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal du comité Négociation N°001 du 18/12/2005 - Procès-Verbal du comité Négociation N°002 du 28/12/2005
Résolutions CPE	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution du CPE N° 03/63 du 26/03/2006 relative à la cession Totale de la filiale « les Moulins de Tiaret » au profit de la Sarl IKHLAS Tiaret (reçue le 24 Avril 2006) - Résolution du CPE N° 03/63 du 26/03/2006 relative à la cession des Actifs de la filiale « les Moulins de Tiaret » au profit de la Sarl IKHLAS Tiaret (reçue le 9 Septembre 2006)
PV Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Groupe ERIAD Tiaret N° 05 du 12/09/2006. - Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la filiale « les Moulins de Tiaret » en date du 02/11/2006
Rapports commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport Spécial du 21 Octobre 2006 de Monsieur BOUZIANI Mohamed, Commissaire aux Comptes des Moulins de Tiaret , portant sur la cession des Actifs de la filiale les Moulins de Tiaret au profit de la Sarl Ikhlas Tiaret - Rapport Spécial du 26 Octobre 2006 de Messieurs ALLEL BENSERHANE et BENMIMOUN Bachir, Co-Commissaires aux Comptes du Groupe ERIAD Tiaret , portant

	sur la cession des Actifs de la filiale les Moulins de Tiaret au profit de la Sarl Ikhlas Tiaret
AGEX	- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/02/2006 E.P.E ERIAD Tiaret / S.P.A. portant sur la mise en œuvre de la résolution N° 03/63 du 26/03/2006 relative à la cession des Actifs de la filiale « les Moulins de Tiaret » au profit de la Sarl IKHLAS Tiaret.
Caution Bancaire	- Banque de Développement Local - Date : le 02/01/2006 - Montant : 6 000 000.00
Contrat de Cession	- Contrat de Cession signé le 07 Novembre 2006 par devant Maître RABEHI Ahmed à Mahdia, portant cession des Actifs de la filiale les Moulins de Tiaret au profit de la Sarl Ikhlas Tiaret
Versements effectués par la Sarl Ikhlas représentant 30% du montant de la cession conformément résolution du CPE N° 03/63 du 03/03/2006 relative à la cession des Actifs de la Filiale « les Moulins de Tiaret »	<u>30% du Prix de Cession part des salariés en rétribution :</u> - Montant de 18 300 000 DA détaillé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ BNA n° 240952 du 16-10-2006 de 530 000 DA ▪ BDL n° 124840 du 02-08-2006 de 1 702 340 DA ▪ Versement p/compte Filiale le 28-06-2006 de 600 000 DA ▪ Versement p/compte Filiale le 28-06-2006 de 700 000 DA ▪ BDL n° 133255 du 11-07-2006 de 10 000 000 DA ▪ Versement du 01-07-2007 de 7005,78 DA ▪ Montant compensation dettes/créances de 4 762 994,22 DA (acte établi par devant Maître RABEHI Ahmed le 25-11-2006 sous le n°2466/2006)
Actes de nantissement	- <u>Acte établi le 07-11-2006 sous le n°2294/2006 par devant Maître RABEHI Ahmed, Notaire à Mahdia , portant nantissement des équipements des Actifs Moulins de Tiaret au profit du Groupe ERIAD Tiaret</u>

8.1.2 Présentation des Tableaux d'amortissement des filiales privatisées.

L'opération d'évaluation des filiales du groupe ERIAD proposées à la privatisation a permis d'établir un tableau d'échéancier pour chacune d'elle à partir de la deuxième année de la date de signature du contrat de cession. Ce Tableau d'échéancier représente l'engagement du preneur à s'acquitter de ses obligations financières au profit du groupe ERIAD Tiaret. Dans ce qui suit ; nous allons présenter le Tableau d'échéancier de chaque filiale et pour chaque acquéreur.

8.1.2.1 les filiales du groupe Eriad Tiaret.

1. La filiale « les Moulins de Mahdia».

La filiale de Mahdia a été cédée le 23/08/2005 à un prix de **1.114.668,00 DA** en application de la résolution du CPE n°08/53 du 11/06/2005. Le Tableau ci-dessous présente l'échéancier de paiement de cette filiale qui s'étend sur sept (07) ans avec une année de grâce.

Tableau n°8-1: Echancier de cession des « Moulins de Mahdia ».

Date signature contrat de cession: 23 Aout 2005.							
Prix de cession: 1.114.668.000 DA---- Paiement au comptant: 222.933.600 DA							
Résolution CPE n°08/53 du 11/06/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%							
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)
			Echéance	Du (DA)			
1	7	2006	23/08/2006	891734400	53.504064	----	53504064
2	6	2007	23/08/2007	891734400	53.504064	-----	53504064
3	5	2008	23/08/2008	891734400	53.504064	178346880	231850944
4	4	2009	23/08/2009	713387520	42803251,20	178346800	221150051,20
5	3	2010	23/08/2010	535040720	32102443,20	178346800	210449243,20
6	2	2011	23/08/2011	356693920	21401635,20	178346800	199748435,20
7	1	2012	23/08/2012	178347120	10700827,20	178346800	189047627,20
Total					267520348,80	891734080	1159254428,80

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau d'échéancier des moulins de Mahdia, le montant global de la cession s'élève à **1.382.188.348,80 DA** après addition des montants des intérêts cumulés calculés sur la base d'un taux de 6% soit **267.520.348,80 DA**.

2. La filiale « Les moulins de Relizane».

La filiale « les moulins de Relizane » a été cédée le 07/01/2006 à un prix de **67.000.000,00 DA** en application de la résolution du CPE n°07/59 du 06/11/2005. Le Tableau ci-dessous présente l'échéancier de paiement de cette filiale qui s'étend sur sept (07) ans avec une année de grâce.

Tableau n°8-2: Echancier de cession des « Moulin de Relizane ».

Date signature contrat de cession: 07 Janvier 2006.							
Prix de cession: 67.000.000 DA---- Paiement au comptant: 13.400.000 DA							
Résolution CPE n°07/59 du 06/11/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%							
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)
			Echéance	Du (DA)			
1	6	2007	06/01/2007	53600000	3216000	----	3216000
2	5	2008	06/01/2008	53600000	3216000	10720000	13936000
3	4	2009	06/01/2009	42880000	2572800	10720000	13992800
4	3	2010	06/01/2010	32160000	1929600	10720000	12649600
5	2	2011	06/01/2011	21440000	1286400	10720000	12006400
6	1	2012	06/01/2012	10720000	643200	10720000	11363200
Total					12864000	53600000	66464000

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau d'échéancier des moulins de Relizane, le montant global de la cession s'élève à **79.864.000,00 DA** après addition des montants des intérêts cumulés calculés sur la base d'un taux de 6% soit **12.864.000,00 DA**.

3. La filiale « Les moulins de Mostaganem ».

La filiale « les moulins de Relizane » a été cédée le 08/03/2006 à un prix de **57.652.000,00 DA** en application de la résolution du CPE n°05/60 du 13/12/2005. Le Tableau ci-dessous présente l'échéancier de paiement de cette filiale qui s'étend sur sept (07) ans avec une année de grâce.

Tableau n°8-3: Echancier de cession des « Moulins de Mostaganem ». (Révisé).

Date signature contrat de cession: 08 Mars 2006. Prix de cession:57.652.000 DA---- Paiement au comptant: 17.295.600 DA Résolution CPE n°05/60 du 13/12/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%							
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)
			Echéance	Du (DA)			
1	6	2007	08/03/2007	40356400,00	2421384,00		2421384,00
2	5	2008	08/03/2008	40356400,00	2421384,00	8071280,00	10492664,00
3	4	2008	29/09/2008	32285120,00	1210692,00	8071280,00	9281972,00
4	3	2009	08/03/2009	24213840,00	----	8071280,00	8071280,00
5	2	2010	08/03/2010	16142560,00	1452830,00	8071280,00	9524110,00
6	1	2011	08/03/2011	8071280,00	968553,60	8071280,00	9039833,60
Total					8474844,00	40356400,00	48831244,00

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau d'échéancier des moulins de Mostaganem, le montant global de la cession s'élève à **66.126.844,00 DA** après addition des montants des intérêts cumulés calculés sur la base d'un taux de 6% soit **8.474.844,00 DA**.

4. « Les Moulins de Tiaret ».

« Les moulins de Tiaret » a été cédée le 07/11/2006 à un prix de **61.000.000,00 DA** en application de la résolution du CPE n°03/63 du 23/10/2004. Le Tableau ci-dessous présente l'échéancier de paiement de cette filiale qui s'étend sur sept (07) ans avec une année de grâce.

Tableau n°8-5: Echancier «les Moulins de Tiaret ».

Date signature contrat de cession: 07 Novembre 2006. Prix de cession:61.000.000 DA---- Paiement au comptant: 18.300.000 DA Résolution CPE n°03/63 du 26/03/2006----- Taux d'intérêt retenu = 6%							
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)
			Echéance	Du (DA)			
1	6	2007	07/11/2007		2.562.000		2.562.000
2	5	2008	07/11/2008	42.700.000	2.562.000	8.540.000	11.102.000
3	4	2009	07/11/2009	34.160.000	2.049.600	8.540.000	10.589.600
4	3	2010	07/11/2010	25.620.000	1.537.200	8.540.000	10.077.200
5	2	2011	07/11/2011	17.080.000	1.024.800	8.540.000	9.564.800
6	1	2012	07/11/2012	8.540.000	512.400	8.540.000	9.052.400
Total					8474844,00	40356400,00	48831244,00

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau d'échéancier des moulins de Tiaret, le montant global de la cession s'élève à **69.474.844,00 DA** après addition des montants des intérêts cumulés calculés sur la base d'un taux de 6% soit **8.474.844,00 DA**.

8.1.2.2 autres filiales.

1. « l'unité semoulerie- minoterie de Media».

« L'unité semoulerie – minoterie de Médéa » a été cédée le 06/06/2005 à un prix de **20.000.000,00 DA** en application de la résolution du CPE n°01/40 du 23/10/2004 au profit des travailleurs de cette unité. Le Tableau ci-dessous présente l'échéancier de paiement de cette unité qui s'étend sur vingt (20) ans avec cinq (05) années de grâce au profit des travailleurs de cette unité.

Tableau n°8-4: Echancier de cession Semoulerie Minoterie Media.

Date signature contrat de cession: 06 juin 2005.							
Prix de cession:20.000.000 DA---- Paiement au comptant: --- DA							
Résolution CPE n°01/40 du 23/10/2004----- Taux d'intérêt retenu = 6%							
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)
			Echéance	Du (DA)			
1	20	2006	06/06/2006	20.000.000	1.200.000		
2	16	2007	06/06/2007	20.000.000	1.200.000		
3	18	2008	06/06/2008	20.000.000	1.200.000		
4	17	2009	06/06/2009	20.000.000	1.200.000		
5	16	2010	06/06/2010	20.000.000	1.200.000		
6	15	2011	06/06/2011	18.666.667	1.120.000	1.333.333	2.453.333
7	14	2012	06/06/2012	17.333.333	1.040.000	1.333.333	2.373.333
8	13	2013	06/06/2013	16.000.000	960.000	1.333.333	2.293.333
9	12	2014	06/06/2014	14.666.667	880.000	1.333.333	2.213.333
10	11	2015	06/06/2015	13.333.333	800.000	1.333.333	2.133.333
11	10	2016	06/06/2016	12.000.000	720.000	1.333.333	2.053.333
12	9	2017	06/06/2017	10.666.667	640.000	1.333.333	1.973.333
13	8	2018	06/06/2018	9.333.333	560.000	1.333.333	1.893.333
14	7	2019	06/06/2019	8.000.000	480.000	1.333.333	1.813.333
15	6	2020	06/06/2020	6.666.667	400.000	1.333.333	1.733.333
16	5	2021	06/06/2021	5.333.333	320.000	1.333.333	1.653.333
17	4	2022	06/06/2022	4.000.000	240.000	1.333.333	1.573.333
18	3	2023	06/06/2022	2.666.667	160.000	1.333.333	1.493.333
19	2	2024	06/06/2024	1.333.333	80.000	1.333.333	1.413.333
20	1	2025	06/06/2025	00	00	1.333.333	1.333.333
Total					14.400.000,00	20.000.000,00	28.400.000,00

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau d'échéancier de l'unité semoulerie – minoterie de Médéa, le montant global de la cession s'élève à **34.400.000,00 DA** après addition des montants des intérêts cumulés calculés sur la base d'un taux de 6% soit **14.400.000,00 DA**.

8.1.3 suivi des engagements des repreneurs.

Il faut signaler que le contrat de cession des différents moulins du groupe ERIAD Tiaret au profit des repreneurs impose certains engagements stricts à respecter, faute de quoi, ce contrat devient nul et nul d'effet. Ces engagements garantissent le maintien et le développement de ce secteur et assurent l'équilibre entre l'offre et la demande céréaliers sur le marché. Parmi ces engagements obligatoires, on cite:

1. La réalisation de l'investissement
2. La prise en charge de l'endettement
3. Le maintien et la création d'emploi
4. La régularisation des assiettes foncières.

Pour cette mission, une commission spécialisée fut créée pour accomplir cette mission et procéder à la vérification de la concrétisation de ces engagements. Les repreneurs concernés par cette vérification sont:

1. Le repreneur des « Moulins de Mostaganem ».
2. Le repreneur des « Moulins de Relizane »
3. Le repreneur des « actifs des Moulins de Tiaret ».

Cela dit, le repreneur des moulins de Mahdia était exclu de cette vérification en raison du litige qui l'oppose au groupe ERIAD Tiaret et qui a fait l'objet de plainte déposée contre lui auprès du tribunal compétent de Tiaret en raison du non-respect des engagements stipulés par le contrat de cession signé entre les deux parties. Cela dit, et afin de mieux suivre l'exécution de ces engagements par les repreneurs; une commission multisectorielle fut désignée composée, entre autre, des membres représentant, le groupe Eriad Tiaret (membre d'audit); la direction du commerce (DCP), la direction des services agricoles (DSA), l'office Algérien interprofessionnel des céréales (OAIC). La mission principale de cette commission consiste à:

- 1- Vérifier si le paiement des reliquats des prix de cession des filiales privatisées est honoré par les acquéreurs concernés. Ces paiements concernent le montant principal tel que retenu par les résolutions du CPE et les contrats de cession ainsi que le montant des Intérêts générés par le montant paiement à tempérament.
- 2- vérifier le processus de production et se prononcer sur la qualité des produits céréaliers.
- 3- Contrôler si les prix des produits subventionnés sont respectés (semoule et farine ordinaire);

4- s'assurer de la destination des blés (BD et BT) fournis par l'OAIC et subventionnés par l'Etat si effectivement sont utilisés uniquement pour la production de la semoule et de la farine.

5- vérifier les conditions de travail et l'environnement direct de l'activité de ces filiales.

8.1.3.1 Un premier bilan de suivi des engagements des preneurs arrêté au 31/12/2008.

La commission d'audit désignée par le groupe ERIAD Tiaret pour le suivi de ces engagements fait ressortir dans son rapport les faits suivants:

1. Concernant l'Acquéreur de la filiale de Mahdia.

Parmi les faits saillants relevés par la commission d'audit du groupe dans son rapport, on note le non-respect des paiements des reliquats du prix de cession de la filiale « les moulins de Mahdia » par son acquéreur. Selon les informations disponibles; c'est le seul acquéreur qui a failli à ses engagements de paiement des reliquats du prix de cession de la filiale de Mahdia. Un désengagement causé par le litige qui l'a opposé aux travailleurs de cette filiale induisant une grève répétée et prolongée affectant le niveau de production et du chiffre d'affaire de cette filiale. La situation des paiements pour cette filiale se présente comme suit:

Tableau n°8-1: Echancier ACQUEREUR Moulins de Mahdia.

Date signature contrat de cession: 23 Aout 2005.								
Prix de cession:1.114.668.000 DA---- Paiement au comptant: 222.933.600 DA								
Résolution CPE n°08/53 du 11/06/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%								
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)	Solde impayé au 31/12/2008 (DA)
			Echéance	Du (DA)				
1	7	2006	23/08/2006	891734400	53.504064	----	53504064	53504064
2	6	2007	23/08/2007	891734400	53.504064	-----	53504064	53504064
3	5	2008	23/08/2008	891734400	53.504064	178346880	231850944	231850944
Total					160.512.192	178.346.880	338.859.072	338.859.072

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau, on constate que durant l'échéancier s'étalant du 23/08/2006 au 23/08/2008, le montant global des reliquats impayés se chiffre à **338.859.072, 00 DA**. Un montant qui représente le capital à rembourser soit 178.346.880 DA majoré des intérêts à payer soit 160.512.192,00 DA.

Face à ce litige, le groupe ERIAD Tiaret a saisi officiellement le preneur concerné à travers plusieurs correspondances officielles pour honorer ses

engagements dans les plus brefs délais faute de quoi le groupe sera dans l'obligation de demander aux instances de tutelle de procéder purement et simplement à la résiliation du contrat de cession comme stipule les clauses de ce contrat.

2. Concernant l'Acquéreur de la filiale « Les moulins de Relizane »

Les mêmes les faits saillants sont relevés par la commission d'audit du groupe dans son rapport concernant cet acquéreur. Un non-respect des paiements des reliquats du prix de cession de la filiale « les moulins de Relizane ». Selon les informations disponibles; la commission a constaté un désengagement de cet acquéreur à payer le montant des intérêts des reliquats du prix de cession pour les deux premières échéances. La situation des paiements pour cette filiale se présente comme suit:

Tableau n°8-2: Echancier ACQUEREUR Moulin de Relizane.

Date signature contrat de cession: 07 Janvier 2006. Prix de cession:67.000.000 DA---- Paiement au comptant: 13.400.000 DA Résolution CPE n°07/59 du 06/11/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%								
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)	Solde impayé au 31/12/2008 (DA)
			Echéance	Du (DA)				
1	6	2007	06/01/2007	53600000	3.216.000	----	3.216.000	
2	5	2008	06/01/2008	53600000	3.216.000	10.720.000	13.936.000	
Total					6.432.000	10.720.000	17.152.000	6432000

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau, on constate que durant l'échéancier s'étalant du 06/01/2007 au 06/01/2008, le montant global des reliquats impayés se chiffre à **6.432.000,00 DA**. Un montant qui représente les intérêts à payer des deux premières échéances. Le montant de la deuxième échéance soit 10.720.000,00 DA est honoré par cet acquéreur par chèque Banque al BARAKA n°0376866 du 23/11/2008.

Ainsi, les mêmes démarches ont été entreprises par le groupe ERIAD Tiaret pour rappeler l'acquéreur, à travers plusieurs correspondances officielles, à s'acquitter de ses obligations financières et honorer ses engagements dans les plus brefs délais faute de quoi le groupe sera dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent approuvées et mentionnées dans les clauses du contrat de cession.

3. Concernant l'Acquéreur de la filiale « Les moulins de Mostaganem».

D'après le rapport de la commission d'audit du groupe; cet acquéreur s'est acquitté complètement de ces engagements financiers. Les montants des trois

échéances ainsi que le montant de leurs intérêts ont été honorés dans les délais comme le montre le Tableau ci-dessous.

Tableau n°8-3: Echancier Acquéreur Moulins de Mostaganem (révisé).

Date signature contrat de cession: 08 Mars 2006.								
Prix de cession:57.652.000 DA---- Paiement au comptant: 17.295.600 DA								
Résolution CPE n°05/60 du 13/12/2005----- Taux d'intérêt retenu = 6%								
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)	Solde impayé au 31/12/2008 (DA)
			Echéance	Du (DA)				
1	6	2007	08/03/2007	40356400,00	2.421.384,00		2.421.384,00	0
2	5	2008	08/03/2008	40356400,00	2.421.384,00	8.071.280,00	10.492.664,00	0
3	4	2008	29/09/2008	32285120,00	1.210.692,00	8.071.280,00	9.281.972,00	0
Total					6.053.460	16.142.560	22.196.020	00

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau, on constate que durant l'échéancier s'étalant du 08/08/2007 au 09/09/2008, le montant global des reliquats honoré par l'acquéreur de ces moulins se chiffre à **22.196.020,00 DA**. Un montant qui représente le capital à rembourser soit 16.142.560,00 DA majoré de ses intérêts soit 6.053.460,00 DA.

Remarque: selon les informations recueillies de la direction du groupe ERIAD Tiaret, ce Repreneur a présenté un chèque voulant procéder au paiement par anticipation du solde restant du reliquat du prix de cession mais a été confronté au refus du Trésorier de la Wilaya de Tiaret.

4. Concernant l'Acquéreur de « l'unité semoulerie - minoterie de Media ».

Nous rappelons que l'unité semoulerie – minoterie de Médéa a été cédée le 06/06/2005 au profit des travailleurs de cette unité à un prix de **20.000.000,00 DA** en application de la résolution du CPE n°01/40 du 23/10/2004. Cette formule de privatisation n'a pas connue de succès. Un désistement des travailleurs de cette unité est prononcé le 17/05/2008 entraînant l'annulation du contrat de cession de cette unité. Les montants des trois échéances ainsi que le montant de leurs intérêts non honorés par les travailleurs de cette unité sont représentés dans le Tableau ci-dessous.

D'après les données de ce Tableau, on constate que durant l'échéancier s'étalant du 06/06/2006 au 06/06/2008, le montant global des reliquats impayés se chiffre à **3.600.000, 00 DA**. Un montant qui représente uniquement les intérêts à payer.

Tableau n°8-4: Echancier SARL AKOUAS Acquéreur travailleurs
Semoulerie Minoterie Media.

Date signature contrat de cession: 06 juin 2005. Prix de cession:20.000.000 DA---- Paiement au comptant: --- DA Résolution CPE n°01/40 du 23/10/2004----- Taux d'intérêt retenu = 6%								
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)	Solde impayé au 31/12/2008 (DA)
			Echéance	Du (DA)				
1	20	2006	06/06/2006	20.000.000	1.200.000	----		1.200.000
2	16	2007	06/06/2007	20.000.000	1.200.000	----		1.200.000
3	18	2008	06/06/2008	20.000.000	1.200.000	----		1.200.000
Total					3.600.000	----	3.600.000	3.600.000,00

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

Cette situation de non-paiement a contraint, le groupe ERIAD Tiaret a saisi officiellement le preneur concerné à travers plusieurs correspondances officielles pour honorer ses engagements dans les plus brefs délais faute de quoi le groupe sera dans l'obligation de demander aux instances de tutelle de procéder purement et simplement à la résiliation du contrat de cession comme stipule les clauses de ce contrat.

5. Concernant l'Acquéreur de la filiale « Les Moulins de Tiaret ».

Toujours, d'après le rapport de la commission d'audit du groupe; cet acquéreur ne s'est pas acquitté de ces engagements financiers. Les montants des deux échéances ainsi que le montant de leurs intérêts n'ont pas été honorés dans les délais comme le montre le Tableau ci-dessous.

Tableau n°8-5: Echancier de cession des Moulins de Tiaret.

Date signature contrat de cession: 07 Novembre 2006. Prix de cession:61.000.000 DA---- Paiement au comptant: 18.300.000 DA Résolution CPE n°03/63 du 26/03/2006----- Taux d'intérêt retenu = 6%								
N° Echéance	Reste sur initial	Année	Capital restant		Intérêts à payer (DA)	Capital à rembourser (DA)	Total à payer (DA)	Solde impayé au 31/12/2008 (DA)
			Echéance	Du (DA)				
1	6	2007	07/11/2007		2.562.000		2.562.000	2.562.000
2	5	2008	07/11/2008	42.700.000	2.562.000	8.540.000	11.102.000	11.102.000
Total					5.124.000	8.540.000	13.664.000	13.664.000

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau, on constate que durant l'échancier s'étalant du 07/11/2007 au 07/11/2008, le montant global des reliquats impayés se chiffre à **13.664.000,00 DA**. Un montant qui représente le capital à rembourser soit 8.540.000,00 DA majorés par leurs intérêts à payer soit 5.124.000,00 DA.

Ainsi, les mêmes démarches ont été entreprises par le groupe ERIAD Tiaret pour rappeler l'acquéreur, à travers plusieurs correspondances officielles, à s'acquitter de ses obligations financières et honorer ses engagements dans les plus brefs délais faute avant que des mesures soient prises comme stipulent les clauses du contrat de cession.

8.1.3.2 Bilan de la privatisation des Moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2009.

Selon les données communiquées par la direction générale du groupe ERIAD Tiaret; le bilan des paiements des filiales privatisées du groupe effectués par les repreneurs durant l'exercice 2009, se présentent comme suit (voir Tableau Ci-après).

Tableau n°8-6: bilan des paiements des Moulins du groupe Eriad Tiaret cédées arrêté au 31/12/2009.

Filiale	Montant de la cession	Avance en MDA	Montant échéance en MDA	Intérêts en MDA	Paiement cumulé	
					Echéance	intérêt
Moulins de Mahdia	1 114,66	20% (222,8)	178,34	–	178,34	–
Moulins de Relizane	67	20% (13,4)	–	8,99	21,44	8,99
Moulins de Mostaganem	57,65	30% (17,30)	–	1,93	16,14	4,35
Moulins de Tiaret	61	30% (18,30)	–	–	–	–
Total	1.300,31	271,80	178,34	10,92	215,92	13,34

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

Ce bilan de paiement est arrêté au 31.12.2009. Il présente le niveau d'engagement des repreneurs à honorer leurs dettes relatives à la cession des moulins du groupe ERIAD Tiaret inscrits dans le contrat de cession et approuvés par la résolution du CPE et.

1. concernant l'acquéreur des « Moulins de Mahdia ».

Les reliquats de paiement de l'année 2008 ont été honorés en 2009. De même, le règlement des montants des échéances arrivées à terme en 2008 et 2009 ainsi que celui des intérêts liés aux deux années de différé (2007 et 2008) a été effectué en 2010. Vers la fin du mois d'Aout 2010, le repreneur reste redevable d'un montant de 254 MDA représentant les intérêts et la TVA sur intérêts des montants échus à cette date.

2. Concernant l'acquéreur des « Moulins de Relizane ».

Le paiement des échéances convenues en principal et en intérêts ont été honorés selon le calendrier d'échéances. Quant au règlement du montant de la TVA sur intérêt des différentes échéances a été honoré en 2010. Aussi, à remarquer que la deuxième tranche (2009) a été réglée par anticipation en novembre 2008.

3. Concernant l'acquéreur des « Moulins de Mostaganem ».

Pour cet acquéreur, le paiement des premières échéances (2008 et 2009) a été effectué en en 2008. Le paiement du montant des intérêts liés à la deuxième échéance de l'année 2009 a été réglé en 2009. En 2010, cet acquéreur s'est acquitté de l'ensemble des montants exigés (principal, intérêts, TVA).

4. Concernant l'acquéreur des unités affiliées à l'ex « Moulins de Tiaret ».

Aucun paiement n'a été effectué en 2009. En 2010 le montant total des du prix de cession a été réglé (principal, intérêts, TVA).

8.1.3.3 Autres filiales du groupe ERIAD Tiaret.

Le calendrier des paiements des échéances des autres filiales du groupe Eriad Tiaret privatisées est présenté dans le Tableau ci-après.

Tableau n°8-7: bilan des paiements des autres Moulins du groupe Eriad Tiaret cédées arrêté au 31/12/2009.

Filiale	Montant de la cession	Avance en MDA	Montant échéance en MDA 09	Intérêts en MDA 09	Paiement cumulé	
					Echéance	intérêt
Maïserie de Maghnia	1 080	20% (216)	–	–	–	–
Moulins de Sig	994	20% (198,8)	172	9,07	490	25,75
Unité Aïssat Idir	140	30% (42)	–	–	49	-
Flash/Algérie	220	100% (220)	–	–	220	–
Total	2.434,00	676,80	172,00	9,07	759,00	25,75

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

1. Concernant l'acquéreur des « Moulins de la Chorfa » - Sig.

Le paiement du montant de la troisième échéance ainsi que les montants des intérêts correspondants ont été effectués en 2009. Ces montants ont été calculés au taux de 5,25% non pas sur le montant de l'encours, mais sur le montant de l'échéance ce qui rend ces versement nettement inférieurs. Un problème qui reste sans réponse de la part de l'acquéreur malgré l'insistance du Groupe ERIAD SBA auquel sont affiliées ces moulins. Le paiement de toutes ses échéances y compris celles par anticipation est réglé au 30 mai 2010. Toutefois le montant de la TVA sur intérêt ainsi que le montant des intérêts dus à calculer

sur l'encours et non sur l'échéance restent encore non honorés durant l'année 2010.

Aussi pour les paiements des échéances de la « **Maiserie de la Tafna** » - **Maghnia** cédée au profit du même acquéreur, on constate qu'aucun paiement n'a été effectué faute d'un contentieux non résolu entre l'acquéreur et le Groupe cédant SBA. On signale également que la première échéance (du 30.05.2007) est réglée en avril 2009 en principal et intérêts. Ces derniers sont calculés sur échéances et non sur encours.

2. Concernant l'acquéreur de l'unité « Aïssat Idir » a procédé au paiement anticipé en 2008, des échéances 2009-2010 et une partie de 2011, (soit 49 MDA représentant 50% du reliquat 98 MDA) avec l'engagement de régler les 49 MDA restants selon un échéancier échelonné sur quatre (04) mois. Reconfiguré en 2010 selon l'échéancier initial (Résolution du CPE) cet acquéreur est à jour en fin d'année 2010.

8.2 Le bilan des paiements des moulins privatisés du groupe ERIAD Tiaret arrêté au 31/12/2009.

L'analyse des résultats du bilan de la privatisation des moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2009 donne les résultats suivants:

Tableau n°8-8: Bilan de la privatisation des moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2009.

Montant global (théorique) des cessions :	3 734,00 MDA
Montants des avances perçues :	729,00 MDA
Montants des échéances perçues en 2009 :	3 50,34 MDA
Montants des échéances cumulées perçues :	974,92MDA
Montants des intérêts perçus en 2009 :	19,99 MDA.
Montant total de cession perçu	2074,25 MDA
Montants de cession restant	1659,75 MDA

Source: direction générale Groupe ERIAD Tiaret.

D'après les données de ce Tableau, on constate que le bilan de la privatisation des moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2009, donne un montant global de cession égal à 3734 millions de dinars dont 2074,25 millions de dinars ont été perçus et 1659,75 millions de dinars restantes. Sachant que le Tableau d'échéancier de cette cession a débuté en 2006 et s'achèvera au plus tard le 31/12/2012.

8.2.1 Contraintes rencontrées pour la privatisation des filiales du groupe ERIAD Tiaret.

Le processus de privatisation des moulins de Tiaret s'est déroulé dans des conditions plutôt tendues opposant d'un côté le groupe ERIAD Tiaret aux acquéreurs qui ont failli à leurs obligations et d'autre parts les acquéreurs aux travailleurs qui se sont plaints des conditions de travail et des mesures de compression ou de licenciements aléatoires. Ces contraintes ont nourri des conflits et des litiges qui affecté directement le bon déroulement de ce processus et alourdis les dossiers du contentieux entre ces opérateurs devant les tribunaux. Dans ce qui suit, nous aborderons les faits saillants de ces conflits qui ont affecté sensiblement la crédibilité de ce processus de privatisation.

8.2.1.1 Désistements constatés en 2008.

Dans ce volet, nous évoquons:

1- le désistement de la Sarl AKOUAS (société de Salariés) acquéreur de l'unité « semoulerie-minoterie de Médéa » appartenant à la filiale de Ksar El-Boukhari en application de la résolution n°01/40 du 23-10-2004 du CPE portant Cession de la Semoulerie Minoterie au profit des salariés. Ce désistement est formulé officiellement par les travailleurs de cette unité le 17 Mai 2008 suite aux contraintes financières rencontrées rendant cet acquéreur dans l'incapacité d'honorer ces engagements de paiement du montant de la cession de cette unité.

2- l'annulation par le groupe du processus de privatisation de la filiale « les Moulins de Djelfa » au profit de l'EURL Bakouka. Un acquéreur qui s'est volontairement refusé de signer le contrat de cession.

8.2.1.2 les litiges:

Certains litiges se sont apparus durant ce processus de privatisation entre le groupe et les Acquéreurs. Nous évoquons les suivants:

1. Concernant « Les Moulins de Mahdia »:

Ce litige a opposé le groupe ERIAD Tiaret à l'acquéreur des moulins de Mahdia suite au désengagement de ce dernier à honorer les montants des échéanciers de la cession dans les délais prescrits dans le Tableau d'échéancier. Aussi pour ne pas avoir respecté ces engagements en matière d'investissement et d'emploi. Ces problèmes se sont répercutés sur le bon déroulement de l'activité de ces moulins suite aux grèves répétées des travailleurs. Ce litige s'est transformé en contentieux entre les deux parties devant les tribunaux compétents. Il faut signaler dans ce cas que le prix de cession des moulins de Mahdia est très

important par rapport aux prix de cession des autres moulins (voir tableau des échéances cité auparavant). Aussi nous notons que ces litiges se sont apparus au début du processus (2007/2008 et 2009) puis ils se sont progressivement résolus après que l'acquéreur s'est acquitté progressivement de ses engagements envers le groupe.

2. Le contentieux.

Ce volet comprend le dossier du contentieux qui a opposé deux soumissionnaires sur l'unité « Baghdadi Brahim » relevant des moulins de Tiaret. Cette unité est cédée à l'un des acquéreurs par le Conseil des Participations de l'Etat en date du 26 Mars 2006 après une séance de négociation tenues au niveau de la SGP « CEGRO » en présence des deux acquéreurs. Cette cession d'un montant de 61 000 000 DA, au profit de l'un des acquéreurs, a concerné les Actifs suivants:

1. Unité semoulerie Baghdadi Brahim
2. Unité minoterie frères Khettel
3. Unité semoulerie Chaib Abdelkader
4. Siège social de la filiale Moulins de Tiaret
5. Parc de « Zaaroura »

Les assiettes foncières de ces Actifs ne sont pas incluses dans le prix de cession et devront être régularisées auprès des services des Domaines territorialement compétentes. Ainsi émerge ce litige qui se transforme rapidement en contentieux devant les tribunaux et devant le conseil d'Etat. Un contentieux rejeté par ces instances soit pour incompétences soit pour faits non fondés. Ce litige était à l'origine de la fermeture de cette unité pendant des années en raison de son occupation par l'acquéreur défavorisé jusqu' à son expulsion en date du 14 Janvier 2009 par exécution du jugement rendu 06 Octobre 2008 par la cour de Tiaret qui a par arrêt n°01941/08 et reprise de cette unité par son vrai acquéreur en application de la résolution du CPE n°03/63/26/03/2006 du 26 Mars 2006 portant cession des Actifs de la filiale « les Moulins de Tiaret » à cet acquéreur.

8.2.2 Bilan de la liquidation de la filiale « Les moulins de Tiaret » arrêté au 31/12/2008.

La liquidation des Moulins de Tiaret a été prononcée par résolutions de l'AGEX en date du 10 Septembre 2007 approuvant la dissolution anticipée de la société. Cette liquidation est conduite conformément aux dispositions réglementaires ci-après :

*Article 715 bis 20 du Code de Commerce

*Décret législatif 93-18 de la 29/12/1933 portant loi de finances 1994 (articles 151-180-181-182),

*Décret exécutif 94-267 du 07/09/1994, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale N°302 076 intitulé (compte de liquidation des entreprises publiques)

*Décret exécutif n°07-122 du 19 Avril 2007

*Note n°0643 du 22/01/2008 du ministère des finances Direction Générale du Domaine National Alger portant dissolution et liquidation des entreprises publiques économiques dissoutes.

*Note du 19/01/2009 du Ministère des Finances, Direction Générale du Domaine National Alger portant prise en charge du passif des entreprises publiques économiques dissoutes.

8.2.2.1 Recensement des éléments d'actifs de la société en liquidation.

Les étapes de cette liquidation se sont déroulées, dans un premier temps, Comme suit:

- 1- Inventaires des immobilisations
- 2- Inventaires des stocks
- 3- Inventaire des créances et des dettes
- 4- Inventaire des biens immobiliers détenus en jouissance par la société en liquidation

8.2.2.2 Remise des actifs immobiliers aux services des domaines.

La seconde étape de l'opération de liquidation des moulins de Tiaret concernait le transfert des actifs résiduels des moulins aux services des domaines de l'Etat conformément aux dispositions contenues dans le Décret exécutif 07-122 du Décret exécutif n° 2007-122 du 23 avril 2007 fixant les conditions et modalités de gestion des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques et des actifs disponibles au niveau des zones industrielles. Ces actifs résiduels représentent les actifs qui n'ont pas de relation directe avec l'outil de production des moulins. Ce transfert a été effectué en date du 22 Juin 2008 aux services des Domaines de la Wilaya de Tiaret. les des Actifs détenus en jouissance ci-après :

1. Unité Lazreg Djilali, Tiaret
2. Unité Frères Mesri, Tiaret

8.2.2.3 les chiffres du Bilan de la liquidation au 31.12/2008.

Selon les données portées par le Bilan de liquidation arrêté au 31-12-2008 ; on constate les valeurs des éléments suivants :

- Total du Bilan de liquidation : **398 612 813,62 DA**
- Résultat de liquidation (Malis) de : **342 355 757,47 DA**

Pour les Affaires pendantes en justice au 31-12-2008, on chiffre :

10 affaires (social) Montant	=	8.000.000,00
02 jugements Montant	=	2.000.000,00
10 cas Reliquat prime de Risque et sujétion	=	130.496,15
Honoraire avocat (affaires en justice)	=	270.000,00
Honoraire avocat (dossier créances) provision	=	600.000,00

8.2.3 Bilan de la liquidation arrêté au 31/12/2009:

Le bilan de liquidation arrêté au 31/12/2009 s'est soldé par les faits suivants:

8.2.3.1 Groupe ERIAD Tiaret

1. les difficultés rencontrées pour la dissolution anticipée de l'entreprise « Les Moulins de Tiaret » relevant du groupe ERIAD Tiaret et prononcée par AGEX du 10 septembre 2007. Cette dissolution est faite selon les procédures et dispositions réglementaires en vigueur. Les difficultés rencontrées résidaient dans le transfert de certains actifs résiduels aux Services des Domaines de la wilaya de Tiaret comme la semoulerie de Frenda. D'autres actifs (un dépôt et un magasin pièce de rechange sis à Tiaret-ville), par contre, ont été facilement remis à ces services qui devraient s'en charger pour permettre au groupe de clôturer ce processus de liquidation.

2. Pour la filiale « les Moulins de Djelfa », dissoute en juillet 2009 est en phase de préparation des procédures de liquidation (publicité, cessation relation de travail, saisine des différentes institutions).

3. Pour la société mère de l'ERIAD Tiaret, un audit est constitué en décembre 2007 conformément à la résolution n°01 de l'Assemblée Générale ordinaire de l'ERIAD Tiaret réunie en session extraordinaire pour traiter exclusivement pour s'occuper de la société mère du groupe et préparer le volet relatif à la gestion du portefeuille, notamment les opérations concernant la privatisation des filiales et celles relatives à la gestion des actifs (écarts d'investissements, cession d'actifs, transfert d'actifs inter-filiales...). Ce dossier terminé et finalisé en collaboration avec un cabinet prestataire, est transmis aux organes sociaux du Groupe pour validation. Ce dossier présentait certains dysfonctionnements et certaines

insuffisances par rapport aux procédures et aux normes en usage. Ces remarques de nature comptable et juridique ont été prises en charge et relevées par le groupe ERIAD Tiaret.

Ce bilan de liquidation s'intéressait spécialement au bilan des opérations de privatisation. Il relate les actions entreprises en 2009 visant à dénouer les contentieux et les litiges nés de certaines privatisations engagées durant les exercices précédents. Il vise aussi à mettre en œuvre le nouveau dispositif mis en place par les pouvoirs publics et portant sur la relance du partenariat en relation avec les nouvelles dispositions de la LFC 2009 étudiées et expliquées par la résolution n°05/98 du 15.10.2009 notamment en ce qui concerne les points suivants:¹⁵⁸

1. Les modalités de concession du foncier industriel en relation avec les opérations de partenariat.
2. Les modalités d'application de la Loi de Finances Complémentaire 2009 en ces articles 58 et 62 portant sur les taux de participation de l'Etat dans le capital des EPE concernées par le partenariat, ainsi que les limites d'application des dits articles.
3. La modification de certaines dispositions de l'article 4 bis de l'ordonnance 01-03 du 20 août 2009 relative au développement de l'investissement.
4. Le traitement des dossiers finalisés pour examen ou réexamen en CPE.

8.2.3.2 Suivi des engagements – Post-privatisation:

Ce dossier comprenait le contentieux suivant:

1. Le contentieux entre le repreneur de « la Maïserie de la Tafna » - Maghnia et les « Moulins de la Chorfa » - Sig avec le Groupe ERIAD SBA.
2. Le contentieux entre le repreneur des « Moulins de Mahdia », avec le Groupe ERIAD Tiaret.
3. Le contentieux entre le repreneur de l'unité Aissat Idir « Moulins de Beni Mezghena » avec le Groupe ERIAD Alger.
4. Le contentieux entre le Groupe « Flash », repreneur de la filiale « Biscuiterie de Cherchell » avec le Groupe ERIAD Alger.

Il faut souligner que parmi ces dossiers de contentieux, le plus épineux et celui de l'acquéreur des moulins de Mahdia. Il porte sur le non-respect du calendrier

¹⁵⁸ Direction générale du groupe ERIAD Tiaret.

des paiements des échéances fixé pour cet acquéreur. Un montant impayé constaté au 31/12/2009 de 254 MDA en intérêts et TVA. A cette dette s'ajoute le désengagement de la réalisation de l'investissement prévu dans le contrat de cession pour 1.209 MDA et le non-paiement de la dette BADR exigible de 172,6 MDA causant un blocage prolongé du compte de l'ERAD Tiaret.

8.3. Bilan final de privatisation des Moulins de Tiaret arrêté au 31/12/2012.

8.3.1 LES Moulins de Mostaganem:

3.3.1.1 Situation des Paiements arrêtee au 31/12/2012:

Résolution: 05/60/13/12/2005.

Date de signature de contrat: 08 Mars 2006.

Prix de cession: 57 652 000 DA.

Modalités de paiement: 30 % au comptant réglé le 08 MARS 2006 et le reliquat de 70%.

Avance: 17 295 600 DA.

Tempérament: 40 356 400 DA réglé sur cinq (05) ans avec une année de différé.

Tableau n°8-9: Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Mostaganem »
Arrêté au 31/12/2012.

Montant des échéances recouvrées						Montant impayé
Principal		Intérêts		TVA		
Date	Montant	Date	Montant	Date	Montant	
–	–	28/09/2008	2 421 384,00	03/01/2010	411 635,28	-
28/05/2008	8 071 280,00	28/09/2008	2 421 384,00	03/01/10- 02/02/10	411 635,28	-
28/09/2008	8 071 280,00	29/09/2009	1 937 107,20	02/02/2010	329 308,22	-
22/02/2010	8 071 280,00	16/03/2010	1 452 830,40	16/03/2010	246 981,17	-
28/02/2011	8 071 280,00	03/03/2011	968 553,60	03/03/2011	164 654,11	-
30/03/2011	8 071 280,00	30/03/2011	26 903,87	30/03/2011	4 573,66	-
Total	40 356 400,00		9 228 163,07		1 568 787,72	Soldé

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Le bilan de la privatisation des moulins de Mostaganem arrêté à la fin des échéances de cession au 31/12/2012, montre que l'Acquéreur s'est acquitté complètement du prix de cession de ces moulins (principal +intérêts +TVA + avance) égal à: **68.448.950,79 DA.**

8.3.1.2 Suivi des engagements arrêté au 31/12/2012.

Concernant les autres engagements stipulés par le contrat de cession tels que la réalisation de nouveaux investissements dans le domaine, le maintien et la création d'emploi, l'emploi, la formation, l'endettement, et la régularisation de l'assiette foncière avec les services des domaines, ces engagements sont partiellement honorés comme s'est illustré dans le Tableau de suivi des engagements ci-après.

Tableau n°8-10: Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Mostaganem ». Arrêté au 31/12/2012.

U:DA

Nature de l'engagement	Quantification de L'engagement	La réalisation des engagements					Reste à engager (DA)	OBS
		1ere année	2 ème année	3 ème année	4 ème année	5 ème année		
Investissements	429 992 266	/	/	/	/	127 498 566	302.493.700	
<u>Emplois:</u>								
Maintenus	65	65	65	65	65	65	/	
A créer:	13	31	81	50	11	28	/	
<u>Formation:</u>	Aucune formation n'est prévue dans la résolution du CPE n°05/60 du 13/12/2005							
En valeur								
Effectif concerné								
<u>Endettement:</u>								
Montant:	439 467 423					30 421 058	409 046 365	
Nature:								
Autres engagements (à préciser)	Aucun autre engagement n'est prévu dans la résolution du CPE n°05/60 du 13/12/2005							

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

D'après les données de ce tableau, on ne constate que l'acquéreur des Moulins de Mostaganem n'a pas honoré ses engagements en fin d'échéancier pour le volet investissement et le volet endettement. Ainsi, 30% seulement du montant des investissements sont réalisés durant les cinq (05) années de l'échéancier et reste 70% à réaliser. Concernant le montant de l'endettement, seulement 7% ont été honorés et restent 93% non honorés. Le détail de ces endettements est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°8-11: Nature de l'endettement.

Dettes Parafiscales	370 846 412,39 DA	Dettes d'exploitation	9 755 401,25 DA
Dettes d'Investissement	13 967 242,30 DA	Dettes S/Sociétés Apparentées	37 203 501,02 DA
Dettes de Stocks	5 006 681,66 DA	Avances Commerciales	581 200,00 DA
Détention pour compte	2 106 984,42 DA		

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

8.3.2 Les moulins de Relizane:

8.3.2.1 Situation des Paiements arrêtée au 31/12/2012:

Résolution:07/59/06/11/2005

Date de signature de contrat: 07 Janvier 2006

Prix de cession: 67 000 000 DA

Modalités de paiement: 20 % au comptant réglé le 06 Mai 2006 et le reliquat de 70%

Avance: 13 400 000 DA

Tempérament: 53 600 000 DA, réglé sur cinq (05) ans avec une année de différé.

Tableau n°8-12: Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Relizane »
Arrêté au 31/12/2012

Montant des échéances recouvrées						Montant impayé
Principal		Intérêts		TVA		
Date	Montant	Date	Montant	Date	Date	
-	-	30/09/2009	3 216 000,00	25/02/2010	546 720,00	-
22/05/2008	10 720 000,00	31/12/2009	3 216 000,00	25/02/2010	546 720,00	-
23/11/2008	10 720 000,00	31/12/2009	2 572 800,00	25/02/2010	437 376,00	-
15-17/03/2010	10 720 000,00	28/02/2010	1 929 600,00	28/02/2010	328 032,00	-
26/10/2010	10 720 000,00	24/03/2011	1 032 644,38	24/03/2011	175 549,54	-
23/11/2010	10 720 000,00					
Total	53 600 000,00		11 967 044,38		2 034 397,54	Soldé

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Le bilan de la privatisation des moulins de Relizane arrêté à la fin des échéances de cession au 31/12/2012, montre que l'Acquéreur s'est acquitté complètement du prix de cession de ces moulins (principal +intérêts +TVA + avance) égal à: **81.001.441,92 DA.**

8.3.2.2 Suivi des engagements arrêté au 31/12/2012.

De même pour cet acquéreur, les autres engagements stipulés par le contrat de cession tels que la réalisation de nouveaux investissements dans le

domaine, le maintien et la création d'emploi, l'emploi, la formation, l'endettement, et la régularisation de l'assiette foncière avec les services des domaines, sont partiellement honorés comme s'est illustré dans le Tableau de suivi des engagements ci-après.

Tableau n°8-13: Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de RELIZANE ». Arrêté au 31/12/2012.

Nature de l'engagement	Quantification de L'engagement	La réalisation des engagements					Reste à engager	OBS
		1ere année	2 ème année	3 ème année	4 ème année	5 ème année		
Investissements	264 022 000	/	/	/	/	200 225 911	63 796 089	
Emplois:		74	74	74	74	74		
Maintenus	74						/	
A créer:	20	07	15	17	05	08	/	
Formation:	Aucune formation n'est prévue dans la résolution du CPE n°07/59 du 06/11/2005.							
En valeur								
Effectif concerné								
Endettement:								
Montant:	72 077 146					72 077 146	0	
Nature:								
Autres engagements (Dettes Domaniale)	55 428 122,40					22 484 397,65	32 943 724,75	

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

D'après les données de ce tableau, on ne constate, également, que l'acquéreur des Moulin de Relizane n'a pas honoré ses engagements en fin d'échéancier pour le volet investissement et le volet endettement. Ainsi, 76% du montant des investissements sont réalisés durant les cinq(05) années de l'échéancier et reste 24% à réaliser. Concernant le montant de l'endettement, seulement 40% ont été honorés et restent 60% non honorés.

8.3.3 Les Moulins de Tiaret.

8.3.3.1 SITUATION DU PAIEMENTS AU 31/12/2012:

Résolution: 03/63/26/03/2006

Date de signature de contrat: 07 Novembre 2006

Prix de cession: 61000000 DA

Modalités de paiement: 30 % au comptant réglé le 07 Novembre 2006 et le reliquat de 70% réglé sur cinq (05) ans Avance: 18 300 000 DA

Tempérament: 42 700 000 DA réglé sur cinq (05) ans avec une année de différé.

Tableau n°8-14: Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Tiaret »

Arrêté au 31/12/2012

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Montant des échéances recouvrées						Montant impayé
Principal		Intérêts		TVA		
Date	Montant	Date	Montant	Date	Montant	
	4 304 447,95	Par Anticipation				
Autres Actifs	—	31/12/2009	1 040 154,72	31/12/2009	176 826,30	
31/12/09-22/02/10	3 467 182,41	22/02/2010	1 040 154,72	22/02/2010	176 826,30	
22/02/2010	3 467 182,41	22/02/2010	832 123,78	22/02/2010	141 461,04	
22/02/10-09/08/10	3 467 182,41					
09/08/10-12/12/10	3 467 182,41					
12/12/2010	3 467 182,41					
S/Total 1	21 640 360,00		2 912 433,22		495 113,65	Soldé
Unité Baghdadi	—	07/03/2011	1 263 578,40	07/03/2011	214 808,33	
07/06/2011	4 211 928,00	07/03/2011	1 263 578,40	07/03/2011	214 808,33	
07/06/2011	4 211 928,00	07/03/2011		07/03/2011	-	
07/06/2011	4 211 928,00	07/03/2011		07/03/2011	-	
07/06/2011	4 211 928,00	07/03/2011		07/03/2011	-	
07/06/2011	4 211 928,00	07/03/2011		07/03/2011	-	
S/Total 2	21 059 640,00		2 527 156,80		429 616,66	Soldé
Total général (1+2)	42 700 000,00		5 439 590,02		924 730,30	Soldé

Le bilan de la privatisation des moulins de Tiaret arrêté à la fin des échéances de cession au 31/12/2012, montre que l'Acquéreur s'est acquitté complètement du prix de cession de ces moulins (principal +intérêts +TVA + avance) égal à:
67.364.320,32 DA.

8.3.3.2 Suivi des engagements arrêté au 31/12/2012.

De même pour cet acquéreur, les autres engagements stipulés par le contrat de cession tels que la réalisation de nouveaux investissements dans le domaine, le maintien et la création d'emploi, l'emploi, la formation, l'endettement, et la régularisation de l'assiette foncière avec les services des domaines, sont partiellement honorés comme s'est illustré dans le Tableau de suivi des engagements ci-après.

Tableau n°8-15: Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Tiaret». Arrêté au 31/12/2012.

U:DA

Nature de l'engagement	Quantification de L'engagement	La réalisation des engagements					Reste à engager	OBS
		1ere année	2 ème année	3 ème année	4 ème année	5 ème année		
Investissements	176 060 000	/	/	/	/	64 284 339	111 775 661	
<u>Emplois:</u>								
Maintenus	76	76	76	76	76	76	/	
A créer:	24	/	8	1	9	16		
<u>Formation:</u>	Aucune formation n'est prévue dans la résolution du CPE n°03/63 du 26/03/2006							
En valeur								
Effectif concerné								
<u>Endettement:</u>								
Montant:	97 632 526					97 632 526	/	
Nature:								
Autres engagements (à préciser)	Aucun autre engagement n'est prévu dans la résolution n°03/63 du 26/03/2006							

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

D'après les données de ce tableau, on ne constate, également, que l'acquéreur des Moulins de Relizane n'a pas honoré ses engagements en fin d'échéancier pour le volet investissement et le volet endettement. Ainsi, seulement 36% du montant des investissements sont réalisés durant les cinq(05) années de l'échéancier et reste 64% à réaliser. Concernant le montant de l'endettement, est honoré à 100%. Le détail de ces endettements honorés est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°8-16: Nature de l'endettement.

Dettes d'Investissement	8 570 651 DA
Dettes de Stocks	4 276 336 DA
Dettes Parafiscales	84.785.542 DA

8.3.4 Les moulins de Mahdia.

8.3.4.1 Situation des paiements arrêtee au 31/12/2012:

Résolution:08/53/1106/2005

Date de signature de contrat: 23 Août 2005

Prix de cession: 1 114 668 000 DA

Modalités de paiement: 20 % réglé durant le mois de janvier 2006 et le reliquat de 80%.

Avance: 222 933 600 DA

Tempérament: 891 743 400 DA réglé sur cinq (05) ans avec deux années de différé.

Tableau n°8-17: Bilan des échéances de la cession des « Moulins de Mahdia »
Arrêté au 31/12/2012.

Montant des échéances recouvrées						Montants impayés
Principal		Intérêts		TVA		
Montant	Date	Montant	Montant	Date	Montant	
—	—	22/04/2010	10 700 812,80			51 898 942,08
—	—	22/04/2010	10 700 812,80			51 898 942,08
01/10/2009	178 346 880,00	21/10/2010	10 700 812,80			51 898 942,08
16/02/2010	178 346 880,00	31/12/2010	10 161 820,00			39 917 983,90
22/04/10- 18/07/10	178 346 880,00					37 559 852,93
25/05/2011	178 346 880,00					18 934 282,03
19/10/2011	178 346 880,00					1 955 170,42
Total	891 734 400,00		42 264 258,40			254 064 115,52

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Le bilan de la privatisation des moulins de Mahdia arrêté à la fin des échéances de cession au 31/12/2012, montre que l'Acquéreur ne s'est pas acquitté complètement du prix de cession de ces moulins (principal +intérêts +TVA + avance). Le montant de cette dette non honorée est égal à: **254.064.115,52 DA**.

8.3.4.2 Suivi des engagements arrêté au 31/12/2012.

De même pour cet acquéreur, les autres engagements stipulés par le contrat de cession tels que la réalisation de nouveaux investissements dans le domaine, le maintien et la création d'emploi, l'emploi, la formation, l'endettement, et la régularisation de l'assiette foncière avec les services des domaines, sont partiellement honorés comme s'est illustré dans le Tableau de suivi des engagements ci-après.

Tableau n°8-18: Suivi des engagements de l'acquéreur des « Moulins de Mahdia ». Arrêté au 31/12/2012.

Nature de l'engagement	Quantification de L'engagement	La réalisation des engagements					Reste à engager	Observations
		1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année		
Investissements	1 209 000 000	/	/	/	/	/	1 209 000 000	
Emplois:								
Maintenus	288							
A créer:	175							
Formation: En valeur	Aucune formation n'est prévue dans la résolution du CPE n° 08/53 du 11/06/2005							
Effectif concerné								
Endettement: Montant:	2 134 035 438	/	/	/	/	/	2 134 035 438	
Nature:								
Autres engagements (à préciser)	Aucun autre engagement n'est prévu dans la résolution du CPE n°08/53 du 11/06/2005							

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

D'après les données de ce tableau, on ne constate, également, que l'acquéreur des Moulins de Relizane n'a pas honoré ses engagements en fin d'échéancier pour le volet investissement et le volet endettement. Ainsi, seulement 36% du montant des investissements sont réalisés durant les cinq (05) années de l'échéancier et reste 64% à réaliser. Concernant le montant de l'endettement, est honoré à 100%. Le détail de ces endettements honorés est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°8-19: Nature de l'endettement.

Dettes Parafiscales	513 177 273,27 DA	Dettes d'exploitation	382 515 340,35 DA
Dettes d'Investissement	1 093 317 155,1 DA	Dettes envers les associés	11 882 521 DA
Dettes de Stocks	41 467 030,29 DA	Avances commerciales	14 084 831,35 DA
Détention pour compte	2 279 554,71 DA	Dettes financières	75 311 731,5 DA

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Devant ce désengagement de l'acquéreur des moulins de Mahdia à payer ces échéances relatives au prix de cession de ces moulins et honorer ses engagements en matière d'investissement, d'emploi, de formation et d'endettement malgré les rappels et les notifications qu'ils lui ont été adressés par la direction du groupe ERIAD Tiaret.

Tableau n°8-20: Etat des Intérêts Moratoires.

N° Echéance	Montant impayé des Intérêts	Périodes	Nbre de jours de Retard	Taux retenu	Montants des intérêts Moratoires	TVA sur intérêts Moratoires	Total à payer
1	53 504 064,00	23-08-2006 AU 22-08-2007	365,00	0,05%	9 764 491,68	1 659 963,59	11 424 455,27
2	107 008 128,00	23-08-2007 AU 22-08-2008	365,00	0,05%	19 528 983,36	3 319 927,17	22 848 910,53
3	160 512 192,00	23-08-2008 AU 22-08-2009	365,00	0,05%	29 293 475,04	4 979 890,76	34 273 365,80
4	181 913 817,60	23-08-2009 AU 22-04-2010	240,00	0,05%	21 829 658,11	3 711 041,88	25 540 699,99
5	224 717 068,80	23-04-2010 AU 22-08-2010	125,00	0,05%	14 044 816,80	2 387 618,86	16 432 435,66
6	235 956 874,40	23-08-2010 AU 31-12-2010	131,00	0,05%	15 455 175,27	2 627 379,80	18 082 555,07
7	268 059 312,80	31-12-2010 AU 22-08-2011	234,00	0,05%	31 362 939,60	5 331 699,73	36 694 639,33
8	284 242 459,83	23-08-2011 AU 31-12-2011	131,00	0,05%	18 617 881,12	3 165 039,79	21 782 920,91
9	285 913 545,66	31-12-2012 AU 31-05-2012	152,00	0,05%	21 729 429,47	3 694 003,01	25 423 432,48
10	287 584 631,49	31-05-2012 AU 22-08-2012	83,00	0,05%	11 934 762,21	2 028 909,58	13 963 671,78
11	287 584 631,49	23-08-2012 AU 31-12-2012	131,00	0,05%	18 836 793,36	3 202 254,87	22 039 048,23
T O T A L				0,05%	212 398 406,02	36 107 729,02	248 506 135,04

Source: Direction générale du groupe Eriad Tiaret.

Remarque.

1. Calcul des intérêts moratoires selon la Note N°1602/MF/DGT du 07/08/2010.
2. Application 0,50/1000 par jours de retard.

Cela dit, et après lecture des résultats du processus de privatisation des moulins de Tiaret en fin d'échéance au 31/12/2012, il paraît que l'ensemble des acquéreurs se sont acquittés du paiement intégral du prix de cession des filiales qui leur ont été cédés (principal, intérêts, TVA). Ainsi et dans le but de clôturer ce dossier, le groupe ERIAD Tiaret a procédé à la constitution d'une commission mixte avec ces repreneurs afin de superviser sur les lieux d'implantation de ces filiales la concrétisation effective des autres engagements contractuels et leur conformité avec le business-plans déposés lors des offres de soumission. Cette supervision est assistée par un huissier de justice.

Ainsi, les résultats de cette supervision ont été sanctionnés par des procès-verbaux signés conjointement par les membres des commissions désignées à cet effet. Ces procès-verbaux contenaient toutes les indications utiles et nécessaires pour porter un jugement objectif sur ce processus de privatisation. aussi et d'après les constats faits par cette commission, il s'avère que , l'ensemble des repreneurs présentent des **réalisations en matière d'investissement non conformes au Business-plan** et des difficultés dans **la traçabilité de la prise**

en charge de l'endettement. Des décisions fermes ont été, ainsi, prises par le groupe Eriad Tiaret traduites par des mises en demeure adressées à ces repreneurs pour se conformer à leurs engagements. Des rappels à l'ordre qui ont apporté leurs fruits puisque ces engagements ont été progressivement honorés lors d'autres passages de cette commission mixte par l'ensemble de repreneurs à l'exception du repreneur des moulins de Mahdia.

Ainsi et d'après les constats faits par cette commission mixte, les engagements pris par ce repreneur restent toujours non honorés malgré les maintes mises en demeure adressées à ce dernier par le groupe. Les différents aspects de ces désengagements de ce repreneur peuvent être résumés dans les faits suivants:¹⁵⁹

- 1- Non communication des informations ayant trait à l'emploi, l'investissement, prise en charge de l'endettement, l'activité ,
- 2- Non-respect de l'échéancier de paiement du reliquat du prix de cession (Principal + Intérêts + TVA),
- 3- Non-respect du mode de calcul des intérêts (calcul sur l'annuité en lieu et place du Capital à rembourser),
- 4- Refus de prendre en charge la TVA sur intérêts du reliquat du prix de cession,
- 5- Date de validité des mesures de sûreté prenant fin le 23-08-2010 (5 ans après la signature du contrat de cession),
- 6- Désignation tardive, limitée et temporaire du représentant habilité à agir au nom de la Sarl (du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)

A cet effet, le Groupe ERIAD Tiaret se trouvait dans l'obligation, après consultation des Organes Habilités (SGP « CEGRO », Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes) d'engager conformément aux instructions du MIPI (Correspondance n°295/SG/DGGSPM/DST/10 du 09-03-2010) une procédure de résiliation du contrat de cession aux torts exclusifs du Repreneur. Une décision qui semble être abandonnée par la suite en raison de l'engagement sérieux et s'insère du repreneur à résoudre tous ces problèmes.

Les résultats du bilan de la privatisation arrêté 31-12-2012 présente la situation du repreneur des moulins de Mahdia comme suit:

¹⁵⁹ Direction générale du groupe ERIAD Tiaret.

1- Prix de cession en Principal **1 114 668 000 DA** réglé en totalité. Il reste redevable des montants suivants:

- 2- Une partie des intérêts d'un montant de : 211 007 856,06,
 - 3- La totalité de la TVA d'un montant de : 43 056 259,46,
 - 4- Des intérêts moratoires TVA en sus d'un montant de: 248 506 135,04.
- Soit un solde total impayé de : **502 570 250.56.**

Concernant les autres engagements, on constate.

- Emploi : aucune information n'est communiquée
- Investissements : aucune information n'est communiquée
- Endettement : aucune information. N'est communiquée

Conclusion:

Le processus de privatisation des moulins de Tiaret est lancé durant l'année 2004 pour être effectivement entamé durant l'année 2005 pour être achever au 31/12/2012. Ce processus était généralisé, au début, pour l'ensemble toucher six (06) filiales du groupe, puis il a été limité à quatre (04) d'entre elles seulement. Les filiales concernées présentent des contraintes d'organisation et de gestion mais aussi et surtout des contraintes financières difficiles allant jusqu'au déficit budgétaire et à la cessation de paiement. Après l'évaluation de leur patrimoine, ces filiales ont été proposées à la privatisation selon les procédures dictées par l'Ordonnance 01-04 du 21 août 2001 relative à l'Organisation, la gestion et la Privatisation des EPE. La cession de ces filiales était conditionnée par certains engagements que les acquéreurs devaient respecter scrupuleusement en application des dispositions contenues dans le contrat de cession et dans le document du business-plan. Ces engagements sont:

- 1- le respect du paiement des échéances du prix de cession fixées en commun accord dans les délais (principal + intérêt + TVA),
- 2- le maintien de l'activité principale des moulins cédés à savoir l'activité de trituration des blés pour produire de la semoule et de la farine (première transformation),
- 3- le lancement d'un programme d'investissement durant la période d'échéance pour développer d'avantage cette activité,
- 4- le maintien et création de postes d'emploi grâce aux investissements,
- 5- le lancement d'un plan de formation au profit des travailleurs pour développer leurs compétences et améliorer leurs productivités.
- 6- régularisation du prix de l'assiette foncière avec les services domaniales de la wilaya de Tiaret.

Les remarques constatées dans les rapports de la commission d'audit chargée du suivi de l'exécution de ces engagements, nous laisse affirmer que durant les premières années de l'échéancier de la cession de ces filiales; ces engagements n'ont pas été honorés par les repreneurs en raison de certaines difficultés financières engendrées par la lenteur de la reprise de l'activité de ces moulins et par le déclenchement de certains litiges, soit entre les nouveaux propriétaires et les travailleurs comme c'est le cas des moulins de Mahdia, soit entre acquéreurs comme c'est le cas des moulins de Tiaret. Ces contraintes n'ont pas permis une relance adéquate de la production et générer un chiffre d'affaire conséquent qui permet d'honorer ces engagements notamment les échéances de paiement du prix de cession de ces moulins. Cependant, les résultats du bilan de la privatisation de ces moulins arrêté en fin d'échéance le 31/12/2012, affirment que l'ensemble des repreneurs des moulins de groupe Eriad Tiaret se sont acquêtés complètement du prix total de cession de ces moulins (principal + intérêts + TVA) comme nous l'avons détaillé plus haut. Les autres engagements contenus dans le contrat de cession et dans le document du business-plan restent, cependant partiellement honorés comme c'est le cas pour le montant des investissements à réaliser, les postes d'emploi qui devraient être créés et le plan de formation prévu. Aussi le montant des assiettes foncières, propriétés domaniales, sur lesquelles sont implantés ces moulins restent à régulariser auprès des services domaniales de la wilaya de Tiaret.

Cela dit, il est clair que le processus de privatisation des moulins de Tiaret s'est heurté à de nombreuses contraintes d'ordre juridique, technique et sociale qui mettent en doute la crédibilité de ce processus et nourrissent un débat de critiques qui s'interroge sur l'opportunité du processus de privatisation d'un secteur public stratégique fortement soutenu et bien orchestré par l'Etat depuis son indépendance. Une privatisation qui, malgré les résultats satisfaisants enregistrés en matière d'organisation, de gestion et de rentabilité; n'a rien apporté à l'efficacité économique de la filière céréalière. Une filière qui fonctionne grâce aux importations de blés à hauteur de 70% des besoins de la population faute d'un secteur agricole performant. Une privatisation qui n'a rien apporté pour limiter pour réduire le niveau de la dépendance alimentaire du pays ni alléger la lourde facture alimentaire que supporte chaque année le trésor public.

Conclusion générale.

Cette initiative scientifique consacrée à l'étude du processus de privatisation des moulins en Algérie autant que nouvelle alternative économique préconisée par les pouvoirs publics pour le développement et la performance de ce secteur stratégique ; nous a permis de traiter la problématique posée et de vérifier les hypothèses avancées. Une étude rendu possible grâce à l'exploitation et au traitement des informations et des données statistiques disponibles relevant de cette thématique et grâce, aussi, aux résultats des études de recherche crédibles réalisées dans ce domaine.

Ainsi et après avoir formulé notre problématique de recherche, avancer nos hypothèses et structurer notre méthodologie de travail; nous avons entamé cette étude, dans un premier chapitre, par établir le lien très étroit qui lie la politique alimentaire et l'industrie céréalière notamment. Un chapitre qui relate la pertinence de la politique alimentaire conçue, défendue et orchestrée par l'Etat depuis son indépendance. Identifier ses objectifs, les moyens et les mécanismes de sa mise en œuvre et analyser ses résultats et se prononcer sur ses limites. Une politique alimentaire qui a coûté et coute encore chère à l'Etat et dont les résultats restent encore modestes. En effets, conscient de l'ampleur du problème alimentaire, l'Etat a, dès son indépendance, pris la question alimentaire au sérieux. Il se déclare, donc, comme seul garant de la nourriture de la population et prend cette mission comme un devoir et une obligation envers ses citoyen.

Cette volonté d'assurer une alimentation saine, équilibrée et disponible pour tous est affichée dans les différents plans de développement initiés par les pouvoirs publics dès le début des années 70 et dans les discours officiels des dirigeants et dans la charte nationale. Elle répond également aux exigences d'instances internationales (FAO, OMS) qui interpellent les gouvernements à prendre sérieusement la question alimentaire de leurs population afin d'éviter les fléaux de la famine, la sous-alimentation, la malnutrition, les maladies..etc. Ainsi et pour mener à bien cette politique alimentaire et atteindre ses différents objectifs, l'autosuffisance alimentaire et puis la sécurité alimentaire, l'Etat a mobilisé tous les moyens financiers, matériels, humains et mis en place des dispositifs de gestion, de régulation et de contrôle gérés par des organismes publics qui agissent pour l'intérêt général et sous l'autorité directe de l'Etat. C'est le monopole exclusif de l'Etat sur l'économie alimentaire du pays. Des organismes et des institutions publiques ont été créés

et dotés de tous les pouvoirs pour imposer les règles d'une gestion planifiée et centralisée de cette politique alimentaire.

Les secteurs agricole et agroalimentaire étaient particulièrement ciblés pour faire d'eux la clé de la réussite de cette politique. Pour l'Etat, leur développement, devenait, donc, une préoccupation économique et un défi majeur à relever. Cet intérêt manifesté pour ces deux secteurs, est inscrit dans les différents plans de développement initiés par l'Etat dès le début des années 70 et jusqu'à la fin des années 80. Des plans, à travers lesquels, des programmes d'investissements importants et ambitieux ont été réalisés dans les domaines, agricole, agroalimentaire et industriel.

La filière céréalière était très privilégiée par ces efforts et leurs parts des investissements étaient considérables. Des investissements qui ont permis d'améliorer d'avantage le taux de mécanisation de cette culture, le choix idéal des semences, l'utilisation adéquate des engrais fertilisants, des herbicides et des insecticides. Aussi les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation ainsi que l'accompagnement des agriculteurs par les services agricoles concernés ont permis d'opter pour le bon choix des techniques culturales et de contourner les contraintes climatiques qui limitent la production, par l'introduction de techniques d'irrigation avancées. Ces mesures de développement et de modernisation ont permis à cette culture de se transformer progressivement d'un mode de conduite extensif à un mode de conduite intensive. Un mode de culture qui a contribué à une meilleure évolution de la production et des rendements céréaliers notamment en blé dur et blé tendre.

De sa part, l'industrie céréalière a bénéficié, elle aussi, des mêmes avantages que la céréaliculture en matière de développement et de modernisation. Effectivement, nous citons, à ce propos, l'importance des investissements réalisés dans ce domaine. Plusieurs unités de trituration et de semouleries ont été créées à travers tout le territoire national avec des capacités de production considérables qui dépassent de loin les besoins de la population. Des unités dotées des meilleurs équipements de production et de conditionnement et avec l'existence d'une flotte de distribution et des silos de stockage très importants. Des moyens considérables mis en œuvre pour assurer la disponibilité, sur le marché, des deux denrées alimentaires de base des Algériens (la semoule et la farine) et satisfaire leur demande.

La gestion monopolistique de l'Etat imposée sur la filière céréalière (approvisionnement, production et commercialisation) c'est avérée, en fin de compte, limitée et sans résultats convaincants. En effet et malgré tous les efforts consentis en matière de réformes, d'investissement, de subvention et de soutien ; les performances obtenues de la filière céréales restent très modestes.

L'industrie céréalière, malgré l'importance des capacités de production installées, ne contribue qu'à hauteur de 30% dans la satisfaction des besoins du marché en semoule et farine. Cette faible contribution est due principalement aux faibles performances du secteur agricole local qui enregistre des niveaux de production céréalières faibles et demeure incapable d'approvisionner suffisamment l'industrie céréalière en grains (blé dur et blé tendre) pour couvrir les besoins alimentaires des citoyens.

L'écart enregistré en grains étant assuré grâce à la politique d'importation préconisée par l'Etat à hauteur de 70% pour combler ce déficit. L'urgence accordée par les pouvoirs publics au problème alimentaire du pays, contraint les dirigeants, dès la fin des années 90, à revoir leur vision de développement économique et opte pour une alternative économique de libre-échange.

Ainsi, avec le retrait progressif de l'Etat de la sphère économique; un vaste programme de privatisation des entreprises publiques économiques est lancé. Un programme qui touche l'ensemble des secteurs économiques hors hydrocarbure. Son objectif est d'arriver à mieux maîtriser la gestion de ces entreprises par une gestion rationnelle de leurs moyens humains et matériels disponibles et d'en faire d'elles des entreprises performantes, rentables et concurrentielles.

L'industrie céréalière (les moulins) autant que secteur industriel important et de portée stratégiques était, lui aussi, concerné par le processus de privatisation. Un processus qui se présente comme une nouvelle alternative économique qui va affecter profondément les pratiques de gestion et d'organisation, non seulement des industries céréalières, mais aussi de la filière céréalière toute entière.

Cependant et malgré les résultats convaincants obtenus en matière de gestion, de rationalisation des moyens de production et de maîtrise de coûts; les capacités de ce secteur industriel restent sous-utilisées pour insuffisance d'approvisionnement en grains. Cette contrainte d'approvisionnement trouve ses explications dans la faiblesse de la production du secteur agricole et dans le régime strict des quotas des blés importés imposé par l'Etat aux unités de trituration. Cela, nous laisse dire, que cette privatisation du secteur des industries céréalières est en réalité

une privatisation partielle puisque l'Etat tient toujours le monopole d'approvisionnement de ces unités. Un monopole qui lui permet de réguler le marché céréalier et de dicter ses règles. Ces faits, nous permet d'affirmer notre première hypothèse et de clarifier la relation – cause à effet- qui existe entre le processus de privatisation et la politique alimentaire du pays. Effectivement, la privatisation, autant que réforme économique, peut contribuer efficacement dans la réussite de la politique alimentaire du pays et que le choix opéré par l'Etat en faveur de cette alternative économique va dans ce sens. D'un autre coté le problème alimentaire constitue la raison essentielle qu'a poussée l'Etat vers la privatisation du secteur des industries céréalières.

La privatisation des entreprises publiques constitue également un engagement ferme de l'Algérie envers les institutions financières internationales en l'occurrence le FMI et le club de Paris. Un engagement qui représente l'une des conditionnalités clé pour l'octroi des emprunts et l'acceptation des rééchelonnements accordés par ces institutions à l'Algérie après le choc pétrolier de 1986. Un choc qui plonge le pays dans une crise économique et sociale sans précédent et dévoile la vulnérabilité de l'économie nationale et sa dépendance quasi totale envers les recettes pétrolières. Face à cette crise, l'Algérie s'est trouvée dans l'obligation de solliciter l'aide internationale et de s'orienter vers l'endettement extérieur auprès des institutions de Bretton Woods. Plusieurs accords « stand-by » ont été signés, avec le FMI à partir du mois de Mai 1989 pour financer le programme global des réformes macroéconomiques et structurelles et opérer, ainsi, la transition d'une économie planifiée vers une économie de marché diversifiée. Ainsi se lance, dès 1994, le programme d'ajustement structurel (PAS) conçu pour mettre fin à tous les monopoles étatiques et instaurer une nouvelle forme de gouvernance de l'économie. Une gouvernance conduite par les règles de l'économie de marché afin de réaliser la stabilisation macroéconomique et à rétablir les équilibres fondamentaux. Aussi cette nouvelle vision de l'économie dictée par ce courant libéral est appuyée par des décisions institutionnelles et réglementaires qui modifient les structures et limitent l'intervention de l'État dans l'économie en procédant à la privatisation du secteur public, la promotion du capital privé, la libération des prix et arrêt des subventions, l'encouragement du libre-échange.

Cela dit, le processus de privatisation des moulins en Algérie est une conséquence logique qui concrétise les engagements de l'Etat envers les

bailleurs de fonds qui exigent, sans conditions, un retrait total de l'Etat de la sphère économique et l'instauration des règles d'une économie de marché régie uniquement par les lois du marché et du libre-échange. Cela nous permet de vérifier notre seconde hypothèse et d'affirmer sa fiabilité étant donné que le processus de privatisation des entreprises publiques s'est lancé, effectivement, après les accords « stand bey » et que l'économie Algérienne s'est libérée du monopole de l'Etat et devenue une économie de libre-échange.

De même, le bilan de l'intervention directe de l'Etat dans l'économie et sa gestion monopolistique de ses échanges depuis l'indépendance et jusqu'à sa libéralisation vers la fin des années 90, montre les limites de la gestion publique de l'économie. En effet, et malgré, les efforts consenties par l'Etat, en matière d'investissement, de restructuration, de politique de subvention et d'accompagnement; les résultats modestes obtenus en matière de développement économique et sociale, confirme l'échec de ce mode de gestion de l'économie. Une gestion menée grâce à une politique de soutien et de subvention trop chères dont l'objectif est d'assurer la stabilité sociale et la paix politique par une mise en disponibilité garantie et permanente de produits alimentaires de base pour tous les citoyens et à des prix accessibles. Aussi ce monopole d'Etat accordait peu d'intérêt à la performance et à la rentabilité financière de ces entreprises qui enregistraient, souvent, des résultats financiers déficitaires amortis par le budget de la subvention. Une pratique de gestion inadéquate qui régnait au sein de ces entreprises nourrie par un sentiment de laissez aller et d'assistanat publique. Ainsi, avec la levée de ce monopole d'Etat et le passage à une économie de libre échange; l'Etat opte pour la privatisation de ces entreprises comme étant un nouveau mode de gestion plus performant et plus efficace capable de rendre ces entreprises plus performantes et plus rentables tout en évitant aux pouvoirs publics de supporter le lourd fardeau de leurs déficits financiers et de leur gestion délicate. Ces objectifs sont également des arguments valables qui ont convaincu l'Etat à procéder à la privatisation des moulins en Algérie ce qui justifie la fiabilité et la crédibilité de notre troisième hypothèse.

Le processus de privatisation des moulins en Algérie trouve, en fait, ses justifications et ses motifs dans les trois arguments que nous avons avancé plus haut et qui nous ont permis de vérifier nos hypothèses et d'apporter des réponses logiques et objectives à notre problématique. Des arguments qui se complètent

pour donner les raisons réelles qui ont contraint l'Etat à lever sa main, partiellement, sur ce secteur stratégique tant protégé et défendu et d'accepter sa privatisation.

Cependant, et d'après les résultats auxquels nous nous sommes parvenus, la privatisation des moulins en Algérie, demeure une privatisation partielle. En effet, et par souci de garder son autorité sur ce secteur stratégique, l'Etat a délibérément gardé son monopole sur les sources d'approvisionnement de ce secteur. Ainsi le monopole des importations et de distribution des blés reste toujours du sort de l'OAIC. Un organisme étatique puissant doté de tous les pouvoirs pour gérer et contrôler les approvisionnements des moulins en Algérie privés et publiques.

De même la CCLS, un autre organisme étatique monopolise la collecte des blés issues de la production du secteur agricole nationale et interdit toute vente directe aux moulins privés ou étatiques. Ce monopole exercé en amont des moulins par l'Etat trouve sa justification dans son rôle nourricier de la population et de la réussite de la politique alimentaire du pays. des objectifs qui ne peuvent être atteints que par la main prise de l'Etat sur la régulation du marché céréalier qui doit être orchestré exclusivement par les pouvoirs publics moyennant le système des quotas d'approvisionnement et les mesures douanières restrictives imposés sur l'importation des blés et de leurs dérivés par les opérateurs privés. Ainsi se justifie notre quatrième hypothèse avancée dans cette thèse.

De même, notre étude nous a permis de dégager certains résultats conséquence de ce processus de privatisation à commencer par:

1- La mise en œuvre du processus de privatisation des moulins en Algérie est un acte économique justifié, notamment avec l'abolition du monopole de l'Etat sur la sphère économique et le passage à l'économie de marché dans un contexte de mondialisation des échanges.

2- Ce processus est effectué dans un cadre juridique légale et avec des procédures techniques d'usages connues dans le domaine de la privatisation.

4- le manque d'informations quantitatives (comptables et financières) et qualitatives fiables a limité considérablement le choix adéquat d'une méthode d'évaluation objective susceptible de donner un prix de cession juste et équitable de ce patrimoine.

4- le choix de la méthode substantielle pour évaluer le patrimoine des moulins de Tiaret vient comme l'issue la plus plausible pour se rapprocher le plus possible de la valeur réelle du prix de cession de ces moulins.

5- les difficultés rencontrées dans le choix de la méthode d'évaluation conjuguées à la forte concurrence du secteur privé sur le marché céréalier national, ont affecté sensiblement la sous-estimation de la valeur de cession de ces moulins publics. En effet, incité par les privilèges du code d'investissement, l'opérateur privé s'oriente vers la création de moulins neufs que d'acquérir des moulins publics amortis et sous l'autorité de l'Etat.

6- Le système des quotas appliqué par l'Etat sur les moulins privés et publics à hauteur de 50% des capacités installées, limite leurs activités et influence défavorablement leur rentabilité financière et leur compétitivité sur le marché.

7- le contrôle strict exercé par l'Etat sur l'activité des moulins privés et publics par ses commissions compétentes se justifie par un souci d'assurance que les quotas des blés importés et distribués sont destinés uniquement à la production de la semoule et de la farine ordinaires et non pas à la production d'autres dérivés plus rémunératrices.

8- Ce contrôle exercé par l'Etat permet aussi de limiter l'exploitation totale des capacités de trituration des blés disponibles estimées à trois (03) fois plus les besoins du marché national. Cette limite des capacités de production à hauteur de 50% permet de bien réguler l'offre et la demande sur le marché et d'assurer un climat de concurrence équitable entre les concurrents.

9- les résultats communiqués par les différents services de la direction générale de l'ERAD Tiaret et relatifs à l'activité des moulins privatisés, affirment que des performances économiques encourageantes sont enregistrés par ces moulins tant sur le plan de rentabilité financières que sur le plan de l'organisation et de la pratique managériale. Cela confirme la réussite de ce processus de privatisation et justifie le bon choix des pouvoirs publics pour ce nouveau mode de gestion libérale.

Cela dit, les résultats que nous venons de présenter sont les conclusions auxquelles nous nous sommes parvenus à la fin de notre modeste étude. Une étude qui demeure un champ de recherche ouvert et propice pour d'éventuelles initiatives scientifiques futures. Des initiatives qui concourent à l'étude d'autres thématiques pertinentes relevant de ce domaine de recherche et apportent des

réponses claires et objectives à des problématiques qui concernent non seulement l'industrie céréalières mais, aussi, les autres maillons de la filière céréale et notamment le secteur agricole qui demeure la clé de la réussite de la politique alimentaire en Algérie et la solution de tous les maux que vit cette filière.

Références bibliographiques:

Adair. P, 1983, « rétrospectives de la réforme agraire en Algérie (1972-1982)», Revue Tiers Monde, tome. 24 n°93, pp.153-168.

Ait Amara H., 1999, « la transition de l'agriculture Algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale», Option méditerranéennes, CIHEAM.

Arousi, Mokhtar « La privatisation des entreprises en Algérie: Bilan, Difficultés et Perspectives », 1ere Partie, Mémoire Magister 2010/2011.

Bedrani S : - Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 : 1 'Algérie Luxembourg Offices des publications des Communautés Européennes. 1993 78 p.

Bedrani S., Boukhari N., Djennane A., 1993. Éléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. Cahiers Options Méditerranéennes, 1(4): 121-150.

Benbakhti O, 2008, « Le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles » in Chentouf T., L'Algérie face à la mondialisation, Dakar, Codesria, pp. 87-97.

Bencharif. A et al. 2010. « Les filières des blés dans les pays du Maghreb ». Rapport de synthèse. Projet PAMLIM : « Perspectives agricoles et agroalimentaire maghrébines. Libéralisation et Mondialisation ».

Bencharif A. et Bedrani S. « Les systèmes agro-alimentaires face aux défis de la libéralisation et l'internationalisation: l'exemple Algérien ». *Economia Agroalimentaria* 1998/08. Vol 3 .n 2. p 13-52.

Bencharif A., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., Sahli Z., (1996), - « La filière blé en Algérie : Le blé, la semoule et le pain ». Paris: Khartala, 1996.229 p.

Bencharif. A: - Les industries agro-alimentaires dans une économie en transition: les contraintes macro-économiques. Montpellier : CIHEAM-IAMM. Programme INTERMED de l'Union Européenne. 1997,23 p.

Bencharif .A : Eléments de réflexion sur la dynamique de la consommation en Algérie. *Economie Appliquée et Développement*. no14 1988. p 37-69. CREAD (Alger).

Benmehaia M.A., Merniz N., Oulmane A., 2020. Spatiotemporal analysis of rain fed cereal yields across the eastern high plateaus of Algeria: An

exploratory investigation of the effects of weather factors. Euro-Méditerranéen Journal for Environmental Integration, 5(3): 1-12.

Bekkis, Soumeya et al. Les enjeux de la dépendance de la filière de blé en Algérie : Analyse par asymétries de réponses de l'offre dans la chaîne de valeur. N°1/2022. P133-147 New MEDIT? DOI: 10.30682/nm2201h.

Berry, B. (2008). Agroalimentaire : Rapport sur le passé, le présent et l'avenir. Algérie. Agriculture and Agri-Food. Canada. 10p.

Boussard, J-M, Delorme, H, Fabre, P. (2007). Pratiques et nécessité de la régulation des marchés agricoles. Revue Grain de sel, NEE n°27, avril 2007, pp. 31-55.

banque mondiale – perspective monde date de consultation 23/03/2022.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=DZA&codeStat=SP.URB.TOTL.IN.ZS>.

Celine Chatelin, Thèse de doctorat intitulée « privatisation et architecture organisationnelle : une contribution à la théorie de gouvernance à partir d'une approche comparative des formes organisationnelles publiques et privées », université de Bourgogne (2001).

Chabane M., Boussard J.M., 2012. La production céréalière en Algérie : Des réalités d'aujourd'hui aux perspectives stratégiques de demain. 20 pp. Hal-02804678.

Chehat, F. (2010). La filière des blés en Algérie : analyse macro et méso économique. Report de recherche. PAMLIM-CIHEAM-IAMM : Perspectives Agricoles et agroalimentaires Maghrébines Libéralisation et Mondialisation, mars 2010.

Chehat F, « Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne », options méditerranéennes, Série B/ n°8 – Crises et transitions des politiques en méditerranée.

Chikhi, Kamel / Padilla, Martine (2014) : Alimentation en Algérie, quelles formes de modernité ? Revue méditerranéenne d'économie, agriculture et environnement, N°13, 3, pp. 50-58.

Chouam Bouchama - Privatisation des entreprises publiques en Algérie- Evaluation des performances méditerranéennes, Série B/ n°8 – Crises et transitions des politiques en méditerranée.

CNIS – Douanes Algérienne.

Décret N° 88-153 du 26 juillet fixant les prix et les modalités de paiement et les conditions de stimulation de la production des céréales et des légumes secs et réglementant les relations entre les différents opérateurs pour la période allant du 01/08/1988 au 31/09/1990.

Décret exécutif n°97-94 du 23/03/1997.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

https://countrymeters.info/fr/Algeria#population_2022.

DEPD. Les données statistiques de la direction des études et de la prospective des Douanes.

Direction Générale des Douanes, (2019). Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie période : année 2019. Rapport de la Direction des études et de la prospective, Alger, 32p.

Divéco, 2008, Programme d'appui à la Diversification économique soutenu par la Commission européenne, Rapport de formulation, draft mars, 51 p.

Djermoun. A, Le développement de la filière céréalière en Algérie : une forte dépendance des blés. Revue Des économies nord Africaines ISSN : 1112-6132 Vol 14 / N ° (18) 2018,P 19-26.

Djermoun. A, « La production céréalière en Algérie : les principales caractéristiques », Revue Nature et Technologie. n°01/Juin 2009.

Données faostat cité in « Dépendance alimentaire et politiques agricoles : le cas de l'Algérie Amel BOUZID* & Slimane BEDRANI cahiers du Cread p.2.pp9.

DSASI, MADR 2020. (Direction de Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information), 2020. Statistiques Série B : Rapport annuel. MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), Algérie.

DUPLAT, C.A. Evaluer votre entreprise. Paris : Vuibert, 2007.

DUPLAT, C.A. reprendre ou céder une entreprise. 2^{ème} édition. Paris : Vuibert, 2007.

Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011. Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011. Collections Statistiques N° 195, Série S : Statistiques Sociales.

Feliachi K., 2000. Programme de développement de la céréaliculture en Algérie. In : Actes du 1^{er} Symposium Internat sur la filière blé enjeux et stratégie, 7-9 février, Alger. Ed. OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales), Algérie, pp. 21-28.

Frahi Said (1999) : L'évolution de la consommation alimentaire en Algérie de 1962 aux années 90, Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire, N°37-38, pp. 151-157.

Giner, C. (2010). Nouvelles pistes de création de valeurs dans le secteur agroalimentaire, Éditions OCDE. 40 p.

Gliz, Abdelkader, « les techniques de privatisations », Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997, p 19.

Hamichi Madouche « l'entreprise et l'économie Algérienne quel avenir », Laphomic, 1988 Page 6

IFPRI (2016). Global Hunger Index. Armed Conflict and the Challenge of Hunger.

ITGC, 2009.

ITGC, 2010 Cultures et coûts de production des grandes cultures. Éditions ITGC, Algérie.

LA BRUSLERIE, H. Analyse financière : Information financière, évaluation, diagnostic. 5^{ème} édition. Paris : DUNORD, 2014.

Lerin, F., Lemeilleur, S, Michel, P. (2009). Volatilité des prix internationaux agricoles et alimentaires et libéralisation en Afrique du Nord, Options Méditerranéennes : Série B, Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord, n.64, p. 9-91.

MADR, 2000, Revue Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche **O.A.I.C/D.S.A.P.** Bilans annuels consolidés.

Mebtoul. Abderrahmane, « Réformes et privatisation en Algérie », tome 2, OPU Alger, 2002, p 129.

Mebtoul, Abderrahmane « Economie de marché, Etat de droit et bonne gouvernance », Edition Dar El Gharb en arabe-français-anglais avec la préface du professeur Abdelatif Benachenhou, p 140.

Michel Ganzin, directeur de la division des politiques alimentaires et de la nutrition -1975- cité par Bencharif .A « Les objectifs de l'économie agro-alimentaire. Les cahiers du CREAD, no 7/ 8 – 1986, Cité par Bencharif .A, revue du CREAD op cité.

NEFFATI. Houda, « Terminologie économique française », sous la direction de Guy SCHULDERS, Edition le HARMATTAN, Paris, 1997, p 66.

O. Bessaoud, Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée – Rapport de synthèse sur l'Agriculture en Algérie, p26.

O. Bessaoud, / Pelissier, Jean Paul / Rolland, Jean Pierre Paul / Kherchimi, Widded (2019) : Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, ENPARD Méditerranée.

O. Bessaoud et al (janvier 2019), Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée –Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. P32 CIHEAM-Montpellier pp 81.

O. Bessaoud, l'Algérie et le marché des céréales, cours « géostratégies alimentaires en Méditerranée : L'enjeu céréalier », Académie d'agriculture de France, cession du 23/05/2018.

ONS. Enquête statistique 2011 sur les dépenses des ménages.

ONS, 2019. Statistiques sur l'activité industrielle. Annuaire statistique. Série E : Statistiques économiques, N°105.

Ordonnance n°65-320 du 31/12/1965 modifiée et rédigée ainsi : « Toute office ou établissement public d'importance public national ne pourra être créé que par un texte de portée législative ».

OAIC <https://www.oaic-office.com/Historique.html>. Consulté le 03/07/2022.

Padilla. M : Les politiques alimentaires en Afrique du nord. Paris : Karthala, 1995. p 15-34.

PALARD, J.E., IMBERT, F. Guide pratique d'évaluation d'entreprise. Paris : Eyrolles, 2013.

Perthuis C, - L'Algérie face au déséquilibre alimentaire. Thèse de doctorat. Université de Montpellier 1. 1984. 305 p.

plan quadriennal (1970-1973).

plan quadriennal (1974-1977).

plan quinquennal (1980-1984).

plan quinquennal (1985/1989).

Redjmi. Necib « l'entreprise publique socialisme et participation » OPU Alger 1987.

R.G.A Recensement général des agriculteurs, 2013.

SADI. Nacereddine, « La Privatisation des Entreprises Publiques en Algérie », Op. cit, p 193. P195.

Sari, D. (2001). La crise algérienne économique et sociale : Diagnostic et perspectives. Éléments de stratégie. Published, Paris, 134 p.

SEHALI Nouredine. « Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie durant deux décennies : 2000-2019 » Revue Algérienne d'Economie de gestion Vol. 15, N°1 : (2021).

SGP OUEST & GROUPE CEGRO- thèse de doctorat. p89 - université d'Oran 320p 2008/2009.

Stat FAO 2021. Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales date de publication 08/07/2022.

Tabet-Aoul M., 2008. Impacts du changement climatique sur les agricultures et les ressources hydriques au Maghreb. Les notes d'alerte du CIHEAM, N° 48.

UBIFRANCE bureau d'Alger Agroligne N° 97 - Novembre / Décembre 2015

USDA (United State département of agricultural), article publié le 12/07/2022 par la revue « les affaires » <https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/production-mondiale-de-ble-l-usda-revoit-a-la-baisse-ses-previsions/634503>.

LES ANNEXES

ANNEXE CHAPITRE III

Liste des Moulins SGP SEGRO.

1- Groupe : ERIAD SETIF

Les filiales	Localité	Moulins	
		Semoulerie	Minoterie
Filiale : Les Moulins des Zibans	Biskra	2	1
Filiale : Les Moulins des Bibans	BBA	2	1
Filiale : Les Moulins du Hodna	M'Sila	2	1
Filiale : Les Moulins de Sidi Aissa	M'Sila	1	1
Filiale : Les Moulins des Oasis	Touggourt	1	1
Filiale : Les Moulins des Plateaux	Sétif	1	2
Filiale : Les Moulins de la Soummam	Bejaia	2	1
TOTAL		11	8

2- Groupe : ERIAD SMIDE

Les filiales	Localité	Moulins	
		Semoulerie	Minoterie
Filiale : Les Moulins Seybouse	Annaba	1	1
Filiale : Les Moulins des Aurès	Batna	3	2
Filiale : Les Moulins de Sidi Rached	Constantine	2	1
Filiale : Les Moulins de Beni Haroun	Mila	2	2
Filiale : Les Moulins de Sidi Rghis	OEB	2	1
Filiale : Les Moulins du Littoral	Skikda	1	1
Filiale : Les Moulins de Mermoura	Guelma	2	
Filiale : Les Moulins d'EL Harrouch	Skikda	2	1
Filiale : Les Moulins d'EL Aouinet	Tebessa	2	1
TOTAL		17	10

3- Groupe : ERIAD TIARET

Les filiales	Localité	Moulins	
		Semoulerie	Minoterie
Filiale : Les Moulins de Laghouat	Laghouat	1	1
Filiale : Les Moulins Boukhari	Médéa	2	1
Filiale : Les Moulins Djelfa (Liquidation)	Djelfa	2	1
TOTAL		5	3

4- Groupe : ERIAD ALGER.

Les filiales	Localité	Moulins	
		Semoulerie	Minoterie
Filiale : Les Moulins de Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	1	2
Filiale : Les Moulins du Tell	Blida	1	1
TOTAL		2	3

5- Groupe : ERIAD SBA

Les filiales	Localité	Moulins	
		Semoulerie	Minoterie
Filiale : Les Moulins Saida	Saida	1	1
Filiale : Les Moulins de Bechar	Bechar	1	1
Filiale : Les Moulins Ouled Mimoun	Tlemcen	1	1
Filiale : Les Moulins d'Oran	Oued Tilet		1
Filiale : Les Moulins de Mascara	Mascara		1
Filiale : Les Moulins Bel Abbes (Liquidation)		1	1
TOTAL		4	6

TOTAL Général		39	30
----------------------	--	-----------	-----------

ANNEXES CHAPITRE IV

RESULTATS COMPTABLES DES FILIALES DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Les données comptables au titre de l'exercice 2008 concernant les filiales du Groupe (en activité) laissent apparaître les résultats suivants:

RESULTATS COMPTABLES:

Bilan 2008:

1. Moulins de Ksar El-Boukhari:

Résultats:

Cptes	DESIGNATION	U : DA				EVOLUTIONS 2008/2007
		EXERCICE DEBIT	2008 CREDIT	RAPPEL DEBIT	2007 CREDIT	
70	VENTES DE MARCHANDISES					#DIV/0!
60	MARCHANDISES CONSOMMEES					#DIV/0!
80	MARGE BRUTE		0,00		0,00	#DIV/0!
80	MARGE BRUTE					#DIV/0!
71	PRODUCTION VENDUE		617 437 137,99		641 894 583,65	-4%
72	PRODUCTION STOCKEE		5 292 388,00	321 344,75		#DIV/0!
73	PRODUCTION DE L'ENTREP P/.MEME					#DIV/0!
74	PRESTATIONS FOURNIES		18 870 120,00		18 514 882,50	2%
75	TRANSFERT CHARGE DE PRODUCTION		4 394 467,39		593 657,60	640%
61	MATIERE ET FOURNITURE CONSOMMEE	450 502 115,97		477 211 607,04		-6%
62	SERVICE	12 720 730,55		10 107 017,47		26%
81	VALEUR AJOUTEE		182 771 266,86		173 363 154,49	5%
76	PRIMES ET INDEMNITES					#DIV/0!
77	PRODUITS DIVERS					#DIV/0!
78	TANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION		8 304 789,00		7 854 274,00	6%
63	FRAIS DE PERSONNEL	84 389 716,74		93 022 565,14		-9%
64	IMPOTS ET TAXES	6 796 387,00		9 668 977,60		-30%
65	FRAIS FINANCIERS	3 689 743,20		9 511 624,97		-61%
66	FRAIS DIVERS	3 261 834,34		2 939 999,90		11%
67	TAXES ET REDEVANCES					#DIV/0!
68	DOTATION AUX AMORTIS.ET PROVISION	58 115 882,86		60 658 910,85		-4%
83	RESULTAT D'EXPLOITATION		34 822 491,72		5 415 350,03	543%
79	PRODUITS HORS EXPLOITATION		111 887 299,76		4 771 802,57	2245%
69	CHARGES HORS EXPLOITATION	119 408 094,72		15 971 449,92		648%
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION		-7 520 794,96		-11 199 647,35	-33%
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		27 301 696,76		-5 784 297,32	-572%
889	IBS					#DIV/0!
88	RESULTAT DE L'EXERCICE		27 301 696,76		-5 784 297,32	-572%
881	BENEFICE TAXE AU TAUX REDUIT					#DIV/0!
88	RESULTAT NET		27 301 696,76		-5 784 297,32	-572%

2. Moulins de Djelfa: Bilan 2008:

Résultats:

Cptes	DESIGNATION	U : DA				EVOLUTIONS 2008/2007
		EXERCICE DEBIT	2008 CREDIT	RAPPEL DEBIT	2007 CREDIT	
70	VENTES DE MARCHANDISES					
60	MARCHANDISES CONSOMMEES					
80	MARGE BRUTE		0,00		0,00	#DIV/0!
80	MARGE BRUTE					
71	PRODUCTION VENDUE					
72	PRODUCTION STOCKEE					
73	PRODUCTION DE L'ENTREP P/.MEME					
74	PRESTATIONS FOURNIES		98 323 820,27		116 219 055,26	-15%
75	TRANSFERT CHARGE DE PRODUCTION					
61	MATIERE ET FOURNITURE CONSOMMEE	7 136 363,99		15 094 280,59		-53%
62	SERVICE	2 514 504,55		1 836 628,06		37%
81	VALEUR AJOUTEE		88 672 951,73		99 288 146,61	-11%
76	PRIMES ET INDEMNITES					
77	PRODUITS DIVERS		186 270,00		156 000,00	19%
78	TANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION		1 068 388,00			
63	FRAIS DE PERSONNEL	39 533 378,56		39 987 793,53		-1%
64	IMPOTS ET TAXES	2 377 585,00		1 504 033,85		58%
65	FRAIS FINANCIERS	0,00		1 638,00		-100%
66	FRAIS DIVERS	2 944 265,78		3 781 020,96		-22%
67	TAXES ET REDEVANCES					
68	DOTATION AUX AMORTIS.ET PROVISION	73 450 667,13		55 088 000,40		33%
83	RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 378 286,74		-918 340,13		2990%
79	PRODUITS HORS EXPLOITATION		451 841 541,40		27 547 859,69	1540%
69	CHARGES HORS EXPLOITATION	580 402 807,30		23 874 545,08		2331%
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION	-128 561 265,90			3 673 314,61	-3600%
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	-156 939 552,64			2 754 974,48	-5797%
889	IBS					
88	RESULTAT DE L'EXERCICE	-156 939 552,64			2 754 974,48	-5797%
881	BENEFICE TAXE AU TAUX REDUIT					
88	RESULTAT NET	-156 939 552,64			2 754 974,48	-5797%

3. Moulins de Laghouat: Bilan 2008:

Résultats:

Cptes	DESIGNATION	U : DA				EVOLUTIONS 2008/2007
		EXERCICE DEBIT	2008 CREDIT	RAPPEL DEBIT	2007 CREDIT	
70	VENTES DE MARCHANDISES				0,00	#DIV/0!
60	MARCHANDISES CONSOMMEES				0,00	#DIV/0!
80	MARGE BRUTE		0,00		0,00	#DIV/0!
80	MARGE BRUTE					
71	PRODUCTION VENDUE		1 346 498 076,55		1 222 395 401,64	10%
72	PRODUCTION STOCKEE		2 894 145,00	9 846 800,50		#DIV/0!
73	PRODUCTION DE L'ENTREP P/.MEME					#DIV/0!
74	PRESTATIONS FOURNIES					#DIV/0!
75	TRANSFERT CHARGE DE PRODUCTION		896 628,27			#DIV/0!
61	MATIERE ET FOURNITURE CONSOMMEE	1 011 031 122,98		937 584 292,11		8%
62	SERVICE	64 608 655,94		63 411 799,26		2%
81	VALEUR AJOUTEE		274 649 070,90		211 552 509,77	30%
76	PRIMES ET INDEMNITES				1 390 000,00	-100%
77	PRODUITS DIVERS		43 592 638,18		26 838 152,48	62%
78	TANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION		470 277,62		19 035 090,36	-98%
63	FRAIS DE PERSONNEL	89 709 481,82		102 604 181,54		-13%
64	IMPOTS ET TAXES	13 115 639,01		18 411 012,48		-29%
65	FRAIS FINANCIERS	2 590 440,33		244 116,61		961%
66	FRAIS DIVERS	3 059 653,75		2 801 391,65		9%
67	TAXES ET REDEVANCES	0,00		1 390 000,00		-100%
68	DOTATION AUX AMORTIS.ET PROVISION	52 332 764,12		65 036 424,13		-20%
83	RESULTAT D'EXPLOITATION		157 904 007,67		68 328 626,20	131%
79	PRODUITS HORS EXPLOITATION		80 363 530,11		23 206 497,74	246%
69	CHARGES HORS EXPLOITATION	207 228 140,56		68 017 795,26		205%
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION		-126 864 610,45		-44 811 297,52	183%
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		31 039 397,22		23 517 328,68	32%
889	IBS	5 900 917,97		10 983 160,33		-46%
88	RESULTAT DE L'EXERCICE		25 138 479,25		12 534 168,35	101%
881	BENEFICE TAXE AU TAUX REDUIT					#DIV/0!
88	RESULTAT NET		25 138 479,25		12 534 168,35	101%

Evolution des principaux indicateurs et ratios de gestion:

Les évolutions des principaux indicateurs et ratios de gestion par filiale par rapport à 2007 sont affichés dans le tableau ci-après :

U : DA									
AGREGATS	MOULINS DE LAGHOUAT			MOULINS DE DJELFA			MOULINS DE KSAR EL BOUKHARI		
	EXERCICE 2008	RAPPEL 2007	EVOLUTION	EXERCICE 2008	RAPPEL 2007	EVOLUTION	EXERCICE 2008	RAPPEL 2007	EVOLUTION
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 346 498 076,55	1 222 395 401,64	10%	98 323 820,27	116 219 055,26	-15%	617 437 137,99	660 409 466,15	-7%
VALEUR AJOUTEE	274 649 070,90	211 552 509,77	30%	88 672 951,73	99 288 146,61	-11%	182 771 266,86	173 363 154,49	5%
FRAIS DU PERSONNEL	89 709 481,82	102 604 181,54	-13%	39 533 378,56	39 987 793,53	-1%	84 389 716,74	93 022 565,14	-9%
IMPOTS ET TAXES	13 115 639,01	18 411 012,48	-29%	2 377 585,00	1 504 033,85	58%	6 796 387,00	9 668 977,60	-30%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	171 823 950,07	90 537 315,75	90%	46 761 988,17	57 796 319,23	-19%	91 585 163,12	70 671 611,75	30%
FRAIS FINANCIERS	2 590 440,33	244 116,61	961%	0,00	1 638,00	-100%	3 689 743,20	9 511 624,97	-61%
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	52 332 764,12	65 036 424,13	-20%	73 450 667,13	55 088 000,40	33%	58 115 882,86	60 658 910,85	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	157 904 007,67	68 328 626,20	131%	-28 378 286,74	918 340,13	2990%	34 822 491,72	5 415 350,03	543%
RESULTAT NET	25 138 479,25	12 534 168,35	101%	-156 939 552,64	2 754 974,48	-5797%	27 301 696,76	5 784 297,32	572%
EFFECTIF	135,00	133,00	2%	84,00	84,00	0%	198,00	200,00	-1%
RATIOS DE GESTION :									
VA/CA	20%	17%	18%	90%	85%	6%	30%	26%	13%
FP/VA	33%	49%	-33%	45%	40%	11%	46%	54%	-14%
EBE/CA	13%	7%	72%	48%	50%	-4%	15%	11%	39%
FF/VA	1%	0%	717%	0%	0%	-100%	2%	5%	-63%
CA/EFFECTIF	9 974 059,83	9 190 942,87	9%	1 170 521,67	1 383 560,18	-15%	3 118 369,38	3 302 047,33	-6%
VA/EFFECTIF (DA)	2 034 437,56	1 590 620,37	28%	1 055 630,38	1 182 001,75	-11%	923 087,21	866 815,77	6%
FP/EFFECTIF (DA)	664 514,68	771 460,01	-14%	470 635,46	476 045,16	-1%	426 210,69	465 112,83	-8%

1. Société Mère.

Compte Résultat:

LIBELLE	U : DA	
	2014	RAPPEL 2013
Ventes et produits annexes		
Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	-	
Achats consommés	- 2 918 073,93	- 2 311 822,01
Services extérieurs et autres consommations	- 14 021 406,94	- 13 435 347,55
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 16 939 480,87	- 15 747 169,56
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	- 16 939 480,87	- 15 747 169,56
Charges de personnel	- 36 147 521,99	- 32 571 622,60
Impôts, taxes et versements assimilés	- 27 850,00	- 17 072,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 53 114 852,86	- 48 335 864,16
Autres produits opérationnels	673 082,90	
Autres charges opérationnelles	- 3 939 779,46	- 1 096 368,66
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 798 196 105,07	- 1 204 182 470,01
Reprise sur pertes de valeur et provisions	855 376 072,61	1 209 672 195,10
V- RESULTAT OPERATIONNEL	798 418,12	43 942 507,73
Produits financiers	67 346 540,00	83 902 836,15
Charges financières		
VI-RESULTAT FINANCIER	67 346 540,00	83 902 836,15
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	68 144 958,12	39 960 328,42
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	685 134,44	495 857,94
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	923 395 695,51	1 293 575 031,25
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 854 565 602,95	- 1 253 118 844,89
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	68 830 092,56	40 456 186,36
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	2 382 823,31	
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	- 42 762 961,95	
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 40 380 138,64	-
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	28 449 953,92	40 456 186,36

2. Moulins de Laghouat:

Compte Résultat:

LIBELLE	U : DA	
	2 014,00	RAPPEL 2013
Ventes et produits annexes	1 666 027 274,00	1 488 452 227,88
Variation stocks produits finis et en cours	- 8 260 135,50	1 473 491,50
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 657 767 138,50	1 489 925 719,38
Achats consommés	- 1 182 530 875,82	- 1 067 715 510,99
Services extérieurs et autres consommations	- 116 118 022,37	- 83 816 568,18
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 1 298 648 898,19	- 1 151 532 079,17
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	359 118 240,31	338 393 640,21
Charges de personnel	- 125 214 067,49	- 114 550 790,40
Impôts, taxes et versements assimilés	- 5 060 927,00	- 3 093 646,64
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	228 843 245,82	220 749 203,17
Autres produits opérationnels	44 055 315,68	47 942 955,74
Autres charges opérationnelles	- 6 982 008,95	- 2 881 638,14
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 101 163 181,60	- 136 368 541,55
Reprise sur pertes de valeur et provisions	7 555 962,22	
V- RESULTAT OPERATIONNEL	172 309 333,17	129 441 979,22
Produits financiers	8 737 294,38	5 848 658,29
Charges financières	- 1 090 378,08	- 2 168 986,44
VI-RESULTAT FINANCIER	7 646 916,30	3 679 671,85
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	179 956 249,47	133 121 651,07
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	- 41 519 873,00	- 25 397 517,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	- 217 446,39	
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 718 115 710,78	1 543 717 333,41
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 579 896 780,70	- 1 435 993 199,34
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	138 218 930,08	107 724 134,07
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	138 218 930,08	107 724 134,07

3. Moulins de Ksar El-Boukhari:

Compte Résultat:

LIBELLE	U : DA	
	2014	2013
Ventes et produits annexes	1 085 190 727,30	1 015 571 378,45
Variation stocks produits finis et en cours	- 13 062 090,39	17 707 669,67
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 072 128 636,91	1 033 279 048,12
Achats consommés	- 851 946 512,26	- 805 743 945,74
Services extérieurs et autres consommations	- 32 042 155,15	- 27 876 755,75
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 883 988 667,41	- 833 620 701,49
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	188 139 969,50	199 658 346,63
Charges de personnel	- 124 140 020,78	- 126 415 190,72
Impôts, taxes et versements assimilés	- 4 703 787,20	- 5 499 603,22
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	59 296 161,52	67 743 552,69
Autres produits opérationnels	1 246 915,53	163 058 927,84
Autres charges opérationnelles	- 10 037 624,10	- 161 884 330,20
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 30 084 119,73	- 42 843 843,98
Reprise sur pertes de valeur et provisions		10 365 966,65
V- RESULTAT OPERATIONNEL	20 421 333,22	36 440 273,00
Produits financiers	90 807,19	1 292 449,31
Charges financières	- 1 174 825,97	- 1 987 713,86
VI-RESULTAT FINANCIER	- 1 084 018,78	- 695 264,55
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	19 337 314,44	35 745 008,45
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	- 4 384 710,00	- 6 665 052,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	- 334 859,09	
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 073 466 359,63	1 207 996 391,92
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 058 848 614,28	- 1 178 916 435,47
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	14 617 745,35	29 079 956,45
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	14 617 745,35	29 079 956,45

4. Moulins de Djelfa:

Compte Résultat:

LIBELLE	2014		2013	
Ventes et produits annexes	1 087 946 154,23		914 892 994,95	
Variation stocks produits finis et en cours	7 880 328,00		4 685 210,00	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 095 826 482,23		919 578 204,95	
Achats consommés	- 930 892 907,13		- 812 031 041,52	
Services extérieurs et autres consommations	- 24 494 427,86		- 14 135 392,62	
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 955 387 334,99		- 826 166 434,14	
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	140 439 147,24		93 411 770,81	
Charges de personnel	- 102 163 327,75		- 72 303 166,30	
Impôts, taxes et versements assimilés	- 4 216 146,73		- 2 204 354,15	
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	34 069 672,76		18 904 260,36	
Autres produits opérationnels	61 934 077,47		34 615 399,24	
Autres charges opérationnelles	- 40 000 057,81		- 1 211 940,00	
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 37 692 538,03		- 40 912 090,90	
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V- RESULTAT OPERATIONNEL	18 301 154,39		11 395 618,70	
Produits financiers				
Charges financières	- 1 814 435,46		- 2 266 637,74	
VI-RESULTAT FINANCIER	- 1 814 435,46		- 2 266 637,74	
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	16 486 718,93		9 128 980,96	
Impôts exigibles sur résultats ordinaires				
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires				
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 157 760 559,70		954 193 604,19	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 141 273 840,77		- 945 064 623,23	
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	16 486 718,93		9 128 980,96	
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)				
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)				
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-		-	
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	16 486 718,93		9 128 980,96	

5. Groupe consolidé.

Compte Résultat:

	COMPTE RESULTAT CONSOLIDE EXERCICE 2014			U : DA		
DESIGNATIONS	EXERCICE 2014			RAPPEL	VARIATIONS	EVOLUTIONS
	REALISATIONS	OBJECTIFS	TRO	2013	2014-2013	2014/2013
Ventes et produits annexes	3 826 437 255,53	4 034 800 626,20	95%	3 415 604 351,28	410 832 904,25	12%
Variation stocks produits finis et en cours	- 13 441 897,89			23 866 371,17	- 37 308 269,06	-156%
Production immobilisée	-			-	-	
Subventions d'exploitation	-			-	-	
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 812 995 357,64	4 034 800 626,20	95%	3 439 470 722,45	373 524 635,19	11%
Achats consommés	2 955 561 469,14	3 149 573 969,66	94%	2 684 490 070,26	271 071 398,88	10%
Services extérieurs et autres consommations	186 676 012,32	134 541 986,57	139%	139 264 064,10	47 411 948,22	34%
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	3 142 237 481,46	3 284 115 956,22	96%	2 823 754 134,36	318 483 347,10	11%
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	670 757 876,18	750 684 669,98	89%	615 716 588,09	55 041 288,09	9%
Charges de personnel	387 664 938,01	421 598 421,91	92%	345 840 770,02	41 824 167,99	12%
Impôts, taxes et versements assimilés	14 008 710,93	9 920 159,98	141%	10 814 676,01	3 194 034,92	30%
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	269 084 227,24	319 166 088,09	84%	259 061 142,06	10 023 085,18	4%
Autres produits opérationnels	107 909 391,58	30 000 000,00	360%	245 617 282,82	- 137 707 891,24	-56%
Autres charges opérationnelles	60 959 470,32	5 019 372,05	1214%	167 074 277,00	- 106 114 806,68	-64%
Dotations aux amortissements, provisions et pertes	967 135 944,43	142 322 592,84	680%	1 424 306 946,44	- 457 171 002,01	-32%
Reprise sur pertes de valeur et provisions	862 932 034,83			1 220 038 161,75	- 357 106 126,92	-29%
V- RESULTAT OPERATIONNEL	211 830 238,90	201 824 123,20	105%	133 335 363,19	78 494 875,71	59%
Produits financiers	76 174 641,57	91 300 000,00	83%	91 043 943,75	- 14 869 302,18	-16%
Charges financières	4 079 639,51	2 871 908,00	142%	6 423 338,04	- 2 343 698,53	-36%
IV-RESULTAT FINANCIER	72 095 002,06	88 428 092,00	82%	84 620 605,71	- 12 525 603,65	-15%
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	283 925 240,96	290 252 215,20	98%	217 955 968,90	65 969 272,06	30%
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	45 904 583,00	45 904 583,00	100%	32 062 569,00	13 842 014,00	43%
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	132 828,96			495 857,94	- 363 028,98	-73%
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 860 011 425,62	4 156 100 626,20	117%	4 996 665 968,71	- 136 654 543,09	-3%
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 621 857 938,70	3 911 752 994,00	118%	4 810 276 710,87	- 188 418 772,17	-4%
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	238 153 486,92	244 347 632,20	97%	186 389 257,84	51 764 229,08	28%
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)	2 382 823,31			-	2 382 823,31	#DIV/0!
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)	42 762 961,95			-	42 762 961,95	#DIV/0!
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 40 380 138,64			-	- 40 380 138,64	
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	197 773 348,28	244 347 632,20	81%	186 389 257,84	11 384 090,44	6%

ANNEXES CHAPITRE IV

1. FILIALE OUEST:

Présentation des effectifs de la filiale Ouest après compression.

Unités	Total effectif
Siege Filiale	45
UPC Laghouat	140
UPC Saida	105
UPC Mascara	109
UPC Ouled Mimoun	114
UPC Bechar	188
Total	701

Source: DRH, ERIAD Tiaret, 2018.

2. FILIALE CENTRE:

Présentation des effectifs de la filiale Centre après compression.

Unités	Total effectif
Siege Filiale	45
UPC Sidi Aissa	59
UPC Msila	162
UPC Bejaia	208
UPC Blida	160
UPC Tizi Ouzou	210
Total	840

Source: DRH, ERIAD Tiaret, 2018.

3. FILIALE EST:

Présentation des effectifs de la filiale Centre après compression.

Unités	Total effectif
Siege Filiale	45
UPC Sétif	230
UPC Biskra	285
UPC Mila	277
UPC Annaba	156
UPC Guelma	135
UPC Batna	223
UPC Skikda	98
UPC Sidi Rached Constantine	247
Total	1696

Source: DRH, ERIAD Tiaret, 2018.

Indicateurs de gestion.

1. FILIALE OUEST:

Les indicateurs de gestion de l'activité projetée de **la filiale Ouest** pour les années 2010,2011 et 2012.

DESIGNATIONS	2010	2011	2012
CAPACITE DE PRODUCTION INSTALLEE QX/JOUR :			
SEMOULERIE	4 000	4 000	4 000
MINOTERIE	8 750	8 750	8 750
PRODUCTIONS ANNUELLES :			
SEMOULES	690 000	690 000	690 000
FARINES	1 509 375	1 509 375	1 509 375
SONS	733 125	733 125	733 125
TEMPS DE MARCHE / JOURS			
SEMOULERIE	230	230	230
MINOTERIE	230	230	230
TRITURATIONS :			
SEMOULERIE	920 000	920 000	920 000
MINOTERIE	2 012 500	2 012 500	2 012 500
TAUX EXTRACTION :			
SEMOULERIE	75%	75%	75%
MINOTERIE	75%	75%	75%
TAUX UTILISATION DES CAPACITES :			
SEMOULERIE	100%	100%	100%
MINOTERIE	100%	100%	100%
PRIX MOYEN DE VENTES (DA/QL) :			
SEMOULES	3 300	3 350	3 400
FARINES	2 050	2 100	2 150
SONS	1 000	1 100	1 200
CHIFFRE D'AFFAIRES (DA) :			
SEMOULES	2 277 000 000	2 311 500 000	2 346 000 000
FARINES	3 094 218 750	3 169 687 500	3 245 156 250
SONS	733 125 000	806 437 500	879 750 000

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.

2. FILIALE CENTRE:

Les indicateurs de gestions de l'activité projetée de **la filiale Centre** pour les années 2010,2011 et 2012.

DESIGNATIONS	2010	2011	2012
CAPACITE DE PRODUCTION INSTALLEE QX/JOUR :			
SEMOULERIE	21 000	21 000	21 000
MINOTERIE	11 200	11 200	11 200
PRODUCTIONS ANNUELLES :			
SEMOULES	3 622 500	3 622 500	3 622 500
FARINES	1 932 000	1 932 000	1 932 000
SONS	1 851 500	1 851 500	1 851 500
TEMPS DE MARCHÉ / JOURS			
SEMOULERIE	230	230	230
MINOTERIE	230	230	230
TRITURATIONS :			
SEMOULERIE	4 830 000	4 830 000	4 830 000
MINOTERIE	2 576 000	2 576 000	2 576 000
TAUX EXTRACTION :			
SEMOULERIE	75%	75%	75%
MINOTERIE	75%	75%	75%
TAUX UTILISATION DES CAPACITES :			
SEMOULERIE	100%	100%	100%
MINOTERIE	100%	100%	100%
PRIX MOYEN DE VENTES (DA/QL) :			
SEMOULES	3 300	3 350	3 400
FARINES	2 050	2 100	2 150
SONS	1 000	1 100	1 200
CHIFFRE D'AFFAIRES (DA) :			
SEMOULES	11 954 250 000	12 135 375 000	12 316 500 000
FARINES	3 960 600 000	4 057 200 000	4 153 800 000
SONS	1 851 500 000	2 036 650 000	2 221 800 000

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.

3. FILIALE CENTRE:

les indicateurs de gestions de l'activité projetée de **la filiale Est**

pour les années 2010,2011 et 2012.

DESIGNATIONS	2010	2011	2012
CAPACITE DE PRODUCTION INSTALLEE QX/JOUR :			
SEMOULERIE	22 900	22 900	22 900
MINOTERIE	13 300	13 300	13 300
PRODUCTIONS ANNUELLES :			
SEMOULES	3 950 250	3 950 250	3 950 250
FARINES	2 294 250	2 294 250	2 294 250
SONS	2 081 500	2 081 500	2 081 500
TEMPS DE MARCHE / JOURS			
SEMOULERIE	230	230	230
MINOTERIE	230	230	230
TRITURATIONS :			
SEMOULERIE	5 267 000	5 267 000	5 267 000
MINOTERIE	3 059 000	3 059 000	3 059 000
TAUX EXTRACTION :			
SEMOULERIE	75%	75%	75%
MINOTERIE	75%	75%	75%
TAUX UTILISATION DES CAPACITES :			
SEMOULERIE	100%	100%	100%
MINOTERIE	100%	100%	100%
PRIX MOYEN DE VENTES (DA/QL) :			
SEMOULES	3 300	3 350	3 400
FARINES	2 050	2 100	2 150
SONS	1 000	1 100	1 200
CHIFFRE D'AFFAIRES (DA) :			
SEMOULES	13 035 825 000	13 233 337 500	13 430 850 000
FARINES	4 703 212 500	4 817 925 000	4 932 637 500
SONS	2 081 500 000	2 289 650 000	2 497 800 000

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.

Coûts de ces actions stratégiques et de ces mesures fonctionnelles.

1. FILIALE OUEST:

Répartition détaillée des coûts de ces actions stratégiques et de ces mesures fonctionnelles pour la filiale Ouest.

DESIGNATIONS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011	U : DA	TOTAL
			EXERCICE 2012	
1- ACCESSOIRES DE MEUNERIE :				
UNITE OULED MIMOUN	20 000 000,00			20 000 000,00
UNITE SAIDA		20 000 000,00		20 000 000,00
UNITE BECHAR			20 000 000,00	20 000 000,00
UNITE MASCARA			20 000 000,00	20 000 000,00
S/ TOTAL	20 000 000,00	20 000 000,00	40 000 000,00	80 000 000,00
2- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT :				
UNITE OULED MIMOUN	35 000 000,00			35 000 000,00
UNITE SAIDA		35 000 000,00		35 000 000,00
UNITE BECHAR			35 000 000,00	35 000 000,00
UNITE MASCARA			35 000 000,00	35 000 000,00
S/ TOTAL	35 000 000,00	35 000 000,00	70 000 000,00	140 000 000,00
3- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DE PRODUCTION:				
UNITE OULED MIMOUN	25 000 000,00			25 000 000,00
UNITE SAIDA		25 000 000,00		25 000 000,00
UNITE BECHAR			25 000 000,00	25 000 000,00
UNITE MASCARA			25 000 000,00	25 000 000,00
S/ TOTAL	25 000 000,00	25 000 000,00	50 000 000,00	100 000 000,00
4- ACQUISITION STATIONS DE CUBAGE SONS:				
UNITE LAGHOUAT	15 000 000,00			15 000 000,00
UNITE SAIDA		15 000 000,00		15 000 000,00
UNITE MASCARA			15 000 000,00	15 000 000,00
S/ TOTAL	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	45 000 000,00
5- AUTRES :				
FRAIS PRELIMINAIRES	9 500 000,00	9 500 000,00	17 500 000,00	36 500 000,00
MISE A NIVEAU MANAGERIALE	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	24 000 000,00
MISE EN PLACE SYSTÈME INFORMATIQUE INTEGRE		15 000 000,00		15 000 000,00
S/ TOTAL	17 500 000,00	32 500 000,00	25 500 000,00	75 500 000,00
TOTAL	112 500 000,00	127 500 000,00	200 500 000,00	440 500 000,00

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.

2. FILIALE CENTRE:

Répartition détaillée des coûts de ces actions stratégiques et de ces mesures fonctionnelles pour la filiale Centre.

			U : DA	
DESIGNATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	TOTAL
	2010	2011	2012	
1- ACCESSOIRES DE MEUNERIE :				
UPC SIDI AISSA		20 000 000,00		
UPC MSILA	20 000 000,00			20 000 000,00
UPC BEJAIA		20 000 000,00		20 000 000,00
UPC BLIDA			20 000 000,00	20 000 000,00
UPC TIZI OUZOU			20 000 000,00	20 000 000,00
S/ TOTAL	20 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	100 000 000,00
2- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT :				
UPC SIDI AISSA	35 000 000,00			35 000 000,00
UPC MSILA		35 000 000,00		35 000 000,00
UPC BEJAIA			35 000 000,00	35 000 000,00
UPC BLIDA		35 000 000,00		35 000 000,00
UPC TIZI OUZOU			35 000 000,00	35 000 000,00
S/ TOTAL	35 000 000,00	70 000 000,00	70 000 000,00	175 000 000,00
3- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DE PRODUCTION:				
UPC SIDI AISSA	25 000 000,00			25 000 000,00
UPC MSILA		25 000 000,00		25 000 000,00
UPC BEJAIA			25 000 000,00	25 000 000,00
UPC BLIDA		25 000 000,00		25 000 000,00
UPC TIZI OUZOU			25 000 000,00	25 000 000,00
S/ TOTAL	25 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	125 000 000,00
4- ACQUISITION STATIONS DE CUBAGE SONS:				
UPC MSILA	15 000 000,00			15 000 000,00
UPC BEJAIA			15 000 000,00	15 000 000,00
				-
S/ TOTAL	15 000 000,00	-	15 000 000,00	30 000 000,00
5- AUTRES :				
FRAIS PRELIMINAIRES	9 500 000,00	16 000 000,00	17 500 000,00	43 000 000,00
MISE A NIVEAU MANAGERIALE	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	24 000 000,00
MISE EN PLACE SYSTÈME INFORMATIQUE INTEGRE		15 000 000,00		15 000 000,00
S/ TOTAL	17 500 000,00	39 000 000,00	25 500 000,00	82 000 000,00
TOTAL	112 500 000,00	199 000 000,00	200 500 000,00	512 000 000,00

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.

3. FILIALE EST :

Répartition détaillée des coûts de ces actions stratégiques et de ces mesures fonctionnelles pour la filiale Est.

			U : DA	
DESIGNATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	TOTAL
	2010	2011	2012	
1- ACCESSOIRES DE MEUNERIE :				
UPC SETIF	20 000 000,00			
UPC BISKRA		20 000 000,00		
UPC MILA	20 000 000,00			20 000 000,00
UPC ANNABA		20 000 000,00		20 000 000,00
UPC GUELMA			20 000 000,00	20 000 000,00
UPC BATNA			20 000 000,00	20 000 000,00
UPC SKIKDA	20 000 000,00			20 000 000,00
UPC SIDI RACHED CONSTANTINE		20 000 000,00		20 000 000,00
S/ TOTAL	60 000 000,00	60 000 000,00	40 000 000,00	160 000 000,00
2- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT :				
UPC SETIF	35 000 000,00			
UPC BISKRA		35 000 000,00		
UPC MILA	35 000 000,00			35 000 000,00
UPC ANNABA		35 000 000,00		35 000 000,00
UPC GUELMA			35 000 000,00	35 000 000,00
UPC BATNA			35 000 000,00	35 000 000,00
UPC SKIKDA	35 000 000,00			35 000 000,00
UPC SIDI RACHED CONSTANTINE		35 000 000,00		35 000 000,00
S/ TOTAL	105 000 000,00	105 000 000,00	70 000 000,00	280 000 000,00
3- ACQUISITION EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DE PRODUCTION:				
UPC SETIF	25 000 000,00			
UPC BISKRA		25 000 000,00		
UPC MILA	25 000 000,00			25 000 000,00
UPC ANNABA		25 000 000,00		25 000 000,00
UPC GUELMA			25 000 000,00	25 000 000,00
UPC BATNA			25 000 000,00	25 000 000,00
UPC SKIKDA	25 000 000,00			25 000 000,00
UPC SIDI RACHED CONSTANTINE		25 000 000,00		25 000 000,00
S/ TOTAL	75 000 000,00	75 000 000,00	50 000 000,00	200 000 000,00
4- ACQUISITION STATIONS DE CUBAGE SONS:				
UPC SETIF	15 000 000,00			15 000 000,00
UPC BISKRA		15 000 000,00		15 000 000,00
UPC MILA			15 000 000,00	15 000 000,00
S/ TOTAL	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	45 000 000,00
5- AUTRES :				
FRAIS PRELIMINAIRES	25 500 000,00	25 500 000,00	17 500 000,00	68 500 000,00
MISE A NIVEAU MANAGERIALE	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	24 000 000,00
MISE EN PLACE SYSTÈME INFORMATIQUE INTEGRE		15 000 000,00		15 000 000,00
S/ TOTAL	33 500 000,00	48 500 000,00	25 500 000,00	107 500 000,00
TOTAL	288 500 000,00	303 500 000,00	200 500 000,00	792 500 000,00

Source: DFC, ERIAD Tiaret, 2018.